



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Mai 1778.

VOUS vous ſouvenez, Monſieur, que dans les débats de la Chambre des Pairs du 8 Avril. il fut convenu entre le Duc de Richmond & dix-neuf autres Lords, qu'ils s'uniroient pour préſenter au Roi, en leur propre nom, des remontrances ſur le mauvais plan de conduite adopté par ſes Miniſtres. Je ne ſais point ſi ces Lords ont mis leur

projet à exécution, mais l'idée en a paru heureuse à un Ecrivain patriote qui a adressé au Roi, par la voie des papiers publics, le morceau intéressant que vous allez lire.

AU ROI.

SIRE.

» Dans la position critique & humiliante où se trouvent actuellement les possessions de Votre Majesté, chacun de vos fideles Sujets à le droit & peut se croîre même obligé de mettre en usage tous les moyens qui peuvent détourner la ruine totale dont elles sont menacées. Je supplie donc Votre Majesté de donner une attention sérieuse aux vérités importantes que je prens la liberté de mettre sous ses yeux; j'espere qu'elles ne seront point rejettées, puisque Dieu lui-même, dans les plus intéressantes occasions, a daigné plus d'une fois faire servir à ses desseins les instrumens les plus foibles ».

» Il est généralement reconnu aujourd'hui (& toute espece de doute à ce sujet, seroit offensante pour Votre Majesté autant qu'absurde & ridicule) il est reconnu, dis-je, que nous avons fait la plus grande folie de sacrifier l'honneur, les richesses & la prospérité de ces royaumes pour une vraie chimere. Comment avons-nous pu entreprendre de taxer l'Amérique sans avoir la force nécessaire pour réduire, ou même (ainsi qu'on le

déclare à présent) sans avoir l'intention de lui faire tant de violence? C'étoit bien, je crois, quitter la réalité pour l'ombre. Il ne seroit pas moins extravagant de prétendre que nous sommes en état de jouer plus long-tems un jeu si ruineux. Je ne me permettrai point de reproches contre vos Ministres sur le dédain avec lequel ils ont reçu les avis, les protestations, les petitions & les remontrances de la plus respectable partie de votre Parlement & de la cité de Londres. Je ne vous rappellerai point qu'ils ont persuadé à Votre Majesté que ces démarches étoient intéressées & séditieuses, & que tout au moins c'étoit l'erreur qui les suscitoit; que serviroit-il aujourd'hui de s'élever contre les manœuvres criminelles qu'ils n'ont cessé de pratiquer pour corrompre, abuser & opprimer les fideles Sujets de Votre Majesté dans la vue de faire réussir les plus pernicieux projets? Je ne blâmerai ni ne louerai vos Ministres actuels, ni aucune autre administration quelconque, parce que je crois que tous également ils ont leurs défauts, qu'ils sont assez éclairés pour connoître leurs devoirs & les véritables intérêts de Votre Majesté & de vos Etats (intérêts qui sont inséparables) & qu'il ne leur manque qu'une ame honnête, & la volonté de faire le bien. Mon dessein n'est pas d'aggraver sur nous le poids d'une détresse que nous n'avons que trop méritée: je n'ai pour but que de montrer à Votre

Majeſté le ſeul rayon d'eſpérance avec le ſecours duquel nous pourrions ſortir de ce labyrinte d'infortunes, mais qui nous indique une route directement oppoſée à celle que nous avons ſuivie juſqu'à préſent ».

» Depuis nombre d'années, le Gouvernement a adopté ouvertement le ſyſtême de la corruption, & il n'y a pas de reſſort qu'il n'ait fait jouer pour décourager & opprimer la vertu & le vrai patriotiſme. On a multiplié les penſions à l'infini ainſi que les places ſans fonctions; dans quelle vue l'a-t-on fait? Uniquement, j'oſe le dire (& pourquoi ne le dirois-je point, puiſqu'on ne s'en cache pas) pour acheter la pluralité des ſuffrages dans le Parlement. On donne les plus grands encouragemens au luxe & à la diſſipation afin de nous plonger dans les horreurs de la miſere, & de la dépendance, & de ſaiſir l'occaſion de nous préſenter le ſalaire, de l'iniquité, comme la coupe empoiſonnée de Circé. Après cela doit-on s'étonner que nous ayons ſous les yeux tant d'exemples de fragilité humaine? Non, aſſurement; mais je crois fermement auſſi que les tentateurs auront un compte bien plus terrible à rendre que les tentés. L'objet & les conſéquences de ce ſyſtême diabolique ſont auſſi ſenſibles que propres à allarmer. Car l'eſclavage doit être la conſéquence néceſſaire du manque d'honnêteté & d'économie. Avec quelle apparence de juſtice peut-on blâmer les Améri-

cains d'avoir refusé d'être taxés par un gouvernement où ils n'ont ni représentans ni crédit : par un gouvernement dont ils n'avoient nulle douceur à attendre, & qui, tout au contraire paroissoit disposé à leur ôter jusqu'au dernier sou, à moins qu'ils n'eussent été assez imbécilles pour croire que ce même gouvernement les traiteroit avec plus d'indulgence qu'il n'en a montrée pour la Grande-Bretagne & pour l'Irlande ? Cependant il y a encore plus de folie que d'injustice dans notre conduite, & elle ne peut se comparer qu'à l'avarice cruelle de cette mauvaise menagere qui s'avisa de tuer sa poule pour avoir tous ses œufs à la fois. Au moyen d'un commerce exclusif avec les Américains, & de la résidence que faisoient, chez nous, quelques-uns des principaux d'entre eux, nous avions & nous pouvions nous flatter de conserver pendant des siècles la possession tranquille & assûrée de la plus grande partie des richesses de l'Amérique Septentrionale. Nous ne cessons de répéter qu'ils nous ont les obligations les plus essentielles, & nous nous plaignons amérement de leur ingratitude. Ces propos & ces plaintes sont ridicules, car nous ne leur avons jamais témoigné de bonne volonté que dans la vue d'en tirer quelque avantage ».

» Nous paroissons attendre d'eux une soumission & une obéissance qu'aucun Pere n'est en droit d'exiger de ses enfans, lorsqu'ils sont parvenus à un âge mûr. Ne seroit-

il pas abſurde de prétendre que les Etats n'ont pas, comme les individus, leurs Périodes de maturité & de déclin ? C'eſt une vérité prouvée, par le ſort de tous les Empires, depuis la création du monde, & j'appréhende fort qu'elle ne ſe trouve confirmée par l'exem-de ce royaume, n'agueres encore ſi heureux & ſi floriſſant ».

» Les hommes les plus proſtitués à la Cour, conviennent qu'il eſt impoſſible que ce petit coin de terre conſerve long-tems ſon autorité ſur l'immenſe continent de l'Amérique Septentrionale, quoiqu'il ſoit univerſellement reconnu qu'une alliance établie ſur des fondemens de raiſon, de juſtice & de commerce (telle qu'elle fut propoſée il y a trois ans dans l'excellent Pamphlet, intitulé l'*Indépendance Américaine*) nous auroit aſſuré pour des ſiecles la conſervation de tous les avantages que nous pouvions deſirer, & cela ſans aucunes dépenſes ni inimitiés. Mais ces beaux jours ſont évanouis. Par une ſuite conſtante d'inconſéquences & de cruautés, nous avons forcé les Américains de recourir à l'indépendance : je crains bien même que nous ne leur ayons fait concevoir pour nous une antipathie dont ils ne reviendront jamais. Cependant, l'humanité & la généroſité avec laquelle ils ont traité nos armées (envoyées pour les maſſacrer) lorſqu'elles étoient à leur diſcrétion, & les ſentimens de bienveillance & de chriſtianiſme

épuré qui distinguent ce vraiment grand-homme, leur célèbre Protecteur & Plénipotentiaire le Docteur Franklin, permettent encore d'espérer que nous pourrions échapper à la ruine totale qui nous menace ; mais nous reste-t-il assez de courage pour prendre le seul parti que l'intérêt de notre sûreté devroit nous suggérer ? La première démarche seroit de reconnoître nos fautes avec cette franchise & ce repentir qui feroient honneur aux hommes les plus fiers, & qui conviennent également aux grands Etats ».

» Il est pareillement de notre devoir & de notre intérêt de nous rappeller que nous n'avons pas le droit d'attribuer nos malheurs aux François, parce qu'en examinant leur conduite avec soin & sans prévention, il sera aisé de voir qu'elle n'a rien de répréhensible. Qui osera leur faire un crime de s'être ouverts un commerce qu'ils ne pouvoient faire autrement que d'accepter, que nous avions répoussé avec mépris, & qu'il nous devenoit impossible de recouvrer « ?

» La France a reconnu l'indépendance de l'Amérique ; elle l'a reconnue, non pas secrètement, mais publiquement. La France est accusée de perfidie dans quelques écrits ministériels. Mais est-ce une perfidie bien atroce à une nation rivale de conclure un traité de commerce avec un pays révolté, après avoir attendu le tems nécessaire pour voir si ce pays étoit en état de se rendre indépen-

dant ? Je demande encore si quelqu'autre Puissance maritime n'eût pas fait la même chose dans le cas où la France ne se fût pas décidée, & s'il n'y a pas déja d'autres Puissances qui reconnoissent l'indépendance de l'Amérique » ?

» Suivant une lettre de France reçue ici le 23 Avril, l'escadre Françoise est partie pour l'Amérique où elle secondera les opérations de Washington en bloquant le Général Howe dans Philadelphie «.

» Les François ne nous ont-ils pas laissé, pendant plusieurs années le loisir de nous battre ou de nous accommoder selon notre bon plaisir, sans prendre à nos divisions d'autre intérêt que celui dont l'humanité même leur faisoit un devoir ? Est-il juste de leur reprocher d'accorder quelque protection à l'innocence opprimée, lorsqu'on nous a vu piller, mettre aux fers, & détruire des Empires immenses en Asie, en Afrique & même en Amérique, quoique je voulusse pouvoir au moins excepter l'Amérique de cette liste de proscriptions ? Avons-nous daigné seulement colorer du moindre prétexte des excès aussi révoltans ? Quels peuvent-être nos autres griefs ? Etoit-il juste : étoit-il même possible que le monopole du commerce de la moitié du globe restât éternellement entre nos mains ? Quel droit avons - nous d'attendre du commerce d'Amérique ou de tout autre pays des avantages plus considérables qu'il

n'eſt de leur intérêt de nous en accorder ? Enfin, ne voit-on pas clairement, par la déclaration même de l'Ambaſſadeur de France, que le traité de commerce conclu entre les deux Nations, n'eſt pas excluſif, puiſque les Américains ſe ſont réſervés le droit de commercer librement avec tous les peuples de l'univers, & que nous en aurons nous mêmes une grande part, ſi nous voulons l'accepter ? Je ne crains point d'affirmer qu'à l'avenir, ſoit par la guerre, ſoit par la paix, nous n'aurons d'autre part dans leur commerce, que celle qu'il ſera de leur intérêt de nous accorder. Comme perſonne ne conteſte la vérité de ces faits, quel ſeroit donc l'objet d'une guerre contre la France, qui, en déclarant les intentions les plus pacifiques, a ſignifié en même-temps la ferme réſolution où elle eſt d'effectuer & de protéger ſon traité de commerce avec les Etats-Unis ? Il n'y a aucun motif qui puiſſe nous faire ſuccomber à la tentation extravagante d'engager la nation dans une guerre, à laquelle elle eſt ſi mal préparée, & qui ne peut promettre aux Miniſtres d'autre avantage que de voir les calamités inévitables qu'entraînera cette guerre ſervir de ſauvegarde à ceux qui ont été la premiere cauſe de nos infortunes, à ces hommes perfides que rien ne doit ſouſtraire à la juſte indignation d'un peuple qu'ils ont ſi cruellement outragé.

Ainſi, ce que nous avons de mieux à faire,

c'eſt de nous contenter de la portion qu'il conviendra aux Américains de nous donner dans leur commerce : c'eſt d'envoyer au plutôt à nos Commiſſaires des pleins pouvoirs pour terminer nos différends aux conditions les plus avantageuſes qu'ils pourront obtenir. En prenant ce parti, ſi nous mettons dans notre conduite la franchiſe & la loyauté convenable, nous pourrons encore conſerver nos Iſles & nos autres Colonies, qui, ſans cela, ſeront infailliblement réunies ſous peu d'années aux Etats indépendans d'Amérique.

La vérité de toutes ces aſſertions eſt démontrée d'une maniere ſi évidente, qu'il eſt inutile de les appuyer d'autres preuves, & mon profond reſpect pour Votre Majeſté ne me permet pas de croire qu'elle puiſſe jamais ſe laiſſer engager à conſommer la ruine des Royaumes confiés à ſes ſoins, par le ſeul motif de couvrir & de faire oublier les fautes de ſes Miniſtres.

SI de tels écrits, Monſieur, reſtoient ſans réponſe, on pourroit penſer que le Miniſtre ſe connoît une ſupériorité qui l'éleve au-deſſus de toute appréhenſion. Mais comme cette ſupériorité lui manque réellement, & qu'il ſeroit difficile qu'on pût y croire, il entretient à grands frais des champions qui entrent pour lui dans l'arêne & qui ſont toujours prêts à prendre ſa défenſe. Voici

un autre écrit où l'on fait voir toute la sagesse du plan de conduite actuel de Milord North. Outre qu'il est convenable de ne point vous cacher ses motifs de justification, vous y trouverez encore l'avantage de pénétrer dans la marche qui pourra être tenue pour la campagne prochaine en Amérique. Ce n'est que par les écrits apologétiques des Ministres, qu'on peut avoir une connoissance anticipée de certains événemens.

Coup-d'œil impartial sur les opérations actuelles du Ministere.

» Malgré la nécessité qui a forcé le Ministere de prendre des voyes de conciliation dans la crise présente des affaires, on doit s'attendre qu'elles ne seront approuvées ni de l'un ni de l'autre des deux partis qui divisent actuellement la nation. Ceux qui ont désiré & prêché la guerre, assurent qu'il n'y a que la victoire qui puisse amener la paix; & ceux qui déployent leur éloquence en faveur de la paix, ne parlent ainsi que parce qu'ils ne sont point chargés de la conduite de la guerre. Les premiers regardent une soumission absolue de la part de l'Amérique comme nécessaire à l'intérêt & à la dignité de la Grande-Bretagne; les derniers sont persuadés que toute soumission deviendra nuisible à leurs propres intérêts. Les premiers n'osent céder quelques points aux Re-

belles, de peur des conséquences d'un pareil exemple: les seconds esperent que l'apparence de la concession de quelques points, fortifiera les Américains dans leur résistance. Les deux partis s'efforcent de corrompre les principes de la nation, ou d'armer ses préjugés en leur faveur, & ils ont réussi à tel point que le peuple en général, après avoir balancé long-tems entre l'une & l'autre opinion, s'est ennuyé de la querelle & est devénu presque indifférent sur l'issue qu'elle doit avoir«.

» Dans cet état des choses le Ministre n'a d'autre route à suivre que celle qu'il a commencée. Un parti le presse pour la guerre, l'autre lui recommande la paix; la dignité de la nation semble exiger la guerre, mais l'intérêt de cette même nation demande la paix. Pressé par la violence des deux partis, & ne voyant dans les esprits aucun principe déterminant propre à décider son choix, il a cru n'avoir rien de mieux à faire que de prendre un juste milieu; & tandis qu'il a ouvert toutes les portes à la paix en faisant des concessions, il a eu soin de se préparer à la guerre pour se procurer tous les moyens d'y réussir en cas qu'elle arrive«.

» Quant aux propositions conciliatoires, il n'est gueres possible qu'on en pût imaginer de plus sages & de plus politiques. Les Commissaires sont munis de pouvoirs pour

traiter avec les Colonies *séparément* ou *collectivement*. La plupart des Chefs dans les Provinces Méridionales ont blâmé la violence des mesures prises par le Congrès. Si les Commissaires manquent leur objet avec cette assemblée, ils trouveront ailleurs des hommes en crédit qui saisiront avec plaisir cette occasion de rétablir la paix dans leurs Colonies particulieres. Si cela s'effectue en un seul endroit, le Ministre aura réussi aussi complettement qu'il puisse le désirer. Rien n'étoit plus capable de faire naître cette désunion que ce pouvoir donné aux Commissaires de tâter les Colonies l'une après l'autre. Quoiqu'elles se soient toutes opposées à la taxation, parce qu'elle pese également sur toutes, il faut espérer qu'elles ne rejetteront pas avec la même unanimité une réconciliation. Comme il est démontré que si l'indépendance s'établissoit, les Provinces du Nord seroient celles qui en retireroient le plus grand avantage, il est très-vraisemblable que nos offres seront plus favorablement accueillies par celles du Sud, je veux dire la Virginie & la Caroline où il y a moins d'Américains natifs & dont la Religion & les mœurs se prêtent moins à la forme républicaine «.

» Enfin il est très-vraisemblable que nos forces, au lieu d'être dispersées comme elles l'ont été jusqu'ici, seront rassemblées à New-York pour que notre armée reste maîtresse

de la riviere de Hudſon & réparer autant qu'il ſera poſſible le préjudice que nous avons ſouffert de la priſe de Philadelphie, qui ne pouvoit d'ailleurs être d'aucune utilité «.

VOUS voyez clairement, Monſieur, que tout le blâme de la mauvaiſe iſſue de la derniere campagne retombera ſur M. le Chevalier Howe. Il aura lieu, ainſi que le Lord ſon frere, de ſe repentir long-tems d'avoir rejetté les avis qui lui ont été donnés pour le détourner de prendre le commandement de cet armée. J'attens ſon retour, que l'on dit très-prochain, pour vous faire lire une lettre que les circonſtances rendent très-intéreſſante, & dont il ne ſe mocqueroit pas aujourd'hui, comme il le fit avant ſon départ. Nous allons parcourir rapidement ce qui s'eſt paſſé de plus curieux dans les débats du Parlement depuis ſa rentrée.

Chambre des Communes.

Le Vendredi premier Mai, le Chevalier Philipp Jennings Clerk préſenta ſon Bill contre les Entrepreneurs des fournitures de l'armée, de la marine, &c. ſuivant lequel aucun d'eux ne pourra conſerver ſa place dans la Chambre, à moins qu'il n'ait pris ſon marché à une enchere publique. Il fut agité s'il en ſeroit fait une premiere lecture, & la queſtion fut décidée par 72 contre 61, pluralité 11. La ſeconde lecture fut ordon-

née pour le Lundi 4 en Comité de la Chambre. Le Lord North parut fort étonné que le nombre des voix se fût trouvé contre lui.

Mais dans les deux jours d'intervalle il manœuvra si habilement que le 4 Mai le Bill eut un sort tout différent. Le Lord Nugent débuta par demander que la Chambre ne se formât point en Comité pour délibérer sur ce Bill, & ce parti l'emporta de 115 contre 113, pluralité 2. Les Entrepreneurs & leurs amis voyant que le moment étoit favorable, insisterent pour que le Bill fût renvoyé à un Comité de la Chambre dans deux mois, à compter de ce jour, ce qui veut dire qu'il ne puisse plus en être question dans la session actuelle : Ils l'emporterent encore de 114 contre 109, pluralité 5.

Dans cette discussion, le Lord George Gordon déclama avec beaucoup de véhémence contre le Lord North, sans cependant s'abandonner autant que dans celui où il avoit pensé se faire une affaire personnelle avec ce Ministre.

» L'entreprise de nettoyer les Ecuries d'Augias étoit un jeu d'enfans, en comparaison du travail qu'il faudroit pour purifier la Chapelle Saint Etienne (lieu où s'assemble le Parlement) devenue un repaire d'oiseaux de proie, dont l'infection ternit la masse de l'Orateur & déshonore le Sénat Britannique. Grace à tous nos marchés, la Chambre qui n'est plus remplie que de Tailleurs, de Cordonniers,

de Marchands de ſel, de choux-croute, de patates, &c. eſt devenue redoutable même pour l'odorat. Le tems approche cependant où je verrai ces mêmes perſonnes faire des marchés pour des *habits noirs* & des *échaffauds*, dont leur conduite publique doit nous offrir inceſſament le ſpectacle «.

M. *Byng* fit la cenſure la plus amere de la conduite de l'Adminiſtration dans la criſe actuelle, & en particulier dans l'affaire qui occupoit la Chambre. Il fit voir combien il étoit extravagant de donner en ſpectacle au peuple cette marine ſi vantée, & de ſe permettre à cette occaſion des rodomontades ſi ridicules, lorſque ces mêmes vaiſſeaux qui ſont encore à Portsmouth, auroient dû être en mer pour obſerver les mouvemens de nos ennemis, longtems avant le départ de la flotte de Toulon.

M. *Temple Luttrell* propoſa de mettre ſous les yeux de la Chambre les lettres & les mémoires des Marchands d'Afrique, comme un moyen d'information avant l'examen que l'on doit faire de la ſituation du commerce d'Afrique.

Le Lord *North* fit quelques objections à cette motion, parce que les papiers demandés étoient déja ſous les yeux d'un Comité.

M. *Thomas Luttrell* ſe plaignit que des objections & des difficultés toujours renaiſſantes arrêtâſſent depuis pluſieurs années l'examen d'une affaire auſſi importante pour la Nation.

Nation. » Lorſque le Lord North, dit-il, eſt entré dans le Miniſtere, il n'y avoit pas moins de 205 vaiſſeaux employés au commerce d'Afrique; & actuellement il n'y en a que deux ou trois. Nous tranſportions tous les ans de cette partie du monde 20,000 Negres pour les Iſles de l'Amérique, tandis que la traite des François ne montoit pas à 2,000. Les François nous ont enlevé notre commerce, ils ont établi des factoreries au-deſſous de nos forts & même dans les maiſons de nos Agens. Enfin ce commerce eſt dans la ſituation la plus périlleuſe. Nos établiſſemens à moitié envahis n'ont aucune eſpece de fortifications, & ils ſont incapables de réſiſter à la plus foible attaque.

Le 5, le Lord North préſenta à la Chambre des Communes le meſſage ſuivant de Sa Majeſté.

George Roi.

» Sa Majeſté comptant ſur le zele & l'affection de ſes fidelles Communes, éprouvés tant de fois, & conſidérant que dans cette conjoncture critique il peut ſurvenir des événemens de la plus grande importance & qui auroient les ſuites les plus dangéreuſes ſi l'on ne s'occupoit pas promptement des moyens capables de les arrêter ou de les prévenir, Elle déſire que cette Chambre la mette en état de faire face à toutes dépenſes extraordinaires ſurvenues ou à ſurvenir dans les

services militaires de l'année 1778 & de prendre toutes les autres mesures que la nécessité des affaires peut exiger «.

Ce message du Roi pour un vote de crédit, occasionna les débats les plus violens. M. Thomas Townsend fit une vive sortie contre les Ministres, qu'il représenta comme les gens les plus nonchalans, les plus lâches, les plus indolens, les plus inactifs & les plus traîtres qui eûssent jamais tenu les rênes du gouvernement. Il dit qu'ils méritoient d'être traités ainsi d'après leur conduite dans la position présente des affaires; que l'escadre Françoise étoit sortie de Toulon dès le 13 Avril, & qu'on avoit laissé notre escadre dans le port pour amuser le Roi & la Reine, & pour récréer les femmes & les enfans, qui auroient le tems d'aller à Portsmouth pour voir la belle parade que le premier Lord de l'Amirauté donneroit au Souverain, dans l'intention de le distraire d'une suite d'autres objets bien plus pressans & bien plus utiles.

Le Lord North parla après M. Townsend, il débuta par se féliciter qu'il y eût un citoyen assez affecté du salut de son pays pour faire présent à l'Administration d'une pareille collection d'épithetes avant de savoir si elle les méritoit ou non. Il observa que les sarcasmes que M. Townsend venoit de décocher contre les Ministres auroient fait sur lui la plus forte impression, s'ils fûssent partis d'une personne mieux instruite. Pour répondre en-

ſuite ſur certains faits allégués par le même Membre, le Lord North parla ainſi: je ſais que l'eſcadre Françoiſe a été prête avant les nôtres, mais attendu la différence des Conſtitutions des deux pays, l'avantage ſingulier que la France retire des claſſes de ſes matelots, & beaucoup d'autres circonſtances particulieres à un gouvernement arbitraire, il y a toujours à parier que les opérations militaires ſeront exécutées en moins de tems que celles de la Grande-Bretagne. Cependant quoique dans ce moment-ci il ne me ſoit preſque pas poſſible d'ouvrir la bouche ſur ce ſujet ſans trahir le ſecret de l'État & ſans préjudicier à nos intérêts, je ſuis très-perſuadé que lorſqu'il ſera tems de juſtifier la conduite de l'Adminiſtration, il n'y aura perſonne qui ne reconnoiſſe qu'on a pris toutes les meſures qu'il convenoit de prendre tant pour la défenſe du Royaume, que pour nous mettre en état de tirer vengeance de toutes les attaques ou inſultes que nos ennemis pourroient nous faire. Il ſe peut ſans doute que dans un commencement de guerre la France ait quelques petits avantages. Dans toutes guerres où les poſſeſſions d'une des Puiſſances belligérantes ſont auſſi étendues que les nôtres, on reçoit des échecs & l'on ſupporte des pertes; mais je ne doute point qu'après les meſures qui ont été adoptées, l'avantage ne ſoit définitivement pour la Grande-Bretagne.

M. *Pultney* informa la Chambre qu'il avoit

été la ſemaine derniere à Portsmouth, qu'il y avoit vû 18 vaiſſeaux prêts à mettre à la mer, & que le vent avoit toujours été bon depuis le Lundi 27 Avril, juſqu'au ſamedi 2 Mai : qu'il ne vouloit pas pour cela former aucune accuſation contre les Miniſtres ; mais que les choſes pouvant devenir très-férieuſes, il ſupplioit la Chambre de ſe ſouvenir de ſes obſervations.

M. *Adams* félicita ironiquement M. Townſend ſur la véhémence qu'il avoit miſe dans ſon diſcours, & dit qu'il regrettoit ſeulement que les Membres de la Chambre qui penſoient ainſi n'eûſſent pas tenu plutôt le même langage, attendu qu'il croyoit que dans ce cas aucun de ces Meſſieurs n'eûſſent eû l'occaſion d'engager le gouvernement à des meſures violentes dans un ſtile auſſi vif que celui qu'ils employent aujourd'hui, ſi à la réception de la notification de l'Ambaſſadeur de France ils n'eûſſent pas prêché la paix comme ce qu'il y avoit de mieux à faire.

Le meſſage a été envoyé au Comité de ſubſide.

VOICI l'obſervation que fait ſur ce débat un Ecrivain Miniſtériel.

» Ce qui afflige particulierement le parti de l'Oppoſition, qui n'a ceſſé de déplorer la foibleſſe de notre Marine, c'eſt que Sa Majeſté s'eſt convaincue par ſes propres yeux

qu'elle avoit une très belle flotte prête à combattre, & ce qui ajoute encore au chagrin de ce Parti, c'est qu'une foule d'Anglois est accourue de toutes les Provinces du Royaume pour voir cette escadre & que tout le Royaume va enfin connoître la vérité. Faut-il donc s'étonner que cette revue ait tant déplu à l'Opposition «?

Comme vous le voyez, Monsieur, les Ministres s'applaudissent d'avoir pu faire manœuvrer devant le Roi une magnifique escadre; mais personne ne doute que trente vaisseaux de ligne en rade ne fassent un grand effet. On se plaint seulement de ce que les Ministres ont sacrifié à leur justification personnelle un intérêt aussi important que celui de mettre cette même escadre entre les flottes de Toulon & de Brest. La Nation vouloit voir ses escadres à la mer pour l'argent qu'elle donne; & elle trouve fort mauvais qu'on les ait retenues contre son gré dans les ports pour les faire voir au Roi, à qui elles ne coutent pas un sou, & qui a fait pour cela deux voyages, dont les frais, encore pour la Nation, sont évalués à 70,000 livres sterling.

Depuis que j'ai fait l'extrait que vous venez de lire, j'ai recueilli les détails suivans de ces mêmes débats.

Le Chevalier George Yonge.

» Le Lord North qui a remis à la Cham-

bre le meſſage du Roi, eſt obligé par ſa place de nous dire à quels ſervices on doit employer l'argent demandé, d'autant plus qu'à l'exception de quelques préparatifs pour la défenſe du Royaume, il n'a été pris aucune meſure efficace pour nous mettre en état d'agir avec vigueur. Il eſt vrai qu'il y a à Portſmouth une belle flotte qu'on montre comme une curioſité, mais c'eſt tout. L'inactivité des Miniſtres eſt inexcuſable; & leur conduite, tant avant que depuis la déclaration du Roi de France relativement à l'Amérique, démontre qu'ils ſont totalement indignes de la confiance de la Chambre & de la nation en général. Je ſoutiens donc que ſi les nouveaux ſubſides demandés aujourd'hui ſont octroyés comme néceſſaires, ils ſeront encore perdus ſi on les confie à l'Adminiſtration actuelle «.

M. Turner.

» Je ſuis de l'avis du Chevalier George Yonge. S'il eſt néceſſaire de demander un vote de crédit dans l'intention de faire la guerre, car cela eſt ſpécialement exprimé dans le meſſage du Roi, pourquoi proroger le Parlement dans une conjoncture auſſi critique & auſſi allarmante? Selon moi, il ſeroit bien plus à propos de laiſſer ſiéger le Parlement par de courts ajournemens, que de confier l'argent de la nation à des gens qui n'ont d'autre talent que de piller le public pour finir peut-être par le trahir «.

M. Townshend.

» Auſſitôt que les Miniſtres ont eu connoiſſance de l'activité avec laquelle on équipoit la flotte de Toulon, n'auroient-ils pas dû faire partir des forces aſſez conſidérables pour épier ſes mouvemens, & ſe ſtationner de maniere à mettre le Comte d'Eſtaing dans l'impoſſibilité de nous échapper ? Que pouvons-nous faire à préſent ? La flotte eſt partie, mais où eſt-elle allée ? Eſt-ce à Halifax, à la baye de Delavare ou à Quebec ? Va-t-elle attaquer nos Iſles, va-t-elle faire des conquêtes dans l'Inde ?

» Comment donc s'eſt perdu l'eſprit de la Nation Angloiſe ? Où eſt la ſageſſe qui préſidoit jadis à ſes Conſeils ? Où ſont les terreurs qu'elle imprimoit dans l'ame de ceux qui l'oſoient inſulter. Non, je n'en doute plus, la Grande-Bretagne a été trahie ; la trahiſon & la corruption ſe diſputent à l'envi à qui completera le plutôt ſa ruine & ſon deshonneur...... Le moment où je parle eſt le plus terrible que l'Angleterre ait jamais connu : demain la ſcène ſera peut-être encore plus effrayante. Dans une criſe auſſi dangéreuſe, il n'y a point de véritable Anglois qui ne doive frémir à l'aſpect de ſa patrie chancelante, & faire les derniers efforts pour empêcher ſa chute...... Les Miniſtres, au lieu de venger la nation & de faire ſortir nos eſcadres, ont ajouté à l'é-

puisement du public en prodiguant des sommes immenses pour la dépense d'une revue ridicule. Quelques-uns des plus braves Capitaines de l'Univers, pour se porter aux folies de la Cour, ont été obligés de se montrer en spectacle comme des marionettes, tandis qu'ils gémissoient au fond du cœur de l'état de foiblesse de leurs vaisseaux trop mal équipés pour agir offensivement ou défensivement........ «

» Les Espagnols ont à Cadix une flotte formidable, très bien armée & approvisionnée. L'escadre de Brest n'attend que le signal pour mettre à la voile. Si ces deux escadres se proposoient une jonction dans nos mers, la premiere nouvelle que nous recevrions c'est qu'elles sont devant nos côtes : il faut ou que les Royaumes Britanniques soient l'objet des desseins de nos ennemis, ou que nous perdions quelques-unes de nos dépendances «.

M. Pulteney.

» L'Exprès qui a apporté à Londres la nouvelle du départ de l'escadre de Toulon, est arrivé le Lundi 27 Avril ; cependant ni ce jour-là ni le lendemain il n'y eut rien de résolu. Le Conseil ne fut convoqué que pour le Mercredi 29, & qui sait même s'il s'est tenu plutôt qu'aujourd'hui ? Ainsi on n'a pris aucune mesure quelconque. Sa Majesté & le Lord Sandwich ont été se promener à

Portſmouth pour paſſer en revue une flotte qui auroit dû être partie depuis long-tems... Si par notre négligence il arrive que les François obtiennent ſur nous quelqu'avantage, les Miniſtres doivent en être reſponſables à la nation. Les ordres auroient pû être envoyés le Lundi 27, & la flotte ſeroit partie le 28. Le vent a été favorable juſqu'au Samedi 2 Mai après midi. A préſent le vent ne permet pas aux vaiſſeaux de ſortir du canal, & il eſt impoſſible de dire quand il ſera bon «.

Chambre des Pairs, le 6.

» A l'occaſion de la ſeconde lecture du Bill pour recruter les troupes de terre & de marine; le Duc de *Bolton* marqua ſon étonnement de ce que dans un moment où la Chambre délibéroit ſur un Bill d'une telle importance, il ne ſe trouvoit préſent aucun Miniſtre pour répondre aux objections qu'on pourroit faire au Bill. Ce Lord en énonça pluſieurs. Il dit entr'autres que c'étoit une choſe illégale & contraire à la Conſtitution, de preſſer des hommes pour aucun ſervice & particulierement pour celui de terre: que les hommes déſignés par l'acte ſeroient *preſſés* dans différens cas qui ne requeroient point abſolument l'uſage de ce moyen violent: qu'enfermer des gens qui ne veulent point ſervir, ce n'eſt que le moyen de remplir les priſons & d'augmenter le déſordre. » J'ai

vû, ajouta-t-il, lorsque les fonctions de ma place m'obligeoient de faire presser pour le service de la marine, j'ai vu ce moyen, quoique nécessaire, entraîner des conséquences si funestes, que si vous aviez été comme moi témoin de ce spectacle, vous ne penseriez certainement pas à étendre un pareil acte de violence, au cas actuel où il n'est pas justifié de même par l'impérieuse loi de la nécessité. Il est encore une autre raison non moins déterminante pour rejetter ce Bill : c'est l'étourderie inconcevable dont il porte le caractere, lorsqu'on lit qu'*il sera payé à la Trésorerie, par les Commissaires de la taxe des terres, QUARANTE SOLS par livre pour le compte de l'armée* «.

» Le Lord *Effingham* opposa au Bill une objection très-forte, c'est qu'en 1757 un Bill semblable avoit chargé la taxe des terres de 1756 & de 1757 du payement du service des recrues, & que par le Bill actuel on engageroit la taxe des terres de 1778 & 1779, ce qui étoit anticiper sur les revenus publics «.

» Le Duc de *Manchester* appuya le Lord Effingham. Il est très étonnant, dit-il, que les Ministres adoptent ce moyen anti-constitutionel de presser des hommes de terre pour le service, tandis qu'ils refusent les secours de plusieurs citoyens, distingués par leur rang & par leur fortune, qui proposent de lever (*a*)

(*a*) On sait que les offres faites par le Comte

des corps à leur compte, ce qui eſt bien plus conforme à l'eſprit de la Conſtitution «. Il finit ſon diſcours par un tableau frappant des ſuites funeſtes qu'entraîne la méthode d'amonceler les hommes les uns ſur les autres & de les laiſſer ainſi enfermés juſqu'à ce que le nombre requis ſoit complet. Il rapporta à ce ſujet un événement dont il venoit d'être témoin lui-même à Portsmouth, où parmi un certain nombre d'hommes ainſi preſſés & enfermés à bord du *Terrible*, de 74 canons, il y avoit 250 malades «.

» Le Lord *Denbigh* nia ce dernier fait ou du moins il prétendit qu'il étoit beaucoup exagéré : que les hommes qui avoient été malades, alloient tous beaucoup mieux ; & qu'on avoit pu en juger par la vivacité avec laquelle le *Terrible* avoit manœuvré. Il ajouta qu'il parloit avec d'autant plus d'aſſurance, qu'il avoit été témoin oculaire de ce qu'il avançoit ».

» Le Duc *de Richmond* dit qu'il avoit été à Spithead ainſi que le Comte Denbigh. Quelqu'ardeur, pourſuivit-il, que ce Lord ait pu voir parmi l'équipage du *Terrible*, j'ai remarqué, moi, que ce vaiſſeau étoit très-lent dans ſes manœuvres ; & la raiſon qu'on m'en a donnée, c'eſt que l'équipage étoit malade, & qu'il n'y en avoit pas la moitié

d'Effingham & par le Général Conway, n'ont pas été acceptées

en état de servir. En général la plupart des hommes embarqués sont dans le même état ; & quoique le Lord Denbigh n'ait rien entendu dire de semblable, le fait n'en n'est pas moins constant. Au surplus je dois rendre justice à ce Lord sur-tout ce qu'il rapporte de l'avide curiosité avec laquelle il a tout examiné à Portsmouth. Il l'a même poussée au point de gêner prodigieusement le service, & de couter au Roi plusieurs barils de poudre qui ont été employés à le saluer, ce qui s'est fait avec tant d'apparat que plusieurs personnes de la populace ont pris le Lord Denbigh pour Sa Majesté elle-même ».

» La question pour mettre le Bill en Comité ayant été mise aux voix, passa à la pluralité de vingt-deux contre dix ».

Le 7 la Chambre des Pairs assemblée à trois heures.

» Le Bill pour recruter les troupes de terre de Sa Majesté a passé au Comité, & il a été ordonné qu'il seroit lu une troisieme fois ce même jour ».

» On a lu ensuite l'ordre de la Chambre relativement à une motion du Duc de Richmond. Ce Lord exposa qu'il convenoit de demander copie de tous les papiers relatifs aux nouvelles reçues de l'équipement, du départ & de la destination de la flotte de Toulon ».

» Le Lord *Weymouth* objecta qu'il paroissoit peu convenable de communiquer des

papiers d'une nature aussi délicate, & qui pourroit par la suite empêcher le gouvernement de recevoir de pareilles informations ».

» Le Duc de *Richmond* convint que l'objection étoit fondée, & ayant borné sa motion à l'équipement & à la sortie elle fut agréée sans autre opposition ».

Chambre des Communes le 7.

La Chambre a entendu & agréé le rapport du Comité du subside de la veille pour accorder à Sa Majesté un vote de crédit d'un milion sterling ».

L'ordre du jour ayant été lu pour se former en Comité sur le Bill de la Milice, différentes clauses furent proposées & agréées. La Chambre alla aux voix à l'occasion d'une clause relative à la fixation du rang des Officiers des nouveaux corps de volontaires qui viennent d'être levés en Ecosse, article qui passa à la pluralité de cinquante-deux contre neuf.

Le Lord *Beauchamp* proposa un autre article pour déterminer le rang entre les Officiers de Milice en Angleterre, & ceux de ces nouveaux corps de troupes. Il dit qu'il y avoit trois cas où ces troupes pourroient servir ensemble: une rébellion ou une invasion en Angleterre ou en Ecosse, ou bien un ordre de Sa Majesté pour appeller en Angleterre ces corps Ecossois. Dans toutes ces circonstances les commissions des Officiers

des troupes volontaires étant données par le Roi, & celles des Officiers servant dans la Milice d'Angleterre, n'étant émanées que des Lords Lieutenans des Comités, cette différence pourroit donner aux premiers une supériorité qu'il présumoit n'être nullement conforme aux intentions du Parlement. En conséquence il proposa que les Officiers de l'un & de l'autre corps fussent sur le pied d'une égalité parfaite, & que l'ancienneté seule reglât le pas entre eux. Cette motion fût agréée sans aucune opposition.

A six heures la Chambre se forma en Comité sur le Bill.

DANS les débats de la Chambre des Communes du 6, encore à l'occasion du vote de crédit d'un million sterling, il fut dit de part & d'autre des choses très-remarquables. Voici ce qui en a été relevé dans les écrits publics les plus accrédités.

» M. Thomas *Townshend* s'expliqua ainsi: La nation est sans défense & la Milice sans armes: cette Milice va camper sans équipages de guerre; notre marine n'est ni équipée, ni approvisionnée. L'escadre de Spithead y reste enfalée pour servir de spectacle à la Famille Royale, tandis que celle de Toulon est partie pour une expédition contre les Possessions éloignées de l'Empire Britannique, sans qu'il nous soit possible encore de savoir contre lesquelles, car nous avons autant sujet

d'appréhender pour nos magaſins & notre port d'Halifax dans la nouvelle Ecoſſe, que pour le Canada, la Jamaïque ou l'Inde. Notre ſituation eſt vraiment déplorable. Il n'y a pas de jour que nos Villes & nos côtes ne ſoient pillées & jettées dans la conſternation par les corſaires Ennemis ».

» M. *Pinton*, Lord de l'Amirauté, répondit à M. Townshend ſur ce qui regardoit la marine. Je puis, dit-il, aſſurer la Chambre que l'eſcadre eſt équipée & approviſionnée pour toute expédition quelconque, A l'égard des déprédations du corſaire Américain, le Capitaine Thurot n'a-t-il pas également répandu l'alarme ſur nos côtes dans le tems même que nos armes avoient les plus brillans ſuccès pendant la guerre derniere? Au ſurplus j'ai tout lieu de croire que le corſaire le (*a*) *Ranger* eſt pris actuellement; on a envoyé quatre frégates à ſa pourſuite ».

» Le Chevalier *George Yonge* ſomma M. Penton de dire s'il étoit bien informé qu'on eût donné ordre à quelque partie de l'eſcadre de mettre à la mer ».

» M. *Penton* refuſa de ſatisfaire à cette queſtion d'un député, à moins que la Chambre

---

(*a*) Il eſt arrivé à Breſt avec ſa priſe le *Drake*, vaiſſeau de Roi, dont le Capitaine a été tué dans le combat & qui a eu 42 hommes tués ou bleſſés. Le *Ranger* n'a eu que 2 hommes tués & 4 bleſſés: il a avec lui 200 priſonniers. *Anvers* 15 *Mai*.

ne le lui ordonnât, disant que pour lors il se croiroit obligé de répondre ».

» M. *Fox* censura la conduite des Ministres relativement à la flotte de M. Destaing qu'ils ont laissé sortir sans ordonner aussi-tôt qu'on allât à sa poursuite. Suivant ce député, il y a quinze jours qu'on a reçu à Londres des nouvelles certaines du départ de cette flotte : toute la ville en étoit informée, & cependant, continua-t-il, lorsque j'ai été à Portsmouth le 1 Mai, cette nouvelle ne faisoit que d'y arriver. Il rappella à la Chambre que le Ministre de la marine avoit assuré chez les Pairs qu'il y avoit 35 vaisseaux de ligne en état de partir & sept autres prêts à les suivre, & pourtant dit-il à peine les 35 sont-ils prêts, plus de deux mois après qu'on nous a donné ces assurances. Il apprit aussi à la Chambre que divers approvisionnemens manquoient à l'escadre & en particulier la bierre. Il ajouta qu'il sommoit les Ministres de dire à la Chambre ce qu'ils savoient de la destination de la flotte de Toulon & des mesures qu'ils avoient prises conséquemment au départ de cette flotte ».

» Le Lord *George Germaine* reconnut que sur ce point les apparences n'étoient pas en faveur du gouvernement : que la nouvelle étoit arrivée le lundi 27 Avril, & que le mercredi 29 à une heure le Conseil du Cabinet n'avoit pas encore éte convoqué pour délibérer sur cette affaire : il dit qu'il étoit fâché

fâché de cette perte de tems, mais qu'on ne devoit lui reprocher aucune négligence, attendu qu'il s'étoit rendu tout de suite au lever du Roi : que pour plus grande diligence il avoit dressé les principaux chefs d'instruction dans l'anti-chambre de Sa Majesté : qu'il les avoit envoyés à ses bureaux : que les Commis les avoient copiés assez à tems pour que le Roi les signât : que ces papiers avoient passé par toutes les formes des Bureaux : & qu'ils avoient été (a)

[a] Le premier de Mai on a reçu ordre à Portsmouth de mettre sur le champ à la mer dix vaisseaux de ligne & une frégate de la flotte de l'Amiral Keppell. Il s'y débita que c'étoit en conséquence de nouvelles apportées par le Major Trigge dépêché de Florence par le Chevalier Horace Mann.

Voici une anecdote intéressante sur ces ordres.

Cet ordre n'a point été adressé à l'Amiral Keppel, Commandant de la flotte comme cela auroit dû être ; mais à un des favoris du Lord Sandwich. On trouve par-là le moyen de rendre inutile le jugement & l'expérience de l'Amiral, qui lui auroient indiqué le choix qu'il convenoit de faire des vaisseaux propres à l'expédition projettée. Il est évident, d'après cette circonstance, que le Gouvernement ne regarde Keppel que comme un homme de paille, auquel il a eu ses raisons pour donner le commandement ostensible de la flotte. Si on avoit voulu réellement donner une autorité & une confiance effective à l'Amiral Keppel, c'est à lui que l'ordre en question auroit été adressé. Mais c'est un honnête homme, un bon patriote, & par conséquent il n'est point propre à être initié dans les petites intrigues & les odieux mysteres des Ministres

envoyés à Portsmouth le soir même avant neuf heures ; qu'ainsi il desiroit qu'on n'accusât point de négligence généralement toute l'administration : qu'il étoit possible de faire une information particuliere, & qu'en supposant qu'il y eût quelqu'un de blâmable dans cette affaire ; c'étoit sur (*a*) cette personne seule que devoit tomber le blâme. — Il ajouta qu'on n'avoit pas jugé à propos de détacher aucune division de l'escadre Angloise, jusqu'à ce que la sûreté intérieure de la Grande-Bretagne pût le permettre ».

Suivant d'autre relations de ces débats

---

actuels. On voit aussi par-là que si l'Amiral Keppel a le malheur de ne point réussir dans l'expédition quelconque qui lui est destinée, soit faute d'ordres & de pouvoirs convenables, soit par quelqu'autre événement dont les Ministres seuls doivent répondre, le Lord Sandwich & ses Associés ont résolu de lui en imputer le blâme, & il sera abandonné au bras séculier des Ecrivains ministériels, qui le déchireront tous les jours dans les gazettes, comme ils ont déchiré les Freres Howe.

[*a*] Ce ne seroit pas non plus sur l'Amiral Keppel si l'anecdote suivante est vraie. Quelque tems avant la revue de l'escadre de Portsmouth, l'Amiral Keppel étant à dîner avec plusieurs personnes, la conversation tomba sur les escadres de Brest & de Toulon. *J'ai entendu dire qu'elles étoient sorties*, dit quelqu'un de la compagnie. *Sont-elles sorties ?* répondit le brave Amiral, *plût-à Dieu que j'en eusse été témoin* ! Cette repartie fait voir (à présent que nous savons le départ de l'escadre de Toulon) que ce n'est pas la faute de l'Amiral s'il n'est pas actuellement à sa poursuite.

le Lord Germaine parut jetter le blâme ſur l'abſence des Miniſtres du Cabinet, mais toute la Chambre, tant le parti de la Cour que celui de l'oppoſition, comprit bien que la cenſure remontoit plus haut. Le Lord Germaine allegua auſſi qu'il n'eût pas été ſûr de confier la protection des Iſles Britanniques à des forces de terre, par où il a donné à entendre que le Conſeil appréhende que la France ne médite quelqu'expédition importante contre la Grande-Bretagne.

M. Fox.

» Je rends juſtice à la candeur du Lord Germaine; mais il me permettra de remarquer que le découragement vient aujourd'hui de la part de l'adminiſtration & non pas de celle de l'oppoſition (il faut ſe ſouvenir que l'oppoſition avoit eſſayé de tempérer le feu *de paille* des Miniſtres, après le meſſage du Roi ſur la déclaration de la France) Je déſaprouve cette petite politique qui conſerve une flotte auſſi formidable pour la défenſe de la Grande-Bretagne. Elle aura toujours aſſez de force & de courage pour repouſſer toutes les troupes Françoiſes qui viendroient débarquer chez elle; & j'aimerois mieux entendre dire que les François ſe ſont emparés de notre Iſle, que de voir ſacrifier honteuſement nos Poſſeſſions éloignées à une ſûreté flétriſſante pour la Grande-Bretagne ».

» Le Lord *Germaine* répondit qu'il s'étoit

expliqué d'une maniere franche & ouverte, mais qu'il ne croyoit pas avoir rien dit qui sentît le découragement; que tout au contraire si M. Destaing alloit en Amérique, il comptoit assez *sur les faveurs du ciel* pour espérer que la flotte Angloise y arriveroit assez-tôt pour le punir de tout ce qu'il oseroit entreprendre contre les armes Britanniques ».

» M. *Burke* parla pendant près de deux heures. Il compara le Lord North au bon homme *Palinure* qui s'étoit endormi après avoir amarré le gouvernail, & qui avoit abandonné le vaisseau au milieu de la tempête; il dit que le Chevalier Howe & ses 36000 hommes, l'élite de l'Armée Britannique, étoient menacés d'éprouver le même sort que M. Burgoyne, attendu qu'ils ne recevoient de vivres que par la mer qui étoit actuellemenr leur nourrice & leur protsctrice, & qu'aussi-tôt que l'Amiral François, se seroit rendu maître des mers Américaines (ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, parce que le Lord Howe n'auroit pas le courage de tenir la mer devant lui) le Chevalier Howe & toute son armée se rendroient à discrétion. Il termina son discours en regretant que les Ministres Anglois n'eussent plus que des vœux & des prieres à adresser au ciel; la seule consolation, ajouta-t-il, que nous puissions attendre, c'est que le Lord Germaine se fasse Moine, s'il

ſe juge lui même incapable d'être plus long-tems Miniſtre ».

» Le Chevalier *Aſtley* déclara qu'il ne donneroit point ſon conſentement au vote de crédit, s'étant toujours oppoſé aux opérations du gouvernement depuis le Bill pour fermer le Port de Boſton.—Il demanda ſi le gouvernement étoit ſûr de la fidélité des Canadiens, ſi on n'avoit pas appris que ces peuples ſe diſpoſoient à une révolte, qu'ils déſiroient d'être admis dans la confédération des treize Colonies, & qu'ils avoient prié le Marquis de la Fayette d'appuyer leur demande ».

» Le Gouverneur *Pownal*, ſans s'arrêter à l'objet particulier des débats, diſcuta les inſtructions données aux Commiſſaires, partis pour l'Amérique. Les Américains, dit-il, ne conſentiront jamais à la ſuprématie des Parlemens, ou bien ce ne ſera que par un ſtratagême politique. — En conſéquence s'il eſt encore tems je requiers que les Commiſſaires ſoient autoriſés à reconnoître l'indépendance, à rétablir la paix, le ſeul objet dont la Grande-Bretagne doive s'occuper, & à conclure avec eux un traité de commerce offenſif & défenſif ».

La queſtion du vote de crédit, miſe aux voix paſſa à l'affirmative.

» On fit enſuite la ſeconde lecture des Bills Irlandois dont le premier a pour objet de ſupprimer les droits impoſés ſur les toiles à voiles d'Irlande, les toiles ordinaires, &c.

Le Chevalier Cecil *Wray* proposa de substituer dans le Bill, *d'aujourd'hui en deux mois* au lieu de ce mot *actuellement*. Cette motion, qui devoit anéantir le Bill occasionna quelques discussions entre lui & le Lord Nugent, promoteur de ces Bills ».

M. *Burke* parla en faveur de l'Irlande. Il rendit un compte détaillé de la transaction entre les deux pays, lorsque l'Irlande fit le sacrifice de son commerce de laines uniquement pour partager avec la Grande Bretagne, ses manufactures de lin & de chanvre. » Mais celle-ci, ajouta-t-il, jalouse des succès de l'Irlande, qui accordoit une gratification d'un denier par verge sur ses toiles à voiles, chargea les toiles Irlandoises d'un denier à l'exportation, ajoutant en même tems une gratification d'un denier à ses propres manufactures ; ce qui devint l'équivalent d'une prohibition entiere de cet article de l'Irlande. « Il finit par déclarer que le refus de ces Bills pourroit occasionner en Irlande un soulevement.

La proposition du Chevalier Cecil *Wray* passa cependant. Ainsi il ne sera plus question dans cette session du Bill pour retirer l'impôt sur l'exportation des toiles d'Irlande. On lut ensuite le second Bill *pour la libre importation en Irlande de toutes les marchandises d'Amérique, d'Afrique & des Isles de l'Amérique*, &c. Le Chevalier Cécil Wray s'y opposa pareillement par une autre motion,

pour substituer ces mots *d'aujourd'hui en trois mois* au mot *actuellement*. Cette proposition occasionna des débats très-animés «.

» Le Chevalier Cécil Wray fit l'exposé de l'état du commerce d'Irlande, & il témoigna le désir le plus ardent qu'il fût possible au Parlement Bitannique, de donner à ce Royaume tous les secours qui sont en son pouvoir, sans porter préjudice au commerce de la Grande-*B*retagne. » Il n'y a point d'inconvénient, dit-il, à laisser l'Irlande partager sur un pied égal avec nous les bénéfices d'un commerce libre, pourvû qu'elle supporte sur le même pied sa part des charges nationales. Mais c'est ce qui n'a pas lieu. On compte en Irlande deux millions d'habitans, & ce Royaume n'est taxé que pour un million, ce qui fait 10 shellings par personne. La Grande-Bretagne, avec six millions d'habitans, paye douze millions de taxe, c'est-à dire 40 sols par personne. Cette différence énorme suffit pour faire rejetter les Bills sur lesquels on délibere. Je connois très-bien les griefs de l'Irlande & j'en gémis comme tous les bons Irlandois : tels sont entr'autres la liste des pensions, les Offices sans fonctions, les Bills des Catholiques Romains, les taxes sur les absens & plusieurs autres. Personne ne seroit plus flatté que moi de pouvoir contribuer à la réforme de ces abus. Mais les affaires actuelles sont trop sérieuses & trop compliquées pour être exa-

minées comme il convient dans le tumulte inséparable de la fin d'une session. Selon moi l'examen des intérêts de l'Irlande doit être renvoyé à un Comité, qui fera sur cet objet les recherches les plus exactes & rapportera son travail à la Chambre. Alors nous prendrons le tout en considération, & nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour soulager les Irlandois. Quant au danger d'une rébellion en Irlande, dans le cas où le Parlement ne passeroit pas ces bills, je ne vois rien qui puisse justifier cette inquiétude. En général le gros de la Nation Irlandoise n'est point intéressé à la passation des Bills, qui ne sera utile qu'à un petit nombre de Marchands de Corke, de Dublin, &c. Ce ne sont point les gens riches qui font les révoltes; il faut n'avoir rien à perdre pour jouer à ce jeu là. Si l'Amérique eût été riche, elle ne se seroit jamais révoltée, car il n'y a que les riches dont on puisse faire des Esclaves. C'est en Angleterre qu'il faut craindre une rébellion si les Bills passoient, parce que nos Manufacturiers se trouveroient sans emploi; & on devroit avoir d'autant plus d'inquiétudes sur les suites de cette opération, qu'elle laisseroit de même sans pain plus de onze cents matelots à Liverpool.

Le Chevalier *Thomas Egerton* appuya la motion relativement à ses constituans de Manchester. Il dit que les Bills feroient perdre au commerce de cette Ville plus de cent mille

livres ſterling par an. Il pria la Chambre de vouloir au moins entendre les Avocats des différentes Villes qui ont préſenté des requêtes avant de paſſer les Bills en queſtion, & il inſiſta auſſi pour que l'examen du commerce d'Irlande fut renvoyé à un Comité.

La Chambre ayant été aux voix, il y en eût 126 pour le Bill & 77 contre : pluralité 49.

Le Bill fut lu une ſeconde fois, & il fut arrêté qu'on entendroit le 8 les Avocats des Villes qui ont préſenté des mémoires.

Le 7 la Chambre approuva l'arrêté pris la veille relativement au vote de crédit, & il fut ordonné de rédiger le Bill.

Le 8, le Chevalier Meredith propoſa de demander communication des avis donnés au Miniſtere relativement à l'armement de l'eſcadre ſortie depuis peu de Toulon. — On lui obſerva que le Parlement n'ayant point ſçû d'une maniere autentique que cette eſcadre fût ſortie, il n'étoit pas poſſible qu'il s'exprimât de la ſorte, & qu'il ſuffiroit de dire relativement à l'armement & au départ de l'eſcadre de Toulon. - Cette derniere motion fût rejettée par 49 contre 47, & la propoſition du Chevalier Meredith paſſa. M. Temple Luttrell avoit demandé qu'on fit enſorte d'y joindre que le Parlement ſeroit informé s'il étoit vrai que l'eſcadre fût ſortie du Détroit le 23 ou le 27 d'Avril. Mais cela ne fit rien changer à la motion.

On entendit les Avocats des villes qui s'opposent aux Bills pour faciliter le commerce d'Irlande : l'affaire fût remise au Lundi 11.

Chambre des Pairs, le 7.

» Après quelques discussions sur une modification à faire à l'article de la *presse* de terre, qui suivirent les délibérations dans lesquelles fût agréé le Bill pour les recrues de l'armée, le Duc de *Richmond* ouvrit l'avis de demander communication de tous les avis reçus par le Ministre relativement à l'armement de l'escadre de Toulon & de sa destination. » C'est un principe de notre politique, dit-il, lorsque nous sommes en guerre avec la France, d'entretenir une forte escadre à Gibraltar, pour empêcher celles de Toulon & de Brest de se joindre, ce qui est l'unique moyen de garantir nos ports dans la Manche, & de nous rassurer contre une invasion..... On s'est si fort écarté de ce principe, que c'est tout au plus s'il y a présentement dans Gibraltar une frégate. On m'objectera que nous n'avons pas en état le nombre de vaisseaux suffisant pour garder nos côtes & pour envoyer une escadre à Gibraltar. Mais seroit-ce Milord Sandwich qui oseroit faire cette objection, lui qui a déclaré dans cette Chambre, il n'y a que quelques semaines, qu'un Ministre de la Marine qui n'auroit pas toujours une armée de mer égale aux forces réunies de la France & de

l'Efpagne, ne feroit pas capable d'être à la tête d'un département de cette importance «. Ce Seigneur répeta tout ce qui avoit été déja dit dans les deux Chambres fur le tems qui s'eft écoulé depuis l'arrivée de la nouvelle du départ de l'efcadre Françoife, jufqu'à l'envoi des ordres à Portsmouth & fur toutes les fâcheufes conféquences qui en peuvent réfulter. Il finit en obfervant que fa motion n'étoit pas la premiere de fon efpece, & qu'il y en avoit eu un exemple dans la derniere guerre «.

» Le Lord *Weymouth* convint que l'on avoit fû le 27 le départ du Comte d'Eftaing, mais qu'il n'en étoit venu des nouvelles autentiques que le 29. — Si la flotte, pourfuivit-il, n'a point appareillé auffitôt, c'eft qu'il reftoit à faire quelques petits préparatifs inévitables. Dans cet intervalle le vent a changé ; & quoique tout foit prêt aujourd'hui, c'eft encore le vent qui la retient (*a*) en rade. — Il n'admit point l'exemple dont s'étoit appuyé le Duc de Richmond ; attendu que la chofe s'étoit paffée en pleine guerre. » Ce n'eft pas, obferva-t-il, que je prétende infinuer qu'il n'y aura point de guerre mais au moins ne fommes-nous pas en guerre actuellement, & c'eft une raifon fuffifante

(*a*) Elle étoit encore le 11 à la rade de Sainte Helene ; d'où elle devoit fe rendre à Plymouth. Elle fera de douze vaiffeaux de ligne.

pour nous empêcher de faire une démarche qui équivaudroit presque à une déclaration de guerre. Il fit voir aussi qu'il seroit dangereux de mettre au grand jour ce que l'on sait de la destination du Comte d'Estaing, puisque ce seroit informer le public des mesures que l'on prendra en conséquence. — Il proposa donc de délibérer préalablement s'il y avoit lieu à la motion du Duc de Richmond «.

» Ce Seigneur, dans sa réplique au Secrétaire d'Etat, apprit à la Chambre que les nouvelles du départ du Comte d'Estaing lui avoient été mandées de Paris le 17 Mars ; & qu'ainsi il les avoit sûes près de cinq jours avant les Ministres, ce qui faisoit voir qu'ils étoient bien mal servis. — Il soutint que toute l'administration partageoit la faute du Lord Sandwich, puisqu'elle n'avoit pas pû ignorer que les préparatifs de l'escadre étoient si peu avancés, & qu'elle avoit aidé, par sa connivence, ce Ministre de la Marine à tromper la nation. Il entra dans le détail de divers articles qui manquent à cette escadre pour qu'elle puisse sortir. Il y a sur les vaisseaux rassemblés à Portsmouth 21,000 hom. & la provision de bierre & d'eau suffiroit à peine pour la consommation de 18,000. Qu'est donc devenu l'argent qui a été donné avec tant de profusion à Milord Sandwich? Quoiqu'il y ait de fortes Brasseries dans les environs de Portsmouth, les mesures ont été

ſi mal priſes, que ce ſont celles de Londres qui fourniſſent la bierre qu'on embarque ſur l'eſcadre. — » Il eſt vrai, pourſuivit-il, que nous ne ſommes pas en guerre & que la guerre n'a pas été déclarée; mais eſt-ce une raiſon pour agir comme ſi nous étions en pleine paix? — On veut qu'il ſe ſoit paſſé quelqu'événement pour qu'une pareille recherche ſoit admiſe. C'eſt-à-dire, qu'il faut attendre que le Général Howe ait capitulé avec M. le Comte d'Eſtaing pour qu'on puiſſe faire une démarche qui aura l'air d'un acte de guerre. (M. le Duc de Richmond auroit pû rappeller à la Chambre que le Gouvernement Anglois n'avoit pas toujours été ſi ſcrupuleux) «.

» Ce Seigneur convint au ſurplus qu'il y auroit du danger à expoſer ce qu'on peut ſavoir de la deſtination du Comte d'Eſtaing; & après qu'il eût préſenté de nouveau ſa motion, dont cet article ne faiſoit plus partie, le Lord Weymouth ſe départit de ſa *queſtion préalable*, & la motion paſſa *nemine contradicente*. — Il fût arrêté en conſéquence qu'on rédigeroit le projet d'adreſſe au Roi «.

On fut généralement ſurpris dans la Chambre de l'iſſue de cette motion, qui tourna tout-à-coup contre le Lord Weymouth. On s'attendoit à un autre effet de la queſtion préalable qui, ſuivant l'uſage, devoit la mener à être rejettée. Cette défaite, ſi on la rap-

proche de celles dont le Lord North s'eſt vû (a) menacé dans l'autre Chambre, annonce qu'il eſt tems que les Miniſtres faſſent proroger le Parlement. On pourroit même ſe permettre de conjecturer que le diſcours de la clôture de la ſeſſion roulera principalement ſur le bon état où Sa Majeſté a eu la ſatisfaction de voir ſes forces navales & ſes principaux arſenaux, & ſur les merveilles qu'on doit attendre de la bravoure de ſes Officiers de mer & de leurs équipages,

---

(*a*) Si le Bill des Entrepreneurs eût paſſé à la Chambre des Communes, le Lord North auroit demandé ſa retraite, comme n'étant plus en état de regler les opérations de cette Chambre conformément à ſes deſſeins. Le Lord North a plus de courage que le Chevalier Robert Walpole, qui, pour n'avoir eu l'avantage que de deux voix ſeulement dans une affaire qui lui tenoit à cœur, fut ſi déconcerté de cet événement, qu'il engagea le Roi à ſéparer le Parlement & à le faire paſſer ſur le champ dans la Chambre des Pairs.

Le Bill des Entrepreneurs a échoué par la pluralité d'une voix ſeulement. Le Lord Irnham & M. Temple Luttrell étoiens ſortis pour porter un Bill à eux relatif à la Chambre des Lords & le Chevalier Michael Flenning étoit enfermé dans la buvette. Une circonſtance remarquable, c'eſt que M. Soumes Jennings, ce brave champion du Miniſtere s'étant endormi pendant les débats, ſe reveilla comme la Chambre alloit aux voix. Entendant alors le Lord Ongley autre Membre Miniſtériel, mais qui appuyoit le Bill, donner ſa voix en conſéquence, il en conclud qu'il en falloit faire autant, & par cette mépriſe il ſe trouva voter pour l'Oppoſition.

s'il y a quelque Puiſſance aſſez inſenſée pour oublier le reſpect qui eſt dû à la ſupériorité du pavillon Britannique.

Vous ſerez peut-être bien aiſe, Monſieur, de ſavoir comment on raiſonne ici ſur l'expédition de M. le Comte d'Eſtaing, tandis que l'eſcadre deſtinée à le chercher, attend le vent favorable pour appareiller.

» Si le Comte d'Eſtaing eſt parti pour l'Amérique Septentrionale, il eſt aſſuré d'y faire tout ce qu'il voudra, ſans que notre flotte puiſſe l'en empêcher. Dans le nombre des cinq ou ſix vaiſſeaux de ligne de l'eſcadre du Lord Howe, il n'y en a que trois qui ſoient armés pour combattre. Il n'y a pas moins de quarante de ſes frégates de rappellées par des ordres partis d'Angleterre il y a environ un mois. On voit, par-là, quelle eſt la maladreſſe de nos Miniſtres. Au lieu de fortifier notre flotte en Amérique, ils l'ont affoiblie. Les Gardes ont été auſſi rappellés dans le même tems. «

» C'eſt avec la même gaucherie que nos Miniſtres envoyent des troupes à Halifax. Le ſoixante-dixieme Régiment, celui d'Argyleshire de nouvelle levée, & celui de Macleau, dans lequel eſt le Duc d'Hamilton, auſſi nouveau, ſe ſont embarqués à Gréenock pour Halifax. Cette opération eſt inutile, & pourra avoir de fâcheuſes ſuites. Halifax n'eſt pas une place dans laquelle on puiſſe ſe défendre. Il y a mille à parier contre un, qu'elle

ſera priſe ſi elle eſt attaquée. On auroit mieux fait de laiſſer ces troupes en Ecoſſe, où elles étoient néceſſaires pour la ſûreté des côtes.«

» Il n'a été & il ne ſera envoyé aucuns renforts aux armées de Philadelphie & de New-Yorck. On a aſſuré le Général Howe, à pluſieurs repriſes, qu'il recevroit un renfort de vingt mille hommes vers le commencement de Mai. Comme il ſe trouvera *déſappointé!* Un miniſtre ſage auroit renforcé cette armée, ou bien il l'auroit fait revenir. Elle eſt trop foible s'il eſt queſtion d'agir: elle eſt trop nombreuſe & trop précieuſe à l'Angleterre, pour qu'on ſouffre qu'elle ſoit perdue, ce qui eſt inévitable, ſi la deſtination du Comte d'Eſtaing eſt de ſoutenir les opérations de Washington. «

Les Miniſtres conviennent enfin que le Canada s'eſt ſoulevé; qu'environ ſept mille hommes de troupes de la nouvelle Angleterre, (les mêmes qui ont triomphé du Général Burgoyne,) ſont partis pour les lacs; qu'ils ont fait de Ticondérago une place d'armes; que cette armée eſt commandée par le Général Conway, Officier François; que le Général Arnold & le Marquis de la Fayette, à la tête d'un corps conſidérable des Provinces centrales, doivent le joindre; que ce ſont ces Provinces & celles du Nord qui ſe chargent de cette expédition, tandis que les Etats méridionaux ont promis de fournir au Général Washington toutes les forces qui lui

ſeront

feront néceſſaires ; & que penſent les Miniſtres de toutes ces belles nouvelles ? — Mylord North eſt tranquille, parce qu'il croit la Ville de Quebec & les munitions du Roi à l'abri de tout danger. Quant au reſte du Pays, il a dit froidement aux Marchands Canadiens, qui lui ont expoſé leurs inquiétudes, qu'il ne répondoit pas que les Américains n'y fiſſent des incurſions, & qu'il ne ſavoit qu'y faire pour l'empêcher.

P. S. du 13 Mai.

La Chambre des Communes diſcuta le 8 la queſtion du bill annuel de la Police des grains. M. Gaſcoyne ayant démontré que la publication du prix des grains ordonnée par l'acte entraînoit de grands inconvéniens, en ce qu'elle étoit plus favorable que contraire aux Monopoleurs, & facilitoit la fraude & la colluſion, il fut arrêté par une pluralité conſidérable, qu'il ne feroit plus formé par les Jurés de Regiſtre hebdomadaire du prix des grains.

La Chambre agita enſuite celle des bills relatifs au commerce d'Irlande : on entendit les Avocats de pluſieurs Villes d'Angleterre à qui ces bills porteroient préjudice ; & après des débats très-animés, le lord Nugent qui défendoit les bills conſentit que la Chambre s'ajournât au lundi 11 pour diſcuter cette matiere de nouveau.

Le 11, les Témoins produits de la part de

Liverpool furent entendus, & on remit au lendemain 12 à entendre ceux qui se présentoient à l'appui des pétitions de Glasgow, de Chester, de Bristol & de Lancastre.

Il étoit onze heures du soir, lorsque le Colonel Barré, d'une voix entrecoupée de sanglots & fondant en larmes, demanda que le Roi fût supplié d'ordonner que l'inhumation du Comte de Chatham (mort le matin sur les onze heures à sa terre de Hayes) se fît aux frais publics. M. Thomas Townshend, presque suffoqué par sa douleur, appuya cette motion. On s'attendoit que les partisans du lord North la feroient rejetter par une suite de leur aversion pour le nom de Chatham; mais M. Rigby parlant pour les Ministres, donna à sa mémoire les plus pompeux éloges. Loin de mettre aucun obstacle à la proposition, il s'exprima dans des termes qui durent faire juger que la haine du Parti Royaliste connoissoit des bornes, & qu'à leur mort, tous les Membres de l'Opposition pouvoient compter sur son estime. Le plaisir avec lequel on enterre un ennemi, éclata dans l'approbation qui fut donnée par M. Rigby à la motion; & il voulut même y mettre du sien, en demandant qu'il fût élevé un monument à ce grand homme. M. Townshend essaya de parler; mais les forces lui manquerent, & il fut obligé de se rasseoir, & de laisser couler un torrent de pleurs, Lorsqu'il se fut remis, il [illegible] observa-

tion qui ne feroit pas venue de M. Rigby, quelque juftice qu'il eût paru rendre au Lion défunt, c'eft qu'il étoit bien fatal que l'aveugle Parque eût coupé un fil fi précieux, le feul, peut être, auquel tenoit le falut de l'Etat.

M. Dunning, du même parti, exprimoit fes fentimens fur cette perte avec un pathétique dont la Chambre, qui lui donnoit la plus grande attention, étoit peut-être diverfement affectée, lorfqu'on vit rentrer Mylord North qui avoit quitté la féance quelques momens avant pour retourner chez lui, & qui revenoit d'un air très-empreffé. Ce Miniftre déclara, (ce font fes termes,) » qu'il s'eftimoit heureux d'arriver à tems pour donner fon fuffrage au projet d'honorer de toutes les manieres poffibles, la mémoire du Lord Chatham, & qu'il ne doutoit point que la motion n'obtînt une pleine unanimité. « Il s'excufa d'en dire davantage, fur ce qu'il étoit venu très-vîte, & qu'à peine pouvoit-il refpirer. Sans cela, il auroit donné l'effor aux fentimens de refpect dont il étoit pénétré pour Mylord Chatham, & qu'il regrettoit de renfermer en lui-même, tandis qu'il avoit une fi belle occafion de les manifefter. La motion, portée aux voix, paffa unanimement, & il fut arrêté :

» Qu'une humble adreffe feroit préfentée au Roi pour fupplier Sa Majefté de vouloir bien ordonner que les cendres de William

Pitt Comte de Chatham, feroient mifes en terre aux frais de la Nation; que de plus il feroit élevé un monument dans l'Eglife collégiale de Saint Pierre de Weftminfter, à la mémoire de ce *grand & excellent homme d'Etat*, avec une infcription, qui exprimeroit la douleur fentie par la Nation pour une perte fi grande & fi irréparable, & que Sa Majefté feroit affurée que la Chambre fatisferoit aux dépenfes & de l'inhumation & du monument. «

ON fera furpris, fans doute, de voir qualifier *de grand & excellent homme d'Etat*, celui à qui il a été dit en face dans cette feffion même, que jamais le Roi ne prendroit de fes confeils. Chacun fe dira qu'on voit bien qu'il n'eft plus, & qu'avec lui font difparus les rifques qu'il y auroit eu pour fes adverfaires à lui rendre de fon vivant un fi magnifique témoignage. Pour vous, Monfieur, qui avez bien préfente à l'idée l'hiftoire de la guerre derniere entre l'Angleterre & la France, ce fera fous un autre point de vue que vous le confidérerez. Vous vous fouviendrez que pour avoir facrifié à fa propre gloire jufqu'au caractere de la Nation qu'il avoit à conduire, caractere marqué pour le commerce & non pour les conquêtes, Mylord Chatham a porté un coup mortel à l'Angleterre par les triomphes mêmes qu'il lui a fait obtenir. Quand il fe félici-

toit d'avoir conquis l'Amérique en Allemagne, il oublioit que cette conquête avoit coûté à l'Angleterre quatre-vingt millions ſterling qui devoient la mettre hors d'état de ſoutenir toute autre guerre de plus d'un demi-ſiecle. C'eſt cette même conquête de l'Amérique par l'Angleterre qui eſt cauſe que l'Amérique échappe aujourd'hui à ſa domination. Combien elle a lieu de regretter tous les millions inutilement prodigués par ce Miniſtre pour ſes extravagantes & inutiles expéditions ſur les côtes de France, & pour la pompe ridicule avec laquelle il a fait placer à la tour quelques cloches & quelques (*a*) canons fleurdeliſés? Les qualités dominantes dans Mylord Chatham, étoient la vaine gloire & l'entêtement. Peut-être n'auroit-il pas pouſſé les choſes avec l'Amérique auſſi loin que Mylord North; mais il n'auroit pas non plus reculé comme celui-ci vient de le faire par ſes Bills conciliatoires. Une faute impardonnable de ce Miniſtre, c'eſt d'avoir donné à l'Angleterre une trop haute idée d'elle-même, en même tems qu'il la ruinoit. Comme il ne pouvoit pas ſe le diſſimuler, il n'a ceſſé d'inſiſter dans le Parlement pour faire rappeller d'Amérique l'armée angloiſe, & pour que l'Angleterre ſe bornât à une guerre contre la France; mais

(*a*) Il les faiſoit venir à Londres en poſte à 36 chevaux.

le mal étoit plus grand qu'il ne croyoit encore. Il l'a connu dans toute son étendue par les adresses fulminantes des deux Chambres en réponse au fulminant message du Roi sur la déclaration de la France, qui n'étant suivies que d'une inaction presque léthargique, ont dû être regardées de lui-même comme l'effervescence passagere d'un orgueil impuissant. Il se traîna le 7 Avril au Parlement pour l'accuser d'une foiblesse & d'une irrésolution qui étoient son ouvrage ; mais quelle impression sa voix mourante pouvoit-elle faire sur une Nation prête elle-même à expirer? Ses reproches ne furent point sentis, ou ils furent dédaignés ; & un grand mois après, sans qu'il ait pu voir un seul vaisseau mettre à la mer, surmonté par son dépit ou par ses remords, il s'est endormi avec tous les autres grands & excellens hommes d'Etat, dont l'ambition a été le fléau de leur pays.

La demande arrêtée par la Chambre pour l'enterrement de ce Lord, a été portée le 12 au matin au Roi, qui a fait aux Députés l'accueil le plus gracieux.

P. S. du 14

A la grande surprise de la Cour & de la Ville, le Général Burgoyne vient d'arriver. Il a débarqué hier matin à Portsmouth de la frégate le Grampus partie le 10 Avril de Rhode-Island. Le parti ministériel, toujours attentif à profiter des circonstances pour re-

lever, ne fût-ce que pour quelques momens, le crédit des fonds, fait courir le bruit qu'il apporte des propoſitions d'accommodement; mais comme cela n'eſt gueres vraiſemblable d'après ce qu'on ſait des réſolutions du Congrès, on eſt plûtôt porté à croire que c'eſt une grace perſonnelle qui lui a été accordée, pour qu'il puiſſe plaider lui-même ſa cauſe au Parlement, avant ſa ſéparation, confondre les Miniſtres qui ont voulu le perdre, & faire entendre au Roi & à la Nation qu'il n'y a plus rien de mieux à faire, que de ratifier ſa capitulation & de retirer toutes les armées angloiſes de l'Amérique, où elles ſe conſomment inutilement & ſans gloire, indépendamment des autres riſques qu'elles peuvent y courir. On ſaura par ce Général des détails plus précis de l'expédition contre le Canada.

La diviſion du Contre-Amiral Palliſer n'étoit point encore partie le 13 de la rade de Sainte-Hélene: mais tous les vaiſſeaux de force attendus de la Tamiſe, ainſi que de Plimouth, étoient réunis à l'eſcadre d'obſervation de Spithead aux ordres de l'Amiral Keppel.

P. S. du 15 Mai.

Le Général Burgoyne n'a point encore paru devant le Roi, & on croit qu'il ne demandera point d'audience à Sa Majeſté, qu'il n'ait été juſtifié, par un Conſeil de

Guerre, relativement à la malheureuse affaire de Saratoga. On assure que son début avec le Ministre, a été de demander à être jugé, & qu'on lui a promis de prendre, à ce sujet, les ordres du Roi.

La corvette le Grampus, sur laquelle il est revenu, étoit accompagnée de trois bâtimens de transport chargés de malades & de blessés de l'armée de Rhode-Island.

Le vaisseau l'*Europa*, de 64 canons, Amiral Montagu, est parti avec plusieurs bâtimens sous son convoi, pour la station de Terreneuve. Le *Prince de Galles*, de 74 canons, Amiral Barrington, destiné pour celle des Isles du Vent, étoit encore retenu par le vent, à Sainte-Hélene, le 13; ainsi que le *Royal Oak*, de 74 canons, Amiral Parker. C'est celui-ci qui conduira les onze vaisseaux de ligne attendus à Plimouth par l'Amiral Byron, sur l'*Albion* de 74 canons. — De ces onze vaisseaux, il y en a dix de 74 canons, & un de 70.

Il en restera à Spithead vingt un, savoir, un de cent, destiné pour l'Amiral Keppel, c'est le *Victory*; cinq, de 90; neuf, de 74; un de 70, & cinq de 64. On assure que tous en général, au nombre de trente-trois, sont très-mal armés, le vaisseau de 90 canons n'ayant que 600 hommes, & le reste à proportion. Ils ne sont pas mieux approvisionnés.

Il y a eu de nouveaux débats dans le Par-

lement au ſujet du Lord Chatham. Mylord Shelburne ayant expoſé aux Lords tout ce qui s'étoit fait chez les Communes pour honorer la mémoire du Lord Chatham, & ayant repréſenté à la Chambre, qu'il ne convenoit point que celle des Communes eût l'avantage ſur elle d'avoir ſignalé ſeule ſa reconnoiſſance pour ce grand homme, il demanda qu'il fût arrêté que la Chambre aſſiſteroit à ſes funérailles; mais cette motion fut combattue fortement par le Duc de Chandos & par le Chancelier, qui firent voir que ce ſeroit le premier exemple d'un pareil hommage rendu par la Chambre, & qu'il ſeroit bien plus glorieux pour le nom du feu Lord, s'il étoit volontaire, que s'il étoit forcé. La motion fut rejettée à la pluralité d'une voix.

Il en a été porté une dans la Chambre des Communes, pour demander au Roi de payer ſes dettes & de faire un ſort à ſa famille, attendu qu'il eſt mort preſque inſolvable. Le Lord North s'y eſt prêté d'auſſi bonne grace qu'à celle de l'inhumation & du monument, à laquelle le Colonel Barré, ami intime du feu Lord, obſerva que ſon Ombre ſeroit bien plus ſenſible, d'après ſa paſſion connue pour la gloire, qu'à toutes les graces pécuniaires qu'on pourroit faire à ſes enfans. En conſéquence, il a été ordonné de rédiger un projet d'adreſſe au Roi.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Un bâtiment François.			
Un Américain.	Fretté à Curaçao par Miles, dont 320 boisseaux de sel, 27 bariques de rum & des salaisons.	Pour Charles wood de Bermudes, & actuellement à Boston.	Pris par un des Croiseurs du Chevalier Collier, & conduits à Halifax.
Un vaisseau.	De la Caroline Méridionale, 76 boucauts de tabac, 40 caisses d'indigo 170 barils de riz.	Pour France.	Pris par l'équipage après 24 jours de navigation, & amené à Bristol.
Neuf bâtimens.	Bordeaux, chargés de munitions.	Caroline Méridionale.	Pris par l'*Ariane*, frégate de guerre, sur les attérages de la Caroline.
Les Freres.	....		Pris près de la Jamaïque par le vaisseau de guerre la *Diligence*.
Quatre bâtimens.	Chargés de tabac & d'indigo.	....	Pris par deux lettres de marque de la Dominique.
L'Active, Corsaire Américain.	....		Pris & conduit à la Jamaïque.
Quatre gros bâtimens Américains.	Chargés de tabac & d'indigo	. . . . .	Pris par deux lettres de marque & conduits à Tabago.
Deux Brigantins.	De Saint Eustache chargés de sel & de rum.	. . . . .	Pris par le vaisseau de guerre le *Fairfax*, & amené à New-York.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La Comete, Corsaire Américain de 16 canons de 6, 20 pierriers & 160 hommes.	Charles-Town,	France.	Pris par la frégate de guerre la *Daphné* allant de la Jamaïque à Pensacola.
Un Senaut François.	Chargé de couvertures, de cordages de toiles à voiles, &c.	. . . . .	Pris par le *Nottingham* de Corke pour Philadelphie, & envoyé à New-York.
Le *Lexington*, Corsaire de 30 canons.	. . . .	. . . .	Pris par une lettre de marque & conduit à Tabago.
L'Indépendance, Corsaire de 26 canons & 120 hommes.	. . . .	. . . .	. . . .
Six bâtimens Américains.	Tous chargés de riz, d'indigo & de tabac.	. . . .	Pris & conduits à Lisbonne.
Un brigantin Américain de 90 tonneaux.	Chargé de douves, cerceaux, &c.	. . . .	Pris par le *Salles* de Liverpool pour Tortola.
Un Corsaire de 16 canons.	. . . .	. . . .	Coulé bas par le même, après un combat de quatre heures,
Le Boston, Corsaire de 16 canons	. . . .	. . . .	Pris par un vaisseau armé & conduit à New-York
Le Dévonshire, Corsaire de 14 canons.	. . . .	. . . .	Pris & conduit à Antigoa par un vaisseau ayant lettres de marque.
Le God-intent.	Terreneuve.	Dominique.	Repris & conduit à la Dominique.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le Hope, Capit. Jones.	Des Isles.	Pour Bristol.	Pris par la *Revanche*, Capitaine Cuningham. Treize des matelots du *Hope* ont passé à bord du Corsaire. – Le *Hope* a été repris par un vaisseau de guerre, & conduit à Gibraltar.
Le Mermaid, Capit. Gilbert.	Bâtiment de transport de Rhode-Island.	Pour Philadelphie.	Pris dans la baye de Delaware.
Le Mary, Capit. Randall.	Malaga.	Nice.	Pris par un Corsaire Américain, & envoyé en France.
Un vaisseau de la Compagnie des Indes. – On croit que c'est le *Mount-Stuard*, Capitaine John Steward.	Parti des Dunes le 25 Janvier.	Pour la côte de Coromandel & la baye de Bengale,	Pris par deux Corsaires Américains & envoyé à Boston.
La Bethsy, Capitaine Morgan.	Antigua.	Halifax.	Pris le 10 Mars par deux Corsaires de la Caroline Méridionale, l'*Entreprise* & la *Défiance*, & envoyé à Curaçao.
Un vaisseau. . .	De Londres.	....	Pris devant le havre de Milford par un gros Corsaire Américain & envoyé en France
Le Mary, Capit. Henri Johnson.	Kingston de la Jamaïque.	New York.	Pris à la Nouvelle Providence par le Corsaire Américain qui s'est emparé du fort.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Cinq bâtimens.	. . . .	. . . .	Repris par le même Corsaire au même lieu sur le Corsaire Anglois le *Gayton*.
La Paix & l'*Harmonie*, Capitaine Kennedy.	Lisbonne.	. . . .	. . . .
Le Fanny, Capitaine Barb, montant 8 canons & 12 pierriers.	De Zante, chargé de fruits.	Londres.	. . . .
Deux vaisseaux d'Irlande.	. . . .	. . . .	Retenus à Bordeaux.
Le Fanny de 300 tonneaux.	Londres.	. . . . .	Pris le 23 Mars par un Corsaire Américain de 36 canons, à 50 lieues du cap Finisterre & envoyé à Charles-Town.
Un gros vaisseau des Isles Angloises.	. . . .	. . . .	Pris & mené à la Martinique, où il a été changé en Corsaire de 32 canons.
Deux brigantins, l'un Capitaine Richard, l'autre Capitaine Golifinets.	. . . .	. . . .	Pris par le *Ranger*, Capitaine John ou Paul, parti de Piscataquai le premier Novembre pour Nantes, où il est arrivé le 2 Décembre 1777. Ce Corsaire percé pour 20 canons, en monte 18 de 6 & 6 pierriers. Il a à bord environ 150 hommes.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Lord Chatham dont les Assûreurs avoient refusé une prime de 50 guinées.	De Londres avec le bagage du Général Irwin.	Pour Dublin.	Pris par le même Corsaire & envoyé à Brest.
Un brigantin . .	De Rhode-Island chargé de graine de lin.	Pour l'Irlande.	Pris par le même.
Un autre. . . .	Chargé d'orge & d'avoine.	. . . . .	Pris par le même.
Un sloop sur son lest.	De Dublin.	Pour Londres.	Pris par le même.
Le Drake, corvette du Roi en croisiere avec quelques barques de pêcheurs, & le brigantin l'*Elisabeth*.	De Glasgow.	. . . . .	Pris sur la côte de Galloway, par le Corsaire Américain le *Ranger*.
Le Sally, Capit. White.	New-York.	Pour les Indes Occidentales.	Pris & mené à Boston.

Il y avoit au commencement de Mars six Corsaires Américains qui croisoient aux attérages de la Dominique, dont le moins fort montoit 16 canons. Le paquebot pour l'Angleterre ne leur a échappé qu'avec peine.

Le Consul d'Angleterre à Madere a mandé qu'une des frégates du Roi y est bloquée par trois forts Corsaires Américains.

On apprend de l'Orient que l'équipage Anglois du Corsaire le Hawke de Guernesey, pris par une frégate du Roi ayant été laissé en liberté, tous les matelots se sont dispersés & qu'ils se sont enrôlés de côté & d'autre sur des bâtimens Américains. C'est

ce qu'ont fait encore ceux du vaiſſeau le *Hope* pris par Cunningham ; & on apprend toujours en Angleterre la perte d'un vaiſſeau avec d'autant plus de déplaiſir, que l'équipage augmente ſur le champ les forces des Américains : ce qui ne ſe paſſoit pas ainſi dans les guerres avec la France.

F I N.

Fautes eſſentielles à corriger au N.° *XLII.*

Page cccl ligne 26, *en Irlande*, liſez *en Cumberland.*

Note, ligne 2, *cette partie de l'Irlande*; liſez *cette partie de la mer d'Irlande.*

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 22 Mai 1778.

DANS le portrait que j'ai hazardé de faire de Milord Chatham, j'ai osé avancer, Monsieur, que la vaine gloire & l'entêtement avoient été ses deux qualités dominantes. Peut-être ce jugement aura-t-il paru trop sévère à quelques personnes qui se seront laissé prendre aux éloges que le Ministere Anglois a toujours eu grand soin de faire prodiguer à cet Ex-ministre, dans la fausse persuasion que son nom en imposoit beaucoup à la France. S'il est nécessaire, pour les faire revenir de leur erreur, qu'elles ayent devant les yeux des témoignages non suspects, je ne puis point en choisir de plus efficace qu'un écrit dont je viens d'avoir connoissance, & que Milord Chatham a pu lire quelques jours avant sa mort. Certainement l'Auteur est un homme très-persuadé que jamais l'Angleterre n'a eu d'aussi grand Ministre, & il le lui dit avec une abondance de cœur tout à fait édifiante. Mais en même tems il veut qu'il lui soit permis de combattre son opi-

nion pour le maintien des droits du trône à l'égard des Américains, de laquelle il fait même dépendre la gloire future de ce grand homme; & il le juge si prévenu de ses idées sur ce point, qu'il met en œuvre tout ce que la flatterie a de plus séduisant & de plus adroit pour le fléchir. Daignez, Monsieur, suivre attentivement cet Ecrivain, & vous serez bientôt convaincu qu'il envisageoit du même œil que moi Milord Chatham, & qu'il savoit que ce n'étoit qu'en faisant un usage outré du ressort de sa vaine gloire, qu'on pouvoit espérer de triompher de son entêtement. — Il est visible que cette piece est sortie de quelque plume intéressée à justifier la résolution où l'on suppose Milord North de se détacher, s'il le faut absolument, de l'article de la dépendance de l'Amérique, résolution regardée comme une conséquence nécessaire de l'expédition des Commissaires, puisque sans cela, elle ne seroit d'aucune utilité. Ce morceau, d'ailleurs, pourra contenter les partisans de Milord Chatham; car c'est l'éloge le plus magnifique, non seulement de sa conduite réelle quand il a été en place, mais même de celle qu'on suppose qu'il auroit tenue s'il y fût resté.

AU COMTE DE CHATHAM

Vincit amor patriæ.

MILORD.

J'ai été long-tems accoutumé à voir en vous l'homme qui avoit relevé notre gloire nationale dans la derniere guerre, & celui que le Ciel deſtinoit encore à tirer un peuple malheureux du précipice entr'ouvert ſous ſes pas. La foi entiere que je donne à toutes vos déciſions, qui ſont pour moi autant d'oracles, me ſubjugue à un tel point, que je me ſens ſaiſi de cette crainte & de ce tremblement qui naîſſent des ſcrupules de Religion, parce que j'ai donné accès dans mon idée à quelques doutes ſur une opinion que vous avez cru devoir adopter & ſoutenir. J'ai la hardieſſe d'élever en moi-même un tribunal d'appel contre un de vos arrêts, celui qui regarde l'indépendance Américaine, tandis que je rends hommage d'un autre côté à la conduite que vous avez tenue dans cette grande diſcuſſion politique, ſinon par une approbation abſolue, au moins avec toute la candeur poſſible.

A l'époque mémorable où le feu Roi, pour condeſcendre aux déſirs de ſon peuple, remit entre vos mains les rênes de l'Etat, la Grande-Bretagne, déja trop humiliée à ſes propres yeux & aux yeux de toute l'Europe, n'avoit perdu cependant que fort peu de

ſes poſſeſſions. L'Iſle de Minorque étoit la ſeule qui nous eût été enlevée. Nous pouvions craindre, il eſt vrai, que l'ennemi ne tournât ſes vues ſur nos Colonies de l'Amérique Septentrionale. Mais pendant le cours de votre adminiſtration glorieuſe, la ſageſſe & la vigueur de vos conſeils, aidées de la valeur des armes Britanniques, ſauvèrent l'Amérique du danger de devenir un appanage de la Couronne de France. L'uſurpateur y fut par tout repouſſé : nos diſgraces furent remplacées par des triomphes. La France, bien loin de s'aggrandir par des conquêtes, ſe vit battue & dépouillée ; & le Canada fut ajouté à l'immenſe continent des Anglo-Américains.

Vos ſuccès, Milord, ne ſe bornèrent point à la terre-ferme de l'Amérique. Les Iſles à ſucre des François éprouvèrent le ſort de leurs poſſeſſions continentales. Votre génie triomphateur écraſa celui de la France ſur toutes les parties du globe. Les côtes d'Afrique & d'Aſie retentirent du bruit de votre gloire ; & l'on ne ſauroit dire juſqu'à quel point les limites de la nation Françoiſe auroient été reſſerrées ſi vous n'aviez pas été arrêté au milieu de votre brillante carriere, lorſque, très-heureuſement pour l'autre branche de la Maiſon de Bourbon vous jugeâtes à propos de quitter le timon de l'Etat. Cependant, il étoit impoſſible que la ſageſſe de votre politique n'opérât pas encore quel-

que tems après votre retraite. L'Eſpagne ſentit les effets du magnifique plan que vous aviez conçu. Nous eûmes tout le bonheur poſſible dans nos expéditions contre ſes établiſſemens. C'eſt ainſi que les vibrations d'un pendule continuent par la ſeule impulſion qu'il a reçue d'abord.

Vous avez cru, Milord, devoir abandonner les affaires dans un moment où l'honneur & l'intérêt de la nation exigeoient qu'elles reſtâſſent entre vos mains. Eſt-il punition trop rigoureuſe pour l'homme dont le pernicieux crédit vous a forcé à cette fatale retraite? Oui, ſans doute, avant qu'il meure, la nation devroit faire tomber ſur ſa tête tout le poids de ſa malédiction & de ſa vengeance. Vous avez renoncé au brillant éclat de votre caractere public pour jouir d'un bonheur plus ſolide dans une ſituation privée. Vous vous êtes repoſé à l'ombre de vos lauriers, & au milieu des trophées amaſſés autour de vous par votre ſageſſe patriotique. Vous avez laiſſé votre pays amplement dédommagé des pertes légeres qu'il avoit ſupportées ſous l'adminiſtration précédente & , à ce qu'il paroiſſoit, n'ayant preſque rien à redouter des revers de la fortune ou des balourdiſes de l'ignorance. Les acclamations de vos compatriotes vous ont ſuivi juſques dans votre retraite.

Depuis ce moment fatal, Milord, l'étoile politique de l'Angleterre a conſtament ré-

trogradé, car il feroit puérile de faire mention de quelques lueurs paſſageres de direction contraire qui à peine ont été remarquées. L'étoile Ecoſſoiſe a pris le deſſus, & ſa maligne influence continue encore à ſe faire ſentir. La ruine & le deshonneur de la nation en ont été les ſuites. Les déſaſtres ont ſuccédé aux déſaſtres ſous des adminiſtrations foibles, perverſes ou de peu de durée: elles ont remplacé une ſuite brillante de proſpérités nationales, fruit glorieux de votre adminiſtration. Nous venons de voir le dénouement de cette déplorable ſcène ſous le Miniſtere du Lord North, par le démembrement d'une grande moitié de notre empire.

Permettez-moi, Milord, de me figurer ce qui feroit arrivé ſi vous euſſiez occupé le poſte de Miniſtre quand on travailloit à la paix de Paris, & depuis cette époque ſi vous euſſiez continué d'être le diſpenſateur & le gardien de la proſpérité de votre pays juſqu'au moment actuel. Je veux me livrer un moment à une illuſion ſéduiſante. Si vous fûſſiez reſté en place, l'Angleterre auroit certainement fait une paix qui l'auroit amplement (*a*) dédommagée des dépenſes énor-

(*a*) Il eſt tout auſſi croyable que la paix ne ſe feroit point faite, malgré le beſoin extrême qu'en avoit l'Angleterre, qui ne pouvoit plus trouver d'argent, ni armer des eſcadres, pour avoir perdu 130,000 hommes à la mer ſeulement, & dépenſé 80 millions ſterling.

mes de la guerre. Si vous eûssiez été à la tête de l'administration, l'Angleterre, en tems de paix, auroit vû ses Colonies gouvernées suivant un systême fondé sur une politique vraiment sage. Notre dette nationale auroit été liquidée d'année en année en proportion de l'étendue & de l'accroissement du commerce national. Sous une administration juste & prudente comme la vôtre, les heureux habitans de nos possessions dans l'Inde, au lieu de maudire leur destinée & de nous avoir en exécration, auroient célébré par des chants de victoire le jour qui soumettoit leurs personnes & leurs fortunes à la domination de la Grande-Bretagne.

L'Agriculture & les Manufactures des Isles Britanniques, accablées de charges qui deviennent tous les ans plus insupportables, se seroient vues délivrées de plusieurs impôts oppressifs dont le fardeau les fait gémir depuis long-tems. Mais par dessus tout cela, mon imagination présente à ma vue enchantée le Parlement de ma patrie rétabli dans cet état de vertu & de dignité qui a signalé son origine; & même, selon toutes les apparences, brillant d'un nouveau lustre, & porté au plus haut degré possible de perfection. Le charme d'une telle vision répand une douce volupté dans tous mes sens. Je m'imagine voir par l'heureuse influence de votre Ministere, prolongé jusqu'à ce jour, le grand Conseil de la Nation devenu réellement l'é-

lite de ses Membres, & purifié de toutes les souillures de la corruption & de la dépendance, Les petits Bourgs*, appellés avec raison les parties honteuses de notre Constitution, n'y enverroient plus ces Membres, qui ne semblent destinés qu'à servir de recrues au parti de la vénalité ; & le Parlement n'admettant plus dans son sein que les Représentans des Provinces & des Villes, se rapprocheroit davantage de son institution. Cette auguste assemblée n'auroit plus à rougir de la présence d'un seul Pensionnaire de la Cour. Un Bill efficace contre cette espece d'esclaves eût lavé le Sénat de cette tache qui souille sa gloire. Pour couronner ce tableau, je me figure, Milord, ces vénérables Sénateurs insensibles à toutes considérations particulieres, passant unanimement un Bill proposé par vous pour rendre égale dans toute l'étendue du Royaume la taxe des terres, dont la répartition se fait depuis long tems avec une si étrange partialité.

Est-il absolument impossible que même un Chatham se laisse emporter quelquefois au-delà des bornes d'une juste raison, pour réaliser au moins dans son idée un systême formé pour la gloire & le bonheur de son pays ? Je conçois aisément combien il doit être difficile de descendre de la théorie ravissante d'un ordre de choses aussi sublimes, à la triste réalité de notre existence actuelle. Vous devez avoir trop à souffrir, Milord, si du point d'élé-

vation & de gloire où vous nous auriez placés, vous êtes obligé d'abaiſſer vos regards ſur l'état de miſere & d'abjection auquel nos Miniſtres actuels ont réduit la Grande-Bretagne. Des armées détruites, une marine énervée, & plus de la moitié de l'Empire révolté & indépendant, ſont des événemens d'autant plus nouveaux pour vous, que ſous votre adminiſtration ils auroient été impoſſibles.

Je ne ſuis donc point ſurpris, Milord, qu'au premier coup-d'œil vous ne puiſſiez voir ſans indignation l'orgueil croiſſant de la Maiſon de Bourbon, ou l'union des Colonies de l'Amérique Septentrionale en une grande République confédérée. Vous avez été accoutumé à voir réellement la France à vos pieds, & l'Amérique ſolliciter votre protection. Mais les deſtinées de l'Angleterre ſont changées, & ce changement s'eſt fait par des moyens qu'il ne vous étoit pas plus poſſible d'empêcher, que vous ne le deviez en ſuivant les conſeils de votre ſageſſe.

Certainement, Milord, un grand homme d'état ne compromet ni ſon eſprit, ni ſa vertu en s'accommodant aux circonſtances des tems, quelque fâcheuſes qu'elles puiſſent être. C'eſt une eſpèce de capitulation du ſage avec la fortune, dont l'hiſtoire nous offre plus d'un exemple. Nous n'avons pas oublié, & le devoir de la reconnoiſſance préſente ſans ceſſe à notre ſouvenir le tems où le plus

habile & le plus zélé patriote dont cette nation puisse se glorifier, soumit son opinion particuliere (*a*) sur la question importante de la continuation de la guerre en Allemagne, à la prédilection du feu Roi pour le pays de sa naissance. Nous nous rappellons avec un juste sentiment de vénération pour sa prudence & ses sentimens d'humanité, que cet esprit si peu endurant souffrit néanmoins que Minorque restât entre les mains des François, sans vouloir leur en disputer la possession. Le succès même de cette expédition ne lui parut pas valoir tout le sang qu'elle auroit coûté.

Or si nous ne pouvons conclure de paix qu'en laissant à l'Amérique cette indépendance que la France a reconnue : si nous persistons à vouloir dicter les conditions de cette paix, que résultera-t-il d'une pareille obstination ? Nous avons déja prodigué sans fruit notre sang & nos trésors dans une guerre de terre. Est-il nécessaire que la mer, où jusqu'à présent nous avons été invincibles, voye flétrir nos lauriers & devienne pour nous, comme il y a tout lieu de le craindre, le théatre de nouvelles disgraces ? Dans la situation actuelle

(*a*) C'étoit une condition sans laquelle M. Pitt ne fût pas resté en place, & alors son ambition prit le dessus, ainsi qu'il lui étoit déja arrivé lorsqu'il abandonna le parti dans lequel l'avoient engagé les bienfaits de la Duchesse de Marlborough.

des affaires, l'Amérique, la France & l'Espagne réunissant leurs marines deviennent des ennemis que nous ne devons point mépriser.

En supposant que nous ayons le bon esprit de ne point chicaner l'Amérique sur les conditions qu'elle voudra mettre à la paix; nous sommes presque sûrs qu'indépendamment d'une part considérable dans son commerce, nous conserverons la jouissance paisible de nos îles. Dans l'hypothèse contraire, & si nous voulons absolument nous précipiter dans tous les embarras d'une guerre aussi cruelle & aussi générale que celle dont nous sommes menacés, il n'est point de planteur qui ne vous assure, Mylord, que les îles à sucre finiront par suivre le sort du pays que l'on appelloit autrefois l'Amérique Britannique.

Si votre ame au-dessus des atteintes de la vieillesse & des infirmités conserve toujours la même ardeur pour le salut de votre patrie, il vous reste encore, même en consentant à l'indépendance, de quoi exercer vos grands talents & satisfaire une honorable ambition. Le commerce des deux Indes, celui d'Afrique, & les ressources inépuisables de nos propres îles sont des objets assez intéressans pour mériter l'attention du plus grand Ministre occupé de conserver ces avantages, de les étendre & d'en éternise la jouissance, s'il est possible.

Les Anciens, Mylord, avoient pour usage

de ne jamais ſacrifier aux héros qu'après leur mort. Puiſſions-nous, je parle d'un avenir éloigné, trouver un jour dans notre gloire un juſte ſujet de rendre cet hommage à Milord Chatham!

QUELQUE outrée que vous ait pu paroître, Monſieur la flatterie des complimens dont on accable Milord Chatham dans cette lettre, ce n'eſt encore qu'une foible eſquiſſe des louanges exceſſives données à toutes ſes actions par ſes Panégyriſtes depuis ſa mort. Un Ecrivain, qui s'annonce pour aimer ce qui eſt dans l'ordre, a pris de l'humeur. Il trouve un danger réel pour la nation, dans les extravagances auxquelles elle ſe livre pour marquer la haute opinion qu'elle avoit du Lord Chatham. Sa maniere de voir m'a paru très-raiſonnable; vous allez en juger.

Obſervation ſur ce qui s'eſt paſſé dans le Parlement à l'occaſion de la mort du Lord Chatham.

» Tous les éloges donnés avec tant de profuſion à la mémoire de feu Comte de Chatham par les deux partis dans le Parlement, ſont autant de ſarcaſmes contre notre Conſeil-Privé, contre les amis du Roi, & contre les patriotes dans les deux Chambres «.

» Que penſeront les étrangers de voir tout ce que nous avons de grands hommes d'état ſe déſoler de la mort du Comte de Chatham,

& accuser l'injustice du sort pour nous avoir enlevé le seul homme qui pût tirer l'Angleterre de l'abîme où elle est prête à s'ensevelir dans le moment même où elle avoit le plus besoin de ses talens supérieurs ? Peuvent-ils avoir oublié que Milord Chatham a été laissé sous la remise pendant près de 17 ans, que depuis il n'a jamais été rappellé dans le ministere, si ce n'est une seule fois pour être placé dans un poste qui ne lui donnoit aucun pouvoir & où il n'avoit rien à faire, poste qu'aussi il n'a gardé que très-peu de tems ? Ignorent-ils qu'il a passé le reste de sa vie à censurer les mesures de la Cour, & à montrer tout autant de mépris pour les Chefs de l'Opposition ? Ne l'ont-ils pas vu nombre de fois contrarié, désaprouvé, abandonné, baffoué même des deux partis selon qu'il lui arrivoit d'adhérer ou de s'opposer à leurs opinions ? Enfin toute l'Europe ne sait-elle pas que la seule démarche importante faite d'après son avis, pendant tout cet intervalle de tems, a été la révocation de l'acte du tymbre: que cette démarche est condamnée aujourd'hui universellement comme la source de toutes les calamités qui nous assiégent ; & que le dernier discours de ce grand homme, si généralement applaudi, n'étoit qu'une contradiction frappante de tous ses anciens discours en faveur de cette révocation & de presque tous les discours qu'il a prononcés depuis cette époque. Payons

donc tout ce que nous devons à ſa mémoire, mais pour l'amour de Dieu ménageons un peu plus l'honneur & la dignité de la nation, & ne lui faiſons pas perdre toute ſa conſiſtance. Ne donnons point lieu de croire aux François & aux Eſpagnols que notre nation eſt ſans reſſources, que le ſeul homme qui pouvoit la ſauver n'exiſte plus, que nous deviendrons la proie facile de nos ennemis, parce que nous reſſemblons à un troupeau de moutons ſans berger & ſans chien. En vérité nous ne nous comportons en cette occaſion ni comme hommes, ni comme politiques, ni comme philoſophes, ni même comme Chrétiens.

VOUS conviendrez ſans peine, Monſieur, que les appréhenſions de cet Ecrivain ſont fondées. Je les trouve auſſi raiſonnables que l'obſervation d'un Député dans la Chambre des Communes, ſur une conſéquence tirée par le Colonel Barré à l'appui de ſa propoſition pour faire inhumer le Lord Chatham aux frais publics. Il prétendoit que ce grand Miniſtre ayant été tant de fois outragé dans cette Chambre par les propos injurieux de ſes Membres, il étoit bien juſte qu'elle lui en fit un réparation publique, par les honneurs qu'elle lui feroit rendre ſur l'argent de la Nation. Quelqu'un lui répondit auſſi-tôt que la nation ne ſeroit pas aſſez riche pour payer l'enterrement de tous les Miniſtres ou gens

en place qui ſont journellement traités en pleine Chambre de diſſipateurs, de fripons ou d'imbécilles par les Députés leurs confreres.

Le placart ſatyrique que vous allez voir, ſur ceux qui décernent tant d'honneurs au Lord Chatham après ſa mort, l'ayant négligé & mépriſé de ſon vivant, m'a paru mériter place dans ce Recueil.

ÉPITAPHE

DU COMTE DE CHATHAM.

Ci gît le corps
de
GUILLAUME PITT,
Comte de CHATHAM,
GRAND ET EXCELLENT HOMME D'ÉTAT,
que le Roi GEORGE III
n'a voulu ni employer ni conſulter:
Sénateur très-inſtruit & très-éclairé,
Éloquent Orateur
&
poſſédant au ſuprême degré le talent
de la perſuaſion,
de qui cependant le Parlement
écoutoit l'opinion
& les conſeils

avec la plus malhonnête impatience,
répondant
à ſes argumens par le plus ſouverain mépris.
Tels étoient à ſon égard
les ſentimens & la conduite
du Roi & du Parlement.
qui,
pour perpétuer le ſouvenir
de ſes lumieres
& de ſes talens,
lui ont élevé ce monument.

Priez Dieu pour eux.

Je crois, Meſſieurs, que la mort de Milord Chatham devenant à peu-près pour nous, ce qu'on entend par la mort de Turenne, nous ne pourrions pas nous en occuper davantage ſans laiſſer échapper d'autres affaires que leurs ſuites rendront beaucoup plus intéreſſantes. Nous devons certainement la préférence à celle du Général Burgoyne, ainſi qu'à l'événement du départ de l'eſcadre qui s'eſt ennuyée d'attendre le vent à Sainte-Helene, & qui en eſt partie avant qu'il fût arrivé.

Parlons d'abord du Général priſonnier. On avoit dit qu'il attendroit pour demander à paroître chez le Roi, qu'il eût été innocenté par un jugement militaire. En même-tems

tems le bruit a couru que le Roi avoit voulu le voir & l'entretenir. Mais il s'eſt trouvé que ces deux nouvelles étoient l'une comme l'autre ſans fondement. Le pauvre Général dont la ſanté paroît, dit-on, très-altérée, n'a point paru à la Cour, ni annoncé qu'il eût l'intention d'y paroître. Il s'eſt rendu au Parlement, dont il eſt membre pour le Bourg de Preſton dans le Comté de Lancaſtre. Il s'étoit perſuadé, dit-on, que ſa préſence y feroit mettre ſur le tapis la malheureuſe affaire de Saratoga, & qu'il auroit l'occaſion d'entamer ſa juſtification. Mais la Chambre a paru ne faire à lui aucune attention, & il y a paſſé inutilement toute une journée. On donne pour raiſon de cette indifférence la nature embarraſſante de ſon affaire. Quoiqu'en Angleterre, & à ſa place, dans le Parlement Britannique, il eſt le priſonnier des Américains, & auſſi peu libre, que s'il étoit dans les priſons de Boſton. Il ſeroit abſurde qu'on prétendît juger ou dans un Conſeil de guerre ou en Parlement, un homme qui ne ſeroit point à l'entiere diſpoſition de ſes juges.

On ne conçoit point comment il n'a point prévu cette difficulté. En effet ſi on le condamnoit à mort, comme l'Amiral Byng, d'après le ſeizieme des articles de guerre, pour n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pu faire, quelle poſſibilité y auroit-il à exécuter ce jugement, en la perſonne d'un priſonnier

engagé par sa parole, & qui a laissé pour otages son armée entiere? Entend-il promettre, comme Régulus, de revenir en Angleterre quelque soit le sort qui l'y attende, après avoir été dire aux Américains, » Messieurs je » vous prie de vouloir bien m'échanger pour » que je retourne chez les barbares subir mon » arrêt de mort? » C'est un acte d'Héroisme dont je le crois fort capable; mais quand il y auroit lieu à une pareille condamnation, le gouvernement Anglois ne voudroit point lui faire acquérir tant de gloire, en se compromettant lui-même par un jugement qui tiendroit de la férocité des anciens ennemis de Rome. Il est donc vraisemblable que M. Burgoyne ne tirera aucun fruit du congé très court, dit-on, qui lui a été accordé, & qu'avant peu il retournera en Amérique sous la garde de l'Officier Américain, dont on assure qu'il étoit accompagné. Voilà quelle est sa position relativement à ses Juges. Vous allez connoître à présent une des principales opinions qui s'établissent ici sur le fond de l'affaire. C'est celle des partisans du Général Carlton son antagoniste, mécontent comme lui du ministere actuel. Vous observerez que sur beaucoup de points, elle rentre dans celle de Milord Germaine, dont je vous ai entretenu déja plusieurs fois. Elle vous apprendra aussi des anecdotes intéressantes sur la derniere campagne, que le seul Général Carlton pouvoit donner.

Obſervations ſur la conduite du Général Burgoyne.

» Depuis pluſieurs ſiecles, il n'y a point eu d'opération militaire qui ait eu des ſuites auſſi funeſtes pour la Grande-Bretagne, que celle du Canada ; il me paroît naturel d'en conclure que le Public portera juſqu'à un certain point ſon attention ſur le plan & ſur la conduite de cette expédition. C'eſt ce qui me décide à lui ſoumettre le jugement que j'en ai porté.

» On dit qu'elle a été imaginée dans le Cabinet, d'après des informations qui juſtifioient l'entrepriſe. Le Miniſtre qui dirige les affaires de la Nation, quoique capable de tenir le timon dans un tems de tranquillité, a prouvé que, dans les circonſtances actuelles, c'étoit une tâche au-deſſus de ſes forces. Il manque de vigueur, d'activité & de réſolution. Une économie mal raiſonnée a énervé nos opérations. L'expédition d'Albany étoit un projet meſquin, conçu dans la vue principale d'épargner la dépenſe. Ce projet, & l'état des forces deſtinées à l'effectuer, furent envoyés au Général Carleton, pour avoir ſon avis. On aſſure que comme politique, il déſapprouva le projet, & que, comme militaire, il lui parut qu'on n'y employoit pas des forces ſuffiſantes. Les Miniſtres avoient l'expédition

fort à cœur, & la franchiſe de Carleton leur fut très-déſagréable. M. Burgoyne revint du Canada. Les papiers publics ſe remplirent d'articles injurieux contre Carleton, ſur ce qu'il étoit retourné à Quebec en 1776. Suivant M. Burgoyne, il eût dû *aller en avant*, Carleton ſoutenoit qu'il avoit mieux fait de ſe retirer. L'événement juſtifie ce dernier avis. M. Burgoyne ſollicita le commandement de l'expédition, conformément au projet des Miniſtres. S'il eût demandé un ſeul bataillon de plus, on auroit cherché un autre Général. «

» Chacun ſe perſuadoit que le Général Howe avoit ordre de faire avec ſon armée les mouvemens néceſſaires pour ſeconder celle du Nord, & diviſer les forces que l'ennemi pouvoit lui oppoſer. Juſques-là tout alloit bien. M. Burgoyne arrive au Canada, ſe met en marche, entre dans Ticondérago, poſte extrêmement fortifié, & abandonné par l'ennemi quoiqu'il lui eût été très-poſſible de s'y défendre. Le jour que M. Burgoyne prit poſſeſſion de ce fort, fut un jour malheureux pour l'Angleterre. — Le Chevalier Howe, dès le commencement de l'été, avoit informé le Général Carleton qu'il ne falloit attendre aucun ſecours de ſa part. M. Burgoyne n'ignoroit point cette circonſtance. Mais elle ne produiſit d'autre effet que de lui inſpirer l'eſpoir d'avoir tout l'honneur de l'expédition d'Albany, ſans l'aſſiſtance de l'armée du Sud. «

» M. Burgoyne, en se livrant ainsi aux illusions de l'amour-propre, oublia les devoirs que lui imposoit sa qualité de Sénateur & de Général. Il savoit que son armée étoit principalement composée d'auxiliaires. Il auroit dû savoir aussi qu'il n'y avoit qu'une suite de succès qui pût lui répondre de l'attachement de cette espece de troupes. Les difficultés les font murmurer, & le danger les effraye. M. Burgoyne pouvoit bien se douter que toutes les forces des Rebelles dans les Provinces de la Nouvelle-Angleterre, se rassembleroient pour s'opposer à sa marche; & qu'elles tenteroient de l'envelopper. Les Américains connoissoient ses forces, & par conséquent l'impossibilité où il étoit de conserver une communication sur ses derrieres pour les subsistances de son armée. Ils savoient que par-tout où il pourroit aller, en pénétrant dans le pays, il ne seroit obéi que jusqu'à la portée de son canon, & point au-delà des postes avancés de son armée. Ajoutez à cela que la route qu'il prenoit, étoit naturellement très-difficile, & que l'industrie de l'ennemi avoit encore prodigieusement augmenté ces difficultés. Dans ces circonstances, étoit-il prudent à M. Burgoyne de s'engager si avant chez l'ennemi? N'étoit-ce pas au contraire le comble de la témérité? M. Burgoyne sait calculer. Il ne risqueroit pas mille guinées, si la chance étoit de vingt contre un à son dé-

ſavantage. Pourquoi donc a-t il riſqué une armée, lorſque la chance de la victoire étoit auſſi conſidérable en faveur de l'ennemi? Là Cour a publié une lettre de M. Burgoyne, où il dit que ſes ordres étoient poſitifs, & il s'en prévaut pour juſtifier ſa conduite. Il n'y a jamais eu de Général chargé d'un commandement ſéparé, à la diſcrétion duquel on ne s'en ſoit rapporté de ce qu'il y auroit à faire pour le bien du ſervice dont il étoit chargé. Je n'héſite point à affirmer que les ordres donnés à M. Burgoyne étoient conçus dans cet eſprit. Il eſt impoſſible en effet qu'ils l'aient été autrement, à moins qu'on ne ſuppoſe le dernier dégré de démence dans les Miniſtres dont ils étoient l'ouvrage.«

»Tels ſont mes ſentimens ſur la conduite de M. Burgoyne dans le commandement qui lui a été confié. — Au milieu de toutes les difficultés qui viennent d'être expoſées, lorſqu'il a voulu faire avancer ſon armée, elle s'eſt trouvée enveloppée, & forcée de mettre bas les armes. La nouvelle de cet événement a été portée à la Cour de France avec toute la célérité poſſible. Cette Puiſſance le jugeant déciſif pour l'indépendance de l'Amérique, a conclu auſſi-tôt un traité avec elle comme Etat ſéparé; & bientôt après elle a chargé ſon Ambaſſadeur de nous faire une déclaration, où elle joint le *défi à l'inſulte*. «

Signé, UN BRETON.

» P S Il n'y a que l'arrivée de M. Burgoyne qui ait pu engager l'Auteur de cette lettre à la publier. Il respecte dans M. Burgoyne l'homme lettré & l'Officier d'une bravoure éprouvée, & il déplore sincèrement sa situation. Il le plaint comme homme d'honneur & comme Particulier, en même tems qu'il l'accuse comme Général & comme homme d'Etat. «

Abandonnons pour aujourd'hui, Monsieur, les discussions sur la conduite du Général Burgoyne, pour nous amuser un moment du combat des Ministres, ses partis, avec une faction que chaque jour voit devenir plus redoutable. Il s'agit de la conduite tenue par le Ministere, après qu'il eut appris le départ de l'escadre de Toulon. Deux Ecrits très curieux ont paru sur cette matiere.

Premier Ecrit, pour les Ministres.

» Le Lord George Germaine, après avoir passé neuf jours à Drayton dans la Province de Northampton, est arrivé le 27 Avril à Londres, précisément à l'instant qu'on y recevoit la nouvelle du départ de l'escadre de Toulon. Il écrivit aussi tôt au Lord North, qui étoit à *Bushy-parck*, & au Lord Veymouth qui étoit à *Ealing*. Le Lord North répondit qu'il seroit le lendemain 28 de bonne heure à la ville. Il s'y rendit en effet, & eut

un entretien de plusieurs heures avec le Lord Sandwich. Ces deux Ministres concerterent ensemble toutes les mesures nécessaires pour expédier la flotte. Les ordres & les instructions furent dressés ensuite pour être vus par le Conseil qui s'assembla le 29 à midi, & ils furent envoyés sur le champ à Portsmouth où ils arriverent sur le soir. Le 30, on travailla, avec la plus grande activité, à mettre une puissante flotte en état d'appareiller. Le vendredi premier Mai, le vent tourna à l'ouest, & depuis ce moment-là il a été presque toujours si violent, qu'on s'est trouvé dans l'impossibilité de porter à bord la bierre & les provisions nécessaires pour un long voyage. En général il paroît qu'il seroit injuste de taxer de lenteur ou de négligence les Membres du Conseil. Le Lord Germaine est heureusement arrivé assez tôt pour donner les plus prompts avis aux Lords North & Weymouth, qui, pendant toute la vacance du Parlement, se tenoient sur leurs gardes. Le Lord Sandwich étoit alors à Londres. Pour le Lord Suffolk, il est retenu à la campagne par une maladie si grave, qu'il ne doit pas être question de lui. Enfin, d'après cet exposé des choses, il est démontré que les Ministres n'ont point perdu de tems, & qu'ils ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre de leur activité pour mettre la nation en état de se défendre au-dedans, & pour la disposer à agir efficacement au-dehors. «

Second Ecrit, contre les Ministres.

» Le Lord George Germaine arriva *par hazard* à Londres le lundi 27 Avril. Deux heures après, on y reçut de Paris la nouvelle que l'escadre de Toulon avoit appareillé le 13. Le Lord Germaine dépêcha sur le champ un courier à *Bushey-park*, pour informer le Lord North de ce qu'on venoit d'apprendre. Ce Ministre répondit par un petit billet, qu'il seroit le lendemain de bon matin à Londres, où il n'est arrivé cependant que le soir, & très-tard. Le mercredi 29, le Conseil s'assembla. Le jeudi 30, les ordres furent envoyés à Portsmouth, pour faire partir l'escadre; mais il lui falloit encore une semaine, pour être en état de mettre à la voile. *Par bonheur*, le vent devint contraire le vendredi premier Mai, événement heureux parce qu'on n'avoit pas pu encore embarquer ni l'eau, ni la bierre, ni une infinité d'articles qui manquoient. Mais, au dire des Ministres, ce fut le vent qui empêcha la flotte de partir. Il a continué à être contraire pendant plusieurs jours, dans l'intervalle desquels le *Victory* de 100 canons, & le *Ruby* de 64, sont pourtant venus des Dunes à Spithead, ce qui ne se seroit pas pu, si le vent n'eût pas été très propre à sortir du canal. «

Si ces faits sont vrais, & nous avons tout lieu de le croire, que la Nation est à plaindre d'être si mal gouvernée! Hé quoi! dans

un tems où l'Administration auroit dû épier tous les mouvemens de la France, une escadre formidable est sortie de Toulon le 13 Avril ! Une nouvelle aussi importante n'a été sçue des Ministres que le 27, quatorze jours après l'événement. Lorsqu'elle arrive, il ne se trouve à Londres qu'un *seul* Ministre, & encore est-ce par le plus *grand hasard* du monde. Ce Ministre en informe un de ses Collègues par un Exprès, & ce Collègue, qui n'est qu'à douze milles (quatre lieues) de distance, n'étoit pas encore arrivé au bout de quarante-huit heures. Alors le Conseil s'assemble. On expédie les dépêches, pour profiter du vent, & appareiller sans délai ; mais hélas ! la flotte manque des provisions les plus ordinaires ; & voilà un nouveau retard de près de trois semaines. Si l'on se fût conduit ainsi en 1759, lors de la sortie de l'escadre de Brest, il y a long-tems que l'Irlande seroit une Province de France ; mais alors le grand Chatham étoit premier Ministre.

ENFIN la division de douze vaisseaux de ligne, dont l'Amiral Byron doit prendre le commandement pour aller chercher l'escadre de Toulon, est partie le 20 Mai de la rade de Sainte Helene, par un vent Sud-Ouest absolument contraire. Aussi le lendemain 21 étoit elle revenue à Sainte Helene, d'où pourtant elle peut être repartie depuis, le vent ayant sauté à l'Est. Voici l'état de

de cette diviſion qui eſt commandée par l'Amiral Hyde Parker.

	Canons.	Commandans.
La PrinceſſeRoyale.... Ce vaiſſeau eſt celui que montera l'Amiral Byron quand la flotte l'aura joint à Plymouth.	90	Millbanck.
Le Bedford.........	74	Affleck.
Le Cornwal..........	74	Edouards.
Le Conqueror........	74	Graves.
Le Culloden..........	74	Balfour.
Le Grafton..........	74	Wilkinſon.
Le Ruſſel............	74	Drake.
Le Sultan............	74	Wheelock.
L'Invincible..........	74	Evans.
Le Royal Oak.......	74	Hyde Parker.
Le Fame............	74	Colby.
Le Cumberland.......	70	Peyton.
La Guadeloupe.......	28	

En retirant ces onze du nombre de 33 qui étoient aſſemblés à Spithead, il ne devoit plus en reſter que 22 ; mais le port de Portſmouth en a fourni ſur le champ 4 nouveaux, ſavoir :

	Canons.	Capitaines.
Le Sandwich.........	90	R. Edwards.
Le Berwich..........	74	Stewart.
L'Eliſabeth...........	74	Maitland.
La Pallas.............	36	King.

Aujourd'hui l'Eſcadre de Spithead doit donc être de vingt-ſix vaiſſeaux de ligne, du nombre deſquels il faut retirer le *Prince de Galles* amiral Barrington, parti, dit-on, pour la ſtation des Iſles du Vent : reſte vingt cinq. Il y en a huit qui ſont deſtinés à établir leur croiſiere dans le canal auſſi-tôt que le vent y ſera favorable. Ces vaiſſeaux ſont le *Prince George*, l'*Ocean* & le *Queen*, chacun de quatre-vingt-dix canons : la *Princeſſe Amélie* & le *Foudroyant* de quatre-vingt : l'*Hector*, l'*Egmont* & le *Ramillies* de ſoixante quatorze, & en outre le *Romney* de cinquante, & le *Romulus* de quarante-quatre. — Alors il ne reſtera plus à Spithead que dix-ſept vaiſſeaux de ligne ſoi-diſant armées, & peut-être en auſſi mauvais état que certains de ceux qui ſont ſortis, & qui ont donné lieu à l'Amiral Keppel d'écrire à la Cour, qu'il ne pouvoit point ſe réſoudre à appareiller avec des vaiſſeaux à moitié pourris, dans leſquels les Matelots eux-mêmes ne mettoient aucune confiance, & n'auroient point le courage de ſe battre, parce que la premiere bordée de canon qui leur ſeroit envoyée les mettroit en pièces. Vous pouvez être ſûr, Monſieur, que ces états de vaiſſeaux ſont très-juſtes ; je vous exhorte à ne point donner de foi à ceux de certaines Gazettes en langue Françoiſe qui copient ſervilement celles qui ſont ſoudoyées par les Miniſtres Anglois, pour dire que le nombre des vaiſſeaux de ligne

reſtés à Spithead depuis le départ de l'Amiral Hyde Parker eſt de quarante quatre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Du 23. — Enfin, Monſieur, le jour eſt pris dans la Chambre des Communes pour y entendre le Général Burgoyne qui a promis de dévoiler des myſteres de la plus grande importance. Ce jour ſera mardi prochain 26, pourvu cependant que le Roi ne faſſe pas lundi 25, la prorogation du Parlement. On eſt fort ſurpris ici que ſa qualité de priſonnier ne lui faſſe point perdre ſon droit de ſéance & de voix dans la Chambre; quelqu'un à qui cela paroît, comme à moi inexplicable, a dit plaiſament, que ſans doute il y venoit comme le Député des Etats-unis d'Amérique, & qu'il doit y lire à rebours l'expédition de Xenophon ou la retraite de Prague. En général il n'a pas autant d'amis qu'il s'en eſt peut-être flatté, ayant contre lui, outre les principaux Miniſtres, les factions des Howe & de Carlton. On paroît, ſur-tout, lui ſavoir mauvais gré de la lettre qu'il a écrite à M. Gates, pour ſe plaindre de l'infraction de la capitulation. Le Congrès, dit on, n'a pas eu plutôt connoiſſance de ſon mécontentement qu'il a ſenti la néceſſité de changer de conduite à ſon égard & à l'égard de ſon armée. Il a pris ſur le champ la réſolution de ne plus compter ſur la parole d'un corps d'Officiers qui avoient eu le courage de blâ-

mer hautement ſa conduite; & il a prétendu de ce moment là être fondé à exiger que la ſanction des Miniſtres fût donnée aux termes qu'il lui plaiſoit de demander. Par là le Congrès a mis le Roi & ſon Conſeil dans le plus grand embarras, car s'il ſe décide à accéder aux propoſitions ſur leſquelles le Congrès inſiſte, ce ſera une reconnoiſſance virtuelle de ſon indépendance, & il n'y aura pas un Etat en Europe qui n'acquiere ſur le champ le droit de faire ſon traité particulier avec les Etats-unis, & d'enlever à l'Angleterre tout ce qui pourra lui convenir de leur commerce.

P. S. Du 24 Mai.

Il n'y a que quelques jours encore qu'on a appris ici que le Maréchal Duc de Broglie étoit nommé Commandant-Général des troupes de France aſſemblées ſur les côtes de Normandie, &c. & l'effroi que cette nouvelle a cauſé généralement, s'eſt déja étendu juſqu'aux extrémités des trois Royaumes. Il ſe débite que cette armée eſt forte de 60,000 hommes dont il y en aura 18 mille employés à une deſcente, ſoit en Angleterre, ſoit en Ecoſſe, ſoit en Irlande, ſoit même dans les Iſles de Jerſey & Guernſey, &c.

Je ne puis vous peindre, Monſieur, le trouble & la conſternation de tous les ordres de Citoyens dans toutes villes. Quelque reproche que le Lord Effingham ait pu faire

aux Miniſtres pour avoir augmenté de deux tiers depuis cinq ans le nombre des Commis de l'Amirauté ; on vient de doubler celui des Commis de la guerre ; pour les expéditions de tous les ordres, à envoyer & à renouveller ſans ceſſe aux Milices & aux troupes réglées dans toutes les parties où l'on ſe croit menacé, c'eſt-à-dire, par-tout à la fois. — Il vient d'être fait auſſi des changemens eſſentiels dans les deſtinations des vaiſſeaux de guerre. Pluſieurs Capitaines qui comptoient faire campagne reſteront ici pour le ſervice des rades. — Toutes les villes maritimes ſe cottiſent pour élever des fortins, des redoutes, &c. & pour hériſſer leurs murs de canon. Quand elles ſe ſont bien fortifiées d'un côté : elles craignent que l'ennemi ne vienne de l'autre ; les bras manquent aux travaux, & le commerce ainſi que l'agriculture ſouffrent tout ce que vous pouvez vous imaginer. Il y aura ſix camps de Milice, en Angleterre ſeulement. Ils couteront des ſommes immenſes par le nombre prodigieux des Officiers d'Etat-Major, ainſi que pour les tentes, le bois de chauffage, la paille, &c. &c. &c. On eſtime à cinquante mille livres ſterling l'établiſſement de chacun de ces camps. Au milieu de tous ces embarras M. Hobart, frere du Vice-Roi d'Irlande, vient d'arriver de la part de ce Seigneur, pour annoncer au gouvernement qu'il y auroit certainement une révolte en Irlande avant la fin de Juin,

ſi on n'y fait point paſſer au plutôt des ſommes conſidérables : peut-être deux ou trois cents mille livres ſterling. Où les trouvera-t-on ?

Le 16 il s'eſt tenu une nombreuſe aſſemblée à Londres chez le Duc de Northumberland. Elle étoit compoſée de la Nobleſſe & des Notables, des Comtes de Northumberland, de Durham & de Newcaſtle, qui ſe trouvoient alors à Londres. Cette aſſemblée avoit pour objet de délibérer ſur les moyens de mettre les côtes de ces Provinces à l'abri d'une invaſion. Le Duc de Northumberland informa ces Meſſieurs qu'il n'y avoit que trop de ſujet de croire que les François ſe diſpoſoient à frapper quelque coup dans leur canton : qu'on avoit des avis très-allarmans de leurs diſpoſitions ; & qu'il s'en rapporteroit à l'aſſemblée ſur les meſures qu'il étoit convenable de prendre pour ſe garantir d'une invaſion. Après diverſes ouvertures relatives à cet objet, on eſt convenu que le Duc de Northumberland & le Lord Darlington, Lords-Lieutenans du premier de ces Comtés, s'adreſſeroient ſans délai au gouvernement & lui demanderoient cinq régimens, dont trois de milice & deux de troupes réglées, indépendamment d'un régiment de cavalerie, pour être mis en quartier à Sunderland, Durham, Newcaſtle, Morpeth & Alnwick : qu'un Officier général s'établiroit au centre de ces places ; qu'on

formeroit

formeroit des magaſins de toute eſpèce & ſur-tout d'armes, article qui manque aujourd'hui dans les arſenaux d'Angleterre ; & enfin que deux ſloops croiſeroient ſans ceſſe devant la côte. Il a été arrêté ſur la propoſition du Chevalier Charles Hardy, de demander au gouvernement deux gros vaiſſeaux de guerre, dont l'un ſeroit en ſtation à l'entrée du port de Shields & l'autre à Sunderland. Le Duc de Northumberland propoſa en outre de concourir aux meſures adoptées à Morpeth. Entre autres perſonnes de diſtinction qui ont aſſiſté à cette aſſemblée on nomme les Ducs de Richmond & de Portland, les Lords Darlington, Ravenſworth, Liſburne & Percy : le Chevalier William Middleton, M. Fenwick & le Doyen de Wincheſter.

Obſervations du Banquier de Londres *ſur un article du* Courier de l'Europe., *N.° XXXIX, relatif à la Feuille politique qui ſe publie à Anvers.*

DANS ma lettre du 16 Avril dernier, Monſieur, je vous donnai connoiſſance d'un quatrain en vers latins ſur l'alliance conclue entre la France & les Etats Unis d'Amérique. L'idée de l'Auteur m'avoit paru heureuſe : je la trouvois pleine de ſentiment, & j'y voyois la vérité réunie au mérite de l'expreſſion : d'ailleurs point de faute contre les

regles de la Grammaire ou de la Poëfie : tout cela m'a paru fuffire pour vous engager à le lire, & même pour effayer d'en faire une traduction. Je vous avouerai aujourd'hui le motif fecret qui m'animoit, c'étoit l'efpoir que ce premier éloge poëtique d'un Traité auquel vous avez vu toute la France applaudir, pourroit être connu par le canal de votre Feuille, à la Cour de Verfailles, & que l'Auteur, fujet d'une Cour étrangere notre amie, y feroit noté favorablement, ce qui, dans la vie, peut quelquefois fe retrouver. Je vous donnai le nom, la demeure & la qualité de cet Etranger, qui eft M. *Peufqueurs*, premier Commis de la Pofte de Duffeldorff. Je ne connois nullement ce fujet de l'Electeur Palatin; mais il ne m'a point paru que ce fût une raifon pour réfifter au défir que je fentois en moi, de lui faire quelque bien, par un moyen facile & innocent, en traduifant & publiant fon quatrain, dont, comme bon François, je lui fais tout le gré poffible.

Quel eft donc aujourd'hui mon étonnement de voir qu'au contraire je lui ai rendu un très-mauvais office : que je l'ai expofé à être jugé digne de la mort des chiens enragés, ou du fupplice des blafphémateurs, oui, Monfieur, d'être noyé, ou d'avoir la langue coupée ! Mais ce qui me paroît fur-tout inconcevable, c'eft que cet arrêt barbare autant qu'au fond il eft inique, ait été fignifié à toute l'Europe par un Courier dont le Maître

formeroit des magaſins de toute eſpèce & ſur-tout d'armes, article qui manque aujourd'hui dans les arſenaux d'Angleterre; & enfin que deux ſloops croiſeroient ſans ceſſe devant la côte. Il a été arrêté ſur la propoſition du Chevalier Charles Hardy, de demander au gouvernement deux gros vaiſſeaux de guerre, dont l'un ſeroit en ſtation à l'entrée du port de Shields & l'autre à Sunderland. Le Duc de Northumberland propoſa en outre de concourir aux meſures adoptées à Morpeth. Entre autres perſonnes de diſtinction qui ont aſſiſté à cette aſſemblée on nomme les Ducs de Richmond & de Portland, les Lords Darlington, Ravenſworth, Liſburne & Percy : le Chevalier William Middleton, M. Fenwick & le Doyen de Wincheſter.

Obſervations du Banquier de Londres *ſur un article du* Courier de l'Europe., *N.° XXXIX, relatif à la Feuille politique qui ſe publie à Anvers.*

DANS ma lettre du 16 Avril dernier, Monſieur, je vous donnai connoiſſance d'un quatrain en vers latins ſur l'alliance conclue entre la France & les Etats Unis d'Amérique. L'idée de l'Auteur m'avoit paru heureuſe : je la trouvois pleine de ſentiment, & j'y voyois la vérité réunie au mérite de l'expreſſion : d'ailleurs point de faute contre les

regles de la Grammaire ou de la Poësie : tout cela m'a paru suffire pour vous engager à le lire, & même pour essayer d'en faire une traduction. Je vous avouerai aujourd'hui le motif secret qui m'animoit, c'étoit l'espoir que ce premier éloge poëtique d'un Traité auquel vous avez vu toute la France applaudir, pourroit être connu par le canal de votre Feuille, à la Cour de Versailles, & que l'Auteur, sujet d'une Cour étrangere notre amie, y seroit noté favorablement, ce qui, dans la vie, peut quelquefois se retrouver. Je vous donnai le nom, la demeure & la qualité de cet Etranger, qui est M. *Peusqueurs*, premier Commis de la Poste de Dusseldorff. Je ne connois nullement ce sujet de l'Electeur Palatin; mais il ne m'a point paru que ce fût une raison pour résister au désir que je sentois en moi, de lui faire quelque bien, par un moyen facile & innocent, en traduisant & publiant son quatrain, dont, comme bon François, je lui sais tout le gré possible.

Quel est donc aujourd'hui mon étonnement de voir qu'au contraire je lui ai rendu un très-mauvais office : que je l'ai exposé à être jugé digne de la mort des chiens enragés, ou du supplice des blasphémateurs, oui, Monsieur, d'être noyé, ou d'avoir la langue coupée ! Mais ce qui me paroît sur-tout inconcevable, c'est que cet arrêt barbare autant qu'au fond il est inique, ait été signifié à toute l'Europe par un Courier dont le Maître

s'eſt annoncé pour être un François zélé, & pour avoir droit à ce nom par les ſervices militaires de ſes peres en France & par les ſiens propres ! S'il a le cœur vraiment François, il faut croire que c'eſt à ſon inſçu qu'on l'a rendu l'organe d'un vœu auſſi déteſtable. En vain le Correſpondant auroit pu lui dire qu'on ne peut pas faire un trop rigoureux exemple des mauvais Verſificateurs: il auroit sûrement répondu à cet aigre & farouche Cenſeur, qu'il pouvoit diſtiller ſon fiel ſur d'autres objets moins agréables à la Nation Françoiſe que le Traité avec les Etats-Unis. — Ce qui me prouve encore que le Rédacteur n'a point eu connoiſſance de cette méchanceté, c'eſt qu'il auroit infailliblement obſervé qu'en me citant, moi qui ai dit que M. *Peuſqueurs* étoit de Duſſeldorff, on n'avoit pas le droit de le ſuppoſer d'un autre pays. Or on a imaginé de le qualifier *Poëte Alſacien*. Cette infidélité eût inſpiré au Rédacteur une juſte défiance, & il auroit dit à ſon pédant, » pourquoi eſt-ce un *Alſacien* que vous choiſiſſez, quand vous voulez faire noyer quelqu'un ou lui faire couper la langue, à l'occaſion d'un Traité de la France avec l'Amérique ?

En voilà aſſez de dit ſur cet article; *verbum ſapienti*. Il me ſuffit d'avoir prouvé, d'une maniere contre laquelle je ne crois pas que le Rédacteur réclame, que cette noire

platitude a passé dans sa Feuille sans sa participation.

Il me reste à défendre ma traduction du quatrain, qui a été aussi attaquée. Il ne me conviendroit point de dédaigner une imputation aussi grave en fait de traduction, que celle de n'être point fidele au texte. Toute ma correspondance avec vous, Monsieur, roulant sur des traductions, il m'importe beaucoup de me laver de ce reproche, qui m'ôteroit le mérite essentiel de ce genre. D'abord on n'a rapporté au-dessous des vers latins que la moitié de ma traduction, que vous trouverez dans votre Numéro XLI, page cccvij. On prétend ensuite que j'ai mal traduit *oppida & urbes*, en le rendant par *Villes & Etats*. Mais ma justification est entre les mains de tout le monde dans l'Horace de Sanadon & dans l'Homere de Pope. Sanadon a traduit ainsi ce vers de l'invocation de l'Odyssée, — *Qui mores hominum multorum vidit & urbes*, » qui voyagea dans plusieurs PAYS, & s'instruisit des mœurs de plusieurs peuples. « Voici *Pope* sur la même invocation, & pour le mot grec qui correspond à *urbes*, » Their manners noted and their *States* survey'd. « Ce Poëte Anglois auroit mis tout de même *Cities*, car il n'étoit point gêné pour sa rime. Mais le mot grec, qu'en ce lieu tous les Traducteurs Latins ont traduit par *urbes*, il l'a rendu par *Etats*. Madame Dacier a mis *Villes*

s'eſt annoncé pour être un François zélé, & pour avoir droit à ce nom par les ſervices militaires de ſes peres en France & par les ſiens propres! S'il a le cœur vraiment François, il faut croire que c'eſt à ſon inſçu qu'on l'a rendu l'organe d'un vœu auſſi déteſtable. En vain le Correſpondant auroit pu lui dire qu'on ne peut pas faire un trop rigoureux exemple des mauvais Verſificateurs: il auroit sûrement répondu à cet aigre & farouche Cenſeur, qu'il pouvoit diſtiller ſon fiel ſur d'autres objets moins agréables à la Nation Françoiſe que le Traité avec les Etats-Unis. — Ce qui me prouve encore que le Rédacteur n'a point eu connoiſſance de cette méchanceté, c'eſt qu'il auroit infailliblement obſervé qu'en me citant, moi qui ai dit que M. *Peuſqueurs* étoit de Duſſeldorff, on n'avoit pas le droit de le ſuppoſer d'un autre pays. Or on a imaginé de le qualifier *Poëte Alſacien*. Cette infidélité eût inſpiré au Rédacteur une juſte défiance, & il auroit dit à ſon pédant, » pourquoi eſt-ce un *Alſacien* que vous choiſiſſez, quand vous voulez faire noyer quelqu'un ou lui faire couper la langue, à l'occaſion d'un Traité de la France avec l'Amérique?

En voilà aſſez de dit ſur cet article; *verbum ſapienti*. Il me ſuffit d'avoir prouvé, d'une maniere contre laquelle je ne crois pas que le Rédacteur réclame, que cette noire

platitude a paſſé dans ſa Feuille ſans ſa participation.

Il me reſte à défendre ma traduction du quatrain, qui a été auſſi attaquée. Il ne me conviendroit point de dédaigner une imputation auſſi grave en fait de traduction, que celle de n'être point fidele au texte. Toute ma correſpondance avec vous, Monſieur, roulant ſur des traductions, il m'importe beaucoup de me laver de ce reproche, qui m'ôteroit le mérite eſſentiel de ce genre. D'abord on n'a rapporté au-deſſous des vers latins que la moitié de ma traduction, que vous trouverez dans votre Numéro XLI, page cccvij. On prétend enſuite que j'ai mal traduit *oppida & urbes*, en le rendant par *Villes & Etats*. Mais ma juſtification eſt entre les mains de tout le monde dans l'Horace de Sanadon & dans l'Homere de Pope. Sanadon a traduit ainſi ce vers de l'invocation de l'Odyſſée, — *Qui mores hominum multorum vidit & urbes*, » qui voyagea dans pluſieurs PAYS, & s'inſtruiſit des mœurs de pluſieurs peuples. « Voici *Pope* ſur la même invocation, & pour le mot grec qui correſpond à *urbes*, » Their manners noted and their *States* ſurvey'd. « Ce Poëte Anglois auroit mis tout de même *Cities*, car il n'étoit point gêné pour ſa rime. Mais le mot grec, qu'en ce lieu tous les Traducteurs Latins ont traduit par *urbes*, il l'a rendu par *Etats*. Madame Dacier a mis *Villes*

& Pays. C'eſt dans Pope & dans le P. Sanadon, comme dans mon Eſſai de Traduction, une Synecdoche du genre, c'eſt-à-dire, le plus pour le moins, figure très-familiere aux Traducteurs, qui ſavent quelque choſe de plus que la ſignification de *Collegium*, & qui n'ont pas oublié ce précepte d'Horace, *nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Trois bâtimens. .	De France, chargés de munitions, d'habits, &c. taine Lane.	Pour la Baye de Chesapeak.	Arrivés à New-York le 16 Mars ; ils avoient été pris par les vaisseaux de guerre en croisiere.
La Lydia. . . .	Virginie, chargé de tabac.	. . . . .	Par les mêmes.
Le Vicomte de Vaux, Capitaine Martin Donat, de 600 tonnaux, monté de 24 canons.	Du port l'Orient chargé de lainage &c.	Pour l'armée du Général Washington.	Pris le 23 Février par le Capitaine Symonds de la frégate le *Solbay* de 30 canons, & envoyé à New-York.
Un gros bâtiment Suédois monté de 20 pieces de canon de fonte.	De Cadix, avec munitions de guerre & sel.	Pour la Virginie.	Envoyé à New-York par le vaisseau de guerre le *Saint Albans*.
Le *Newport*, brigantin.	Boston.	Virginie.	Envoyé à New-York par le *Solebay*.

& Pays. C'eſt dans Pope & dans le P. Sanadon, comme dans mon Eſſai de Traduction, une Synecdoche du genre, c'eſt-à-dire, le plus pour le moins, figure très-familiere aux Traducteurs, qui ſavent quelque choſe de plus que la ſignification de *Collegium*, & qui n'ont pas oublié ce précepte d'Horace, *nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres.*

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Trois bâtimens. .	De France, chargés de munitions, d'habits, &c. taine Lane.	Pour la Baye de Chesapeak.	Arrivés à New-York le 16 Mars; ils avoient été pris par les vaisseaux de guerre en croisiere.
La Lydia. . . .	Virginie, chargé de tabac.	. . . . .	Par les mêmes.
Le Vicomte de Vaux, Capitaine Martin Donat, de 600 tonnaux, monté de 24 canons.	Du port l'Orient chargé de lainage &c.	Pour l'armée du Général Washington.	Pris le 23 Février par le Capitaine Symonds de la frégate le *Solbay* de 30 canons, & envoyé à New-York.
Un gros bâtiment Suédois monté de 20 pieces de canon de fonte.	De Cadix, avec munitions de guerre & sel.	Pour la Virginie.	Envoyé à New-York par le vaisseau de guerre le *Saint Albans*.
Le *Newport*, brigantin.	Boston.	Virginie.	Envoyé à New-York par le *Solsbay*.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le brigantin le *Beckford*, Capitaine Thomas Mackfield.	Nouvelle Angleterre, sur son lest.	. . . . . .	Tous pris & envoyés à New-York par le brigantin, lettre de marque de Glasgow, le *Loyal Subject*, Capitaine André Symes, qui n'a commencé sa course que vers le 10 Mars.
Le brigantin le *Joseph*, Capitaine Abraham Japan.	*Idem.*	. . . . . .	
Le brigantin le *Rachael*, Capitaine Purnel Johnston.	Barmodar, chargé de sel.	. . . . . .	
Le brigantin le *Sally*, Capitaine Samuel Tucker.	*Ditto.*	. . . . . .	
Le sloop *Henri*, Capitaine Moody.	De l'Isle Saint Domingue avec ballotteries.	Pour la Caroline, avec ordre d'y charger du tabac pour la Maison Guasque & fils à Bilboa.	
La Rosiere d'Artois, de 220 tonneaux, de Nantes.	Saint Domingue, melasses.	. . . .	Pris par le vaisseau de guerre la *Galatée.*
L'exeter, Capitaine Mount.	Edenton dans la Caroline Méridionale, 63 boucauts de tabac.	. . . . . .	Pris par 34 degrés 10 minutes de longitude, à la hauteur du Cap Hotteras, par le Corsaire le *Hammond*, Capitaine Goodridge.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Trois bâtimens.	Dont un de France chargé de cordages.	....	Pris par le même, qui a fait en tout neuf prises depuis le mois de Décembre.
Le Deficient, Corsaire.	De Salem.	....	Pris par une lettre de marque & conduit à Tabago..
Quatre bâtimens.	Chargés de riz & de tabac.	....	Pris par le même.
Un bâtiment...	Virginie, 188 boucauts de tabac, valant 1600 livres sterling, sur le pied de 80 à 90 livres sterl. le boucaut.	France.	Pris pat la frégate l'*Emerald*, & conduit à New-York.
Le Delaware, Capitaine Marshall,	Guadeloupe.	Caroline Méridiodale.	Pris par un vaisseau armé & conduit à New-York
La Minerve, Capitaine Beard.	Caroline Méridionale.	France.	Pris par une petite frégate & conduit à Saint Christophe.
Un bâtiment....	95 boucauts de tabac.	....	Pris par le *Héros*, Corsaire de Guernesey.
La Panthere, Corsaire Américain de 14 canons & trois bâtimens de transport.	....	....	Pris par le *Setacket*, après cinq heures de combat, par le vaisseau de guerre le *Haerlem*, & conduit à New-York.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le brigantin le *Beckford*, Capitaine Thomas Mackfield.	Nouvelle Angleterre, sur son lest.	. . . . .	Tous pris & envoyés à New-York par le brigantin, lettre de marque de Glasgow, le *Loyal Subject*, Capitaine André Symes, qui n'a commencé sa course que vers le 10 Mars.
Le brigantin le *Joseph*, Capitaine Abraham Japan.	*Idem.*	. . . . .	
Le brigantin le *Rachael*, Capitaine Purnel Johnston.	Barmodar, chargé de sel.	. . . . .	
Le brigantin le *Sally*, Capitaine Samuel Tucker.	*Ditto.*	. . . . .	
Le sloop *Henri*, Capitaine Moody.	De l'Isle Saint Domingue avec ballotteries.	Pour la Caroline, avec ordre d'y charger du tabac pour la Maison Guasque & fils à Bilboa.	
La Rosiere d'Artois, de 220 tonneaux, de Nantes.	Saint Domingue, melasses.	. . . .	Pris par le vaisseau de guerre la *Galatée*.
L'exeter, Capitaine Mount.	Edenton dans la Caroline Méridionale, 63 boucauts de tabac.	. . . . .	Pris par 34 degrés 10 minutes de longitude, à la hauteur du Cap Hottetas, par le Corsaire le *Hammond*, Capitaine Goodridge.

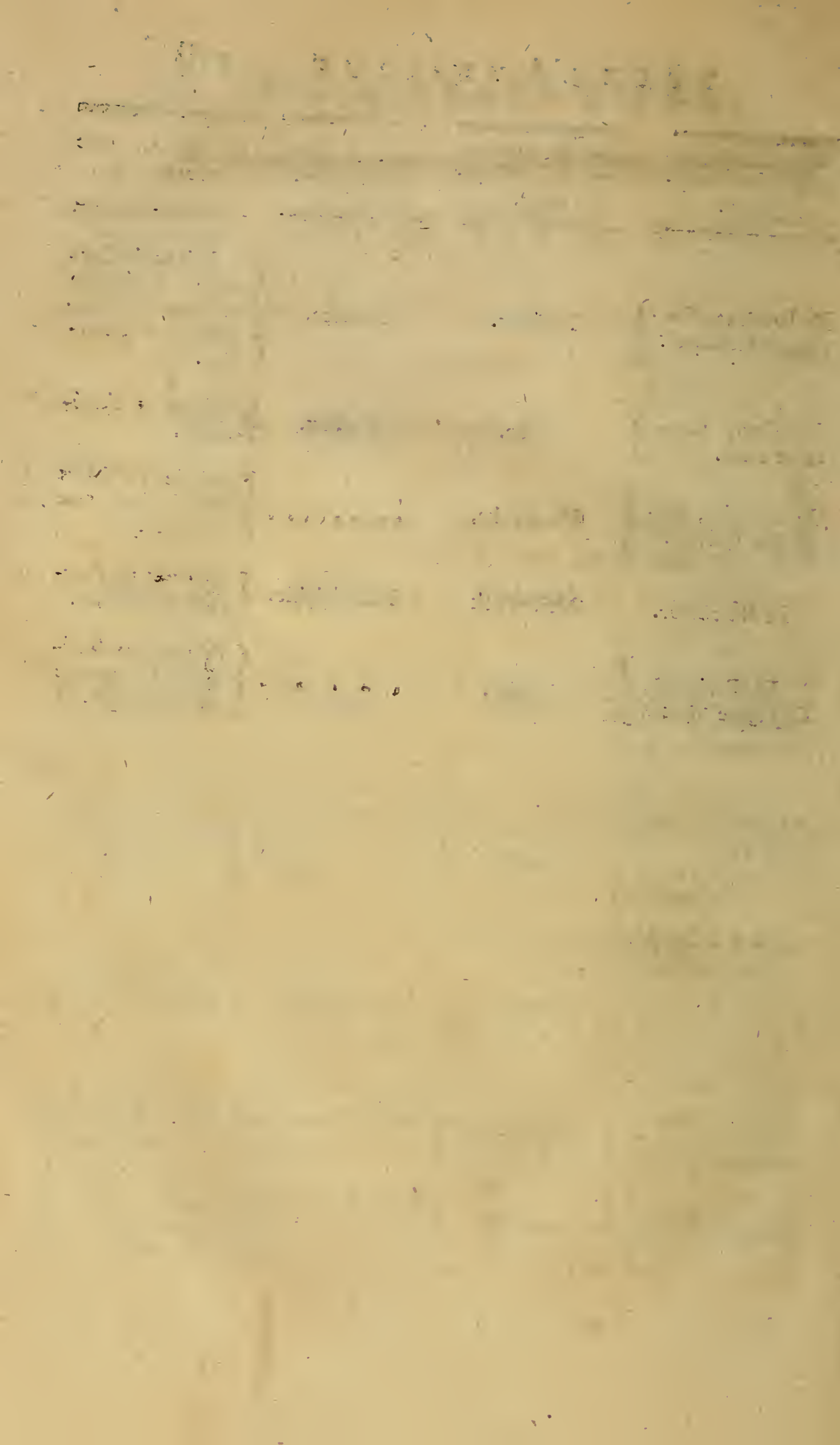
Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Trois bâtimens.	Dont un de France chargé de cordages.	....	Pris par le même, qui a fait en tout neuf prises depuis le mois de Décembre.
Le Deficient, Corsaire.	De Salem.	....	Pris par une lettre de marque & conduit à Tabago.
Quatre bâtimens.	Chargés de riz & de tabac.	....	Pris par le même.
Un bâtiment...	Virginie, 188 boucauts de tabac, valant 16000 livres sterling, sur le pied de 80 à 90 livres sterl. le boucaut.	France.	Pris par la frégate l'*Emerald*, & conduit à New-York.
Le DelaWare, Capitaine Marshall,	Guadeloupe.	Caroline Méridiodale.	Pris par un vaisseau armé & conduit à New-York
La Minerve, Capitaine Beard.	Caroline Méridionale.	France.	Pris par une petite frégate & conduit à Saint Christophe.
Un bâtiment....	95 boucauts de tabac.	....	Pris par le *Héros*, Corsaire de Guernesey.
La Panthere, Corsaire Américain de 14 canons & trois bâtimens de transport.	....	....	Pris par le *Setacket*, après cinq heures de combat, par le vaisseau de guerre le *Haerlem*, & conduit à New-York.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Les quatre Freres bâtiment François, Capitaine Barrholti Altazin.	Tenériffe.	. . . . .	Ce vaisseau a ralâché à Spithead où il a été saisi par les Officiers du port le 6 Mai, en vertu de l'ordre de l'embargo.
Les deux Freres, Capitaine Macbride, Corsaire Américain, ayant un Officier François à bord.	. . . .	. . . .	Pris le 3 Avril par le *Duc de Portland*, Capitaine Connor, conduit à la Jamaïque.
Le Lutel, bâtiment François & tout l'équipage François.	Riviere d'York, chargé de tabac.	Nantes.	Pris par la *Junon*, lettre de marque, & conduit à Waterford.
Un bâtiment. . .	. . . .	. . . .	Amené à Lisbonne par le *Peace & Plenty*, M'Gregor de Belfast.
Un bâtiment. . .	. . . .	. . . .	Amené à Bristol par le *Barbary*, paquet de la Grenade.
Le Nancy, Capitaine Lane.	Caroline Méridionale, 120 barils de riz, 79 d'indigo & 40 boucauts de tabac.	Nantes.	Pris & conduit à Milford.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
La Comtesse de Morton, Capitaine Orrock.	Barcelone.	. . . . .	Pris par la *Revenge*, Capitaine Cuningham, à 30 lieues Sud-Ouest du Cap Saint Vincent. On compte que ce Corsaire a fait vingt-quatre prises depuis Noël.
L'Escape. . . .	De Trapin.	Terreneuve.	Par *idem*.
Le Tapley, Capitaine Hall.	Malaga.	Biddisford.	Par *idem*. - Les trois Capitaines ont été renvoyés en Angleterre sur un bâtiment Suédois.
La Polly, Capitaine Westcoat.	Afrique avec 200 Noirs.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain, & envoyé à la Guadeloupe.
Les illustres Cinq	Alicante.	Londres.	Pris par le Corsaire le *Silas Deane*, & conduit à Lisbonne ou il a été saisi par ordre de la Cour.
La Marie, Capitaine Green.	Barbades, chargé de rum.	Philadelphie.	Pris par un Américain & conduit à la Martinique.
Le Jenny, Capitaine Pierrepoint.	Isles de l'Amérique.	Halifax.	Pris par un Corsaire Américain.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Prudent, Capitaine Rouxhall.	Londres.	Madere.	Pris par le Corsaire Américain le *Lion*, & conduit à la Martinique.
L'Eliza, Capitaine Jack.	Clyde.	Halifax.	Pris par un Américain.
Le Lively, Capitaine Calvert.	De Corke.	....	Pris le 12 Mars sous le vent de Curaçao.
Le Batchelor.	New-York	Philadelphie.	Pris par un Corsaire Américain.
Le Perigord, Capitaine Wood.	Venise.	. . . . .	Pris par un Américain & envoyé en Amérique.



LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 29 Mai 1778.

La ſeſſion, Monſieur, approchant de ſa fin, je ne puis pas différer d'avantage de reprendre le fil des diſcuſſions du Parlement. N'appréhendez point des récits longs & ennuyeux, comme la plupart des diſcours qui s'y font entendre. Je m'attacherai aux points capitaux & je ne releverai que les notices que tout homme qui aime l'inſtruction prendroit la peine de porter ſur ſes tablettes.

Chambre des Pairs le 12 *Mai.*

Le Lord Effingham demanda qu'il fut donné communication à la Chambre de l'emploi de onze millions ſterling octroyés pour les dépenſes ordinaires & extraordinaires de la marine, & qu'on rendît raiſon de l'accroiſſement de la dette de ce département depuis ſept ans. Ce Seigneur expliqua les motifs de ſa motion, & entra dans divers détails & calculs. Le Lord Sandwich lui ayant répondu, il ne fut point tenu compte de ſa replique, & ſa motion fut re-

jettée ſans aller aux voix. La juſtification des Miniſtres de la Marine roula ſur l'urgente néceſſité qui obligeoit quelquefois de détourner les fonds des objets précis pour leſquels ils avoient été donnés. — Il allégua l'impoſſibilité de calculer juſte les beſoins d'un vaiſſeau, à l'occaſion du vaiſſeau le Dragon qui ne coûteroit que 29,000 liv. ſterl. pour être bâti à neuf; & qui en a coûté 37,000 de réparations. Il ſe tira mieux, attendu les circonſtances, de l'augmentation des Commis, qui, du nombre de 58 en 1773, ſe trouvent portés aujourd'hui à celui de 127. — Le Lord Sandwich ne manqua pas ce moment pour reprocher au Comte Effingham que lui même étoit cauſe de cette augmentation de Commis, pour avoir demandé une immenſité de copies d'états qui avoient fait paſſer inutilement quantité de nuits à tout ce monde. Mais le Lord Effingham retorqua le reproche contre Mylord Sandwich, à qui il fit voir que c'étoit ſa faute, ſi tous ces papiers avoient été copiés inutilement, puiſqu'il s'étoit obſtiné à refuſer les eſſentiels, & qu'il n'avoit donné les autres qu'imparfaits.

VOICI un paſſage de l'Eſprit de Merlin qui ſervira de commentaire aux allégations du Lord Sandwich:

» Ce fut en 1760, immédiatement après la

mort du bon Roi Georges II, qu'on forma le plan de laiſſer pourrir notre marine, & de la tenir hors d'état d'agir. Il fut arrêté en même tems de démembrer de la Grande-Bretagne toutes ſes poſſeſſions étrangeres. Il n'eſt pas même encore certain que nous conſervions l'Irlande. Tous les préparatifs de guerre ne ſe font que dans la vue d'amuſer les ignorans. Il faut bien ſauver les apparences; mais nos eſcadres ſeront toujours trop foibles pour agir avec efficacité.«

» Lorſqu'on veut ſtationner pour cinq ans une frégate à la côte d'Afrique ainſi qu'aux Indes orientales ou occidentales, où le ver eſt ſi deſtructeur, on a toujours ſoin de la doubler en cuivre, & cela ſe fait fort ſecrettement; mais ſi quelqu'un s'aviſe de conſeiller à l'Amirauté d'employer le même moyen pour conſerver toute la marine, elle répond que l'eau s'inſinuant entre le cuivre & les planches pourrit les bordages, & que le cuivre corrode le fer. Ces Meſſieurs trouvent cependant le moyen de remédier à ce mal, lorſque cela leur plaît. La vérité eſt que le dépériſſement de la marine remplit leurs poches, & ruine la Nation. «

» La diſette de bois de chêne eſt ſi grande en Angleterre, qu'il a été queſtion de faire ordonner, par un acte du Parlement, de doubler en cuivre tous les vaiſſeaux deſtinés pour les deux Indes. Il n'y a d'autre difficulté à ſurmonter que le crédit des Conſ-

tructeurs qui gagnent davantage à réparer un vieux vaisseau qu'à en construire un neuf. La prompte destruction de la marine fait leur fortune. Pourquoi Sa Majesté, & les Propriétaires des vaisseaux marchands, chacun pour leur propre compte, ne s'entendent-ils pas pour prévenir de si horibles abus? C'est qu'ils sont bien anciens & bien enracinés. Du tems même de Charles II, l'Inspecteur de la marine doubloit mal les vaisseaux, exprès pour tromper ce Prince qui cherchoit des moyens d'empêcher les vaisseaux de pourrir si promptement. «

» On a fait voir au Roi à Portsmouth une frégate doublée en cuivre. Si Sa Majesté avoit demandé pourquoi tous ses vaisseaux de guerre n'étoient point doublés de la même maniere, on auroit répondu : » Sous le bon plaisir de Votre Majesté, la marine actuelle doit être renouvellée cinq fois pendant un siecle; ce qui est très-avantageux pour les Employés, à commencer depuis le premier Lord de l'Amirauté, jusqu'au plus petit Commis des chantiers. Si tous les vaisseaux étoient doublés en cuivre, à peine faudroit-il reconstruire la marine deux fois pendant cent ans. Ce n'est point l'argent qui nous manque, car pendant les cinq dernieres années, nous avons eu plus d'argent qu'il n'en faut pour reconstruire toute la marine; mais nous sommes attachés à nos profits. Votre Majesté & la Nation pourront dire pareillement

ment que nous sommes obligés d'employer du chêne étranger ; mais cela nous est encore égal, pourvû que nous puissions exercer le péculat avec impunité.« C'est ainsi que la Nation est ruinée par les émolumens & les tours de bâton de tous ces Messieurs. «

» Le Comte de Bristol devoit arborer son pavillon sur le *Royal George* de cent canons ; mais apres la visite qui a été faite de ce vaisseau, on a reconnu qu'il étoit hors d'état de mettre à la mer, & qu'il avoit besoin d'une réparation considérable. On dit actuellement que ce Lord n'aura point de commandement cet été. «

» Le public auroit certainement tiré plus d'avantages de la promenade dispendieuse du Roi à *Chatham* & à *Portsmouth*, si Sa Majesté s'y fût fait accompagner d'un Marin expérimenté, pour lui expliquer *pertinemment* & *loyalement* les différens objets qu'il a examinés. Il lui falloit un homme de qui il pût apprendre à connoître la véritable *structure d'un vaisseau*, & à distinguer un vaisseau pourri d'un vaisseau qui ne l'est pas. Cet homme lui auroit aussi fait porter un coup-d'œil éclairé sur les bois de construction qui sont dans les magasins : car la force d'une marine ne consiste pas seulement en *tambours battans*, *pavillons flottans*, & *saluts de canon*. A la maniere dont s'est faite cette revue, on ne sait rien qui puisse contredire ce qui a été avancé par

le Duc de Richmond, lorſqu'il a propoſé d'examiner l'état de la Nation. «

Le 15.

La Chambre fit la premiere lecture du bill du vote de crédit, qui lui avoit été apporté des Communes: & une Commiſſion du Roi donna l'approbation de Sa Majeſté à 63 bills ſur des affaires publiques ou particulieres.

Le 18

Le Lord Weymouth apporta à la Chambre diverſes Lettres reçues par les Secrétaires d'Etat relativement à l'équipement de la flotte de Toulon. Il fut ordonné qu'elles reſteroient ſur le bureau; & arrêté enſuite, ſur motion, que la Chambre, les examineroit le lundi 25.

Chambre des Communes, le 11 *Mai,*

M. Pulteney attaqua violemment les Miniſtres ſur ce que les recrues deſtinées à renforcer le Général Howe, n'étoient point encore parties de Glaſgou, tandis qu'elles pourroient être arrivées en Amérique, ſi les transports qui devoient être rendus à Glaſgou le 2 Avril y fuſſent arrivés au tems marqué. — M. Penton, l'un des Lords de l'Amirauté, ne put défendre les Miniſtres, qu'en alléguant que les Armateurs de Glaſgou avoient demandé un fret exceſſif, & qu'il avoit fallu fréter des bâtimens dans la

Tamiſe pour aller prendre ces troupes dans la riviere de Clyde. — M. Pulteney prit occaſion de cet aveu, pour faire entendre que les Miniſtres trouvoient toujours le moyen de faire tomber toutes les affaires aux Entrepreneurs leurs cliens dans Londres; & il inſiſta ſur ſa motion pour que les ordres donnés à l'occaſion de ce fret fuſſent mis ſous les yeux de la Chambre. Sa motion fut admiſe.

On diſcuta enſuite l'affaire des *Bills* pour le commerce d'Irlande, ſur laquelle la Chambre s'ajourna au 13 Mai, après avoir entendu les témoins & les avocats qui paroiſſoient pour les villes ou communautés de Liverpool, de Lancaſtre & de Glaſgou. — M. Creighton, témoin pour cette derniere, repréſenta à la chambre que ſon commerce étoit ruiné par la guerre d'Amérique, & que ne recevant plus le tabac de la Virginie & du Maryland, cette ville s'étoit tournée du côté des îles à ſucre, dont elle exportoit les productions à l'Irlande, qui n'avoit pas le droit de les tirer à droiture: que ſur vingt-cinq vaiſſeaux qu'elle avoit envoyés l'année derniere aux îles, il y en avoit eu vingt pour l'Irlande: que ſi le Bill qui permettoit l'importation à l'Irlande paſſoit, ce ſeroit Glaſgou qui tireroit d'Irlande le ſucre, au lieu d'y en porter; que Glaſgou privé de ſon commerce

avec l'Amérique & avec l'Irlande, feroit totalement anéantie.

M. M. Bolton, Harding & Campbell s'efforcerent de prouver que leurs cliens feroient infailliblement ruinés, fi le bill dont la Chambre s'occupoit paffoit en loi. Il fut prouvé que la corporation de Liverpool devoit 24000 livres pour la conftruction & réparation de fes chantiers, & que ce Bill rendroit très-précaire la sûreté des créanciers. Les fommes dûes à Lancaftre par les Planteurs des Ifles de l'Amérique furent évaluées à 500,000 livres. Ils font en arriere de plus d'un million avec Glafgow.

Il eft très-probable que ces fommes immenfes feront perdues pour les Marchands, ou bien il faudra qu'ils aillent s'établir en Irlande, s'ils veulent les recouvrer. Le commerce de Glafgow employoit quinze mille tonneaux pour tranfporter le fucre en Irlande; tous ces bâtimens vont fe trouver fans emploi, & la deftruction de cette pépiniere de Matelots caufera par contre-coup un préjudice confidérable à la nation, tandis que l'Irlande n'y gagnera pas plus de 18000 livres fterling par an.

Quelqu'un a obfervé que fi les cinq bills en faveur du commerce d'Irlande paffoient en loi, 60,000 manufacturiers dans le Lancashire feroient ruinés par l'effet de ces bills. Il faut donc s'attendre qu'ils feront tout au monde pour les faire avorter. D'un autre

côté, M. Burke assure que l'Irlande se soulevera, si les bills sont rejettés.

Le 12.

Les affaires de l'Afrique occuperent la chambre en comité : elle entendit plusieurs dépositions. Mais comme il y avoit trop peu de députés, la chambre s'ajourna au lendemain. Il y a apparence qu'il ne sera point question efficacement de l'Afrique dans cette session, quoique M. Luttrel ait fait tout son possible pour persuader la chambre du danger où il voit l'Afrique, qui, suivant lui, sera peut-être une des premieres possessions britanniques attaquées par la France. Dans cette séance, le Lord North présenta à la chambre, l'original & la traduction d'un traité avec le Prince d'Anhalt-Zerbst pour un corps de troupes.

Le 13.

A l'occasion de l'octroi annuel de 13,000 livres sterling, proposé pour l'entretien des forts sur la côte d'Afrique, M. Luttrel, déclara qu'il s'opposoit à la motion, si le premier Lord de la Trésorerie ne justifioit point de l'emploi de pareille somme octroyée l'année derniere, ainsi qu'il l'avoit promis lors de l'octroi. Il assura que bien loin qu'on y eût employé cet argent, toutes les fortifications le long de la côte étoient restées dans le plus mauvais état imaginable. En

répliquant à quelques objections que lui fit le Lord North; il entra en détail sur la situation & les productions de l'Afrique. Il fit voir que les habitans des parties méridionales du continent américain ne pouvoient point cultiver leurs risieres sans le secours des noirs qu'on y importoit ci-devant d'Afrique. Il pria la chambre de faire attention aux progrès des François dans ce commerce, en lui rappellant qu'anciennement la côte d'Angola fournissoit, année commune, aux Traiteurs anglois, 18,000 negres, tandis qu'à présent à peine en tire-t-on deux mille, » ce qui démontre assez, dit il, l'inattention du gouvernement sur cette partie. «

M. Burke pria la Chambre de remarquer qu'avec une si modique somme il étoit impossible de relever tous les forts d'une côte si étendue: qu'il falloit ou réduire le nombre de ces forts, ou octroyer une somme plus considérable. M. Luttrel ayant été assuré par un député Directeur de la banque, qu'on devoit être sans inquiétude sur l'emploi de l'argent, il retira son opposition, & la motion passa sans aller aux voix. — On continua ensuite d'entendre des dépositions sur l'affaire des bills d'Irlande, & la Chambre s'ajourna.

Le 14

La chambre approuva l'arrêté de la veille

pour accorder une ſomme de 18,071 livres ſterling, qui ſervira à payer la dépenſe d'un corps d'infanterie légere du Prince d'Anhalt-Zerbſt.

Le Chevalier George *Saville* propoſa de dreſſer un Bill à l'effet de révoquer certaines clauſes de l'acte pour empêcher les progrès du papiſme, paſſé dans les onzieme & douzieme année de Guillaume III.

Cette motion fut développée & appuyée par M. Dunning. Il cita les trois clauſes principales qu'il conviendroit de réformer. Premierement, celle qui déclare coupable de haute trahiſon, & ſujet à priſon perpétuelle tout Prêtre papiſte étranger prêchant ou enſeignant ſa Religion en Angleterre, & qui décerne la peine de mort comme pour félonie, contre un Prêtre anglois coupable du même délit. 2°. Celle qui ſoumet à confiſcation l'héritage paternel du fils d'un Anglois Catholique Romain, ſi ce fils eſt élevé en pays étranger. 3°. Celle qui adjuge la préférence pour une hérédité, à un parent plus éloigné qui ſe feroit proteſtant, ſur un Catholique Romain parent plus proche. M. Dunning, après avoir démontré la dureté exceſſive d'une telle loi, rapporta un trait d'Hiſtoire tiré de l'Evêque Burnet, pour faire voir quels en avoient été l'eſprit & le motif. » Un article du traité de Ryſwick, favorable au culte de la Religion romaine en Angleterre, fit croire dans le tems que la

Cour étoit disposée à l'encourager. La minorité des communes imagina ce Bill pour connoître ses vraies intentions. Contre son attente, le Bill fut accueilli. On voulut reculer; mais le Ministere poussa la chose avec vigueur. La minorité des Communes chargea le Bill des clauses les plus séveres, espérant le faire rejetter par les Pairs. Mais elle avoit mal calculé, & le Bill passa en loi. «

L'Avocat général (M. Thurloe) cita encore un trait de la dureté de cette loi: c'est qu'il est des cas où le fils protestant est rendu indépendant de son pere Catholique romain, & il observa qu'il y auroit de l'inconvénient à ne pas révoquer cet acte en sa totalité.

Le Lord Beauchamp exprima le vœu que cet exemple fût suivi du Parlement d'Irlande, les trois quarts des habitans de ce Royaume gémissant sous la cruelle oppression du Bill contre les papistes.

Le Lord-avocat d'Ecosse (M. Dundas) fit remarquer à la chambre que l'acte ayant été passé avant l'union de l'Angleterre avec l'Ecosse, qui dans le tems avoit porté une loi presque semblable, il en proposeroit un particulier pour la révocation de cette derniere loi.

Toute la Chambre, en général, paroissant animée du même esprit de tolérance qui avoit dicté la motion, en établissant que la liberté & la tolérance étoient inséparables, l'ordre fut donné au Chevalier George Saville, au

Jurifconfulte Dunning, au Lord Beauchamp, à l'Avocat Adair, & à l'Avocat Géneral de rédiger le bill, & de le préfenter.

L'Esprit de Merlin a fait fur ce bill les obfervations fuivantes : » Parce que nos Miniftres ont été fi heureux dans leur plan de gouvernement pour l'Amérique; parce qu'ils ont fi habilement conduit l'entreprife de réduire treize Colonies réfractaires, ils effayent aujourd'hui leurs forces pour renverfer & changer toute notre conftitution religieufe & civile. Courtifans & patriotes, tous les partis fe réuniffent, pour donner entrée chez nous, par une large porte, aux Catholiques Romains, en révoquant les loix pénales & les ftatuts tyranniques de notre grand libérateur Guillaume III, quoique la plus rigoureufe de toutes; je veux dire celle qui déshérite les Papiftes, ait reçu un adouciffement raifonnable par un acte de la troifieme année de George I, ch. 18. Ils deviennent tolérans envers un efprit d'intolérance : l'enthoufiafme de la liberté les enyvre. La liberté angloife va commettre un fuicide. Elle va creufer elle-même l'abyfme qui l'engloutira. Voilà encore de la befogne de Mylord North faite à la hate pour s'en repentir à loifir.

Un autre Ecrivain s'exprime ainfi :

» Le myftere eft enfin dévoilé. Les anciens Wighs fe font vûs congédiés : les plus détermi-

nés Jacobites ont été appellés au Ministere, & voilà qu'on est sur le point de révoquer, en grande partie, les loix contre le papisme, ces loix qui forment la digue la plus forte contre le retour de la tyrannie & de la race des Stuarts. C'est à ce but caché qu'ont tendu toutes les destitutions de Ministres depuis celle du feu Duc de Newcastle, & toutes les promotions depuis celles des Bute, des Litchfield, des Gower, &c. Ils sont à la fin détrompés, ceux qui affectoient de rire ou de se moquer de nos écrits patriotiques, dans lesquels on ne cessoit de montrer les allarmes les plus vives sur l'attachement secret de nos Ministres à l'Eglise Romaine, & sur leur aversion pour la liberté & le protestantisme. Les esprits les moins clairvoyans apperçoivent aujourd'hui le motif pour lequel le papisme a été établi dans le Canada: — pourquoi il a été ordonné aux Juges d'éluder, & quelquefois même d'enfreindre les ordonnances pour la punition des Prêtres papistes qui cherchent à pervertir les Sujets Britanniques, & à les attirer à leur croyance: — pourquoi on a totalement fermé les yeux sur le rapide accroissement du papisme, tant à Londres, que dans les Provinces, & sur l'érection illégale de Chapelles Romaines dans les Villes & dans les Comtés, malgré tant de plaintes portées à ce sujet: — pourquoi les créatures des Ministres en Irlande, pour intimider les Protestans de ce Royaume, & les faire ac-

quiefcer à un furcroît de taxes & de charges, de penfions, les menacent depuis deux ans d'armer & d'enrôler leurs ennemis invétérés, c'eft-à dire, en termes plus clairs, de les expofer encore une fois à être égorgés par les Papiftes. Enfin, ce qui étoit un paradoxe ceffe de l'être aujourd'hui, & l'on n'ignore plus pourquoi le (*a*) *Pere Philipps*, au lieu d'être puni, n'a reçu que faveur & applaudiffement fous l'adminiftration de Bute, & pourquoi le *Pere* (b) *Mac Mahon*, ce Détracteur effronté de la Réforme & de la Révolution, eft autorifé & même encouragé à répandre dans la Capitale & dans les Provinces fon dernier libelle, intitulé: *English Candour and Good Nature*, malgré toutes les réclamations de plufieurs Membres du Parlement d'Irlande & de plufieurs Ecrits qui ont paru & dans ce Royaume & en Angleterre. «

» D'après les débats de la Chambre des Communes, à peine peut-on fe permettre d'efpérer qu'il nous refte aucun rempart à oppofer à l'introduction du papifme. Un des Députés a déclamé contre les amendes auxquelles font condamnés les Jéfuites & les autres Prêtres qui exercent leurs fonctions dans

(*a*) Ecrivain de la communion Romaine, qui a donné une hiftoire de la vie du Cardinal de Pocle, & des caufes de la réformation en Angleterre.

(*b*) Autre Ecrivain de la même Communion, mais non dans les ordres, comme on le prétend ici.

des endroits non privilégiés. Un autre a blâmé cette loi si salutaire de nos sages ancêtres, qui nous défend d'envoyer nos enfans dans les Etats de nos Ennemis, de la Communion Romaine, où, sous prétexte d'éducation, on leur inspire nne antipathie incurable pour notre excellente constitution & pour la Religion établie. D'autres, parmi lesquels je vois à regret plusieurs des principaux hommes de loi attachés au Conseil de Sa Majesté, (M. Thurloe, Avocat Général, & M. Dunning) se sont élevés contre tout le corps des actes qui proscrivent le papisme. Les sentimens inouis qui ont été mis en avant à cette occasion ne peuvent manquer, aussi-tôt qu'ils seront *connus*, d'inspirer les plus vives allarmes à toutes les Communions de Protestans répandues dans les trois Royaumes. Dans le vrai, plus nous avons lieu de craindre les innovations dont nous sommes menacés sur des objets aussi importans, plus nous devons être empressés de savoir *toute l'étendue* des concessions que nos Ministres ont le projet de faire à la Communion Romaine. Il a été dit tant de choses dans les débats sur *tous les services rendus par les Catholiques Romains*; on a tant exalté *leur attachement au Gouvernement*, ce qui signifie sans doute la plus basse adulation pour Bute & pour ses créatures, *& le droit naturel qu'ils ont au libre exercice de leur Religion*: on a fait voir tant d'iniquité à se mêler *de l'éducation de nos enfans*, *& de cruauté à moles-*

ter leurs Prêtres, que, ſans être ſoupçonné d'une terreur déraiſonnable, tout Proteſtant peut craindre que, dans cette ſeſſion ou dans la ſuivante, les Papiſtes ne ſoient mis à tous égards ſur le même pied que les Proteſtans, en ſuppoſant qu'il n'y ait pas lieu d'appréhender que le Papiſme ne ſoit établi dans la Grande-Bretagne comme l'a été dans le Canada la *Religion dominante* «.

» Le Bill en faveur des Papiſtes, quoiqu'ordonné, n'étant point encore paſſé, & le public ne ſachant point encore qu'elles *clauſes de révocation* il contient, non plus que les effets dont il peut être ſuivi : je ne pouſſerai pas plus loin cette diſcuſſion. Mais avant de finir, j'avouerai franchement que malgré l'étonnement où m'ont jetté tant de fois les opérations des Miniſtres, relativement à l'Iſle de Falkland : à la taxation & à la guerre d'Amérique : aux loix du Canada : aux déclarations faites en dernier lieu par les Cours de France & d'Eſpagne : à l'état de l'Irlande, privée de défenſeurs : au départ de la flotte de Toulon, je n'ai jamais été auſſi étonné qu'en entendant le diſcours contre les loix du Papiſme, qui m'ont réellement laiſſé comme *un homme frappé de la foudre* «.

M. Temple Luttrel remit ſur le tapis l'octroi pour l'Afrique, pour modifier ſa motion, & dire, que la ſomme de 13,000 liv. ſterling, ne ſeroit appliquée à l'acquittement d'aucunes dettes contractées par les

employés du comité avant le mois de Décembre 1778. — Il donna pour motif qu'il lui étoit revenu que le Bureau du commerce avoit connoiſſance de péculats ſinguliers à la charge du comitté d'Afrique, & qu'il avoit défié le ſeul Commiſſaire de ce Bureau qui ſe trouvât dans la Chambre de le déſavouer. — Le Lord George Germaine qu'il avoit ainſi déſigné, eut avec lui une très-vive altercation, dans laquelle Luttrel fit bien voir que les regards ſourcilleux d'aucun Miniſtre ne pouvoient lui en impoſer. Enfin, le Lord North, pour appaiſer Luttrel, ayant pris quelques mots de ſa modification, l'octroi fût approuvé.

Le 15.

Les Bills d'exportation & d'importation d'Irlande, occuperent encore la Chambre. Le Chevalier Philipp Jennings Clerke demanda que le dernier fût renvoyé à trois mois. Le Lord New-Haven qui l'appuyoit, fit voir la néceſſité de continuer à entendre les témoins, que le parti contraire avoit demandés.

Le Chevalier Clerke ayant conſenti à retirer ſa motion, on entendit deux Avocats, qui plaiderent contre le Bill, & enſuite le Chevalier George Younge demanda qu'il fut arrêté que la Chambre s'en occuperoit le Lundi 25.

Le Lord New-Haven obſerva que le Par-

lement feroit peut-être féparé avant le 25: qu'il étoit vifible, qu'on cherchoit un miférable fubterfuge, pour fe défaire des Irlandois, & que la Chambre s'obftinoit à ne pas voir les avantages infinis qui réfulteroient de l'un & l'autre Bill pour l'Angleterre.

M. Gafcoyne nomma quantité d'articles qui ne pourroient point être exportés d'Irlande, & il infifta fur les grandes conféquences de celui d'exportation, l'un & l'autre lui paroiffant demander les plus mûres délibérations.

La queftion ayant été portée aux voix, elles furent prefque toutes pour le Chevalier George, c'eft-à dire pour que le Bill fût renvoyé à huitaine, ce qui femble dire que c'eft une affaire manquée pour cette feffion.

Seconde lecture du Bill pour les Catholiques Romains: elle donna lieu à M. Ambler de propofer une réforme entiere du Code criminel anglois, compofé de Loix portées dans des tems qui n'ont aucune reffemblance avec le nôtre. La feffion touchant à fa fin, il convint qu'une affaire de cette importance ne pourroit être entamée que dans la feffion prochaine. Revenant fur le Bill des Catholiques, il fit fentir le danger de fe laiffer emporter à un enthoufiafme trop ardent en leur faveur, & il infinua quelques modifications, dont le Chevalier George Saville, foutenu de M. Charles Turner, fit

voir l'inutilité & les inconvéniens. M. Turner se déclara pour une tolérance universelle, qui embrasseroit toutes les espèces de Religions. Il parla avec éloge de la conduite exemplaire des Catholiques, comme sujets, comme citoyens & comme chefs de famille. — La seconde lecture du Bill fut demandée par acclamation, & il fut ensuite arrêté que la Chambre s'en occuperoit le lendemain en comité.

Le Chevalier William Meredith informa la Chambre que le Vendredi 22, il demanderoit qu'on examinât les papiers concernant la flotte du Comte d'Estaing, apportés le 16 par le Lord North à la Chambre.

La Chambre délibéra sur le nouveau Bill de la milice. Diverses modifications furent proposées. La seule essentielle consistoit à soulager le Gouvernement de la dépense d'un Clerc ou Secrétaire de bataillon, lorsqu'il n'y a pas plus de deux compagnies : elle passa à l'affirmative. — Le Chevalier Saville fit voir l'inconvénient d'incorporer les Officiers réformés à la demi-paye avec la milice. Il devoit résulter de-là, suivant lui, que des forces destinées pour la défense momentanée de la Constitution, deviendroient une armée permanente sous l'autorité de la Couronne.

Le Chevalier Philipp Jennings demanda pourquoi les Capitaines à la demi-paye ne seroient point admis dans la milice, ainsi que

que les Lieutenans & les Enseignes? M. Sawbridge lui répondit que les Constitutions de l'armée ne le comportoient point; attendu que si on permettoit à des Capitaines à la demi-paye de conserver leur réforme en entrant dans la milice avec le même grade, il en résulteroit un très-grand préjudice pour le service des troupes reglées. Ces Capitaines trouveroient plus doux de prendre des commissions dans la milice; & l'armée, dans le moment du besoin, se verroit privée du service des Officiers les plus expérimentés. — Après quelques nouvelles modifications, le Bill passa & il en sera fait rapport le 19 à la Chambre.

Par un compromis entre les deux partis, les Bills Irlandois seront remis à un Comité, qui continuera à entendre les témoins & les Avocats.

On lit les réflexions suivantes sur les Bills Irlandois, dans un papier très-accrédité.

» Les Irlandois ne doivent pas avoir grande obligation au Parlement d'Angleterre pour les dernieres résolutions qu'il a prises relativement à leur commerce. Son objet est d'appaiser leur ressentiment & de gagner leur confiance pour leur faire supporter de nouvelles taxes, dont le fardeau l'emporte de beaucoup sur les avantages qu'ils peuvent retirer de l'étendue qu'on promet de donner à leur commerce. Le Parlement d'Irlande a

déja octroyé 300,000 livres, & il s'est engagé à prendre des mesures pour augmenter l'établissement de ses forces militaires. Les charges que l'Irlande supporte sont certaines, les avantages qu'elle doit recueillir d'un commerce ruiné, sont bien problématiques «.

» Voici ce que répondit un Irlandois à quelqu'un qui lui demandoit ce qu'il pensoit de la prétendue faveur que le Parlemeut d'Angleterre paroissoit vouloir accorder à l'Irlande. » La conduite du Ministere est exactement semblable à celle d'un filou qui vous fait penser à toute autre chose qu'à votre bourse, tandis qu'il en délie les cordons & en tire votre argent. Le Vice-Roi d'Irlande est l'homme qui vuide nos poches, pendant que le Lord North est le compere qui nous amuse «.

» Il est certain que le Gouvernement ne pourroit mieux faire que de se relâcher sur les loix du Papisme en Irlande. Les Catholiques Romains composent près des quatre cinquiemes de ce pays. Ils ne jouissent pas à présent des avantages ordinaires qui résultent des loix de la société. En leur refusant l'exercice d'un privilége si naturel, on diminue leur affection pour une Constitution qui les opprime. Faites que les Catholiques puissent avoir leurs propriétés assurées comme les autres Sujets; puisque rien n'est plus raisonnable pour quiconque connoît les

principes de juſtice, de morale & de politique. Mais d'un autre côté il faut empêcher qu'ils n'entrent dans la partie exécutrice ou légiſlative de la Conſtitution, Au moyen de cet arrangement, les deux partis ſeront ſatisfaits, ou du moins ils auront lieu de l'être: car les Catholiques Romains auront leurs propriétés aſſurées & les Proteſtans les exclueront de toute autorité politique «.

Parmi le grand nombre de raiſons que l'on a fait valoir à l'appui des Bills Irlandois qui ſont actuellement ſous les yeux du Parlement, il en eſt une dont il paroît que le public n'a pas été inſtruit. La voici: l'Angleterre doit certainement quelques compenſations à ce Peuple, pour l'infraction qu'elle a faite aux articles de Limerick. Ces articles, quoique conclus & ſignés par le Général Ginkle & enſuite confirmés par le Roi Guillaume & par la Reine Marie, n'ont jamais été mis en exécution; au contraire, on a publié immédiatement après pluſieurs loix très-ſéveres dont l'objet étoit directement contraire à l'eſprit de ces articles.

Le 19.

La Chambre en comité reprit le Bill des Catholiques Romains. M. Dunning propoſa d'y ajouter une formule de ſerment, en ſubſtance la même que celle de ſuprématie & d'abjuration.

Dans un pareil comité ſur le Bill d'ex-

portation de l'Irlande, M. Bamber Gascoyne proposa que la laine, & les étoffes mêlées de laine, les toiles peintes & les rouilles de coton, ainsi que les toiles fil & coton, le houblon, les verroteries, les chapeaux, le charbon & la poudre à canon, fussent exceptées du nombre des articles dont l'exportation aux Colonies seroit permise aux Irlandois (ce qui réduit l'exportation aux seules toiles de pur lin, blanches ou à carreaux ou peintes. Il ne s'en exportoit pas pour quinze cents livres sterling par an, par les Manufacturiers anglois.) — Le Lord New-Haven, répondit que ces exceptions leur enleveroient tout le fruit de la grace qu'on cherchoit à leur faire. — Suivant M. Conolly, la misere du Royaume étoit si excessive, que le Bill devoit toujours être accepté, comme un gage de futures faveurs. Il parla des nombreuses banqueroutes qui se sont faites depuis peu dans ce Royaume, & de plusieurs milliers d'ouvriers de la ville de Dublin, aujourd'hui sans ouvrage, & soutenus par des charités publiques. Il ajouta qu'il espéroit de voir l'Irlande aussi étroitement unie à l'Angleterre, que le Comté de Middlesex. Le Lord Nugent & M. Burke furent du même avis. Celui-ci ajouta qu'il espéroit que dans la prochaine session l'affaire seroit examinée plus soigneusement, parce que le Parlement sentiroit la nécessité d'accroître les avantages de la premiere &

de la plus méritante des dépendances Britanniques. — La motion de M. Gaſcoyne paſſa ſans qu'on levât les voix; après que M. Gilbert eut fait voir que l'exportation, (par le Bill actuel) s'étendoit aux Chandelles, aux diverſes poteries, à la bonneterie, à l'ébéniſterie, aux meubles, & à toute la bijouterie.

M. Gaſcoyne obtint auſſi, que les vaiſſeaux d'Irlande pour la côte d'Afrique, puſſent y porter des lainages, pour completter les aſſortimens néceſſaires à ce commerce. L'objection qui fut faite par le Chevalier Younge, que cette permiſſion faciliteroit aux Irlandois l'exportation de leurs gros lainages, ne prévalut point. — Ce même député fit arrêter, (cet article ayant été convenu d'avance) que le Bill n'auroit lieu que quand le Parlement d'Irlande, auroit impoſé des droits intérieurs, égaux à ceux d'Angleterre, ſur les articles dont l'exportation va lui être permiſe, ſans pouvoir donner de gratifications. — Il fut arrêté de même, ſur la demande du Chevalier William Bagot, qu'il ſeroit mis un droit de 2 livres 10 ſols par tonneau ſur tout le fer importé en Irlande.

Le Chevalier Thomas Egerton demanda enſuite que ce Bill d'exportation n'eût lieu, que quand le Parlement d'Irlande auroit révoqué un acte qui met un droit d'un demi denier, ſur chaque livre peſant de fil de lin exporté d'Irlande. Suivant lui, ce droit

revenoit à 4 pour 100 de la valeur. Si on y joint la commission de 2 pour 100, le fret, les droits de port, &c. le tout se monte à dix pour cent de plus pour le consommateur anglois que pour l'irlandois. Il allégua que le Comté de Lancastre, prenoit à l'Irlande chaque année pour 150,000 livres de ce fil. Il plaida pareillement pour les intérêts de la Ville de Manchester, à cause de ses toiles de lin à carreaux, & il fit voir que cette ville, pour avoir montré un si généreux zele avant & depuis la déclaration de la France, ne méritoit pas d'être ruinée comme elle le seroit, si on n'ajoutoit point cette clause en sa faveur au Bill en question, parce que l'article des toiles à carreaux occupoit chez elle, quantité de femmes & de pauvres ouvriers, dans les intervalles de tems que laissoient les articles plus considérables.

Le Lord Nugent & M. Jenkinson, s'éleverent contre cette motion, qui tendoit à rompre le traité de 1698, par lequel la Grande-Bretagne s'étoit engagée à donner tout l'encouragement possible, & sa pleine garantie, aux Manufactures de toiles d'Irlande, en considération du sacrifice qu'elle lui avoit fait de ses lainages, qui étoient dans la condition la plus florissante. M. Burke assura que l'impôt dont on demandoit la suppression rapportoit à l'Irlande 7,500 livres sterling, & que cette suppression ne

feroit pas gagner plus de 1,500 livres à l'Angleterre. Il rappella à la Chambre que l'Angleterre avoit donné jusqu'ici 5 pour 100 de gratification pour le fil de lin importé d'Irlande, & 14 pour 100 pour l'exportation des toiles manufacturées de ce fil; ce qui compensoit bien le désavantage du droit irlandois de 4 pour cent à la sortie. Le Lord North fut du même avis que le Lord Nugent, déclarant que toute manufacture de lin, sous quelque dénomination que ce puisse être, appartient à l'Irlande, qui doit en jouir avec la plus entiere liberté, & qu'en laissant aux Irlandois l'article des toiles de lin peintes à carreaux, on ne leur fait point de grace. — La clause proposée par M. Egerton fut rejettée par 79 contre 33 : pluralité 46.

Le 20.

Le Lord North remit à la Chambre un message du Roi, concernant la famille du Lord Chatham, portant que le Roi accordoit, pour le tems de la durée de sa propre vie, une somme annuelle de 4,000 livres sterling aux héritiers du Comte Chatham; recommandant à la Chambre de pourvoir à rendre ce secours perpétuel. — Ledit message renvoyé au Comité du lendemain, celui d'Afrique commença. — Le sieur Roberts, ci-devant Gouverneur en Afrique, appellé pour déposer, donna des détails in-

téreſſans ſur la diminution de cette branche de commerce, lui aſſignant pour premiere & principale cauſe, les empiétemens des François. » Ils ont, dit-il, formé des établiſſemens ſous le canon de nos forts qui ne ſont pas aſſez redoutables pour tenir dans le devoir les Villages Negres voiſins, & ils ont même élevé une factorerie dans la maiſon d'un des principaux Agens du Comité. Ces établiſſemens ſont approviſionnés des magaſins de Gorée. Il y a actuellement pluſieurs de leurs vaiſſeaux dans la riviere Gambie, & même, (cette aſſertion fut prouvée par une lettre ſur le Bureau,) ſur la Côte d'Or. Le prix des Noirs eſt hauſſé par les François, & le monopole nous en eſt enlevé. « — Il imputa encore la hauſſe du prix des Noirs à la rivalité des Traiteurs Anglois. Il conſeilla l'établiſſement d'une Compagnie à l'inſtar de celle des Indes, comme le moyen le plus sûr de faire rentrer l'Angleterre dans la jouiſſance de ce monopole. En 1672, lorſque la Compagnie d'Afrique fut formée, ce commerce étoit encore plus tombé qu'aujourd'hui. De huit forts que les Hollandois y avoient, ils ne lui en avoient cédé qu'un, & les Danois en avoient deux. Cependant la Compagnie proſpéra beaucoup plus que toutes les autres Nations dans ce commerce. Il avança que les ſommes octroyées n'étoient point appliquées ſuivant l'intention du Parlement, & qu'elles ſervoient à payer les prétendues

dettes des Officiers du Comité. — Cette aſſertion ne fut point contredite par M. Camplin, ci-devant Secrétaire, & aujourd'hui Membre du Comité. L'un & l'autre aſſurèrent qu'une Compagnie excluſive, qui auroit un gros capital à mettre dans ce commerce, tireroit d'Afrique, non-ſeulement des eſclaves, de l'or, de l'yvoire, de la cire, & des bois de teinture, mais qu'elle importeroit en Angleterre du tabac, du riz & de l'indigo, les uns & les autres de ces articles beaucoup meilleurs & moins chers que ceux qui venoient d'Amérique, & qu'on pouvoit y ajouter encore les minéraux, l'ambre gris, & diverſes autres productions très-utiles.

Une autre cauſe du déclin de ce commerce, ſuivant le Gouverneur Roberts, c'eſt le défaut de crédit des Planteurs des Iſles Angloiſes : autrefois ils avoient coutume de donner des cautions à Londres, pour le payement des ordres que les Armateurs recevoient d'eux ; mais ils ne ſont plus en état de donner ces cautions, & les Armateurs Anglois ont abandonné ce commerce.

Sur la fin de la ſéance, les Membres du Comité s'étant retirés ſucceſſivement, comme il n'en reſtoit plus que dix, la délibération fut remiſe au lendemain.

JE viens de lire, Monſieur, un compte très-intéreſſant ſur le commerce ancien & actuel de l'Angleterre en Afrique, qui doit

avoir naturellement sa place à la suite des débats que vous venez de lire: c'est une dépendance nécessaire du système que M. Luttrell cherche à établir, pour que l'Angleterre puisse retrouver, par le moyen de l'Afrique, une partie des pertes que lui causera la séparation des Etats-unis.

État des retours annuels d'Afrique pour les marchandises qui y étoient envoyées par l'ancienne Compagnie Royale, lesdits retours pris sur une évaluation moyenne

	Livres Sterling,
40,000 Esclaves, à 12 livres sterling....................	480,000
120,000 onces d'or en poudre, à 40 sols sterling......	240,000
30 tonneaux de dents d'Eléphans, à 60 livres..........	1,800
150 tonneaux de cire d'abeille, à 40 livres..................	6,000
250 tonneaux de bois dit *Camwood*, à dix livres..........	2,500
20 tonneaux de poivre de Malayetta, à 10 livres.......	200
Total des retours annuels d'Afrique, prix courant.....	730,500

Voici le prix qu'ont été vendus en Eu-

rope & en Amérique les articles ci dessus mentionnés.

Evaluation moyenne.

	Livres Sterling.
40,000 Esclaves, à 30 livres par tête	1,200,000
120,000 onces d'or en poudre, à 3 livres 17 sols 6 deniers.	465,000
30 tonneaux de dents d'Eléphans, à 100 livres	3,000
150 tonneaux de cire d'abeilles, à 100 livres	15,000
250 tonneaux de bois dit *Camwood*, à 38 livres le tonneau	8,250
20 tonneaux de poivre de Malayetta, à 50 livres le tonneau	1,000
Total de la vente annuelle des marchandises d'Afrique, du tems de la Compagnie	1,692,250
Les marchandises ci-dessus avoient été prises en échange pour des manufactures Angloises, des marchandises des Indes & du rum des Isles, montant annuellement à	730,500
Profit annuel pour la Grande-Bretagne, lorsque la Compagnie Royale d'Afrique possédoit les forts	961,750

	Livres Sterling.
Les vaiſſeaux Anglois, qui en 1777 ont fait la traite ſur la côte d'Afrique, n'y ont acheté que 10,000 Eſclaves, évalués ſur un pied moyen à 20 livres par tête	200,000
300 tonneaux de gomme Sénéga, à 18 livres...........	5,400
Ils peuvent y avoir pris pour porter en Europe, en or, en dents d'Eléphans, en cire d'abeille & en bois dit Camwood, la valeur de.....................	25,000
Total....	230,400

L'Angleterre, pour n'avoir point exporté la quantité de ſes manufactures & des marchandiſes de l'Inde qu'elle exportoit annuellement du tems de la Compagnie Royale d'Afrique, a donc perdu l'année derniere (1777) un débit de.................	500,100
Puiſque les importations annuelles faites par cette Compagnie, lorſqu'elle avoit des forces en Afrique pour maintenir ſon commerce, étoit de...	730,500

Les articles ci-dessus ont été vendus sur une estimation moyenne en Europe & en Amérique ; savoir :

	Livres Sterling.
10,000 Esclaves, à 36 livres sterling par tête	360,000
300 tonneaux de gomme Sénéga, à 50 livres le tonneau.	15,000
De l'or, des dents d'Eléphans, de la cire & du bois de Camwood, pour	40,000
Ci-devant les marchandises d'Afrique vendues en Europe & en Amérique, lorsque la Compagnie d'Afrique existoit, se montoient à	1,692,250
Vente des marchandises d'Afrique en Europe & en Amérique, en 1777	415,000
Perte annuelle pour la Grande-Bretagne	1,277,250

Indépendamment des marchandises ci-dessus mentionnés, on pourroit tirer d'Afrique les articles suivans, si on encourageoit les Negres à travailler :

Du tabac, du riz, de l'indigo. On auroit ces trois articles en telle quantité qu'on voudroit, meilleurs pour la qualité & à plus bas prix que ceux qu'on tiroit ci-devant de l'A-

mérique. L'Afrique fourniroit auſſi des cuirs, des peaux de chiens & de daims, du bois de teinture en grande abondance (auſſi beau que celui d'Eſpagne), du coton, des bois de conſtructions de différentes qualités, des plantes propres pour la teinture, de l'argent, du vif-argent, de l'ambre gris, des plumes d'autruches, du ſéné, des drogues, des minéraux, de la gomme, du blanc de baleine, de l'huile de palme, de l'huile de poiſſon, des chameaux, du bétail, du maïs, des yambs, & du bois de merrein pour les Iſles.

On ſait que tous ces articles ſont très-abondants en Afrique. Si l'on vouloit bien examiner cette partie étendue & peuplée du globe (il y a un plan tout prêt pour cela) on pourroit y découvrir pluſieurs nouvelles branches de commerce, & ouvrir par ce moyen un débouché plus conſidérable qu'on ne peut l'imaginer aux manufactures Angloiſes, aux marchandiſes de l'Inde, & au rum des Iſles. Mais il eſt impoſſible de ſe procurer ce riche avantage par le moyen de Capitaines de vaiſſeaux paſſagers ou de Gouverneurs de forts ſans défenſe, qui ont chacun leurs intérêts diſtincts & perſonnels, & ſans le ſecours d'une ſomme ſuffiſante pour faire face à tous les événemens. Il s'éleve continuellement des diſputes entre les Naturels des différens Royaumes & Provinces pour interrompre le commerce entre les Européens & les Traiteurs de Ne-

gres de l'intérieur du pays. Ces contestations qui existent depuis long-tems entre les Negres de la côte & ceux de l'intérieur de l'Afrique, seroient bientôt assoupies si nos Commandans avoient constament des forces suffisantes pour se faire respecter.

Les Peuples d'Afrique n'ayant ni religion qui les eclaire ni ordonnances qui reglent leur conduite, & vivant dans un état d'anarchie, chacun y vise à s'arroger un pouvoir arbitraire; & ils sont presque continuellement dans un état de guerre. Ils semblent mépriser les liens de l'amitié, & rarement ils vivent dans une paix parfaite, soit avec leurs voisins, soit avec les nations limitrophes. Le systême le plus en vogue parmi eux, est celui de s'opprimer mutuellement, & quiconque a acquis le pouvoir d'offenser, ne conviendra jamais qu'il mérite aucun blâme ou réprimande. C'est pour cette raison qu'il est impossible de pénétrer dans ce pays, d'y tenter des découvertes, ni d'y faire le commerce avec quelqu'apparence de succès. Il faut absolument que ce commerce appartienne à une Compagnie unie d'actionnaires, qui ait un gros capital; ainsi que des forts en bon état & toujours remplis de marchandises.

Il est certain, Monsieur que ce tableau offre l'idée d'un commerce immense & qui pourroit faire oublier à l'Angleterre la perte

de l'Amérique ; mais celui qui l'a tracé eſt meilleur patriote que politique. Son zele lui fait oublier que dans la partie de l'Afrique où le commerce ſe feroit avec le plus d'avantage, le climat eſt ſi contraire aux Européens, qu'il n'eſt pas poſſible d'y entretenir des forces ſuffiſantes pour mettre la police parmi les Naturels du pays, & y faire en même tems la loi aux Etrangers. Aucune Colonie Européenne ne peut y réſiſter : c'eſt ce qui ne s'eſt que trop vérifié par l'exemple des Portugais, qui s'y ſont dénaturés au point de ne plus conſerver que leur nom.

Je conviens que les Européens vivent très-bien en Amérique ſous la même latitude ; mais c'eſt qu'il y a une très grande différence entre les deux pays. Vous avez pû voir dans l'*Hiſtoire de l'Amérique*, par le Docteur Robertſon, que le continent de l'Amérique approchant beaucoup plus près du pôle, le froid y eſt par cette raiſon toujours plus rigoureux qu'en Europe. Il ajoute encore, qu'entre les tropiques les vents ayant leur direction Eſt & Oueſt, il arrive juſqu'à ſes ſes côtes Occidentales chargé des vapeurs qui s'élevent des ſables brulans de tout ce vaſte continent, & que quand il atteint le Breſil & la Guyane il eſt rafraîchi par le long intervalle de mer qu'il a parcouru, & que la température de ces parties de l'Amérique eſt néceſſairement plus douce que celle du Sénégal & de la Caffrerie. En traverſant

l'Amérique

l'Amérique il passe d'immenses plaines couvertes de forêts impénétrables aux ardeurs du soleil, ou coupées par des rivieres & par des eaux stagnantes, qui ne lui laissent point reprendre un très-grand dégré de chaleur. Enfin il arrive à la chaîne de montagnes appellées *Andes* ou *Cordelieres*, qui partagent ce continent du Nord au Sud, & en passant pardessus leurs cîmes glacées & très élevées, il est rafraîchi au point que les pays situés par de-là ces montagnes n'y sont point tourmentés par les chaleurs excessives qui se font sentir sous l'Equateur. Cet avantage qu'ont visiblement sur l'Afrique les parties de l'Amérique, qu'on jugeroit les plus inhabitables, décident la question contre l'Afrique, & garantissent aux Puissances Européennes, qui pourroient y craindre la rivalité de l'Angleterre, que jamais elle n'essayera d'y fonder un nouvel Empire, & que quand elle se contenteroit seulement de rétablir sa Compagnie Royale, elle n'y travailleroit pas avec plus d'efficacité que le Comité, n'ayant pas assez d'hommes à sacrifier pour subjuguer les Naturels du pays, plus instruits & plus aguerris aujourd'hui qu'ils ne l'étoient autrefois.

Le 21.

La Chambre en Comité sur le message du Roi: M. Townshend proposa que pour entrer dans les intentions favorables de S. M., envers la famille du Lord Chatham, que dans

d'auſſi triſtes circonſtances, le Roi n'avoit pas pu traiter, comme l'avoit été par la Reine Anne celle du Duc de Marlborough, la Chambre aſſurât à perpétuité, au titre de Lord Chatham, dans la famille du feu Lord, une ſomme annuelle de 4,000 livres ſterling, qui ſeroit payée ſur le fonds aggrégé.

La motion paſſa auſſi-tôt ſans oppoſition.

M. Viner demanda l'attention de la Chambre ſur une queſtion ou deux qu'il avoit à faire au Général Burgoyne, qui étoit attendu dans la Chambre le lendemain 22 au matin.

Le Lord Nugent repréſenta à M. Viner qu'il y avoit dix mille familles à Dublin, qui mouroient de faim, dans l'attente de l'iſſue des bills d'Irlande actuellement ſur le tapis, & le pria de trouver bon que l'affaire du Général Burgoyne, comme moins urgente, fût remiſe à un jour plus éloigné. Après quelques diſcuſſions avec d'autres Membres, ſur le délai demandé, & auquel M. Viner ſe prêta de bonne grace, l'affaire du Général fut renvoyée au mardi 26. — Le Général Burgoyne, qui venoit d'entrer dans la Chambre, annonça des éclairciſſemens dont tout le monde ſeroit étonné, & conſentit à les remettre juſqu'au 26, s'il pouvoit ſe flatter que ce jour-là on voulût bien entendre toute ſa juſtification, & qu'il ſe trouvât à la Chambre le plus grand nombre de Membres qu'il ſeroit poſſible.

Le Lord North étant arrivé, on diſcuta une autre matiere. Les Sheriffs de Londres ap-

porterent une pétition du Lord-Maire, des Aldermans & du Conseil commun, dans laquelle, après avoir remercié le Parlement des honneurs qu'il avoit décernés au Lord Chatham, ils le supplioient de lui ordonner pour sépulture l'Eglise de Saint Paul au lieu de celle de Saint Pierre de Westminster.

M. Dunning déclara que lorsqu'on auroit statué sur cette demande, il proposeroit que le monument fût aussi érigé dans l'Eglise de Saint Paul, l'autre Eglise étant si remplie d'épitaphes & d'inscriptions, qu'il ne s'y trouveroit de place pour celle du Lord Chatham que sous le comble hors de la portée de la vue, ou dans quelque coin obscur.

M. Rigby, comme s'il se soucioit peu qu'on pût lire l'éloge du Lord Chatham de trop près ou trop aisément, s'éleva contre la demande du Corps de Ville. Il prétendit qu'il y avoit de la place de reste dans Westminster pour recevoir le corps du Lord Chatham : qu'au surplus la Ville de Londres n'avoit pas plus de droit que celle d'York ou celle de Bristol pour le demander, & qu'elle en avoit certainement moins que celle de Bath, dont il avoit été le Député au Parlement. — Il parla ensuite avec beaucoup de liberté des personnages qui composent aujourd'hui le Corps de Ville de Londres, pour lesquels il marqua le plus parfait mépris.

Le Colonel Barré, après avoir pris la défense de ces Magistrats, rappella à la

Chambre que l'Eglise de Saint Paul, ayant été destinée par le Chevalier Christopher Wren qui l'a construite, à recevoir les monumens des grands hommes, il ne falloit point hésiter à y placer celui du Lord Chatham. Les éloges qu'il trouva l'occasion de donner au désintéressement montré par ce Ministre, lorsqu'il avoit été Trésorier général des Troupes, ayant blessé M. Rigby, qui crut devoir les prendre comme une censure de sa conduite dans la même place, ce dernier lui répondit avec aigreur, & se permit de nouveaux sarcasmes contre les Aldermans de Londres, qui ne sont plus, dit-il, des Marchands, mais des (a) politiques. Il déclara au surplus, que quelque part que se trouvât érigé le monument du Lord Chatham, il iroit sûrement le voir & qu'il ne croioit point y être gêné par la foule.

M. Townshend observa que l'Eglise de Westminster étoit surchargée, & si l'on osoit le dire, rassasiée de monumens: que celle de Saint Paul, qui ne lui cédoit point en beauté, n'en avoit presque aucun: qu'il étoit à souhaiter qu'elle ne fût point profanée comme sa rivale par les sépultures d'une multitude de prétendus hommes d'Etat, qui n'en méritoient point à beaucoup près une aussi honorable: que celui de Milord Cha-

(a) Quelqu'un a rétorqué ce compliment contre la Chambre des Communes, en disant que ses Membres ne sont plus des *Politiques* mais des *Marchands*.

tham étant le premier qui décoreroit celle de Saint Paul, les Artiſtes de la Grande-Bretagne ſe piqueroient d'émulation pour y déployer, dans les monumens des Héros & des grands Hommes en tout genre, l'opulence, le goût & les vertus de la nation, que les Etrangers auront la liberté de voir ſans payer. Il ajouta qu'au ſurplus il convenoit de ſavoir avant tout les intentions de la famille.

La motion miſe aux voix pour recevoir la pétition du Corps de Ville, paſſa à l'affirmative, ſans oppoſition.

Le 22.

Le Chevalier Jennings Clarke parla de nouveau ſur le Bill pour étendre les exportations de l'Irlande. Il ſe montra dans la ferme perſuaſion que cette indulgence pour les Irlandois feroit la ruine de l'Angleterre. » On parle, dit il, de dix mille ames prêtes à périr & à ſe révolter dans Dublin, & moi, je vous ferai compter dans Londres trente mille Ouvriers en ſoie (du quartier dit Spitalfields) qui périſſent de miſere, faute d'ouvrage «. — La grande quantité de remontrances contre les Bills, envoyées de toutes parts à la Chambre, peuvent la convaincre de la peine extrême qu'ils font à l'Angleterre. Il appuya ces raiſons d'une apologue. » J'ai connu un homme, dit il, qui avoit deux chiens d'arrêt, qu'il aimoit beaucoup. Obligé

de voyager, il les confia à son Garde de chasse. Celui-ci n'en prenoit aucun soin, il ne leur donnoit que rarement à manger: à la fin il les oublia entierement. Le maître, de retour chez lui, trouva que l'un de ses deux chiens avoit dévoré l'autre. Ce sera le sort de l'une des deux nations qui se querellent aujourd'hui pour le commerce. Elles ont été également négligées & oubliées : or, s'il faut que des deux chiens l'un mange l'autre, j'aime encore mieux manger que d'être mangé; c'est ce qui fait que je m'oppose au Bill qui nous feroit manger par l'Irlande «.

Les réclamations de ce Député n'empêcherent point le bill de passer avec les modifications dont il a été question plus haut. Les deux partis s'étant arrangés, & étant convenus entr'eux de leurs faits, le Chevalier Jennings Clarke se trouva seul opposant.

M. Hartley prévint la Chambre qu'il ouvriroit un avis le 27, pour terminer tous les différends avec l'Amérique, en reconnoissant son indépendance.

On fit la troisiéme lecture du bill en faveur des Papistes, qui révoque plusieurs clauses des actes des onzieme & douzieme années de Guillaume III, pour empêcher le papisme de s'étendre, & il fut ordonné de le porter aux Lords.

Chambre des Pairs, le 25.

Le Clerc de la Chambre fit la lecture des différens avis reçus de Toulon sur l'armement

& le départ de l'escadre françoise. Le premier de ces avis est du 3 Janvier dernier, & ils continuerent presque sans interruption jusqu'à celui qui arriva aux Ministres le 27 Avril.

Le Duc de Richmond, observa d'abord que les ministres avoient été suffisamment, & d'assez bonne heure, instruits par ces avis, si on en excepte celui du départ de l'escadre, qui n'est arrivé à Londres que le 27, & à proprement parler le 29, tandis que la nouvelle en étoit publique à Paris le 17. » Du 17 au 27, ajouta-t-il, on l'auroit apportée de Paris à Londres à cloche-pied. « Il fit remarquer que la division de l'Amiral Hyde Parker, partie le 20 Mai, avoit été retardée jusques-là, pour ne s'être pas trouvée prête, puisque le Prince de Galles, Amiral Barrington, destiné pour les Isles, étoit parti avant elle, & qu'enfin elle avoit appareillé par le même vent contraire, qu'on prétendoit l'avoir retenue depuis près de trois semaines. Il reprocha aux Ministres de n'avoir point envoyé dans la Méditerranée une escadre pour empêcher cet armement, puisqu'ils en avoient eu connoissance dès le mois de Janvier. Il démontra (par un calcul tout semblable à celui que je vous ai fait voir, Monsieur, dans le P. S. de ma derniere lettre du 22 Mai) que déduction faite des onze vaisseaux de la division de Parker, l'armée navale de l'Angleterre ne

pouvoit plus consister qu'en vingt cinq ou vingt six vaisseaux de ligne. (J'ai donc eu raison de vous avertir de ne point croire les gazettes en langue Françoise, qui en comptoient quarante-quatre.) Or, poursuivit ce Seigneur, ces forces sont-elles suffisantes pour résister à la France & à l'Espagne, qui ont soixante-quatre vaisseaux de ligne en bon état ? Il fit ce compte ainsi : 16 à Toulon ou dehors, 25 à Brest & 23 à Cadix. (Je lui demanderois la permission d'ajouter, qu'encore l'Angleterre n'a d'escadres suffisantes, ni dans les deux stations de ses Isles, ni dans la Méditerranée, ni dans l'Inde, ni aujourdhui 29 Mai devant Brest ou dans le golfe de Biscaye).

» Qu'il est humiliant, pour l'Angleterre, d'avoir laissé sortir un de ses vaisseaux, commandé par un Vice-Amiral, de l'escadre rouge, absolument seul, (l'Amiral Barrington) & un autre pareillement seul (l'Amiral Montagu) pour Terreneuve, au risque d'être insultés ou pris sur la route! Le Lord Sandwich n'a qu'une seule excuse légitime pour se laver d'avoir manqué à ses promesses : c'est qu'il n'a point pû trouver de matelots. Mais quand il a vû la guerre s'engager avec l'Amérique, qui nous fournissoit autrefois tous ceux qu'elle employe aujourd'hui contre nous, il devoit prendre ses précautions, ou au moins ne pas annoncer de si grandes choses «.

Si on se rappelle les précédens débats de la session actuelle sur cette matiere, on imaginera aisément quels reproches le Duc de Richmond se permit de faire au Lord Sandwich pour avoir trompé la nation & donné un démenti au Lord Chatham, lorsqu'il soutenoit, au commencement de la session, que l'Angleterre n'auroit pas au besoin vingt vaisseaux en état. Il prit quatre conclusions tendantes à la condamnation des Ministres: sur ce qu'ils avoient eu connoissance dès le trois Janvier de l'armement de Toulon: — sur ce qu'ils n'avoient commandé une escadre d'observation que le 29 Avril: — sur ce qu'ils avoient négligé de stationner dans la Méditerrannée une forte escadre, ce qui avoit fait perdre à la Grande Bretagne tout l'avantage que lui donne la possession de Gibraltar & de Minorque; — sur ce que le Roi à l'ouverture de la session, ayant parlé clairement des préparatifs de la France & de l'Espagne, & le Parlement ayant octroyé depuis plusieurs années des sommes considérables pour le service de la marine, la supériorité de l'Angleterre devoit être assez décidée pour qu'elle pût employer des détachemens de son armée navale à la sûreté de ses possessions du dehors, sans mettre en danger celles de l'intérieur.

Il finit par ces mots: « dans un tel état des choses, il est impossible de ne point regarder les Ministres comme coupables du

crime d'Etat le plus énorme, c'eſt-à-dire, d'avoir trahi les intérêts les plus eſſentiels de la nation qui leur étoient confiés, & qui exigeoient d'eux l'attention la plus ſérieuſe & la plus ſuivie «.

Le Lord Sandwich ſoutint avec chaleur, qu'il n'étoit point plus reſponſable, que les autres Miniſtres, du mauvais état de la marine : il nia que jamais il eût dit qu'un Chef de la Marine Angloiſe devoit toujours avoir des eſcadres ſupérieures aux forces navales réunies de la Maiſon de Bourbon : il prétendit qu'il avoit avancé ſeulement que la ſûreté des Côtes Britanniques ſeroit le principal objet du Bureau de l'Amirauté, avant que de détacher aucune partie de la flotte pour le ſervice extérieur.

Il parla des quarante-deux vaiſſeaux de ligne, qu'au mois de Novembre dernier il avoit dit être prêts : il fit voir par les comptes d'uſée & de conſommation, par ceux de condamnations de vieux vaiſſeaux, & par les accidens qu'on n'avoit point pu prévoir, qu'il avoit eu ces quarante-deux, & même ſept de plus, & qu'il ne lui avoit manqué que des hommes pour les armer. — Après s'être juſtifié ſur ce point, par ce qu'il appelloit une preuve mathématique, il eſſaya de rendre raiſon du délai apporté au départ de la flotte. Il prétendit que les vaiſſeaux qui s'étoient trouvés armés, n'étoient propres, par leur avitaillement & par leurs équipages,

qu'au service du canal, (c'est-à-dire aux croisieres dans les mers Britanniques, ou dans le Golfe de Biscaye,) & que par conséquent on n'auroit pas pu leur donner une destination plus éloignée. Il se rejetta aussi sur les vents. Enfin, sans vouloir déclarer son opposition à la motion, il demanda au Duc de Richmond, si, dans l'état actuel des choses, il conseilleroit de faire un nouveau détachement de l'armée navale, & si en affoiblissant l'escadre intérieure, on ne s'exposoit pas aux plus grands risques? (Vous remarquerez ici, Monsieur, l'effet de la nomination du Maréchal Duc de Broglie au commandement général des Côtes, relativement à l'emploi des principales forces de l'Angleterre.) Il fit sentir le danger de traiter en public cette question qui ameneroit la discussion des forces & des dispositions actuelles de l'ennemi. Il répondit aux inculpations à lui faites par le Duc de Richmond, sur la trop grande confiance des Ministres dans les paroles de la France, que depuis deux ou trois ans, on ne connoissoit plus rien aux sentimens & à la conduite de cette Cour: que sa dissimulation avoit fait plus de mal à l'Angleterre, qu'une déclaration ouverte en faveur des Américains; & que depuis le nouveau regne, elle avoit fait des efforts incroyables pour remonter sa marine, que jusques-là elle avoit paru négliger. Quant à l'Espagne, il assura la Chambre qu'il n'étoit

point certain que cette Cour ſe joignît à la France, & qu'on recevoit d'elle journellement des aſſurances d'amitié. Enfin il répondit d'avoir, non pas ſeulement quarante-neuf, mais cinquante-neuf vaiſſeaux en état, s'il pouvoit ſe procurer des matelots. Cet article lui donna l'occaſion d'élever des plaintes ſur tous les obſtacles que la preſſe avoit trouvés de la part de l'oppoſition, comme s'il eût voulu piquer d'honneur le Duc de Richmond, pour qu'il prêtât plutôt ſes bons offices à cette opération, que de la traverſer. Enfin, pour juſtifier les délais apportés au départ de l'eſcadre de l'Amiral Byron: il fit entendre que celle de Toulon pouvoit auſſi bien être deſtinée pour l'Inde, & que dans ce cas il n'y avoit point de vaiſſeaux anglois armés pour cette deſtination.

Le Duc de Richmond répondit ſur ce dernier article, qu'attendu tous les avis reçus depuis long-tems, & tout l'argent donné pour la marine, elle *devroit* être aſſez forte pour fournir aux détachemens néceſſaires; mais il ne dit point s'il feroit ces détachemens, dans l'état actuel de foibleſſe de cette marine. Quant au départ de l'eſcadre, il ſoutint qu'il auroit pu avoir lieu en même tems que celui de l'Amiral Barrington pour les Iſles, ou de l'Amiral Montagne pour Terreneuve, & par conſéquent avant le 20 Mai.

Le Lord Briſtol, qui étoit venu à la Chambre quoique malade, recueillit toutes

ſes forces pour faire éclater ſon indignation contre les Miniſtres, & ſon étonnement de ce que Milord Sandwich prétendoit n'être pas plus reſponſable qu'un autre. Il rendit pleine juſtice aux diverſes aſſertions du Duc de Richmond & à toutes les conſéquences qu'il en avoit tirées. Il ſe mocqua des 49 vaiſſeaux de Milord Sandwich, tandis qu'il n'en falloit pas moins de (*a*) 80 pour ſoutenir une guerre avec ſuccès. Il fit un tableau déplorable des armemens actuels, les vaiſſeaux de 80 canons & de 74, n'ayant pas plus de 5 à 600 hommes, tous mauvais ou pauvres ſujets, tandis qu'ils devroient en avoir 650 au moins, ainſi qu'il eſt preſcrit par l'ordre du Conſeil de l'année 1760.

Il aſſura qu'en 1771 l'Amiral Hawke, prédéceſſeur du Lord Sandwich, avoit laiſſé 81 vaiſſeaux de ligne en bon état, & en comptant les vaiſſeaux en conſtruction & en réparation 136 vaiſſeaux de force, au lieu qu'actuellement il n'y en a peut-être pas un tiers qui pût faire campagne, quoique depuis cette époque les conſtructions & réparations ſeulement euſſent coûté 3,700,000 liv. ſterl. Il rapporta divers exemples de *gaspillage* de cette partie des fonds, & entr'autres il cita une frégate vendue mille livres ſterl. & qui

(*a*) Voyez Lettre du Banquier N.° XXIV. le Mémoire ſur la Marine & ſur les Matelots de l'Angleterre.

après avoir été réparée, fut achetée, comme neuve par le Gouvernement.

Le Duc de Bolton reprocha au Miniſtre d'avoir manqué le moment de faire une preſſe efficace, pour avoir laiſſé écouler deux ou trois jours ſans l'ordonner après la déclaration de la France. Les Matelots, dans le cas d'être preſſés, eurent le tems de ſe ſauver; & l'Amirauté a été obligée de faire main-baſſe ſur tous les vaiſſeaux prêts à partir, au grand préjudice du commerce, & ſans ſe procurer dans la premiere quinzaine plus de mille Matelots, au lieu de huit à neuf mille qu'il auroit pu avoir.

Le Duc de Richmond ayant à cœur de ſe juſtifier ſur l'imputation relative à la preſſe des Matelots, reprit la parole pour aſſurer la Chambre de ſon zèle pour le ſervice, & il apporta en preuve l'offre par lui faite au Roi de lever un régiment pour la défenſe du Royaume, offre qu'il n'avoit pas plu à Sa Majeſté d'accepter, quoiqu'il n'y eût mis d'autre condition que celle de ne point toucher de ſolde pour ſa perſonne. — Enfin, la motion de ce Seigneur fut rejettée au moyen de la queſtion préalable, qui fut ſoutenue par 49 voix contre 34: pluralité 15.

Dans la même ſéance, le bill des Catholiques Romains donna lieu à des diſcuſſions intéreſſantes.

Le Docteur *Hinchcliffe*, Evêque de Peterborough, quoiqu'aſſurant qu'il donnoit une

entiere approbation à l'intention du bill, pria la Chambre de ne point précipiter cette affaire, dans laquelle il voyoit divers objets dignes de la justice, de la sagesse & de la politique du Parlement. Il attaqua une des dispositions du bill, en vertu de laquelle un pere pourroit laisser son bien à son second fils Catholique, au préjudice de son aîné Protestant : pouvoir inique & barbare qu'il ne croyoit point qu'un Parlement protestant eût intention de donner.

Le Marquis de Rockingham & le Lord Le Despenser défendirent le bill même sur ce point, en faisant voir qu'un pere ne devoit pas être gêné jusqu'à devoir préférer pour sa succession un fils Protestant mauvais sujet, à un fils Catholique Romain dont il n'auroit qu'à se louer. Ils firent voir que pour astreindre un pere à donner son bien de préférence à son fils aîné, il seroit nécessaire de porter une loi particuliere pour cet objet. — Le Marquis de Rockingham pria le Prélat de considérer qu'il s'agissoit de briser les entraves données dans d'autres tems à un nombre considérable de sujets, pour des vues politiques qui étoient absolument changées. » Aujourd'hui, poursuivit-il, nous sommes menacés d'une invasion par un Prince papiste, il devient donc très-intéressant pour nous d'accorder à nos Sujets de sa communion, une protection & un bien-être qui les attache à notre Gouvernement, & de leur

prouver efficacement la confiance que nous mettons dans les aſſurances volontaires qu'ils viennent de nous donner, tant en Irlande qu'en Angleterre, de leur ſoumiſſion, de leur dévouement & de leur zèle. «

Le Lord *Shelburne* appuya de ſon opinion celle de ces deux Seigneurs. Il remonta aux cauſes des Loix rigoureuſes portées ſous Guillaume III contre les Papiſtes, & qui ne furent imaginées par le Parlement, que pour ſonder les ſentimens ſecrets du Roi, ſoupçonné d'être Papiſte à l'occaſion d'une clauſe du Traité de Ryſwick en faveur de ceux de cette Communion. » Au ſurplus, ajouta-t-il, il ſubſiſte toujours des loix encore plus anciennes, contre les Papiſtes, leſquelles n'ont point été révoquées, & ne ſont pas moins rigoureuſes que celles de Guillaume III. Il en cita une, du règne d'Eliſabeth, en vertu de laquelle on pourroit faire pendre & écarteler un Prêtre Anglois convaincu d'avoir dit la Meſſe dans Londres. Il rapporta une action hardie & généreuſe de lui-même, étant Secrétaire d'Etat, lorſqu'il fit mettre en liberté, malgré l'oppoſition de l'Archevêque actuel de Cantorbéry, le P. *Maloni*, pourſuivi criminellement pour avoir catéchiſé des enfans, & que la juſtice ordinaire avoit condamné, à une priſon perpétuelle. Enfin, il inſiſta auſſi ſur la néceſſité de procurer aux Catholiques Romains, tous les adouciſſemens poſſibles à leur ſort dans le

moment

moment actuel. — La seconde lecture du Bill ayant été faite sur la demande de ce Lord, il fut arrêté que le Mercredi 27, la Chambre s'en occuperoit en comité.

Chambre des Communes le 25.

On fit la premiere lecture du Bill pour étendre l'importation en Irlande. — Le Chevalier George *Yonge*, proposa qu'il fût remis à deux mois. — Le Lord *New-Haven* insistant pour que la Chambre le discutât actuellement, fit voir que c'étoit uniquement pour un aussi petit intérêt que huit mille livres sterling de commission par an sur les sucres que les Villes de Glasgow, Liverpool & Bristol, qui les fournissoient à l'Irlande, vouloient faire rejetter le Bill, en vertu duquel les sucres iroient en droiture des Isles angloises en Irlande. — Il marqua l'appréhension que les Irlandois ne prissent beaucoup d'humeur de voir ainsi leur espoir trompé, après qu'on leur avoit promis de donner plus d'étendue à leur commerce. Mais la motion pour remettre ce Bill à un autre tems, avoit été arrangée d'avance avec le parti irlandois, & elle passa malgré l'opposition du Lord New-Haven, qui se trouva seul dans la minorité.

Les avis de Toulon produits, comme ils l'avoient été, dans la Chambre des Pairs, donnerent lieu à des débats à peu près semblables. — Le Chevalier William *Meredith*,

qui avoit demandé la communication de ces papiers, proposa trois motions de même nature & tendance que les quatre du Duc de Richmond. — Elles furent appuyées par le Chevalier George *Young*.

La question préalable fut proposée en réponse par M. Welbore *Ellis*, qui allégua plusieurs raisons pour prouver que le moment actuel n'étoit point propre à de pareilles discussions.

M. James *Luttrel*, parlant de la marine comme de son métier, dit que si on avoit laissé échapper le moment d'arrêter l'escadre françoise au détroit, on auroit dû au moins expédier un vaisseau au Lord Howe, pour l'avertir du départ du Comte d'Estaing, afin qu'il pût se tenir sur ses gardes, rassembler son escadre (de huit à neuf vaisseaux de ligne, dont cinq au moins en très-mauvais état), pour que ses vaisseaux ne fussent point pris, si on les trouvoit isolés, ainsi que pour protéger l'armée angloise aux ordres de son frere sur le Delavare. Il fit entendre que Mylord North n'avoit pas sur l'Amirauté une autorité aussi absolue que la nature de sa place le requéroit, & il imputa l'inattention des Ministres sur les mouvemens de la France, à leurs querelles privées, & à leurs intrigues pour la place de Gardien des cinq ports (valant annuellement 6 mille livres sterling) vacante par la mort de Mylord Holderness, & qui vient d'être donnée à Mylord *North*.

M. *Byng*, ſoutenant la motion, déclara, que ſi l'Angleterre avoit été obligée de ſacrifier la garde du détroit de Gibraltar, à l'intérêt de ſa ſûreté intérieure, c'étoit une Puiſſance perdue.

Le Chevalier James *Louther*, accuſa les Miniſtres d'imprudence dans leur conduite avec l'Eſpagne. Il prétendit qu'ils ſe laiſſoient amuſer par cette Puiſſance, mais que les galions ne ſeroient pas plutôt arrivés, qu'elle ſe déclareroit pour la France. » Il y a, dit il, huit millions ſterling en eſpèces ſur cette flotte. Nous devions commencer par l'enlever. Il n'y a pas encore long tems que les chantiers de l'Eſpagne étoient en ſi mauvais état qu'on les auroit détruits avec la plus grande facilité.

M. *Fox* prétendit que rien n'eût été plus facile que d'empêcher les François de ſortir de la Méditerranée : puiſque dans la derniere guerre l'Amiral Oſborne, en gardant le détroit, les avoit tenus enfermés pendant huit mois dans les ports. Sur une obſervation de quelques vieux marins, qui prétendoient qu'il étoit plus ſage d'avoir laiſſé ſortir les François les premiers, & enſuite d'aller les chercher, il répondit que la ſageſſe de cette conduite ne le frappoit point, & qu'il ne croiroit jamais, avec le Lord Germaine, qu'il valût mieux châtier un ennemi pour une inſulte reçue, que de l'empêcher de la faire. — Ce député reprocha auſſi aux Miniſtres

d'avoir abandonné tous leurs alliés du continent, uniquement par pique contre le Lord Chatham, & pour faire outrage à son administration.

Le Lord *North* fit la clôture du débat, en se déclarant pour la question préalable, vu le danger qu'il y auroit à traiter à fond la matiere daus les circonstances actuelles. Il convint qu'il lui paroissoit impossible de garder toutes les possessions éloignées, & d'assurer le dedans en même tems : il cita à ce sujet l'exemple de l'Isle Minorque perdue, au début de la derniere guerre, parce que la sûreté de l'intérieur avoit empêché d'envoyer dans la Méditerranée des forces suffisantes. — Quant à l'Espagne, il soutint qu'on ne pouvoit pas faire autrement que de temporiser à son égard, & que malgré tout ce que l'opposition pourroit dire, on ne se décideroit point à insulter une Puissance qui venoit encore d'assurer l'Angleterre de ses sinceres intentions de vivre avec elle dans la plus étroite amitié : que cela n'empêcheroit point cependant qu'on n'eût les yeux ouverts sur ses divers armemens.

Il parla des appréhensions d'une descente de la France en Angleterre, comme de quelque chose qui l'inquiétoit peu, assurant que pour la tranquillité de la Nation, on garderoit une puissante escadre dans la Manche.

Il s'excusa de dire où il croyoit qu'étoit allée l'escadre françoise, ainsi que d'entrer

dans d'autres détails sur lesquels les ennemis de l'Angleterre doivent rester dans l'incertitude. — Il nia qu'on eût abandonné les alliances sur le continent, & alla même jusqu'à dire que c'eût été une très-grande indiscrétion. Mais il observa en même tems que celles de la Prusse & du Portugal avoient coûté immensement à l'Angleterre dans la guerre derniere, sans qu'elle en eut tiré de grands fruits.

Il convint qu'il étoit responsable en sa qualité de l'un des Ministres d'Etat, & du Conseil du Cabinet, mais non comme *premier Ministre*, espece d'*Animal*, qu'on n'avoit gueres vu à la tête des Conseils Britanniques.

On alla aux voix, & il y en eut pour la question préalable 117, & 91 contre: pluralité 26.

J'AVOIS fait, Monsieur, la traduction des débats sur l'affaire du Général Burgoyne dans la séance du 26, & j'étois en état de vous l'envoyer par cet ordinaire; mais je viens d'en lire un Précis non seulement plus ample que celui qui m'avoit été fourni d'abord, mais par lequel j'ai reconnu que ce premier qu'auront sans doute traduit les Gazetiers qui attachent un grand prix à la nouveauté, étoit très-partial en faveur des Ministres contre M. Burgoyne. Quelque désir que j'eusse de vous faire lire promptement une plaidoierie si curieuse, j'ai préféré d'at-

tendre au prochain ordinaire pour ne vous point exposer à juger une affaire si importante d'après les vues intéressées d'un parti, tandis que votre intention est de la voir sous toutes ses faces. — Je vais mettre ici sous vos yeux quelques nouvelles & essais politiques, qui me paroissent tracer le tableau le plus fidele des affaires du jour, & qui vous disposeront à apprendre une révolution dans le Ministere, que l'on dit ici très prochaine.

Apperçu des affaires politiques du 23 au 30 Mai.

Les affaires s'embrouillent. Les Puissances de la Maison de Bourbon ont contre nous des desseins funestes, qui sont sur le point d'éclater. Plus elles seront long-tems à frapper, plus le coup sera terrible. Plusieurs mouvemens indiquent que nos Ministres sont dans les plus vives allarmes à ce sujet; & on fait quelques préparatifs pour repousser l'ennemi en cas d'invasion. Mais c'est notre derniere ressource; & peut-être y auroit-il des moyens moins périlleux à employer contre un puissant adversaire. Au surplus ces préparatifs même ne sont point l'ouvrage de nos Ministres. On n'en est redevable qu'à la vigueur, au courage & à la magnanimité de la noblesse & des principaux habitans qui ont levé les différens corps de milices. Notre armée navale, ce vrai boulevard de l'Angleterre, semble, par sa pésanteur & par son immobilité, être composé de masses de plomb

au lieu de vaiſſeaux légers comme les vents qui les font mouvoir, ou du moins n'avoir d'autre objet que de moleſter le commerce & ſes agens par une preſſe continuelle qui ne ſert qu'à tourmenter les matelots, & à répandre la conſternation dans leurs familles. Quels que puiſſent avoir été les deſſeins des François, en faiſant des armemens auſſi conſidérables, une grande partie de la flotte, qui eſt actuellement dans l'inaction à Portſmouth, devroit être en croiſiere dans la Manche, & faire des courſes ſur les côtes de France, pour obſerver les mouvemens de la flotte de Breſt. Les François pourroient par ce moyen recevoir quelque échec même en ſortant du port, ce qui nous garantiroit d'une invaſion. A tout événement, s'ils échappoient à notre flotte, & qu'ils fiſſent voile vers quelque partie de la Grande-Bretagne, ou de l'Irlande, le même vent qui les porteroit ſur nos côtes, y rameneroit auſſi nos eſcadres ſur leurs traces, pour en venir aux priſes avec eux avant le débarquement, ou dans le tems même de cette opération, & leur faire perdre pour long-tems le goût de pareilles entrepriſes; au-lieu que, dans les circonſtances actuelles, le vent qui pouſſera les vaiſſeaux françois au lieu de leur deſtination, retiendra nos eſcadres à l'ancre, & nous empêchera d'aller à leur pourſuite.

Mais à quoi ſert de parler ou d'écrire à des

gens dépourvus d'yeux, d'oreilles & d'intelligence, ou qui, s'ils ont ces facultés, n'en font aucun usage raisonnable ? Après une longue session, le Parlement est sur le point de nous laisser dans une situation pire que celle où il nous a trouvés : nous sommes de quinze millions sterling plus pauvres. Nous avons perdu treize Provinces & l'honneur national pardessus le marché. De nouveaux ennemis se sont déclarés contre nous, & le nombre des amis qui pouvoient nous défendre, est diminué. Au milieu de cette crise & de ces angoisses, le Parlement va se séparer, en laissant notre argent, le reste de nos possessions, nos vies & nos libertés, sous la garde & protection de ces mêmes Ministres qui ont attiré sur nous tant de désastres, sans adresser au trône un seul mot d'avis dans la situation actuelle des affaires, que ces Ministres eux-mêmes appellent *effrayante*.

Quis talia fando temperet à lachrimis ?

S'il est vrai, comme on l'assure, que le Roi vient de combler le Lord North de nouvelles graces (*a*), en prévenant ses es-

(*a*) La *Gardiennie* des cinq ports convoitée par chacun des autres Ministres, parce qu'il n'y a point de fonctions & qu'elle rapporte *six* mille livres sterl. de rente. Ces cinq ports sont ceux qui font face aux côtes de Picardie. *Douvres*, *Hastings*, *Rye*, *Winchelsea*, *Hyth*, *Rumney* & *Sandwich*. Ils sont aujourd'hui au nombre de sept.

pérances & ses vœux, au point que de tels bienfaits passeroient pour une prodigalité, quand ils seroient destinés à récompenser les services du plus grand Ministre de l'Europe, c'est une preuve évidente qu'à mesure que le Lord North perd de son crédit auprès de toute une Nation mécontente ; il acquiert de nouveaux droits à la faveur de son Maître, qui se plaît à cumuler sur lui les richesses, les émolumens & les expectatives, au mépris de la voix du Peuple, & du mécontentement de tout ce qu'il y a de Citoyens raisonnables & vertueux dans le Royaume.

Le Roi Charles I resta attaché à son favori le Chevalier Edouard Hyde, sans vouloir entendre les murmures de ses Peuples ; & enfin ils s'unirent si étroitement l'un à l'autre, qu'ils tomberent ensemble dans l'abîme. Le poids du Monarque l'entraînant jusqu'au fond, il s'y perdit sans retour. Le Ministre, d'étoffe plus légere, lutta longtems contre les vagues irritées, & on le vit reprendre la plus haute faveur auprès de Charles II, sous le nom de Comte de Clarendon. Il est même parvenu à établir sa postérité sur ce même trône d'où les fils & les petits fils de son Maître ont été chassés.

Quelques hommes s'élevent dans le monde par leurs vices ; mais personne n'a pris un vol si haut, & ne s'est établi aussi fermement dans le Conseil que le Lord North, par une suite continuelle de fautes & de bévues,

ou plutôt par un nombre infini d'abſurdités & par l'impudence avec laquelle il fait les avouer. On dit qu'il n'y a qu'un phœnix par ſiécle ; mais, à coup sûr, le Lord North eſt le phœnix de tous les ſiécles paſſés & à venir.

Les Provinces de Kent, de Suſſex & de Devonshire ſont preſque entierement ſoulevées, à l'occaſion de la milice & de la preſſe qui ſe fait avec une violence exceſſive. Les habitans ne veulent point tirer à la milice, & les Miliciens prêtent leur ſecours aux Matelots contre la preſſe. Il y a eu une émeute des plus vives à Plimouth, dans laquelle les Enrôleurs de la Marine n'ont cherché leur ſalut que dans la fuite. Le Duc de Richmond s'eſt trouvé heureuſement à Brigthelmſtone, où il a été obligé d'haranguer la populace ameutée pour empêcher l'exécution de l'acte de la Milice. Il y a eu des ſoulevemens non moins inquiétans dans le bourg de Lewes & divers autres du même Comté.

Les nouvelles d'Irlande ne ſont pas plus ſatisfaiſantes. Il y a actuellement dix mille hommes ſans emploi à Dublin, & la plupart Tiſſerands. Ils s'aſſemblent la nuit par pelotons ; ils tiennent conſeil ; ils prennent des déciſions ; leur nombre donne beaucoup d'inquiétude aux Magiſtrats & aux Militaires. Ils ont déjà détruit deux ou trois maiſons appartenantes aux perſonnes qui achetent des

Manufactures Angloises, & ils menacent de faire de nouveaux dégâts si les bills en faveur de l'Irlande ne passent pas cette Session, & de s'en prendre sur tout à ceux qui vendent de la bierre, ou quelque autre denrée angloise. Pour surcroit de malheur, le crédit public est presque perdu. Les Gazettes sont pleines de banqueroutes; la semaine derniere il y en a eu six qui se montoient à deux cents vingt mille livres sterling. Le peuple de Corke est assez tranquille; mais cela vient de ce qu'il y a de l'emploi pour les pauvres de cette Ville par les approvisionnemens; ce tems-là passé, on doit s'attendre qu'ils feront comme les autres.

La nouvelle Loi en faveur des Catholiques n'occasionne pas moins de rumeurs, même en Ecosse, où les volontés & les intérêts de la Cour sont si respectés.

Le 23, dans l'assemblée générale d'Ecosse, il fut question de répondre à la Lettre de Sa Majesté. Quelques Membres appuyerent la proposition d'ajouter la clause suivante à la partie de la gratification de mille livres sterl. que doit donner Sa Majesté pour l'encouragement des Protestans dans les montagnes: » Nous ne pouvons point cacher à Votre Majesté les allarmes que le bill en faveur des Catholiques Romains, porté en dernier lieu au Parlement, a causées à un grand nombre de vos Sujets Protestans, dans cette partie de votre domination. Mais comme nous avons

la plus grande confiance dans votre ſageſſe, & dans l'attachement ſinçere que vous portez aux intérêts de la Réformation (pour le ſoutien de laquelle votre illuſtre famille a été appellée au trône de ces Royaumes ;) nous eſpérons que vous ne donnerez votre conſentement royal à aucun acte qui tende, même le plus indirectement, à augmenter la hardieſſe des Emiſſaires Papiſtes, ou a aggrandir la ſphère de leur activité, & par conſéquent à détruire les pieuſes intentions de votre libéralité envers les montagnes & les iſles éloignées de ce Royaume, & à annuller l'objet pour lequel la gratification confiée à notre diſpoſition eſt accordée. « Cette clauſe donna lieu à des débats qui furent ſoutenus avec beaucoup de chaleur de part & d'autre. Ceux qui s'oppoſerent à la motion, s'appuyerent ſur ce qu'on n'avoit point reçu d'information convenable au ſujet de la nature du bill en faveur des Catholiques Romains & que par conſéquent l'aſſemblée ne pouvoit pas juger de l'objet de ce bill ; mais comme ils convinrent que s'il arrivoit, pendant la ſeſſion de l'aſſemblée, quelque information convenable, ou une copie du bill, on fixeroit un jour pour le prendre en conſidération ; celui qui avoit fait la motion conſentit à la retirer.

P. S. Du 2 Juin.

JE reçois dans l'inſtant de mon Correſpon-

dant d'Embden l'Extrait ſuivant d'une lettre qu'il a reçue de Nantes, & par laquelle vous ſaurez, Monſieur, des nouvelles très-fraîches de l'Amérique. On me fait eſpérer auſſi d'avoir une des premieres copies du diſcours que le Roi prononcera demain dans le Parlement, pour faire la clôture de la ſeſſion. Je ne fermerai point ce paquet ſans vous l'envoyer.

Une frégate américaine de 30 canons, appellée la *Providence*, eſt arrivée à Paimbeuf. Elle eſt partie de Providence, dans l'Etat de Rhode-Iſland, le premier Mai. Elle étoit la derniere de l'eſcadre de Holpkins qui y a été bloquée quelques mois par les vaiſſeaux de guerre anglois, & au ſujet de laquelle le Chevalier Peter Parker avoit écrit au Gouvernement qu'il ſeroit bientôt en état d'en rendre un bon compte (*a*). On avoit laiſſé à Rhode-Iſland un vaiſſeau de 64 canons, & deux frégates, pour obſerver les mouvemens de cette frégate: mais elle a profité d'un vent frais pour les paſſer. Une des frégates Angloiſes courut ſur la *Providence*, la prolongea, & engagea une action avec elle. Le Capitaine Anglois, après avoir reçu deux ou trois bordées, cria: *Stribord*; & auſſi-tôt il vira de bord, & prit le large. Comme il y avoit un brouillard fort épais, la *Providence*

(*a*) Cet Amiral eſt aujourd'hui à la Jamaïque ſur ſon vaiſſeau le *Briſtol*, de 50 canons. Il y eſt arrivé le 14 Février dernier.

perdit bientôt de vue la frégate angloise qui s'appelle le *Lark*. La *Providence* a pris un brigantin dans sa traversée. Elle n'a apporté aucunes dépêches du Congrès, attendu qu'on n'avoit pas osé la charger de papiers, n'imaginant pas qu'il fût possible qu'elle échappât aux vaisseaux Anglois qui l'observoient. Le Général Howe étoit toujours à Philadelphie. Le Général Vashington attendoit que les semailles fussent faites pour assembler la milice, & il s'occupoit de tous les préparatifs nécessaires pour l'ouverture de la campagne. Les derniers bills conciliatoires, qui devoient précéder l'arrivée des Commissaires, & qui étoient partis d'Angleterre le 26 Février 1778, sur la frégate l'*Andromede* (*a*) de 28 canons, ont été envoyés par le Général Pigott, avec un Pavillon parlementaire, à la Ville de Providence. Les habitans ont examiné ces bills, & n'y trouvant pas leur *sine quâ non*, c'est à dire une ratification de l'indépendance d'Amérique, ils ont été brûlés dans la place publique par la main du bourreau. La Province commençoit à être mieux fournie de provisions, parce qu'il en arrivoit de l'isle hollandoise de Saint Eustache. Toutes les classes du peuple étoient fermement déterminées à soutenir la cause dans laquelle elles se sont engagées, & elles ne doutoient point du succès.

(*a*) Cette frégate est arrivée à New-York le 27 Avril. Il étoit déjà parvenu des extraits de ces bills au camp du Général Washington, où ils avoient été pareillement brûlés avec ignominie.

P. S. du 5 Juin.

Je vous ai annoncé, Monfieur, le difcours du Roi, par cet ordinaire. J'aurai le bonheur de pouvoir tenir plus que je ne vous ai promis. Ce difcours fera accompagné d'une diatribe très-piquante fur toutes les opérations de la feffion, dont il vient de faire la clôture, & digne de figurer fous un Numéro 45, qui eft je crois celui du cahier des affaires de l'Angleterre, où vous placerez ce difcours. Ceci eft par allufion au N°. 45 du Nord-Breton, du 23 Avril 1763, fur un pareil difcours de clôture: premiere étincelle de l'incendie qui a fait depuis de fi grands ravages dans tout l'Empire Britannique.

Le 3 Juin, le Roi étant fur fon trône dans la Chambre des Pairs, les Communes n'y furent pas plutôt arrivées, que leur Orateur adreffa au Roi un difcours, pour affurer Sa Majefté que dans le cours de cette longue & importante feffion, fes fideles Communes lui avoient octroyé avec plaifir & empreffement les plus amples fubfides, & qu'elles ne doutoient point qu'ils ne fuffent appliqués aux divers objets pour lefquels ils ont été demandés: qu'elles avoient paffé plufieurs actes pour opérer une réconciliation avec les colonies américaines, dans la confiance que ce feroit un moyen d'obtenir une fin fi défirable: qu'elles voyoient avec la plus grande fatisfaction que Sa Majefté avoit mis fur pied ce corps conftitutionel, la Milice nationale, d'autant plus, que par ce moyen Sa Majefté auroit la facilité d'employer les troupes réglées du Royaume, aux opérations du dehors, ainfi qu'à la défenfe & à la protection des dépendances éloignées de la Grande-Bretagne; & enfin que fes fideles Communes avoient lieu de croire qu'en faifant un emploi convenable de fes forces de terre & de mer, il lui feroit facile de punir la perfidie & de réprimer l'infolence de fes ennemis naturels.

L'Orateur ayant fini de parler, le confentement du Roi fut donné à quelques Bills, après quoi Sa Majefté adreffa du haut de fon trône aux deux chambres le très-gracieux difcours fuivant.

Diſcours du Roi tel qu'il a été prononcé par Sa Majeſté.

Milords & Meſſieurs.

APRES avoir donné aux affaires publiques une application ſi longue & ſi pénible, vous devez avoir beſoin de prendre quelque repos, & je crois que c'eſt le moment où il convient de vous le procurer.

Je viens auſſi vous faire mes remercimens du zele que vous avez montré pour ſoutenir l'honneur de ma couronne, & de l'attention aux véritables intérêts de tous mes ſujets, dont vous avez donné des preuves dans les loix ſages, juſtes & humaines, qui ont réſulté de vos délibérations, & qui, je l'eſpere, produiront les plus ſalutaires effets dans toutes les parties de l'Empire Britannique.

Vous m'avez vu conſtamment & ſincerement animé du déſir de conſerver la tranquillité de l'Europe. Après

Discours du Roi, traduit d'après un placard affiché à la Bourse & crié dans les rues de Londres, le 4 Juin.

Milords & Messieurs.

APRÈS l'édifiant éclat de vos discussions publiques sur nos affaires les plus secrettes, vous devez avoir besoin de retourner à vos amusemens & à vos plaisirs ; & je crois que le moment où je vais montrer une résolution capable d'effrayer l'Univers est celui où il convient de vous mettre dans l'impossibilité de le détromper par votre éternel & inutile chamaillis. Je viens aussi vous faire mes remercimens du zèle que vous avez fait éclater, quoiqu'il n'ait eu qu'un instant de durée, pour soutenir l'honneur de ma Couronne, qui ne périclitoit que dans notre opinion, & de l'attention aux véritables intérêts de tous mes Sujets, dont vous avez donné des preuves par les loix sages, justes & humaines qui ont résulté de vos délibérations, & qui, je l'espere, produiront les plus salutaires effets dans toutes les parties de l'Empire Britannique, en décidant les unes à renoncer pour jamais à ma domination, & en suscitant une guerre civile de commerce & de Religion parmi les autres. Vous m'avez vu constamment & sincerement animé du desir qu'on ne

Je goûte une douce ſatisfaction à penſer que la foi des traités & le droit des gens ont été la regle de ma conduite, & que j'ai été ſans ceſſe occupé d'éviter qu'aucune Puiſſance étrangere crût avoir un juſte ſujet de s'en plaindre.

La Puiſſance par qui cette tranquillité aura été troublée, ſera reſponſable à ſes ſujets & à l'Univers de tous les maux dont une guerre pourra être ſuivie.

La vigueur & la fermeté de mon Parlement m'ont mis en état d'être prêt pour tous les événemens même les plus imprévus.

Je me perſuade que la valeur & la diſcipline éprouvées de mes flottes & de mes troupes de terre, & le zele loyal & unanime de la Nation armée & remplie d'ardeur pour défendre tout ce qu'elle a de plus cher, ſeront capables, avec le ſecours de la divine Providence, de déconcerter toutes les entrepriſes que les ennemis de ma couronne pourront oſer tenter, & de leur faire ſentir combien il eſt dangereux de défier les forces de la Grande-Bretagne, & de provoquer ſon reſſentiment.

me ſoupçonnât point d'avoir voulu porter la moindre atteinte à la paix de l'Europe Je goûte une douce ſatisfaction à penſer que la foi des Traités & le droit des gens ont pu ſervir à colorer ma conduite, tandis que je travaillois uniquement à donner aux Puiſſances étrangeres les plus juſtes ſujets de s'en plaindre. La Puiſſance, par qui cette perfide tranquilité aura été troublée, ſera reſponſable à ſes Sujets, qui s'en féliciteront, & à l'Univers, qui lui applaudira, de tous les maux dont une guerre pourra être ſuivie, & qui lui auront paru moins redoutables que ſon aviliſſement & ſa ruine. La généreuſe, quoiqu'un peu chere, docilité de mon Parlement m'a mis en état d'être prêt pour tousles événemens, même les plus imprévus, ſi mes Miniſtres peuvent ſeulement trouver de l'argent & des hommes. Je me perſuade que la valeur & la diſcipline éprouvées des vieillards, des infirmes & des enfans enlevés pour le ſervice de terre & de mer, & le zèle loyal & unanime de la Nation mécontente & diviſée, faiſant revivre ſon ardeur pour la défenſe de tout ce qu'elle a de plus cher, c'eſt à dire, ſa liberté menacée par le deſpotiſme de mes Miniſtres, ſeront capables, ſans que la divine Providence faſſe pour cela de trop grands efforts, d'encourager les Ennemis de ma Couronne dans toutes les entrepriſes qu'ils pourront tenter, & de leur faire comprendre qu'il ne fut jamais moins dangereux qu'aujourd'hui de

Meſſieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie de l'empreſſement avec lequel vous avez octroyé d'abondans & amples ſubſides pour le ſervice de l'année courante, & des meſures que vous avez priſes pour qu'ils ſoient levés de la maniere la moins onéreuſe pour mes peuples, quoiqu'en même tems la plus efficace.

Vous avez auſſi les plus grands droits à ma reconnoiſſance pour les moyens par leſquels vous m'avez mis en état de ſoutenir plus honorablement ma famille.

Milords & Meſſieurs.

Votre préſence dans vos Provinces reſpectives, doit être actuellement très-néceſſaire au bien public.

défier les forces de la Grande-Bretagne & de provoquer son ressentiment.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je remercie les Entrepreneurs, les Fournissans, les Pensionnaires & les Gens en place, tous esclaves de mes Ministres, & formant la pluralité parmi vous, de l'empressement avec lequel vous m'avez octroyé d'abondans & amples subsides pour le service ordinaire de corruption dans l'année courante, que la Banque, en forçant ce qui peut lui rester de crédit, essayera de réaliser : & des mesures que vous avez prises pour que ces subsides soient levés de la maniere la plus onéreuse pour mes Peuples, quoiqu'en même temps la plus inefficace, en surtaxant les terres & les boissons. Vous avez aussi les plus grands droits à ma reconnoissance pour les moyens par lesquels vous m'avez mis en état de soutenir plus honorablement ma famille, que mes Ministres ont deshonorée dans quelques-unes des principales Cours de l'Europe, en la personne des Princes mes Freres & des Duchesses leurs épouses.

Milords & Messieurs.

Votre présence dans vos Provinces respectives, déjà soulevées par la répugnance des Peuples pour la presse & la milice, doit être actuellement très-nécessaire au bien

Je ne puis me dispenser de vous recommander une attention convenable à vos devoirs dans vos différentes stations.

De mon côté, je n'ai d'autre désir ou objet que de mériter la confiance de mon Parlement & l'affection de mes Peuples.

public. Je ne puis me dispenser, après avoir refusé les services désintéressés de plusieurs d'entre vous, & livré quelques autres à une injuste persécution, de vous recommander une attention convenable à vos devoirs dans vos différentes stations. De mon côté, je n'ai d'autre désir ou objet que de mériter la confiance de mon Parlement aux dépens de mes peuples, & l'affection de mes peuples sur la foi de mon Parlement.

Le Lord Chancelier déclara ensuite que le Parlement étoit prorogé au 14 Juillet prochain.

Vous aurez observé, Monsieur, qu'il n'est pas fait la moindre mention dans le discours du Roi de ses armées ou escadres en Amérique. C'est ce qui vous rendra plus vraisemblable l'opinion qui s'accrédite fortement ici, que le Conseil d'Angleterre a résolu que le théâtre de la guerre seroit en Europe.

Si le départ de l'Amiral Byron a été retardé depuis que la division de l'Amiral Hyde Parker est venue le joindre à Plymouth, d'où il devoit & auroit pû même appareiller aussitôt, c'est encore une preuve que le systême d'opérations est changé. Il est visible qu'on n'est plus dans l'intention de faire sortir cette division de 12 vaisseaux de ligne pour aller dans d'autres mers à la recherche de l'esca-

dre du Comte d'Eſtaing : que le deſſein de la Cour, obligée d'abandonner aux hazards ſes établiſſemens éloignés, eſt aujourd'hui de n'avoir qu'une ſeule eſcadre compoſée de la totalité de ſes forces actuelles, & qui ne s'éloignera point des côtes de la Grande-Bretagne, eſpece de ſervice dans la vue duquel les vaiſſeaux avoient été d'abord armés. Ainſi les eſcadres de Keppel & de Byron ſe réuniroient pour obſerver celle de Breſt, dans l'eſpoir de faire dépendre du ſort de celle ci l'iſſue de l'expédition à laquelle on ſuppoſe que l'eſcadre Françoiſe eſt employée.

Voici un état très-exact de l'eſcadre de Byron.

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Hommes*	*Capitaines.*
Princeſſe Royale.	90	700	Amiral Byron, Capitaine Milbanck.
Albion.........	74	600	Allen.
Bedford	74	600	Affleck.
Conqueror......	74	600	Graves.
Cornwall	74	600	Edouards.
Fame..........	74	600	Colby.
Grafton.........	74	600	Wilkinſon.
Invincible......	74	600	Commodore Evans.
Royal Oak......	74	600	Amiral Parker.
Ruſſel..........	74	600	Drake.
Sultan	74	600	Wheelock.
Monmouth.....	64	550	....
Guadeloupe.....	28	...	....

Eſcadre en rade à Saint Helene le 4 Juin,

dont partie doit appareiller pour Plymouth & s'y joindre à celle de l'Amiral *Byron*.

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Hommes.*	*Capitaines.*
Victory........	100	850	Amiral Keppel : Capitaine Falkner.
Queen.........	90	700	Vice-Amiral Harland : Capit. Balfour.
Ocean.........	90	700	Vice-Amiral Palliſer Capitaine Leferay.
Prince George...	90	700	Lindſey.
Sandwich.......	90	700	J. Edwards.
Foudroyant.....	80	650	Jervis.
Vaillant........	74	600	Gower.
Egmont........	74	600	Allen.
Monarque.......	74	600	Rowley.
Ramillies.......	74	600	Digby.
Shrewſbury.....	74	600	Le Craſſ.
Courageux	74	600	Mulgrave.
Eliſabeth.......	74	600	Maitland.
Robuſt.........	74	600	Hood.
America.......	64	600	Landford.
Bienfaiſant.....	64	600	Macbride.
Arethuſe.......	32	...	....
Milford........	28	...	....

Vous avez compté, tant ſous Byron que ſous Keppel, ving-huit vaiſſeaux de ligne, ſept d'entre leſquels ſont deſtinés pour l'Inde & pour la Méditerranée. Il y en a encore quelques uns d'armés ou près de l'être. — C'eſt le *Berwick*, de 74, & le *Cumberland* de 70, dont les équipages ne ſont pas encore formés. — L'*Exeter*, de 64, eſt mouillé à Sainte Helene avec 60 bâtimens de tranſport pour Gibraltar. — Le *Ruby* & le *Boyne*

sont partis pour la Jamaïque, l'*Europe* pour Terreneuve & le *Prince de Gales* pour les Isles du Vent. L'*Hector*, de 74, & le *Sterling-Castle*, de 64, seront du nombre de ceux qui resteront à la rade de Sainte Helene. Le nombre total est de 37, & vous voyez comme ils sont foiblement armés.

Le *Leith*, vaisseau armé, est parti pour l'Isle Guernesey avec six bâtimens de transport, à bord desquels sont embarqués les Volontaires Ecossois au nombre de 3 à 400 hommes.

P. S. du 6 Juin.

Le 4 au soir, la frégate la *Proserpine* est arrivée de Gibraltar à Portsmouth. Le Capitaine Sutton qui la commande a passé le détroit le 16 Mai avec l'escadre du Comte d'Estaing, forte de treize vaisseaux de ligne & huit frégates. Sa déclaration faite hier 5 à l'Amirauté, porte qu'il a fait quatre-vingt-dix lieues de route avec cette escadre à l'ouest du Cap Saint-Vincent, & qu'il ne l'a quittée, pour revenir en toute diligence en Angleterre, qu'après s'être assuré qu'elle portoit au Sud. — Il a vu à Cadix vingt-un vaisseaux de ligne, tout prêts à appareiller, n'étant mouillés que sur une seule ancre. Le rapport de ce Capitaine sur la route apparente de l'escadre françoise, n'empêche point de croire que sa vraie destination est l'Amérique Septentrionale, » quoiqu'il soit incontestablement en son pouvoir, dit une lettre de Portsmouth, de faire tout autant de mal à l'An-

gleterre dans ses isles. Mais c'est que dans la saison actuelle, il est d'usage de descendre dans le sud jusqu'aux Bermudes, pour remonter ensuite le long de la côte de l'Amérique Septentrionale avec les vents alisés.

La même Lettre de Portsmouth, datée d'hier 5, ajoute : » L'Amiral Keppel est toujours à Sainte-Hélene avec environ vingt-deux vaisseaux de ligne très-mal armés. Il a ordre d'appareiller au premier souffle d'un vent favorable. Sa destination est secrette, quoiqu'il soit très-vraisemblable qu'il ira croiser devant Brest ou devant Cadix. —— Le vent est toujours au Sud-ouest, par conséquent contraire. Tous les Ministres sont partis de Londres, pour leurs campagnes. Il ne s'est fait de changemens que parmi les Gens de Loi, pour élever M. Thurloé à la place de Chancelier, vacante par la retraite du Lord Bathurst, ce qui a occasionné quelques autres mouvemens.

Le Lord Chatham sera enterré dans Westminster, nonobstant la demande faite au Roi par le Corps-de-Ville, qui désiroit l'avoir à Saint Paul. L'église de Westminster est si remplie de monumens, qu'il n'y aura de place pour ce grand & excellent homme d'Etat, que dans le faux-jour de quelque pillier, ou dans un coin obscur. M. Rigby aura eu raison de dire dans la Chambre des Communes, que quand il iroit voir son monument, il ne craignoit point d'y trouver de foule.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
L'Alfred, Corsaire Américain.	....		Pris par la *Cerès* & l'*Ariane*, frégates du Roi, & conduit à l'Isle de Barbade.
Le Randolphe, de 36 canons, Capitaine Biddle.	De Charles-Town, destiné avec trois brigantins armés à une expédition contre les Isles Angloises	. . . . . .	Coulé bas dans un combat par l'*Yarmouth* de 64 canons, & l'*Ariane* de 20, dont le Capitaine Pringle a été tué dans le combat.
Un vaisseau armé pour la course avec commission du Congrès.	Londres.	Pour l'Amérique, avec de fausses expéditions pour Lisbonne.	Pris par le *Lively*, Corsaire de Guernsey.
L'Ami au besoin.	Du Cap.	Pour Bordeaux	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
Le Hazard.	De la Martinique. l'un & l'autre chargés de tabac.	Pour Bordeaux	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
La Sainte Croix.	de Port au Prince.	Pour Bayonne	Pris par les Croiseurs Anglois près de la riviere de Bordeaux à cause du chargement.
La Revenge, Corsaire Américain de 12 canons de 10 & 14 pierriers, Capitaine Samson.	Armé au fort Saint Pierre de la Martinique.	Allant compléter son équipage à la pointe à Petre.	Enlevé par les dix hommes qu'il avoit à bord, & conduit à la Dominique.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
La frégate le *Colombus* de 30 canons	Armée dans la riviere de la Providence.	*N. B.* Cette nouvelle est douteuse, car on assure d'ailleurs que le *Colombus* a échappé aux frégates l'*Ariane* & la *Cerès* près de l'Isle Saint Vincent.	Les vaisseaux du Roi en station à Rhode-Island l'ont forcé à s'échouer le 28 Mars & l'ont brulé.
L'Effingham de Londres, qui avoit été pris par les Américains.	....	....	Repris par le Gouverneur Hay & conduit à la Dominique.
Deux vaisseaux.	260 boucauts de tabac.	Pour France.	Pris & conduits à Guernsey par le Capitaine Scott.
Un senaut François.	Bordeaux, sel & balotteries.	Boston.	Pris par le *Macaroni*, lettre de marque de Guernsey, Capitaine Cabot.
Trois vaisseaux François, dont un avec lettres de marque & des Officiers à bord.	. . . .	Amérique. Charles-Town Caroline Méridionale.	Pris par le Capitaine Kirby de Jersey, après un combat de deux heures, dans lequel Kirby a eu un homme tué & 15 blessés, & la lettre de marque François 6 tués & 10 blessés. Les François ont été débarqués à Plymouth le 14 Mai.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Un brigantin.	chargé de riz.	Pour France.	Pris par un petit Corsaire de Jersey
Un senaut François de construction Angloise.	600 bariques de riz, 38 boucauts de tabac, 4 tonneaux d'indigo, 259 barrils de térébentine : beaucoup de divers bois de teinture.	. . . . .	Pris par le Capitaine Agnew de Guernsey.
Le Lomana, Capitaine Lematta.	Caroline Méridionale, 200 barrils de riz & d'indigo, & 60 boucauts de tabac.	France.	Pris & conduit à Dublin.
L'Unity de 150 tonneaux.	De Georgie, riz & indigo.	Pour Bilbao.	Pris par la *Défiance*, Corsaire de Jersey.
La Persévérance, de 70 tonneaux.	De Newbury, riz & indigo.		
La Pallas, Corsaire Américain de 26 canons, & 4 vaisseaux de 250 à 300 tonneaux.	Avec de fortes cargaisons de riz, &c.	....	Pris près de Leogane par l'armateur l'*Aigle Noir* de 30 canons, & amené le 23 Mars à Kingston de la Jamaïque.
Un vaisseau Américain.	Riz, indigo, tabac pour sept mille livres sterling.	Gottenbourg.	Amené à Greenock le 13 Mars par le brigantin le *Saly*, Capitaine Junis.
Un Corsaire, *Gall-Américain* 14 canons & 70 hommes.	Armé à Saint Pierre de la Martinique.	....	Pris par un brigantin armé de la Barbade après un combat très-animé.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Saint Pierre, de 20 canons de 9	....		Pris par le vaisseau de guerre l'*Aurore*, à 25 lieues au vent de la Barbade & conduit le 20 Janvier dans la baye de Carlisle de Tabago.
Le Général Washington, de 18 canons de 4.	....		Pris par le vaisseau de guerre le *Seaford* à 15 lieues au vent de la Barbade, amené dans la baye de Carlisle le 19 Janvier.
Le Hammond, Corsaire de 16 canons.	....		Pris par le *Seaford* vaisseau de guerre, sous un fort de la Martinique appellé *Fouke parte*, duquel on a tiré sur le Corsaire qui a tiré à son tour sur le fort.
Un senaut.	Cadix, 8,000. boisseaux de sel.	Petersbourg en Virginie.	Pris par le *George* Capitaine Askene & envoyé à Halifax.
Le Dolphin, Capitaine Turner, 130 tonneaux. *N. B.* Ce vaisseau a déja été compté N.° 44; mais on ignoroit son nom & sa cargaison.	Boston, 133 boucauts de tabac, 100 barils de goudron, 10 de riz, 100 quintaux de côtes de baleines un muid de graine de lin & 1,000 douves.	Bilbao où il ramenoit dix Officiers François qui ont jetté à la mer des dépéches du Congrès.	Pris par le *Peace and plenty*, Capitaine Mackensie de Belfast, à cinq lieues au Nord du cap Finistere, & conduit à Belfast.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le LapWing, 18 canons, 160 hommes.	Ce Corsaire Américain avoit fait 14 prises en 6 mois.	. . . . .	Pris par une lettre de marque & conduit à la Grenade.

On a rencontré le *Trident*, vaisseau de ligne qui porte les trois Commissaires. Il étoit déja avancé dans sa route, & on espere recevoir bientôt des nouvelles de son arrivée en Amérique.

Il y a actuellement à la mer douze Corsaires de l'Isle de Gersey & douze de l'Isle Guernsey.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Le Waddle, Capitaine Scot.	De Liverpool.	New-York.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Taunton, Capitaine Staunton.	Bristol.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
Le Martin ou *Mariane*, Capit. Blair.	Londres.	Saint Christophe.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Hetty, Capitaine BarnWell.	New-York.	Dominique.	Pris & conduit à la Martinique.
Le Grainvile.	De Londres.	Pour le Sénégal.	Pris par un Corsaire Américain, lorsqu'il alloit passer la barre du Sénégal.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus.*
Le Lovely Mary Capitaine Carter.	d'Irlande.	Pour la Barbade.	Pris par un Corsaire Américain près de la Grenade
Le George, Capitaine Mason.	Londres.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Amécicain & conduit à la Martinique.
L'Anapolis, Capitaine Hendezick.	New-York.	Jamaïque.	Pris par un Corsaire Américain après un combat dans lequel le Capitaine Hendetick a été blessé à mort.

Le bruit qui a couru que le Capitaine Américain Cunningham qui monte la *Revenge* étoit pris, se trouve destitué de fondement. Ce Capitaine étoit à Cadix le 20 Avril. Il en est parti vers le premier Mai.

FIN.

LETTRE

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 9 Juin 1778.

VOICI, Monſieur, une premiere ſuite des débats juſqu'à la clôture de la ſeſſion. Celui du 26 Mai ſur l'affaire du Général Burgoyne, vous paroîtra bien plus curieux ici que dans certains papiers publics qui prétendent donner ces ſortes de pieces dans toute leur étendue, & qui ſe bornent à copier ſervilement les extraits infideles que le Miniſtere Anglois en fait répandre. J'ai mieux aimé différer de vous en rendre compte, pour pouvoir le faire d'une maniere qui juſtifie la confiance que vous voulez bien m'accorder, & j'ai attendu une édition qu'on m'aſſuroit devoir être revue par le Général lui-même. Les autres débats ne vous paroîtront pas moins intéreſſans, & quoique vous ayez pû les lire ailleurs, vous les croirez encore nouveaux.

Chambre des Communes, le 26 Mai.

Il ſe trouva une ſi prodigieuſe quantité de monde ſur toutes les avenues de la Chambre, que ſes membres ne purent y pénétrer qu'avec

les plus grandes peines. Milord North, pressé dans la foule, jusqu'à s'évanouir, fut emporté dans une maison voisine. Revenu à lui, il entra plus aisément, parce que les Huissiers avoient forcé la multitude de s'écarter. Mais il n'avoit plus sa montre: elle lui avoit été volée dans la bagarre. Le Président fit renvoyer tous les étrangers de la galerie, où on n'en vit rester qu'un seul qui étoit le fameux Garrick. Le Général Burgoygne fit ce qu'il put pour obtenir de l'Orateur de ne pas exiger une si stricte observation de l'ordre de la Chambre; mais on n'eut aucun égard à sa demande.

L'ordre du jour ayant été lu, M. *Wyner* se leva, & après avoir proposé plusieurs questions sur lesquelles il souhaitoit que le Général Burgoyne répondît, il fit la motion suivante : » que la Chambre se formât en grand Comité pour *examiner* l'état de l'armée qui s'est rendue prisonniere par une convention à Saratoga en Amérique, & aussi pour savoir du Lieutenant-Général Burgoyne qui commandoit cette armée, & qui a été compris dans cette convention, comment il a été relâché, & a pu revenir en Angleterre «.

M. *Wilkes* appuya cette motion, & demanda qu'on prît aussi des informations du Général pour savoir en vertu de quelle autorité il a employé les Sauvages qui ont fait usage sous ses ordres, du scalpel & de l'assommoir. M. Wilkes se plaignit amerement de l'esprit

de cruauté qui avoit conduit cette guerre en général, & de la barbarie avec laquelle on avoit brûlé les maisons par-tout où l'armée avoit passé.

M. *Charles Fox* combattit la motion de M. Wyner en ce qu'elle paroissoit charger l'Officier général. En conséquence il proposa le changement suivant, savoir, d'insérer après le mot *examiner*, qui est en italique, ces mots ci : *ce qui s'est passé dans l'armée du Nord sous le Lieutenant-Général Burgoyne*; &c.

Le Chevalier *Meredith*, M. *Wilkes*, M. *George Grenville*, M. *Charles Fox* & le Lord *Nugent*, parlerent en faveur de la motion.

Le Général *Burgoyne* : » je m'attendois bien que M. Wyner, qui a porté la motion me feroit quelques questions. Je me proposois de porter moi-même une motion pour embrasser en général toutes les questions qu'on peut me faire, mais comme la discussion paroît prendre une tournure différente, je me déclare pour le changement proposé par M. Fox. J'ose supplier la Chambre de m'entendre avec impartialité, & de s'intéresser en faveur d'un homme à qui dans tous les tems ont été refusés les moyens nécessaires pour réussir dans les commissions les plus difficiles. Sans appui, sans liaisons, ne redoutant aucun parti, n'étant l'esclave d'aucune cabale, je proteste sur la vérité & sur mon honneur, pour répondre à M. Wilkes, que j'ai envisagé l'alliance avec les Sauvages

comme un mal néceſſaire. J'ai toujours vu en moi un ſoldat & jamais un bourreau. C'eſt d'après ces principes que j'ai reglé ma conduite, quelques efforts que faſſent aujourd'hui mes ennemis pour me noircir aux yeux de mes compatriotes. Je puis aſſurer d'abord que mes ordres étoient péremptoires : c'eſt un point dont je ne me départirai jamais. Quant aux Sauvages, ſi j'ai fait une alliance avec eux ; c'eſt que je me ſuis vu obligé de gagner de viteſſe le Congrès parce qu'ils étoient ſollicités & recherchés par le Congrès de même que par les Anglois. J'ai témoigné dans plus d'une occaſion aux Sauvages combien leur barbarie m'étoit odieuſe. Il y a dans cette ville un M. Saint-Luc, autrefois au ſervice de France & aujourd'hui à celui de la Grande-Bretagne. C'eſt un Officier qui n'eſt pas ſans mérite. Comme il m'a injuſtement accuſé de cruauté, je voudrois qu'on le fît venir à la barre de la Chambre pour que je puiſſe l'interroger. Je ne crains point de paroître devant lui, quoique je le ſache capable de ſacrifier tout à ſon ambition, & qu'il ait été mieux reçu à la Cour que moi ».

Le Général Burgoyne dit enſuite, qu'il deſiroit que le Lord Germaine au lieu de l'attaquer, établît la ſubſtance des allégations de M. Saint-Luc contre lui : qu'il étoit vrai que M. Saint-Luc avoit renvoyé les Sauvages, mais que dans le fait lui & les Sauvages avoient honteuſement déſerté.

» C'eſt moi même, pourſuivit M. Burgoyne qui ai demandé à revenir en Angleterre ; je n'ai jamais été regardé comme priſonnier d'après la convention de Saratoga ; quoique je n'aie fait cette demande qu'à condition de retourner, ſi le Congrès l'exigeoit, dans le cas où les délais de la convention feroient prolongés au-delà d'un tems raiſonnable. Je ſuis venu pour me juſtifier moi & mes troupes qui partagent l'opprobre d'une convention ſignée de ma main «.

» Une raiſon de plus me fait ſouhaiter que la Chambre continue à s'occuper de mon affaire, c'eſt que j'ai été ſouvent le ſujet des débats les plus ſérieux de cette Chambre, & que je dois deſirer d'effacer les impreſſions qu'a du produire la liberté avec laquelle on s'eſt exprimé à mon ſujet dans le public «.

» Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il exiſte un corps de délit, & que ſi les Miniſtres ſont innocens, c'eſt moi qui ſuis coupable ; mais je demanderai toujours pourquoi ils m'ont donné des ordres peremptoires, & pourquoi en même-tems ils n'ont point ordonné au Général Howe de s'entendre & de coopérer avec moi. Ils ſont condamnables, ou pour ne m'avoir point mis en état d'agir ſeul en me donnant des forces ſuffiſantes, s'ils ſavoient que le Général Howe devoit ſuivre un plan qui n'avoit point de liaiſon avec le mien, ou, le ſachant, pour m'avoir donné l'ordre péremptoire d'aller à Albany. En tout ceci

je n'accuse point le Général Howe. Il doit avoir eu les plus fortes raisons pour se conduire comme il a fait. Soit que des ordres correspondans avec les miens lui ayent manqué, soit qu'il ait été forcé par les circonstances à tourner tous ses efforts vers le Sud, il est possible qu'il se justifie très-complétement : mais encore faut il que ces affaires là soient discutées. Je prie tous les Ministres de se mettre pour un instant à ma place, à la place d'un homme à qui l'on ferme la bouche au tribunal de son pays aussi bien qu'à celui de la Chambre. J'ai demandé une enquête militaire, on ne me l'a point accordée. Pourquoi me refuse-t on aussi une enquête parlementaire ? Celle-ci ne s'étend pas seulement à l'exécution du plan, mais au plan lui-même. Les Officiers & les Soldats de mon armée ont bien mérité de la patrie. Pourquoi la politique ministérielle m'interdit-elle la présence de mon Souverain à qui je dois rendre compte de leurs services ? Il est vrai que le Général Howe a bien voulu à ma recommandiction nommer aux emplois vacans dans l'armée du Nord, mais cela n'empêche point que cette armée n'ait de justes prétentions aux graces de la Cour ».

Ici M. Burgoyne s'éleva avec la plus grande chaleur contre les Ministres qui, pour n'être pas forcés de rendre un compte, dont ils sont embarassés, ne rougissent point de compromettre & de sacrifier l'honneur & la répu-

tation des Officiers & des Soldats Anglois employés dans cette expédition.

Il se plaignit que ses instructions, superflues sur certains points, étoient insuffisantes sur d'autres. Il insista de nouveau sur l'exhibition des papiers.

» On m'a fait un reproche sur ce que j'ai passé la riviere d'Hudson. Je prendrai la liberté de rappeller à la Chambre que je l'ai fait du consentement de mes Officiers qui se montroient tous persuadés qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre. On me blâme aussi de m'être fait suivre de mon train d'artillerie après la prise de Ticondérago sur le prétexte qu'elle a rallenti ma marche & donné à l'ennemi le tems de rassembler ses forces contre moi, & que si je l'eusse laissée à Ticondérago, j'aurois été plus en état de gagner Albany. Cela peut bien être; mais il faut observer en même-temps qu'il eût été impossible de se soutenir à Albany sans artillerie, & que je ne devois point m'avancer plus loin dans le pays «.

» Je proteste aussi que je n'ai voulu en aucune maniere ôter le commandement du Canada au Général Carleton. Personne au contraire ne rend plus justice que moi aux talens, à la conduite & au zèle de ce Général. On a communiqué à la Chambre quelques-unes de mes lettres à ce sujet, mais au lieu de les donner par extraits comme on l'a fait, j'aurois voulu qu'on les produi-

sît toutes & dans leur intégrité. Le Général Carleton a été continué dans le commandement du Canada & de l'armée avant que ma commission fût signée & même sollicitée, & j'ai moi même sû bon gré au ministere de l'avoir gardé. Quant à l'expédition d'Albany, ce n'est pas moi qui l'ai conseillée, quoique j'aie eu grande part au plan pour l'effectuer. J'en avois proposé un autre beaucoup plus étendu & tout différent. »Ici le Géneral essaya de prouver que le Général Fraser avoit toujours été du même avis que lui sur l'interprétation de ses ordres, & qu'ils avoient agi de concert dans l'exécution de ses plans «.

» Bien loin, poursuivoit-il, d'avoir eu le moindre différend avec le Chevalier Howe ainsi qu'avec le Général Carleton, je n'ai jamais rien dit ni même pensé à leur désavantage. Je suis bien sûr que ces Officiers seront aussi empressés que moi de justifier leur conduite & de venger leur honneur. Pour moi si je suis coupable, j'avoue que je le suis avec excès «. A cette occasion il dit des choses très-fortes & très-pathétiques. Il insista sur une enquête & assûra qu'il soutiendroit sa demande non seulement de sa vie, mais, ce qui lui étoit infiniment plus cher, de son honneur & de sa réputation.

» Au surplus, ajouta-t-il, quelle qu'ait pu être l'erreur ou même le crime du Général à Saratoga, il n'en doit rien résulter

au désavantage de ses troupes qui, par la conduite qu'elles ont tenue, par le courage & l'héroïsme dont elles ont donné des preuves éclatantes, mérite, j'ose le dire, des remercimens publics «. Il fit de son armée l'éloge le plus magnifique, & après avoir observé que depuis la catastrophe de Saratoga & la résidence de l'armée du Nord à Cambridge, elle n'a jamais manqué en rien aux devoirs que lui imposoient la discipline militaire, l'honneur des armes de Sa Majesté & celui de la Grande-Bretagne, il reprit ainsi le fil de son discours.

» Je demande une enquête pour qu'il soit décidé si d'après les principes de la foi publique les Américains ont été fondés à suspendre la convention de Saratoga sous prétexte d'une infraction de ma part. Je puis comparer ma situation à celle des Romains lorsqu'ils passerent sous le joug des Samnites. Le Général fut appellé devant le Sénat, il prononça un discours pour se justifier, & il le termina en demandant que si l'ennemi étoit assez déraisonnable pour insister sur l'exécution des conditions de la paix, le traité ne fût point ratifié, mais qu'on le mît à mort comme une victime expiatoire, ou qu'on le renvoyât chargé de chaînes à l'ennemi. Je desire qu'on tienne la même conduite relativement à moi, avec le Congrès, si l'on trouve de même que l'ennemi ait violé la foi publique. En conséquence je renouvelle mes

inſtances pour que mon affaire ſoit examinée dans un Comité de la Chambre «.

» Quant aux actes de barbarie de la part des Sauvages, je déclare que bien loin de les avoir provoqués, j'ai toujours fait en ſorte qu'ils ne commiſſent aucunes cruautés ſans ſujet. La maiſon du Général Schuyler qui lui avoit couté dix mille livres ſterling, a été détruite, parce que ne pouvant la faire occuper moi-même, elle auroit ſervi de retraite & de forteresſe à l'Ennemi. Lorſque je me ſuis trouvé avec ce Général, après la convention, je lui ai fait des excuſes, non pas comme *Soldat*, mais comme galant homme, de la néceſſité où j'avois été de brûler ſa maiſon. Ce Général me répondit que ma conduite n'avoit rien de blâmable, & qu'en pareille circonſtance il en auroit fait autant. M. Schuyler m'a traité avec toute l'honnêteté poſſible : il inſiſta pour que deux de ſes Aides de Camp m'accompagnaſſent, pour me procurer de meilleurs logemens, & à mon grand étonnement, après un jour ou deux de marche, je fus conduit dans une maiſon de M. Schuyler où ſa femme & ſa fille me reçurent avec toutes ſortes d'égards & de cordialité. Elles me forcerent de reſter avec elles pendant ſix jours & me firent ſervir réguliérement une table de quatorze couverts pour moi & ma ſuite «.

Le Lord *Germaine*, ayant pris la parole, traita d'abord ce qui regardoit M. Saint-Luc. » Ce Canadien, dit-il, s'eſt annoncé chez

moi comme un homme qui avoit rendu de grands services à la tête des Sauvages ; & dans une conversation que j'ai eue avec lui, il m'a dit que le Général (M. Burgoyne) étoit un bon Officier avec les troupes réglées, mais qu'il n'en étoit pas de même avec les Sauvages, & qu'il ne prenoit point les mesures convenables pour retenir leur ardeur ; — *que c'étoit un brave homme, mais lourd comme un Allemand* «. Le Lord *Germaine* se défendit d'avoir laissé sortir de ses mains la lettre *confidentielle* du Général, en disant que c'étoit par mégarde (*a*) qu'elle avoit été jointe dans ses bureaux aux autres papiers ; & qu'il en étoit très-fâché.

» Quant à l'audience du Roi, il y a plusieurs exemples, poursuivit-il, du refus qu'éprouve M. Burgoyne : il faut qu'au préalable sa conduite ait été examinée dans un Conseil de guerre ; Sa Majesté avoit été consultée à ce sujet, & c'est moi-même qui en ai été chargé. » Il finit en disant que comme les militaires étoient les Juges les plus propres pour décider la question actuelle, il ne croyoit pas qu'il fût de la compétence du Parlement de s'en mêler en aucune maniere ; qu'il pensoit que la Chambre ne pouvoit pas s'assembler en

(*a*) Belle excuse, a dit un Ecrivain Anglois, pour se justifier d'avoir trahi le secret d'une lettre écrite en confidence. C'est par inadvertance qu'on viole les loix les plus sacrées de l'honneur !

Comité pour examiner cet affaire, puisque l'Officier qu'elle regardoit ne pouvoit point être jugé par la Chambre tant qu'il seroit prisonnier des Américains. Il ajouta qu'on ne pouvoit point blâmer les Ministres qui avoient conseillé à Sa Majesté de ne point admettre le Général en sa présence. — Qu'ils avoient fait des recherches pour trouver un cas semblable au sien, & sur lequel on eût pu se régler pour lui faire avoir une audience du Roi, mais qu'il ne s'en étoit pas trouvé un seul «.

Le Général Burgoyne soutint qu'il pouvoit & devoit être jugé par la Chambre n'étant point prisonnier, qu'il ne s'étoit point rendu à discrétion, & qu'il n'avoit besoin ni de rançon ni d'échange pour rentrer dans la jouissance de tous ses droits de Sénateur & de citoyen.

Qu'il lui avoit été *permis* de venir en Angleterre pour purger son honneur, & qu'il étoit tout prêt à subir le jugement de la Chambre.

Le Lord *George Germaine* repliqua que l'argument même employé par le Général Burgoyne prouvoit le fait que lui Lord Germaine avoit soutenu. Qu'on avoit *permis* au Général de venir en Angleterre. Que ce mot *permis* signifioit clairement qu'il étoit prisonnier; & que comme prisonnier il ne pouvoit pas être jugé par la Chambre.

M. *Luttrell* mit (*a*) en parallele la conduite

(*a*) Ce Député s'étoit déja fait une mauvaise af-

du Général & celle du Ministre. Dans les anciens tems, dit-il, c'étoit la coutume des Bretons de donner des éloges & de faire des remercimens à ceux de leurs Officiers & Serviteurs qui avoient signalé leur zele & leur courage pour le bien public, quand même leurs efforts n'eussent point été couronnés du succès; mais aujourd'hui ces même Serviteurs ou Généraux n'obtiennent des éloges qu'en raison de leur négligence à remplir leurs devoirs.

» Le Lord *North*, dit-il, se défend d'être le Dictateur toutes les fois que le Parlement prend en considération les bévues du gouvernement. Si les armées de la Grande-Bretagne sont heureuses ou malheureuses, ce n'est point lui qui a donné les plans; il n'y a rien de son fait. Dans tous les événemens qui intéressent la grandeur ou le bonheur de la nation, il ne met en avant que sa *timidité*; il n'est point *premier Ministre*, il n'est que l'instrument du Conseil privé; il n'a dans ce Conseil qu'une humble voix, & il ne peut-être comptable vis-à-vis de la nation de l'extravagance des plans qu'il

---

faire dans une des précédentes séances, pour un parallele de même nature entre Milord Chatham & les Ministres actuels, auxquels il avoit donné hautement les plus odieuses qualifications, défiant le Ministre & sa troupe de pensionnaires, de fournisseurs, d'espions, &c. & protestant qu'il se laisseroit plutôt conduire en prison que d'en retracter un *iota*.

entreprend de faire adopter à son Souverain. Si ces plans portent atteinte aux libertés de son pays: s'ils attaquent la constitution, il n'est alors que l'écho du Parlement. Sur quoi le noble Lord est-il hardi & entreprenant? Il ne se glorifie que d'un seul acte de son jugement & de son honnêteté, acte également glorieux & utile à la Couronne. C'est de ce qu'au milieu d'une crise de ruine menaçante & de calamité inouie dans les annales de notre histoire, dont toute la fermeté, les lumieres & la sagesse d'un Chatham auroient peine à nous tirer, il a fait choix d'un *Ministre de la guerre*, déclaré incapable de toute *opération vigoureuse*, & dont la disgrace à la Cour de George II a été fondée sur la censure la plus formelle d'un Conseil de guerre qui lui a fait perdre la confiance de la nation & son propre honneur. Qu'est-ce que la nation peut attendre de ses Conseils? De quel plan heureux a-t-il été l'auteur? Pourquoi aura-t-il été absous tandis que nous ferions succomber un brave Officier dont le seul crime est d'avoir été trop zelé, trop brave, trop entreprenant, trop tourmenté du bien de son pays, *d'avoir strictement suivi ses ordres*, & fait, tout ce dont la bravoure Angloise est capable pour mettre à exécution le plan du Ministre. Si, au lieu de tenir une pareille conduite il eût quitté ses drapeaux & désobéi aux ordres de ses supérieurs; s'il eût fui

le danger, il auroit pu prétendre à la protection du Lord North & aux dignités & récompenses accumulées sur le Lord Germaine. Le Général Burgoyne demande un jugement légal & public : il lui est dû, de même que le poids de notre censure doit tomber sur un homme qui ose se prévaloir de ce qu'il a été injustement absous «.

Le Lord *George Germaine*, attaqué directement par M. Luttrell, répondit du ton de la colere & de l'indignation, qu'il n'avoit jamais mérité par sa conduite un pareil outrage, qu'il méprisoit M. Luttrell, & que tout âgé qu'il étoit il tireroit vengeance de l'insulte qui lui étoit faite. Il continua à se répandre en injures personnelles; mais il fut interrompu par les clameurs générales pour l'ordre, dans la confusion où son emportement avoit jetté toute la Chambre. L'Orateur déclara que si la Chambre le secondoit il maintiendroit à l'ordre.

Le Lord *North* convint que le Lord G. Germaine s'étoit écarté de l'ordre, ce qui lui étoit échappé n'ayant aucun rapport à la question.

M. J. Luttrell répondit que les menaces & un ton arrogant ne le feroient pas renoncer aux privileges des Membres de la Chambre, & qu'en conséquence de son caractere public, il avoit droit d'exprimer publiquement & complettement tous ses sentimens. » Le jugement rendu par le Conseil de guerre

ſous le regne de Georges II, pourſuivit-il, eſt une procédure publique, concernant un homme chargé d'un poſte public de confiance, qui exigeoit du courage, du zèle, des talens, de l'intégrité & toutes les qualités eſſentielles requiſes dans un Miniſtre de la guerre, ainſi que dans un Général. Je n'ai point touché aux vertus ni aux vices perſonnels du Lord Germaine; & ſi on peut me reprocher de m'être écarté de l'ordre, relativement à la queſtion, du moins on ne peut pas dire, qu'en rapportant un fait public ſur le compte d'un Miniſtre, je me ſois permis des perſonnalités.

Dans la confuſion du débat, M. Luttrell, voulut ſortir de la Chambre pour éviter qu'on le forçât de promettre qu'il ne feroit pas éclater ſon reſſentiment de l'injure que lui avoit faite le Lord Germaine, mais l'Orateur ordonna au Sergent d'armes d'arrêter M. Luttrell & de le ramener à ſa place.

L'Orateur déclara que comme il étoit échappé quelques expreſſions trop peu meſurées au Lord Germaine & à M. Luttrell, dans le cours du débat; il exigeoit qu'ils donnaſſent leur parole d'honneur de ne pas pouſſer plus loin cette querelle.

Le Lord G. Germaine répondit que s'il avoit dit quelque choſe qui ne fût pas convenable, devant la Chambre, il en étoit fâché, & qu'il eſpéroit que la *Chambre* l'excuſeroit

cuſeroit. Il convint qu'il s'étoit écarté de l'ordre.

M. Luttrell, interpellé à ſon tour, parla en ces termes. » Si après avoir été inſulté il faut que je ſois empriſonné pour avoir rapporté une Sentence de Georges II, j'aime mieux encore ſubir cette peine que de renoncer aux priviléges du Parlement, en promettant de mépriſer une inſulte perſonnelle, qui n'étoit fondée ni ſur l'*opinion publique*, ni ſur aucune *ſentence*, ni ſur aucun *jugement*, & que de m'entendre adreſſer des épithétes, dont le ſens eſt auſſi perſonnel que l'expreſſion. Je n'ai point d'autre réponſe à faire & je m'en tiendrai à la déciſion de la Chambre.

Pluſieurs Membres ſe leverent en ce moment & agiterent ſur la queſtion, ſi le Lord Germaine avoit fait, ou non, des excuſes ſuffiſantes.

Vers les onze heures, M. Buller propoſa que l'honorable M. Temple Luttrell fut auſſi-tôt arrêté par le Sergent d'armes.

La conteſtation dura juſqu'à minuit paſſé. Le Chevalier James Lowther, M. Knox, le Chevalier G. Yonge, M. Howard & d'autres opinerent que ce ſeroit violer le privilége du Parlement, de faire arrêter M. Luttrell ſur les faits qui venoient de ſe paſſer dans la Chambre; & ils firent une diſtinction entre des accuſations ſur des objets publics ou ſur des objets particuliers.

M. Buller, M. Onſlow & pluſieurs mem-

bres attachés au miniſtere, furent d'avis que le Lord Germaine ne pouvoit pas en honneur faire d'autres excuſes, & que par conſéquent il falloit faire arrêter M. Luttrell.

M. Luttrell ſe leva de nouveau. » Je ſais, dit-il, de la bouche des plus anciens membres du Parlement & des divers partis, que les affaires publiques ne peuvent point reprendre leur cours que cette altercation ne ſoit terminée; & comme, à tout événement, je ſuis réſolu à ſoutenir mon privilége de Député, je demande la permiſſion d'appuyer la motion faite pour mon empriſonnement, afin que mon abſence mette la Chambre en état de pourſuivre une affaire de la plus grande importance pour tous les Militaires & pour la Nation en général. La ſeſſion doit ſe terminer dans quelques jours par une prorogation, & il y a encore quantité d'affaires importantes à traiter; il eſt donc tems que cette diſpute finiſſe. Je ne ferai aucune excuſe pour avoir parlé d'un jugement public dont Milord Germaine eſt bleſſé: c'eſt par lui qu'il m'en eſt dû pour les inſultes privées & perſonnelles qu'il m'a faites «.

Il étoit près d'une heure du matin & M. Luttrell alloit être mis ſous la garde du Sergent d'armes, lorſque Milord Georges *Germaine* ſe leva pour s'excuſer une ſeconde fois, & il demanda pardon directement à M. Luttrell des termes impropres dont il avoit uſé à ſon égard dans la chaleur du

débat, se sentant blessé par les imputations qu'il lui avoit faites.

M. Luttrell dit alors que la Chambre paroissant satisfaite des excuses qui venoient de lui être adressées, il se soumettoit aux ordres de la Chambre & promettoit de ne point donner de suite à cette affaire.

La modification de M. Fox ayant été rejettée par 144 voix, contre 96; pluralité 48: la question principale passa sur les deux heures à la négative sans qu'on allât aux voix.

Chambre des Pairs le 27.

La Chambre en Comité sur le Bill de la Milice.—Le Duc de Manchester fit remarquer à la Chambre une modification faite au Bill par les Communes qui pouvoit nuire au bien du service. Tous les Officiers de l'armée à la demi-paye, au-dessus des Subalternes, & à partir des Capitaines, qui seront appellés pour servir dans la Milice, perdront leur demi-paye (réforme) tant qu'ils y seront employés. Après avoir fait voir les divers vices & inconvéniens de cette clause, il demanda à la Chambre si, dix shillings par jour, qui par là se réduisoient à cinq, suffisoient pour payer & indemniser un Officier, qui auroit pû rester tranquille chez lui. Il soutint que la clause n'étoit pas moins défectueuse du côté politique, dans un moment où l'ennemi méditoit une descente en

Angleterre. » Les côtes de France, dit-il, qui bordent la Manche, ſont couvertes de troupes. Ce n'eſt point une vaine allarme qu'on vous donne, Milords, car j'ai des raiſons particulieres de croire que nous ſommes menacés très-ſérieuſement d'une deſcente «. Il en conclut qu'on ne pouvoit pas ſans indiſcretion priver l'Angleterre de l'aſſiſtance de tous les Officiers réformés qui ſe verroient contraints par cette clauſe de chercher à s'excuſer de ſervir dans la Milice.

On eſſaya de faire entendre au Duc de Mancheſter que c'étoit empiéter ſur les droits des Communes, puiſqu'il réſulteroit de ſa propoſition une augmentation de charges pour l'Etat, & que les Communes avoient ſeules le droit de ſtatuer ſur cet article. En vain il allégua que les Pairs avoient modifié en 1756 le Bill pour la Milice en réduiſant le nombre d'hommes de 63,000 à 31,000. — On lui répondit qu'il y avoit une grande différence entre diminuer de moitié un article de dépenſe & l'augmenter, & le Lord Denbigh aſſura, que le Bill ſeroit entiérement rejetté par les Communes s'il retournoit à leur Chambre avec quelque modification : enfin la motion du Duc de Mancheſter paſſa négativement.

Le Duc de Richmond éleva auſſi-tôt une autre queſtion ſur ce que le Bill excluoit de la Milice tous les Officiers tenant com-

miſſion du Roi, excepté ceux à la demi-paye. Ce Seigneur ſe montra vivement affecté de cette clauſe, qui lui ôtoit l'eſpoir de ſervir ſa patrie dans un moment de danger, ainſi qu'à pluſieurs autres Officiers de diſtinction, du grade de Colonel & au-deſſus. » J'ai l'honneur, dit-il, d'être Lieutenant-Général des armées du Roi, quoique je ne ſois point actuellement employé; & quand je verrai l'ennemi au milieu de nos foyers je ne pourrai point me mettre à la tête de la Milice de ma Province. Tout Officier de grade ſupérieur, dont le corps ne ſera point commandé, ou ſe trouvera aux Iſles, ne pourra point s'armer avec ſes concitoyens pour repouſſer l'ennemi. — Le Lord Radnor propoſa d'ajouter ces mots, » & actuellement employés dans l'armée », mais le Lord Onſlow ſoutint que la Chambre des Communes défendroit ſes droits, & qu'il ne falloit point toucher à un Bill burſal.

Le Duc de Mancheſter parla de nouveau de ſes craintes d'une invaſion, fondées, dit-il, ſur des avis qu'il tenoit des meilleures ſources, & qu'il ſavoit être de même parvenus au gouvernement, quoique les Miniſtres ne vouluſſent ni les communiquer, ni prendre aucunes meſures en conſéquence. Après quelques débats, dans leſquels la Chambre fut raſſurée au ſujet du mécontentement qu'elle riſqueroit de donner à celle des Communes, le Lord Chancelier fit voir que ce ne feroit

point une raiſon pour que le Bill fût rejetté. Entraînés par le poids d'un pareil ſuffrage, les Lords Deubigh & Hilſborough donnerent les plus grands éloges au Duc de Richmond ſur les obligations que l'Angleterre avoit à ſon zèle, comme Militaire & comme Sénateur. — La clauſe fut rejettée ſans qu'il y eût d'oppoſition.

Le Marquis de Rockingham ayant pris le fauteuil du Comité ſur le Bill en faveur des Catholiques Romains, l'Archeveque de Cantorbery propoſa une clauſe pour aſtreindre les Evêques & Prêtres quelconques de cette communion à un ſerment d'où dépendroit leur temporel. Le Duc de Richmond ſuggera une modification à cette clauſe, qui ſatisfit les deux partis. — L'Archevéque demanda enſuite que le ſerment du *Teſt* fût exigé des Evêques Papiſtes, mais le Lord Hilſborough, fit voir que ce ſerment étant ſuſceptible de reſtrictions mentales, il ne ſeroit d'aucune utilité, & il qualifia d'imbécilles & d'inſenſés les auteurs du Bill & de la Formule propoſée pour le ſerment (M. Dunning & le Chevalier Georges Savile).

On procéda au rapport du Bill, après que l'Archevêque de Cantorbery eut fait l'aveu que c'étoit le Lord Mansfield, qui, ne pouvant point venir lui-même à la Chambre, lui avoit recommandé de porter la motion du ſerment.

Le 28.

Une commiſſion du Roi donna le conſentement de Sa Majeſté aux Bills qui ſe trouvoient en état, & au nombre de ces Bills furent celui du vote de crédit pour 1778, & celui des Catholiques Romains.

Chambre des Communes le 27.

M. David Hartley fit la motion ſuivante.

» Il ſera préſenté une humble adreſſe au Roi, pour lui remontrer que les grands & importans événemens qui ſont parvenus à la connoiſſance du public, depuis l'ouverture de cette ſeſſion, tant par rapport à nos progrès dans la guerre d'Amérique, qu'au ſujet de la conduite de la France envers la Grande-Bretagne ſont de la nature la plus allarmante & exigent qu'on prenne le plutôt poſſible la ſage réſolution de ceſſer dès-à-préſent la guerre d'Amérique, & qu'on ſe décide à repouſſer avec toute la vigueur poſſible toutes les entrepriſes hoſtiles que la France pourra tenter «.

» Sa Majeſté ſera de plus aſſurée que la déclaration par elle faite, en aſſemblant le Parlement pour la préſente ſeſſion, » *que Sa Majeſté regarderoit le rétabliſſement de la paix en Amérique, comme le plus grand bonheur de ſa vie & l'événement le plus glorieux de ſon regne*, s'accorde parfaitement avec les diſpoſitions de ſes fideles Communes, & que la

nouvelle déclaration faite par Sa Majesté dans le cours de la session, *qu'elle étoit déterminée à conserver & à maintenir le pouvoir & la réputation de l'Angleterre vis-à-vis des Puissances étrangeres*, n'est pas moins satisfaisante pour ses fidèles Communes, leur honneur national devant toujours leur être aussi cher qu'il peut l'être à Sa Majesté elle-même «.

» Il sera représenté à Sa Majesté que ces deux points, savoir de rendre la paix à l'Amérique & de maintenir l'honneur national aux yeux des Puissances étrangeres, sont ceux que ses fidèles Communes ont le plus fortement à cœur, & qu'elles ne cesseront jamais d'y travailler avec autant d'ardeur que de bonne foi, jusqu'à ce qu'ils soient pleine- & efficacement obtenus. On ajoutera que ses fideles Communes demandent à Sa Majesté la permission d'exprimer leurs sentimens de la maniere la plus solemnelle, afin qu'il ne puisse rester aucun doute ni soupçon à qui que ce soit en Amérique sur la sincérité du désir qui les anime pour le rétablissement de la paix, qu'elles estiment à present par-dessus toutes autres considérations quelconques; objet dans la vue duquel ses fideles Communes sont prêtes à concourir avec Sa Majesté dans telles autres mesures conciliatoires (ceci veut dire même en accordant l'indépendance) que Sa Majesté jugeroit nécessaires pour donner plus d'efficacité à leurs intentions : & pour qu'en même tems il soit connu

de toutes les autres Puiſſances étrangeres, que les Communes de la Grande-Bretagne ſeront toujours prêtes, dans toutes les occaſions juſtes & néceſſaires, à faire éclater leur reſſentiment de toutes les inſultes qui peuvent être faites à la nation, & à repouſſer toutes les atteintes qu'on peut tenter de porter ſoit à la dignité de Sa Majeſté, ſoit à l'honneur de ſes peuples «. — Après quelques diſcuſſions ſur cette motion, M. Hartley s'eſt laiſſé perſuader de la retirer : le ſort qu'elle a eu a été remarquable, en ce qu'elle avoit été portée par M. Hartley, appuyée par le Chevalier George Saville, ſoutenue du ſuffrage de Milord North, & que cependant elle a été rejettée par la Chambre.

Milord North avoit déclaré que le projet d'adreſſe étoit ſi ſagement conçû, qu'il ne croyoit point que la Chambre pût s'y refuſer. Ce projet avoit cependant eu des contradicteurs dans M. Grenville & dans le Lord New-Haven : l'un & l'autre ſur le fondement qu'il menoit à faire accorder l'indépendance à l'Amérique (& c'étoit bien ce qu'entendoit & déſiroit Milord North). Le Lord New-Haven y ajouta qu'il étoit perſuadé que ſi on eût fait partir pour l'Amérique quinze mille hommes additionels votés cette année pour ce ſervice, il eût fallu que la rébellion ſuccombât.

Le Chevalier George Saville & le Lord Ongley approuvoient l'adreſſe, regardant l'A-

mérique comme déja en possession de l'indépendance, & voulant qu'avant la prorogation le Parlement donnât aux anciens sujets de la Nation cette marque de sa bonne volonté.

L'avis du Chevalier Guillaume Meredith avoit été absolumeut contraire, sur le motif de la tendance visible de l'adresse à laisser au Roi les pouvoirs nécessaires pour accorder l'indépendance. » Ce seroit, dit-il, la perte des deux Pays. Remarquons qu'il existe en Amérique deux intérêts distincts & séparés : dans les parties du Sud & du Nord de ce continent, qui s'accordent entr'eux sur la nécessité de dépendre de l'Angleterre. Les productions de celles du Nord sont exactement les mêmes que les nôtres. Supposez celles-là indépendantes, l'Angleterre devient leur rivale ; & par la supériorité de son capital ainsi que par ses avantages locaux, elle rend leur commerce presque nul. Les productions de celles du Midi sont différentes de celles des nôtres, il est vrai ; mais où trouveront-elles un débit plus avantageux que dans la Grande-Bretagne. Il n'y a pour elles en France ni especes, ni manufactures, ni crédit. Il faut de plus que dans leurs rapports mercantiles avec cette Nation, elles se soumettent à ses formes de gouvernement, pour lesquelles elles ont manifesté leur répugnance en se récriant, comme elles ont fait contre le Bill de Quebec. Ainsi quelques soient à d'autres égards les motifs qui leur font désirer une sépara-

tion, au moins l'intérêt commun de ces deux parties eſt-il de nous reſter unis & de vivre dans notre dépendance. Le grand obſtacle qu'elles y trouvent, c'eſt qu'il leur eſt impoſſible de mettre leur confiance dans un Miniſtere qui a cauſé tous leurs maux, & de ſe livrer à ſa merci. C'eſt exactement ce qui arriva dans la révolution des Provinces-Unies. Le Duc d'Albe avoit commencé la guerre contre elles avec ſuccès : mais quand Philippe voulut entrer en négociation, il eut le bon eſprit de le renvoyer, concevant bien qu'un homme qui avoit mis le feu à la maiſon, n'étoit nullement celui qu'il convenoit de choiſir pour l'éteindre.

Cette oppoſition, accompagnée de la menace faite par le Chevalier Meredith de ſe retirer de la Chambre plutôt que de donner ſa voix pour la motion, décida M. Hartley à l'abandonner, mais non ſans exprimer le plus vif regret de ce que les Américains n'auroient point cette preuve des favorables diſpoſitions de la Chambre, paroiſſant convaincu que leur retour devoit être l'effet de leur choix & non de la néceſſité.

M. Temple Luttrel voyant la Chambre prête à ſe vuider, annonça que dans la prochaine ſéance il remettroit ſur le tapis l'état de la marine. » Cette diſcuſſion, dit-il, eſt de la plus grande importance, car je ſuis bien aſſuré qu'il ne manque pas moins de dix mille hommes pour completer le nom-

bre voté de gens de mer, & j'ai connoissance de divers autres articles ou les *deficit* ne sont pas moins énormes; les uns & les autres demandent la plus sérieuse attention de la Chambre α.

Dans cette même séance on agréa en Comité le Bill de l'annuité de quatre mille liv. sterling sur le fond aggregé pour la famille de Milord Chatham. Il fut arrêté ensuite que le Roi seroit supplié d'ordonner une somme de vingt-mille livres sterling pour liquider la succession du feu Lord, & que la Chambre alloueroit cette somme à Sa Majesté.

Le Chevalier Philipp Jennings Clerck se plaignit du mauvais traitement qu'éprouvoient les Membres de la Chambre quand ils se rendoient à celle des Pairs, où ils se trouvoient confondus avec la foule qu'il plaisoit aux Pairs ou au portier d'y laisser entrer, & souvent au milieu de filoux qui fouilloient dans leurs poches. Il fit voir combien il importoit pour la Chambre de se faire rendre de la part des Pairs les mêmes égards qu'elle avoit pour eux. — Il fut arrêté que cette matiere seroit prise en considération dès l'ouverture de la prochaine session.

M. Temple Luttrel exprima sa satisfaction de voir que la Chambre se fût relâchée sur l'ordre permanent qui interdit l'entrée de la Chambre aux étrangers, & qu'on avoit fait exécuter trop rigoureusement le 26, lorsqu'il fut question pour la premiere fois du Général Burgoyne. Il déclara que son

intention étoit, si on eût persisté à faire observer cet ordre, de demander que tous les autres ordres semblables le fûssent pareillement, quelqu'embarras qui pût en résulter. » C'est, dit-il, le droit incontestable de nos Constituans d'assister à nos délibérations; & toutes les fois qu'on cherchera à le leur enlever, je m'y opposerai de tout mon pouvoir, ou je ferai si bien qu'on s'en repentira «.

M. Luttrel demanda aussi pourquoi il y avoit eu une exception lorsqu'on avoit fait sortir tout le monde de la galerie? — M. Burke répondit qu'elle avoit été pour M. Garrick, à qui tout ce qu'il y avoit d'Orateurs dans le Sénat Britannique devoient leur talent, formé à son école, & qu'en sa qualité de leur maitre, il avoit bien le droit d'assister, comme juge, à leurs combats. Ce suffrage emporta les applaudissemens de toute la Chambre; & jamais peut-être l'art du Comédien n'a reçu un plus magnifique éloge.

A l'occasion des Auditeurs étrangers que M. Luttrel vouloit avoir, le Lord Ongley se plaignit amerement de la scandaleuse licence avec laquelle on imprimoit les débats de la Chambre. » Les Gazettes, dit-il, en font les rapports les plus infideles, chacune selon les affections & les goûts particuliers de ceux qui la dirigent. C'est la raison qui me fait souhaiter que nos portes soient fer-

mées aux étrangers, & je ne ferai parfaitement content que quand un acte du Parlement aura été paffé pour empêcher que les débats n'aient cette publicité, fur tout dans les circonftances actuelles. Il ajouta que la feffion étant près de finir, il ne manqueroit pas à l'ouverture de la prochaine, de porter une motion fur cet objet.

M. Temble Luttrel reprenant vivement la parole. » Ah, je vois clairement, dit-il, pourquoi on infifte fi fort fur l'exclufion des étrangers. Je l'avois toujours bien foupçonné; & je n'ai point été la dupe de tous les faux prétextes dont on avoit coloré cette prétention. Mais il eft de la plus grande importance pour le maintien de la Conftitution que les peuples n'ignorent aucuns détails de la conduite de leurs Repréfentans. Comme les papiers publics font le feul canal par où cette connoiffance puiffe leur parvenir. Je déclare que fi on veut ufer de rigueur fur ce point, ce fera par moi que mes Conftituans apprendront tout ce qui fe fera paffé dans la Chambre.

Chambre des Communes le 28.

UNE motion faite pour que la Chambre s'ajournât au mardi 2 Juin, ne fut combattue que par M. Temple Luttrel, fur le motif de l'urgence des affaires. — Il y eut 74 voix pour l'ajournement, & 42 contre; pluralité 32.

M. David Hartley demanda que le Roi fût ſupplié de ne point proroger le Parlement, & de permettre qu'il continuât de ſiéger, par courts ajournemens. — Il allégua pour motifs la criſe actuelle des affaires, & le danger de laiſſer le ſort du Royaume dépendre d'une cabale miniſtérielle qui avoit donné de ſi funeſtes preuves de la plus grande incapacité. — Il fit voir en ſecond lieu, qu'il étoit néceſſaire que le Parlement ſe trouvât aſſemblé pour *mettre la derniere main* à la négociation entamée par ſes ordres avec les Américains.

Ici un Membre du même parti interrompit M. Hartley, & demanda la permiſſion d'aſſurer la Chambre que la derniere main étoit déjà miſe à cette affaire, mais que c'étoit la main du Boureau de la Ville de Providence qui avoit brûlé, dans la place publique, les bills conciliatoires envoyés par le Général Pigot, Commandant à Rhode-Iſland, & qu'il ſavoit de bonne part cette encourageante nouvelle.

M. *Hartley* reprit les motifs de ſa motion, pour y comprendre l'affaire du Général Burgoyne, qui ne pouvoit pas reſter indéciſe, ſans que la Chambre ſe rendît coupable de la plus criante injuſtice, & de barbarie à ſon égard.

Le Général *Burgoyne* s'étant levé : » Monſieur, dit-il, en s'adreſſant, ſuivant l'uſage, au Préſident, j'ai un ſujet bien délicat à traiter, puiſque je ſuis obligé de parler de moi-même ;

mais quand j'entends diſcuter les affaires de l'Amérique en général, & la conduite que j'y ai tenue, il m'eſt impoſſible de ne pas mettre mes ſentimens au jour. — Je puis vous aſſurer, Monſieur, que je ſuis traité avec la derniere indignité; car mes ordres, pour cette malheureuſe expédition, étoient précis & poſitifs. J'ai écrit pluſieurs lettres à divers Membres de l'Adminiſtration, dans leſquelles j'expoſois mon opinion particuliere, & les motifs d'après leſquels je me ſerois conduit. Ces lettres ont été ſouſtraites à la connoiſſance du Parlement. Celles qui ont été produites ne ſont que des extraits informes d'où on a retiré tout ce qui pouvoit ſervir à me diſculper. Je demande à être jugé. Il faut que juſtice ſoit faite: c'eſt l'eſpoir ſur lequel je ſuis revenu en Angleterre. «

» Le Lord Germaine qui a dreſſé le plan de cette malheureuſe expédition, a obtenu de la Chambre d'approuver ſa conduite, & de le décharger de toute imputation. Pourquoi la Chambre auroit-elle eu une bonté auſſi partiale pour l'un, tandis qu'elle s'armeroit de tant de ſévérité pour l'autre? La motion de M. Hartley tendant à me faire obtenir la même indulgence, il eſt abſolument néceſſaire de faire paſſer cette motion, car il n'y a que le courage du Parlement qui ſoit capable de donner une nouvelle vie à la Nation. En cas d'invaſion ou de rébellion, je crois qu'il y a un acte qui autoriſe Sa Majeſté

jesté à assembler le Parlement en quatorze jours, mais je suis persuadé qu'il n'y a personne qui n'aime mieux se fier aux ajournemens qui certainement seroient efficaces, qu'à un hazard qui peut manquer son effet, d'autant qu'il sera très-difficile de rassembler en si peu de tems tous les Députés dispersés dans toutes les Provinces du Royaume «.

» Je sais que l'Administration publie que je me suis jetté dans les bras du parti de l'Opposition. Je ne dirige point ma conduite sur les principes de tel ou tel parti. Dans d'autres occasions, j'ai voté avec l'Administration sur les affaires américaines, d'après la conviction où j'étois que les Américains sont coupables, & que nous devons maintenir notre suprématie sur eux. Mon opinion n'est point changée. Quelques fois, j'ai aussi voté contre l'Administration, parce que mes principes m'y portoient. Dans la circonstance actuelle, je votre contre l'Opposition; car dans ce cas ci, l'Administration n'est autre chose que l'Opposition, puisqu'elle s'oppose à la sûreté, à l'intérêt & à l'honneur de la Nation «.

» Ma conduite à l'avenir sera telle qu'elle a été jusqu'ici, & je voterai selon ce que le bien de mon pays exigera. Quoique l'Administration puisse me priver de mes appointemens & des dignités où j'aurois pu aspirer, je suivrai toujours invariablement la route que ma conscience m'indiquera, & l'intérêt

ne sera jamais ma boussole. Je sais bien qu'en parlant ainsi, je m'expose à toute la haine des Ministres, mais ils m'ont déjà fait perdre les bonnes graces de mon Souverain; que peuvent-ils me faire de plus? Ils m'ont enlevé ce que j'avois de plus cher : le reste m'importe fort peu. Il y a cependant une chose qu'ils ne m'ôteront jamais, c'est la confiance de mes Constituans, la droiture de mes intentions, & l'honneur de mon nom «.

» Après le traitement que j'ai éprouvé & les persécutions que j'ai essuyées, quel est le Militaire qui aura le courage de compromettre sa réputation au point d'exécuter les ordres de pareils Ministres, & de se dévouer à leurs volontés? Il est certain que si après n'avoir fait autre chose qu'exécuter leurs ordres *peremptoires*, je n'ai éprouvé de leur part que persécution, parce que j'ai été malheureux; d'autres Officiers craindront, d'après ce qui m'arrive, de prendre du commandement, de peur d'éprouver le même sort. «

Le Général Burgoyne dit ensuite quelques mots pour faire voir qu'il n'étoit pas indigne du rang qu'il tenoit dans le militaire. » J'ai servi, dit-il, trente-deux ans dans l'armée, & peut être avec quelque espece d'éclat. La seule faveur que j'aye reçue de l'administration depuis ma premiere entrée au service, m'est venue du grand homme d'Etat dont les restes reposent aujourd'hui près de cette Chambre, & qui a daigné récompenser mes

ſervices en Portugal. C'eſt par une ſuite de mes principes, que j'ai accepté le commandement d'une expédition qui a eu une iſſue ſi malheureuſe. Je ſuis bien loin de déſirer de recevoir *les honneurs d'une perſécution* : je la crois au contraire très-cruelle pour moi, puiſqu'elle me prive de la préſence de mon Souverain, avant qu'il ſoit prouvé que j'ai mérité cette diſgrace. «

Sur l'article des armemens & des préparatifs actuels de la France, il s'expliqua ainſi :

» Pour moi, je ne crains point les ſuites d'une invaſion, parce que je ſuis sûr que ſi la Nation ſortoit de ſon engourdiſſement, cette invaſion tourneroit à notre avantage, en nous procurant l'occaſion de battre nos ennemis. J'ai pris la plus haute opinion du courage & de la force de la Milice d'un Peuple libre, depuis que j'en ai vu & éprouvé les effets. Comme je connois actuellement tout ce que peut faire une Milice ardente, je ne ſuis point effrayé des conſéquences d'une deſcente quelconque. Mais il eſt néceſſaire de ranimer l'ardeur de cette Milice, & je ne ſuis que trop perſuadé, s'il eſt permis d'en juger par le paſſé, que la conduite du Gouvernement ne ſera jamais propre à la tirer de ſa dangereuſe létargie. Il y a deux mois que la France nous a inſultés ; & nous n'avons encore pris aucune meſure pour punir ſon audace, & pour ſoutenir notre honneur, à l'exception des vaines adreſſes du Parlement au trône.

» Les Hérauts de guerre auroient dû, Monſieur, accompagner votre voiture lorſque vous avez été préſenter cette adreſſe, afin que l'action pût ſuivre immédiatement la réſolution, & que l'ennemi eût à peine le tems d'apprendre votre intention avant d'en ſentir l'effet. Alors le courage de la Nation auroit été ranimé, &, comme cela ſeroit indubitablement arrivé ſous le miniſtere glorieux du grand homme d'Etat que l'Angleterre vient de perdre, nous n'aurions pas été long-tems à forcer la Cour de France, non-ſeulement à ſe repentir de l'inſulte qu'elle nous a faite, mais encore à renoncer au traité qu'elle a conclu avec nos ſujets. «

Il parla enſuite des inconvéniens d'une prorogation, dans un tems où les peuples n'attendoient leur ſalut que de la ſageſſe & des lumieres du Parlement; & il ajouta que quiconque ſeroit d'un avis contraire, ſe déclareroit l'ennemi de l'honneur & de la vertu de ſon pays.

M. *Rigby*, qui s'étoit déclaré ouvertement pour le ſentiment contraire, ſe croyant apoſtrophé, répondit avec aigreur à M. Burgoyne. Quant à la motion de M. Hartley, il rappella à la Chambre que dans le tems d'une prorogation le Roi avoit le pouvoir de convoquer le Parlement à quinzaine, ce qui pouvoit ſuffire pour toute affaire urgente qui pourroit ſe préſenter, au lieu qu'un ajournement à ſix ſemaines, qui ſeroit

ſe fait du Parlement même, ſe trouveroit être un terme beaucoup trop long, avec cette différence très-déſavantageuſe, que le Roi ne pourroit point le raccourcir. Il y ajouta cette obſervation, que ſi le Parlement n'étoit point prorogé, il ne pourroit faire aucun changement aux loix paſſées dans la ſeſſion, puiſque c'eſt une regle invariable, que les actes d'une ſeſſion ne peuvent être redreſſés que dans une autre. — Il prétendit auſſi que l'affaire du Général Burgoyne, ne devoit point intéreſſer le Parlement, puiſqu'étant priſonnier de guerre, il n'étoit pas même poſſible au Roi de le faire juger par une Commiſſion.

» Un Conſeil de guerre, compoſé d'Officiers, tous pairs de M. Burgoyne, eſt le ſeul tribunal où il puiſſe être jugé, mais ſon état de priſonnier lui ôte cette reſſource. Si ce Général étoit libre, je ſerois le premier à demander qu'on lui accordât un Conſeil de guerre pour informer de ſa conduite, parce que la défaite de Saratoga eſt une affaire dont il faut abſolument prendre connoiſſance. J'ignore ſur qui le blâme doit tomber, car quoiqu'on ait dit qu'une information avoit eu lieu, & que le Miniſtre avoit été purgé, je nie le fait, le Miniſtre n'a point été purgé, le rapport n'a point été fait, & le Miniſtre peut toujours être cité en Juſtice. M. Burgoyne a fait un long panégyrique du Lord Chatham. Ce Général a ſa-

crifié à l'idole du jour, & je le lui pardonne. Il marche à la popularité, sans doute il en a besoin. Toutes comparaisons sont odieuses. Je les déteste; je ne m'en suis jamais servi, que je n'aye été provoqué à le faire. Qu'il me soit permis de dire, que quelque opinion que M. Burgoyne puisse avoir des talens du Général qu'on attend ici (le Général Howe), & qui pourroit avoir besoin d'un Conseil d'information pour se laver des imputations dont il est chargé par le Gouvernement, je ne lui ferai jamais l'outrage de le mettre en parallele avec d'autres. Le second motif sur lequel on a tant appuyé, est la non-chalance & la conduite du Ministere. La guerre n'a point été déclarée, & M. Burgoyne prétend que les hérauts, c'est-à-dire les Clercs de M. l'Orateur auroient dû suivre son carosse, lorsqu'il a présenté l'adresse de la Chambre au Trône. C'est pour cela que nous ne devons pas avoir de confiance dans le Ministere : c'est parce qu'il n'a point fait cette ridicule parade que nous ne devons rien espérer de sa capacité ! Ce n'est pas la mode aujourd'hui de déclarer la guerre. Il y a long-tems que nous sommes en guerre avec la France & l'Espagne, & l'Administration a dirigé cette guerre *le mieux qu'elle a pu*. La seule raison qui puisse avoir quelque poids en faveur de la motion, c'est l'attente du rapport des Commissaires. Elle auroit fait beaucoup d'impression sur moi, si M. Burgoyne ne

l'eût pas détruite, en reconnoiſſant qu'il exiſte un acte en vertu duquel le Roi eſt autoriſé à aſſembler le Parlement en quatorze jours, dans le cas d'une invaſion ou d'une rébellion. Au ſurplus nous ne pouvons pas être plus en danger, que dans ce moment-ci, où nous ſommes menacés d'une invaſion prochaine, le Maréchal de Broglie ayant le commandement des côtes de France, & de trente mille hommes. Mais je ne vois pas la néceſſité que le Parlement ſiége tout l'été, pour que l'Orateur y vienne ſeul avec ſes Clercs, ſans y avoir affaire. Si les Américains acceptent les articles de conciliation qui leur ont été portés, le Parlement s'aſſemblera indubitablement à quatorze jours d'avis, & l'on peut s'en repoſer à cet égard ſur nos Miniſtres, dans le cas où l'on n'auroit pas de confiance en eux pour toute autre choſe. Nous ſommes auſſi ſûrs d'eux ſur ce point, que de la majorité du Parlement. «

M. Thomas Townshend ſaiſit un moment pour placer l'obſervation ſuivante.

» Puiſque le Roi n'a pas jugé à propos de nommer un Conſeil de guerre, en quoi peut-on blâmer un brave Officier lorſqu'il cherche à ſe juſtifier dans le ſeul lieu où il puiſſe recueillir des ſuffrages? Quelques-unes de ſes lettres particuliéres ont été miſes ſous les yeux de la Chambre; il déſire que toutes ſes autres lettres particulières ſoient également produites devant vous, ou du moins

leurs extraits. Eſt-il rien de plus raiſonnable ? Peut-il faire une demande plus modeſte ? Il n'a pas beſoin d'accuſer d'autres perſonnes : il n'a pour objet que de ſe juſtifier. Comment donc M. Rigby oſe-t-il traiter ſi cavaliérement un Militaire, qui tente tous les moyens poſſibles pour conſerver ſa réputation ? Du reſte je prends note de l'aſſertion de M. Rigby, qui a avancé que nous ſommes actuellement en guerre avec la France & l'Eſpagne, quoique nous ne l'ayons déclarée par aucun acte public. Je déſirerois ſavoir dans quelle ſorte de guerre nous ſommes engagés, tandis que nous n'avons pas encore tiré un ſeul coup de canon, & que nous ſouffrons que l'ennemi faſſe exactement tout ce qu'il veut. Si c'eſt là une guerre que le Gouvernement a conduite le mieux qu'il a pu, nous devons avoir la plus mauvaiſe opinion de ſa capacité. «

M. Rigby, ainſi interpellé, reprit auſſitôt la parole.

» Je reconnois que ſi j'ai dit que nous étions en guerre avec l'Eſpagne, ce mot m'eſt échappé, je ne ſais trop comment, car je n'ai point deſſein de faire une pareille déclaration ; & en effet je n'ai aucun droit de la faire, parce que je ne ſais aucune hoſtilité qui ait été commiſe contre l'Eſpagne.

L'Avocat général (Thurloe) alla plus loin : il mit en doute, ſi M. Burgoyne, comme priſonnier des Américains, avoit le

droit de prendre séance dans la Chambre. M. Fox & M. Townshend s'étant récriés sur ce propos qui blessoit les droits d'un député, l'Orateur prit la défense de M. Thurloe, qui n'avoit, dit-il, avancé qu'un doute. M. Burgoyne jugeant le moment favorable pour éclairer la Chambre sur sa qualité actuelle, prit alors la parole. » Je puis assurer la Chambre que je ne suis point prisonnier de guerre, le Congrès n'ayant jamais entendu ni dit que la convention de Saratoga fût nulle. Il n'a point montré de crainte qu'elle soit déclarée nulle en Angleterre. Mais dans le doute, & pour le cas seulement où on refuseroit de ratifier le traité, il m'a fait donner ma parole de retourner en Amérique. Mon droit est donc fondé sur cette convention, comme celui d'un débiteur sur le terme convenu avec son créancier. En conséquence je suis aussi maître de mes actions, qu'aucun autre sujet quelconque dans ce Royaume, aussi capable de remplir toutes sortes d'emplois, & même aussi libre, que tout autre Militaire, de servir ma patrie, par-tout où il ne s'agira pas de l'Amérique. J'ai bien assuré les Membres du Congrès, qui ont sollicité pour moi cette permission, que j'aimerois mieux mourir en Amérique, que de revenir en Angleterre pour n'y être point libre suivant toute l'étendue de mon traité. Je suis donc à tous égards dans le même état que si la convention eût été ri-

gidement obſervée. Le doute de l'Avocat général eſt une raiſon de plus en faveur de la motion de M. Hartley : on voit de quelle conſéquence il eſt que le Parlement continue à ſiéger, juſqu'à ce que mon affaire ait été complettement diſcutée, à la ſatisfaction de la Chambre & de la Nation.

» Avant de quitter l'Amérique, ajouta M. Burgoyne, j'ai voulu inſtruire de mes intentions les principales perſonnes revêtues de l'autorité dans ce pays. Ayant eu vent que quelques Membres du Congrès vouloient mettre à ma liberté des reſtrictions qui m'auroient empêché d'occuper ma place dans le Parlement, je leur ai déclaré la réſolution où j'étois de périr plutôt parmi eux que de m'y ſoumettre. — Sur cela ils m'ont répondu, » que ce n'étoit point leur intention de me donner de pareilles entraves.
» Nous aimons la paix, ont ils dit, & nous
» la ſouhaitons : nous ſommes perſuadés qu'à
» cet égard vous êtes dans les mêmes ſenti-
» mens que nous. Retournez en Angleterre,
» prenez votre place dans le Parlement, &
» faites-y entendre la vérité. Si elle y pénè-
» tre par votre moyen, elle pourra être très-
» avantageuſe à notre cauſe. « Enfin le ſeul engagement que j'aie pris eſt de ne point ſervir en Amérique ; & aujourd'hui que l'Angleterre eſt menacée d'une invaſion, ſi je vois ma patrie dans quelque danger réel, c'eſt moi qui marcherai le premier au devant de l'enne-

mi, avec ou sans la permission de la Cour, & si ce n'est pas comme général, ce sera en qualité de simple soldat. Je crois avoir également le droit de siéger dans le Parlement, & je n'ai point oublié ce qui fut répondu dans la guerre derniere, à un Lord, qui étoit resté prisonnier à Saint Cas. Il demandoit aux Commandans françois, si étant de retour en Angleterre sur sa parole, on l'accuseroit de l'avoir faussée en suivant ses devoirs dans le Parlement. » C'est tout de même, lui dirent- » ils, que si vous nous demandiez, si vous » romprez votre parole en faisant un en- » fant. «

A dix heures & demie passées, M. Burke se leva, & parla pendant trois quarts d'heure pour détruire les raisons alléguées par M. l'Avocat général relativement au droit de M. Burgoyne de siéger ou voter dans la Chambre jusqu'à ce qu'il ait dégagé sa parole vis-à-vis du Congrès. Après avoir établi ce point important, il démontra victorieusement qu'un Ministre en Angleterre, est responsable au Parlement des opérations qu'il lui recommande. Il ne peut, dit M. Burke, prendre aucunes mesures efficaces, lorsqu'elles sont de quelque conséquence, sans le concours du Parlement. Par conséquent, une chose telle que la responsabilité ministérielle n'auroit jamais existé, vu l'existence & l'inspection constitutionnelle du Parlement, si le Parlement lorsqu'il est mal conseillé par des

Miniſtres qui prétendent être ſuffiſamment inſtruits, devoit être chargé de torts pour avoir crû les avis de ceux dont l'ambition & l'autorité ne peuvent être ſatisfaites que par le menſonge & la fourberie.

Le Chevalier Henri *Houghton*, ſur les aſſertions du Général Burgoyne, demanda que toutes affaires ceſſantes, la Chambre ſe fît réſoudre le doute de l'Avocat général. — Mais le Préſident s'étant levé, il déclara qu'il ne voyoit plus lieu à douter, & que l'Avocat général n'avoit pas reçu un pouvoir auſſi étendu que celui dont il venoit de donner l'explication à la Chambre. » Comme on ne peut point, dit-il, conteſter une telle aſſertion, il eſt clair que le droit de l'honorable Membre (M. Burgoyne) à ſa place dans la Chambre, eſt parfaitement valide.

M. *Fox* répondit à tous les points principaux des diſcours de M. Rigby & de l'Avocat Général. » Il eſt démontré, dit-il, que M. Burgoyne eſt un homme perſécuté. On l'a indignement traité en ſon abſence. On lui a refuſé une grace qui eſt un droit pour tout citoyen de ſon rang dans ce pays: je veux dire un jugement public & impartial. Enfin il s'eſt vu groſſierement inſulté dans les papiers publics, du conſentement & peut-être à l'inſtigation de ceux mêmes qui l'employoient «.

» L'Avocat Général lui a fait la grace

de lui accorder *quelques talens*, un courage à l'épreuve, &c.; mais il a dit que c'étoit un homme *malheureux*, & qu'à ce titre il avoit des droits à notre compaſſion. Sans doute M. Burgoyne a été malheureux, mais c'eſt de s'être trouvé ſoumis aux ordres d'une pareille adminiſtration, poſition dans laquelle les talens militaires les plus diſtingués ne pouvoient lui être d'aucune utilité, lorſqu'il étoit obligé de faire réuſſir des plans foibles & dont l'exécution étoit impraticable Ainſi l'Avocat Général, au lieu de ſe complaire à repeter que M. Burgoyne eſt un homme malheureux, auroit dû dire en général que c'eſt une calamité d'être employé par nos Miniſtres, & que M. Burgoyne l'a partagée avec beaucoup d'autres. C'eſt une politique adoptée par ces Meſſieurs d'appeller *malheureux* tous les Officiers tant de terre que de mer dont ils ſe ſont ſervi pour quelques opérations; ils s'imaginent par-là ſouſtraire à la connoiſſance du public leur propre ignorance & leur incapacité. Le Général Gage & l'Amiral Greaves ont été malheureux. Le Général Howe, quoique d'abord leur favori, s'eſt vû depuis long-tems au milieu de *ſes victoires* gratifié de la même épithete. Le Lord Howe n'eſt gueres mieux noté ſur les tablettes miniſtérielles. On n'a pas encore articulé le mot fatal au ſujet de Carleton, mais on l'a ſouvent donné à entendre. Enfin, ſoit par un arrêt de la deſtinée, ſoit par l'aveugle-

ment des Miniſtres, tout homme marqué de leur ſceau a été ſûr de voir ſon nom inſcrit ſur la liſte nombreuſe des *infortunés*. C'eſt comme je l'ai déja dit, un lieu commun dont ils ſe ſervent pour pallier leur ignorance & leur incapacité aux dépens de ceux qui ont eu le malheur d'être employés par eux. Si vous demandez aux Membres de l'Adminiſtration pourquoi nous avons perdu l'Amérique, ils vous répondront que ce n'eſt pas leur faute : l'Amérique a été perdue par des hommes malheureux. Si vous en accuſez perſonnellement le Lord North, » ce n'eſt point moi, vous dira-t-il, qui ai perdu l'Amérique. Les Américains ont été rebelles & déſobéiſſans, nos Généraux ont été malheureux. Washington eſt un grand Général, (maudits ſoient ſes talens ils ont perdu notre pays (*a*)). Nous avions le pouvoir & le droit ainſi que les moyens de faire valoir ce droit, mais Washington, Franklin, Adams ſont des hommes *ſupérieurs*; & *ce n'eſt point moi qui ai perdu l'Amérique* «. C'eſt-là, je l'avoue, une diſtinction très curieuſe, imaginée par le Lord North pour ſe juſtifier. Mais il ſuffit pour l'apprécier de chercher quel ſens elle auroit ſous une autre application. Suppoſons donc que ſuivant la diſ-

(*a*) C'eſt une exclamation de Milord North dans le Parlement ſur le Général Montgommery tué à l'aſſaut de Quebec à la fin de 1775.

tinction du Lord North quelqu'un s'avisât de dire: » Charles I. n'a point perdu la Couronne ni la vie, mais elles lui ont été *enlevées*; ou bien, Jacques II. n'a point perdu la Couronne, mais ce sont ses sujets Whigs qui l'ont détrôné «. Le Lord North répondra-t-il que cette explication diminue la perte de l'un ou de l'autre.? Je n'en crois rien. Ce sera toujours pour Charles I. la perte de la vie, & pour Jacques II. celle de sa couronne & de sa dignité. Ainsi donc si les talens militaires de Washington ou les qualités éminentes des autres personnages dont j'ai déja parlé, l'ont emporté sur les *rares talens* du Lord North & de ses collegues, au point d'occasionner la perte de l'Amérique, je connois assez la candeur & le bon sens de ce Lord pour être sûr qu'il conviendra franchement que l'Amérique a été perdue, non par les mauvaises opérations des Généraux sur lesquels il paroît avoir tant désiré d'en rejetter la faute, mais par l'incapacité de l'administration, qui, bien qu'honnête, ne possede point ces *maudites* qualités d'où résultent des plans sages exécutés avec vigueur «.

M. *Fox* fit ensuite une récapitulation des différentes manieres dont le Lord North s'est excusé de la ruine de son pays. Il les présenta sous le point de jour le plus propre à en faire voir l'extravagance & l'absurdité, en répétant les formules ordinaires de

ce Miniſtre, toujours imputant les calamités publiques à l'animoſité des factions. Selon lui, pourſuivit-il, la faction a conſommé en Angleterre tout ce que les Rebelles avoient laiſſé d'imparfait en Amérique. Enfin le Miniſtre dit avec ſon emphaſe & ſa confiance ordinaires. » Je n'ai point perdu l'Amérique «. Et qui eſt-ce qui pourroit douter des aſſurances ſolemnelles de Milord ? Perſonne aſſurément, ſinon les Membres de l'Oppoſition dans le Parlement & la faction dans le Royaume.

Il releva pluſieurs paſſages des diſcours de l'Avocat général d'une maniere à en faire ſentir tout le ridicule. Il le plaiſanta beaucoup, entr'autres, de ſes découvertes militaires, de ſes recherches curieuſes des droits de la nature & des gens, de ſes alluſions à l'hiſtoire des anciens Romains, dont le ſang ardent & courageux ſemble bouillonner dans les veines de cet impétueux Magiſtrat. Il s'attacha ſur-tout à certaines diſtinctions que M. Thurloe prétendoit avoir puiſées dans le droit, & cette diſcuſſion lui donna lieu d'entrer dans des détails très-lumineux ſur les profondes connoiſſances de ce Juriſconſulte (*a*).

» Il me reſte, continua-t-il, à examiner le ſeul argument ſpécieux allégué contre la motion.

(*a*) C'eſt celui à qui le Roi vient de confier les ſceaux de Chancelier.

motion. On a dit que le Roi avoit le pouvoir de convoquer le Parlement. En conséquence il usera de ce droit, si la nécessité le requiert. Mais si l'on veut convenir en même tems (ce qui est très-vrai) que c'est l'Administration qui doit assembler le Parlement; & si nous savons par des faits réitérés, ou pour mieux dire, par une longue suite de preuves que la conduite des Ministres a toujours porté le caractere de leur foiblesse, de leur corruption & de leur incapacité, peuvent-ils se flatter que le Parlement continuera d'avoir confiance en eux? Pour faire voir qu'il n'y a pas le moindre sujet d'espérer ce changement miraculeux, je prie la Chambre de se rappeller la conduite des Ministres avant les vacances des fêtes de Noël. Quand bien même on n'auroit pas une infinité d'autres preuves de leur mauvaise foi, cet exemple seul suffiroit pour les convaincre de tout ce qui a été avancé contre eux par leurs plus ardens Adversaires.

» Que firent alors les Ministres? Ils proposerent le 10 Décembre un ajournement, quoiqu'ils sûssent très-bien que le désastre de Saratoga engageroit la France à lever le masque, & à prendre ouvertement un parti que depuis long-tems elle méditoit en secret. Si donc, au lieu de prendre des vacances, le Parlement eût continué de s'assembler, & qu'on eût proposé & fait passer alors les bills conciliatoires qui n'ont passé qu'après le 20

Janvier, le Congrès ne se seroit pas jetté dans les bras de notre ennemi naturel, & nos propositions seroient arrivées en Amérique, avant qu'il eût été possible que le traité de Versailles entre la France & les Colonies fût ratifié d'une maniere conforme à la constitution du nouveau Gouvernement établi chez les Américains. «

» Je demande à présent *s'il est raisonnable de proposer* de donner carte-blanche à des gens de cette espece. « Il récapitula toutes leurs fautes, & fit voir que si on avoit accompagné les propositions offertes à l'Amérique de forces navales suffisantes, réparties avec discernement sur les côtes de France & dans le voisinage de ses ports, l'Angleterre auroit été en état, ou d'empêcher le Ministere de France de signer le traité avec le Congrès, ou de le forcer d'entrer en guerre dans un tems où il n'étoit point préparé, & où elle eût été sûre du succès. » Je conviens, ajouta-t-il, de la vérité de ce que le Lord North a dit dans un autre débat, qu'il est impossible de procurer une défense complette à toutes les parties de ce vaste Empire, dans la situation actuelle des affaires. Mais cette circonstance même me fournit de nouvelles preuves de l'incapacité & de la négligence des Ministres, parce que, si nous avions pressé la France sur une explication, dans le tems convenable, & avant que ses flottes eussent été formées, nous aurions été en

état, avec la ſupériorité reconnue de nos forces, de frapper quelque coup déciſif qui auroit forcé les François de renoncer à leurs engagemens avec l'Amérique, s'ils en euſſent déjà pris, ou les auroit empêchés d'en contracter aucuns. «

Il pouſſa ſes argumens un peu plus loin, relativement à l'état actuel de la Marine Angloiſe, comparé avec les forces combinées de la France & de l'Eſpagne. » Le Lord North, dit il, a prétendu que, quoique nous euſſions moins de vaiſſeaux, nos forces à tout autre égard étoient ſupérieures, ou du moins égales à celles de la Maiſon de Bourbon. Selon lui, nos vaiſſeaux ſont plus nets, mieux approviſionnés & mieux armés. Quelle a donc été la conduite de l'Adminiſtration ? Nous avons laiſſé nos vaiſſeaux en Angleterre, ſans en augmenter le nombre, & par ce moyen nous avons abandonné ce prétendu avantage que nous donnoient ſur nos ennemis l'état où étoient nos vaiſſeaux, notre habileté, &c. «

» Une des raiſons alléguées par les Membres des l'Adminiſtration pour préférer une prorogation à un ajournement, c'eſt que, dans ce dernier cas, nous ne pourrions changer ou annuller rien de ce qui a été fait dans le cours de la ſeſſion. Voilà, je l'avoue, un motif bien déterminant pour préférer une prorogation; car juſqu'à ce que nous ayons appris à détruire tout ce que nous avons fait depuis l'origine de cette malheureuſe conteſ-

tation, nous continuerons à travailler directement à notre ruine. Nous avons déjà révoqué le bill du port de Boſton, celui de la Chartre de la Baye de Maſſachuſſett, & celui pour juger en Angleterre les perſonnes qui auroient commis des crimes en Amérique; nous avons abandonné nos prétendus droits de taxations ſi extravagans & ſi injuſtes, & avant de retirer aucun avantage de ces opérations, nous pouvons encore détruire tout ce que nous avons fait. C'eſt jouer ſur le mot que de vouloir établir une différence entre une nouvelle ſeſſion & la continuation de la même; car il eſt certain que, quoique nous ne puiſſions pas annuller, nous pouvons changer ou altérer les actes relatifs à l'Amérique, même en continuant nos ſéances, tout auſſi bien que ſi nous étions prorogés. « (A cet endroit de ſon diſcours, M. Fox fut interrompu par les applaudiſſemens les plus bruyans qui partirent, à différentes repriſes, de preſque toutes les parties de la ſalle.)

» Il ne ſe préſente, pourſuivit M. Fox, que trois hypothèſes pour nous, relativement à l'Amérique & au ſuccès de la Commiſſion. Ou l'Amérique refuſera de traiter à aucunes conditions quelconques: ou elle acceptera celles qui ſont contenues dans la commiſſion: on on réglera l'indépendance ſur le pied d'un traité de commerce & de politique, & d'une union conſolidée par une réciprocité d'intérêts & d'avantages mutuels. Dans tous ces

cas quelconques, il eſt de la plus grande néceſſité que le Parlement ſoit prêt à donner ſon avis & ſa ſanction aux différentes meſures qu'il conviendra de prendre, & je maintiens que des hommes qui juſqu'à préſent n'ont répondu à notre confiance que par des mépriſes continuelles, n'ont aucun titre pour la réclamer encore dans une circonſtance auſſi critique. «

» Je ſuis rempli de vénération pour M. Hartley, qui a fait la motion dont la Chambre s'occupe, & je ſuis bien aiſe de voir qu'il n'a jamais eu l'intention de fournir aux Miniſtres des prétextes plauſibles, pour ſe ſauver derriere le Parlement. Au ſurplus, mon avis n'eſt point du tout qu'il faille accorder l'indépendance à l'Amérique; & ſur ce point je ſuis d'un ſentiment oppoſé à celui de M. le Duc de Richmond mon beau-frere ; parce qu'en ſuppoſant que la Commiſſion manque ſon objet, j'eſpère au moins que des avantages mutuels pourront produire une autre eſpece de liaiſon. L'objet du Duc de Richmond eſt de prévenir une guerre avec la France, mais ſi ce que dit M. Rigby eſt vrai: ſi nous ſommes déjà réellement en guerre avec la France; & ſi, comme je l'ai entendu, tout ce qu'a dit récemment le Lord North pour autoriſer l'adminiſtration à déclarer l'Amérique indépendante, eſt un aveu qui annonce d'avance ce qu'il ſe propoſe de faire, j'adopterois bien

certainement le ſyſtême du Duc de Richemond, c'eſt-à-dire que j'aimerois mieux perdre directement & ſans délai l'Amérique, que de la perdre, en nous engageant en même tems, avec des forces inégales dans une guerre avec la France, l'Eſpagne & cette même Amérique. Car ſi nos propoſitions conciliatoires ſont rejettées par le Congrès, & s'il y a déjà un commencement de guerre avec la France, comme toutes les apparences le démontrent, & peut-être même avec l'Eſpagne, l'Amérique ne pourra ſe diſpenſer de tenir ſes engagemens antérieurs avec la France; & non-ſeulement nous perdrons l'Amérique, mais nous ſerons réduits à la déplorable néceſſité de combattre pour la défenſe de notre liberté..... M. Rigby, d'après une maniere de raiſonner qui lui eſt particuliere, prétend qu'une prorogation eſt préférable à un ajournement, parce que la Couronne peut profiter de la clauſe inſérée dans l'acte (*a*) qu'il rapporte. Qu'il me permette de lui rappeller qu'il y a dans la clauſe une exception à laquelle il n'y a rien à répondre; c'eſt qu'il y eſt ajouté : nonobſtant tous ajournemens de l'une & de l'autre Chambre «.

Ceci n'eſt que l'eſquiſſe imparfaite d'un

(*a*) C'eſt l'acte de la Milice où il eſt dit que dans certains cas le Roi pourra convoquer ſon Parlement ſous quinzaine.

discours qui dura plus d'une heure & demie, & dans lequel M. Fox déploya toutes les richesses de l'éloquence la plus mâle & la plus persuasive. Il ne s'est rien dit de plus fort & de plus beau dans l'une ou l'autre Chambre pendant la présente session du Parlement. M. Fox pria aussi la Chambre, de considérer qu'il pouvoit arriver tel événement, pour lequel il faudroit sur le champ de nouveaux subsides, que le Parlement seul pouvoit octroyer. Il répéta encore que si le Parlement se fût trouvé assemblé quand la France fit son traité avec l'Amérique, il eût fait sentir aux Ministres la nécessité d'envoyer une flotte dans la Méditerranée, & leur en auroit fourni sur le champ les moyens.

Le Lord North, s'étant levé, parla ainsi : » M. Burgoyne a sans doute beaucoup de talens, mais il en a été bien récompensé. Il a été distingué par son Souverain, & il a obtenu le commandement d'une armée tandis qu'on n'a point donné la même marque de confiance à plusieurs Officiers plus anciens que lui. C'est un homme malheureux, mais je ne vois point qu'il soit persécuté. Il connoissoit le pays où les opérations de la guerre devoient avoir lieu, les forces qui devoient agir sous lui, & tout le plan qui devoit être exécuté; ainsi tout sembloit présager un heureux succès. Si ces circonstances ont porté l'administration à confier cette expédition à M. Burgoyne, elles en-

gageoient également ce Général à l'accepter. L'administration & M. Burgoyne en étoient visiblement aux mêmes termes. Ils n'avoient d'autres vues & d'autres motifs, que ceux qui doivent conduire les hommes en pareilles circonstances, une mutuelle confiance, des espérances réciproques, fondées sur la raison & la probabilité. A quelle époque les choses ont-elles changé? L'expédition a manqué : je ne crois pas que ce soit par la faute du Général, mais c'est encore moins par celle des Ministres. Jusques-là M. Burgoyne avoit été un homme en faveur : il reste à chercher le moment où a commencé sa prétendue persécution.

» Il avoit à ses ordres un certain nombre de troupes : il en est responsable en quelque maniere. La Nation a murmuré hautement de ce que cette armée n'avoit pas été employée efficacement. A son arrivée, il désire de voir son Souverain : cette grace lui est refusée; & de-là il présume qu'il est disgracié. Qu'il me soit permis de lui certifier qu'en cela il n'y a point de disgrace particuliere. Lorsqu'il y a sur quelqu'un une imputation de blâme ou de mauvaise conduite, l'usage en pareil cas est que le Souverain refuse de voir la personne inculpée, jusqu'à ce qu'on ait informé à son sujet. Peut-on dire que ce qui seroit arrivé à tout autre homme soit un malheur particulier pour M. Burgoyne? Il se plaint encore de ce que la Chambre a refusé

de l'entendre, mais il ne peut pas ignorer que cette Chambre n'eſt point le lieu propre pour une pareille information, au moins dans la poſition particuliere où il ſe trouve. Si cette information étoit refuſée dans un tems qui y ſeroit convenable, ou ſi on faiſoit perdre à M. Burgoyne toute occaſion de ſe juſtifier; en pareil cas ce ſeroit à la Chambre elle-même à ſupplier la Couronne de nommer un tribunal d'information. Dans ce moment-ci M. Burgoyne eſt priſonnier, & ſa parole le met dans la néceſſité abſolue de retourner chez les Américains. Pourquoi donc compromettre la forme d'un jugement, lorſqu'il eſt notoire que ſi M. Burgoyne étoit trouvé coupable, aucun châtiment ne pourroit lui être infligé? «

Ici le Lord North ſe fit un mérite particulier de la conduite qu'il avoit tenue relativement à l'information propoſée au ſujet de Saratoga. Il s'efforça de défendre la part que le Miniſtre du département de l'Amérique (le Lord Germaine) avoit à cette affaire, & à l'aîde de la mémoire la plus heureuſe, il fit à la Chambre un long éloge de ſes propres qualités comme Miniſtre, de ſa candeur, de ſes égards pour la réputation d'un Officier abſent (le Général Howe) qui étoit à la veille d'être ſacrifié aux clameurs d'une faction. Il inſiſta enfin ſur la généroſité avec laquelle il s'étoit ſoumis à partager le blâme de la malheureuſe affaire de Saratoga, tandis

qu'il étoit bien certain, ainſi que cela s'eſt vérifié par la ſuite, que lui & le reſte de ſes Collégues n'avoient aucun reproche quelconque à ſe faire ſur la cauſe de ce déſaſtre.

Ce Miniſtre, encouragé par l'attention qu'il remarqua qu'on lui prêtoit, commença à attaquer ſes antagoniſtes, qu'il repréſenta comme les êtres les plus inexplicables qui euſſent jamais exiſté. » Il fut un tems, dit-il, où l'on reprochoit ſans ceſſe aux Miniſtres d'éviter de ſe rendre reſponſables en rien, & de ſe cacher derriere le Parlement, pour ſe mettre à couvert. Aujourd'hui les Miniſtres ne doivent rien prendre ſur eux. Tout doit être laiſſé à la détermination du Parlement; & ils n'ont plus à répondre de rien. Il faut que M. Fox choiſiſſe entre l'un de ces deux partis. Les Miniſtres ne doivent point être reſponſables de ce que le Parlement a fait, ou peut faire. Toutes les meſures adoptées juſqu'ici ont été priſes par le Parlement. L'étendue des pouvoirs exercés prouve inconteſtablement que ce ſont des meſures parlementaires. Ce n'eſt point moi qui ai perdu l'Amérique, & je n'ai jamais imputé ſa perte aux talens des Généraux Américains ou de quelques autres rébelles. Le Parlement a déclaré l'Amérique rébelle: il a donné au Gouvernement des forces pour la ſubjuguer. Les Miniſtres ont fait valoir le mieux qu'ils ont pu, ces pouvoirs; & ſi nos efforts n'ont point eu de ſuc-

cès, il ne s'enſuit point que le droit qu'on vouloit ſoutenir ſoit mal fondé, ou que les Miniſtres doivent être blâmés, parce qu'ils n'ont point réuſſi. — Avant de finir, continua le Lord North, je ne puis m'empêcher de faire quelques obſervations ſur une eſpece nouvelle de perſécution miniſtérielle, alléguée par M. Burgoyne. Il ſe plaint que les Miniſtres ont engagé pluſieurs perſonnes à publier dans les Gazettes qu'il s'étoit jetté dans le parti de l'Oppoſition. Je ne vois pas quel avantage il y auroit pour l'Adminiſtration à faire ſemer de ces bruits, ni comment ils pourroient nuire à M. Burgoyne dans l'eſprit du Public, à moins qu'il ne veuille embarraſſer tout-à-la-fois l'Adminiſtration & l'Oppoſition. Pendant l'abſence de M. Burgoyne, l'Adminiſtration n'a point voulu permettre qu'il fût fait d'information ſur ſa conduite : c'étoit uniquement pour empêcher la perſécution dont il ſe plaint ſi amerement aujourd'hui. Si M. Burgoyne vouloit écouter mes conſeils, je lui recommanderois de ne ſe jetter ni dans le parti de l'Adminiſtration ni dans celui de l'Oppoſition, mais de ſe repoſer ſur la bonté de ſa cauſe pour la juſtification de ſa conduite, à moins qn'ils ne prévoye que le Corps qu'on appelle Oppoſition peut changer de nom, & devenir bientôt Adminiſtration. Dans tout autre cas, je crois qu'il commettroit une haute imprudence ; car d'u-

ne mauvaiſe cauſe il ne pourroit pas en faire une bonne, & peut-être d'une bonne en feroit-il une mauvaiſe. «

Le Lord North s'étendit auſſi ſur les appointemens, les recompenſes, les talens militaires & la conduite de M. Burgoyne. Il dit encore qu'il ſe flattoit qu'on lui ſuppoſoit un deſir aſſez ſincere de la paix pour croire qu'il feroit convoquer ſans délai le Parlement, s'il y avoit quelqu'apparence à une réconciliation pour lequel l'adminiſtration avoit fait de ſi grands ſacrifices. En général il mit dans ſon diſcours un mêlange très-artificieux de complimens, de franchiſe & ſur-tout de ſarcaſmes, & il répondit à M. Fox avec ſon adreſſe & ſon habileté ordinaire, c'eſt-à-dire en attaquant la partie déclamatoire du diſcours de M. Fox, & en mettant de côté les raiſonnemens & les faits dont il laiſſa la diſcuſſion à la majorité de la Chambre.

M. *Charles Turner* ſoutint que le Parlement ne devoit point être prorogé : il aſſura la Chambre que le Maréchal de Broglie alloit arriver ſur les côtes : qu'il le ſavoit de bonne part ; & qu'il y avoit des bâtimens frettés à Dunkerke pour une armée de vingt mille hommes: que ſi l'invaſion s'effectuoit, il ne répondoit point que dans la terreur dont les peuples ſeroient ſaiſis la multitude effarée ne courût aux maiſons des Miniſtres pour les mettre en pieces ; & qu'on devoit ſa-

voir qu'il n'y avoit aucun fonds à faire ſur la milice, corps compoſé de parties trop diſproportionnées entr'elles.

A onze heures & demie la motion de M. Hartley fut rejettée : 58 voix pour, 105 contre : pluralité 47. — Le Chambre s'ajourna au 2 Juin.

Voici en ſubſtance ce qui ſe paſſa dans la même ſéance à l'occaſion du rapport du Comité des 21, ſur le marché pour les fournitures de rum.

Le Colonel *Barré* fit quelques remarques ſur pluſieurs des principaux faits qui s'étoient préſentés pendant le cours de l'enquête : il rendit compte des motifs qui l'avoient engagé à la propoſer, & montra les avantages qui en réſulteroient, quoiqu'elle n'eût pas rempli, au moins pour le moment, le grand objet qu'on en avoit attendu, celui de découvrir des délits publics & de les punir d'une maniere proportionnée à leur importance & à leur énormité. » Quelque peu de lumieres, dit-il, qu'on ait tirées de l'audition des témoins, les perſonnes qui ont propoſé le Comité doivent voir qu'elles ne ſe ſont pas prodigieuſement trompées dans leurs premieres conjectures. On a découvert beaucoup d'abus, quoiqu'il y en ait eu un bien plus grand nombre ſouſtrait à la connoiſſance du Parlement ; & ſi la malverſation des gens en place n'a pas été démontrée dans toute ſon

évidence, on a toujours fait voir leur négligence & leur incapacité. Si on n'a pas administré des preuves de leur corruption, il est du moins bien clair qu'ils ont dépensé l'argent public avec la plus horrible profusion «.

Il observa en outre qu'il étoit trop tard pour s'occuper de l'examen du rapport, le Parlement étant sur le point de se séparer. » Je compte bien, ajouta-t-il, & je me fais même un devoir de revenir sur cet objet dans le cours de la prochaine session, & de fixer l'attention de la Chambre sur ce que ce rapport contient de plus intéressant «.

En conséquence, il proposa que le rapport fût mis sur le bureau pour être au nombre des affaires dont la Chambre s'occupera dès l'ouverture de la prochaine session.

M. *Jenkinson* convint avec le Colonel Barré qu'aucun Comité, relativement aux différens objets dont celui-ci étoit chargé, n'avoit mis plus d'ordre & d'intelligence dans son travail. Mais, ajouta-t-il, je demande la permission d'être d'un avis différent relativement à la maniere dont on interprête les connoissances que l'enquête en question a procurées.

M. Barré prêtend qu'il en résulte que si les Ministres & les gens en place ne sont pas coupables, d'une prévarication réelle, ils le sont au moins d'une profusion extra-

vagante dans l'emploi des fonds publics. Cela eſt faux & l'enquête n'adminiſtre pas plus de preuves d'une allégation que de l'autre. Cette enquête fait voir, je l'avoue, que dans certaines circonſtances les Adminiſtrateurs ont été induits en erreur ; & c'eſt, ſelon moi, le ſeul avantage qu'elle ait produit, en ce que cette découverte avertira leurs ſucceſſeurs de ſe mettre en garde contre de pareilles ſéductions, & que leur imprudence ſera pour d'autres une leçon qui les rendra plus circonſpects. Mais ſi d'un autre côté on conſidere la nature des circonſtances où ſe ſont trouvés les Adminiſtrateurs, la multiplicité des affaires dont ils étoient chargés & l'extrême vivacité qu'il falloit mettre dans toutes les expéditions, j'oſe aſſûrer que jamais on n'a porté plus de prudence & d'économie dans la geſtion des finances de la nation.

M. *Hans Stanley* proteſta qu'il ne voyoit pas non plus le moindre fondement aux inductions que le Colonel Barré tiroit du rapport.

Le Chevalier *Younge* ſoutint l'aſſertion du Colonel Barré & il alla même plus loin, puiſqu'il prétendit que d'après le rapport les perſonnages intéreſſés étoient non ſeulement coupables de gaſpillage & de profuſion, mais de corruption & de malverſation dans leurs places.

Le Colonel *Barré* répondit ainſi à M. Jen-

kinſon & à M. Stanley : » je ſuis charmé, dit-il, d'entendre un perſonnage de la volée de M. Jenkinſon, auſſi conſommé dans les affaires, lui qui eſt depuis ſi long-tems attaché à la Tréſorerie, dont l'adminiſtration a été l'objet de l'enquête, faire l'aveu loyal & naïf que quoique le Comité n'ait point découvert de malverſation réelle, de gaſpillage honteux, ni de profuſion révoltante, cependant il en étoit réſulté cet avantage ſignalé, ſavoir : que l'enquête avoit fait voir que l'adminiſtration avoit été induite en erreur : que cette découverte avertiroit les Miniſtres & leurs ſubordonnés de ſe tenir par la ſuite ſur leurs gardes ; & qu'enfin elle les rendroit plus attentifs & plus circonſpects.

CES débats, Monſieur, ont été juſqu'ici d'une telle importance qu'on en a formé un cahier ou pamphlet, que chacun s'empreſſe de lire, parce qu'on ſait que les fragmens donnés par les Gazettes ne méritent pas grande confiance. C'eſt d'après ce Pamphlet que j'ai formé l'extrait que je viens de mettre ſous vos yeux. Je prendrai le même ſoin pour ceux du 2 Juin dans les deux Chambres, ſur leſquels on m'a fourni auſſi des documens autentiques. Je vais terminer cette lettre par deux eſſais critiques ſur la conduite des Miniſtres dans l'affaire de l'embargo, & dans celle de l'enterrement de Mylord Chatham. L'embargo, qui a cauſé les plus

violens

violens murmures, quoiqu'il fût si nécessaire pour mettre les escadres en état de partir, pouvoit porter le plus grand préjudice au commerce d'Angleterre si sa durée eût été plus longue. Comment pouvoit-on le laisser subsister seulement deux jours sur le commerce de Russie, sans lequel il seroit impossible à la marine Britannique de se soutenir?

Apperçu politique du 30 Mai au 6 Juin.

» Dans le tems même qu'on imprimoit le dernier apperçu, non-seulement l'horizon politique se couvroit de nuages, mais il s'y formoit une tempête dont l'explosion subite a allarmé la Grande-Bretagne. Un embargo général a été mis sur tous les bâtimens quelconques, & cet ordre est venu comme un coup de tonnerre au moment où l'on s'y attendoit le moins, & sans qu'il fût possible d'en deviner le motif. Le Public n'y avoit été préparé par aucun avis; la Nation dont on met depuis si long-tems la patience à l'épreuve, n'a pas même été instruite des raisons qui lui ont attiré cette nouvelle insulte, une des plus sanglantes qu'elle ait reçues. Il y a quelques années (en 1766) que le Gouvernement mit un embargo sur les vaisseaux; mais quoiqu'il ne portât que sur ceux qui étoient chargés de bled, article de premiere nécessité, & sans lequel tous les Habitans de la Ville de Londres alloient être en proie aux horreurs de la famine dont ils commen-

çoient déjà à ſentir les atteintes, les Miniſtres prirent la précaution de ſe procurer un acte d'autoriſation du Parlement, craignant d'être comptables d'une opération par laquelle on avoit attenté à la propriété de quelques particuliers pour aſſurer la vie de pluſieurs millions de Sujets.«

» Quels reproches, ou plutôt quels châtimens ne méritent donc pas ces hommes ſans principes qui uſurpent ouvertement les propriétés, interrompent le commerce & arrêtent la circulation des proviſions néceſſaires à tout un Empire, ſans daigner ſeulement colorer du moindre prétexte une conduite auſſi téméraire? S'ils ont eu quelque raiſon pour agir ainſi, elle eſt reſtée cachée dans les ténebres de leur conſcience; & leurs langues démentent leurs penſées.«

» Ils pouſſent des clameurs inſolentes pour la guerre, mais leurs timides opérations ne tendent qu'à la paix; & toutes leurs négociations ſont baſſes & puſillanimes.«

» Dès le mois de Décembre, les Miniſtres avoient reçu des avis poſitifs que les François enverroient une flotte pour détruire la nôtre & les reſtes de notre armée en Amérique, & cette flotte eſt en effet partie le 13 Avril, ſans que perſonne eût le moindre doute ſur ſa deſtination; cependant nous voilà au 6 de Juin, & la flotte angloiſe n'a pas encore mis à la voile pour combattre, intercepter ou pourſuivre celle des François, & prévenir le coup fatal dont nous ſommes menacés.«

» Malgré cela, on n'entend parler que de fêtes, de plaisirs & de gaieté à Saint James, à Whitehall, & chez tous les Ministres. Les cordons bleus, les places lucratives, les grosses pensions, les annuités, les marchés, les intérêts dans les affaires, enfin les graces de toute espece pleuvent sur les partisans de la Cour, comme si la Nation n'avoit ni dettes ni charges à supporter, point de guerre dispendieuse & sanglante à laquelle il fallût se préparer, enfin comme si la paix, la prospérité & la concorde regnoient dans toute l'Europe, & que nos Ministres fussent tous des Walshinghams, des Godolphins, des Marlboroughs, des Oxford & des Bolingbrokes, ou les plus grands génies dont aucun siécle ou aucun pays puisse se glorifier.

» Les Députés retournent dans leurs Provinces pour donner tous leurs soins à leurs fermes; les Ministres vont jouir des plaisirs de la campagne, aux dépens d'une Nation qu'ils viennent d'appauvrir de quinze millions de plus, tandis que les Officiers de terre & de mer tant en Angleterre qu'au dehors, ne savent que faire, faute d'ordres & d'harmonie. — Comment tout cela finira-t-il?

Observations sur la cérémonie de l'enterrement de Mylord Chatham.

» Ni le Lord North, ni aucun autre Ministre, ne se sont trouvés au convoi du Lord Chatham. On n'y a remarqué de gens en

place que le Lord Townshend Commandant Général de l'Artillerie, & le Lord Amherst Lieutenant Général de l'Artillerie. Mylord North s'étoit pourtant mis hors d'haleine pour venir donner sa voix, lorsqu'il a été question de demander au Roi que Mylord Chatham eût sa sépulture dans Westminster. Nous avons vu aussi les partisans du Ministère dans les deux Chambres combattre la proposition de faire une obligation à chaque Membre d'honorer ce convoi par sa présence, & soutenir qu'il seroit bien plus glorieux pour la mémoire de ce grand & excellent homme d'Etat, que les Membres des deux Chambres s'y rendissent en foule par le mouvement libre de leur volonté, qu'en vertu d'un ordre. Mais tout cela n'étoit que simagrée, les Ministres ne vouloient que gagner un peu de popularité, ou au moins diminuer en la partageant celle du Parti de l'Opposition qui s'étoit montré le premier dans cette affaire. Leur objet rempli, ils se sont laissés voir à découvert. Il n'a plus été question à la Cour des grands & éminens services du Comte de Chatham. On se rendoit bien plus agréable en parlant de la belle apparence de la Milice, & principalement de l'*invincibilité* des flottes & armées britanniques. «

» Une vile & scandaleuse mesquinerie s'est fait remarquer dans tout le cérémonial du convoi, Les Citoyens de Londres ont de-

mandé en vain à y aſſiſter. Tous les grands Officiers de l'Etat, & les principaux d'entre la Majorité des deux Chambres, ont été avertis ſous main qu'on leur ſauroit gré de n'y point paroître. C'eſt autant de paires de gands, de crêpes, de manteaux, d'anneaux funéraires, d'écharpes, &c. qui n'ont point été diſtribués; encore n'y en avoit-il pas pour la moitié des aſſiſtans. On a même pouſſé l'économie juſqu'à faire rapporter la plûpart de ces articles, comme ſi on eſpéroit les faire ſervir bientôt pour quelqu'autre: comme ſi l'Etat avoit bien des hommes de l'eſpèce du Lord Chatham à enterrer. Les hérauts n'ont obtenu qu'avec peine & très-tard la permiſſion de faire élever des barrières pour écarter la populace. Mais les bannes néceſſaires pour garantir de la pluie qui ce jour là fut abondante, ont été refuſées. Il n'y a point eu non plus de plate-forme depuis la ſalle de Weſtminſter juſqu'à l'Abbaye pour garantir toute la proceſſion de barbotter dans la boue. Sans doute on étoit bien aiſe de faire courir le riſque aux Barré, aux Burke, aux Saville & autres dignes amis de l'illuſtre mort, de gagner des rhumes, & de mourir eux-mêmes des ſuites d'un généreux & honnête procédé. — La marche étoit ouverte par une demi-douzaine de boueurs qui balayoient le ruiſſeau. Enfin, tout ce qu'il auroit été poſſible de mettre d'auguſte, ou même de décent, dans cette cérémonie payée

par une grande Nation, a été négligé; & cependant elle lui coûtera vingt mille livres sterling. «

» Les personnes qui ont vu l'Eglise de Westminster, se représenteront le lieu où a été enterré le Lord Chatham. C'est au pied du monument des anciens Duc & Duchesse de Newcastle, & de celui qui a été érigé depuis au Chevalier Pierre Warren. «

» Une feuille d'argent appliquée au cercueil porte l'inscription suivante. «

» Le très-noble & très-puissant Guillaume Pitt Comte de Chatham, Vicomte Pitt de Burton-Pynsent, dans le Comté de Somerset, né le 15 Novembre 1708, mort à Hayes Comté de Kent le 11 Mai 1778. «

» L'année dernière, à peu près vers le mois de Juin, la tête tournoit à toute l'Angleterre pour le pauvre Docteur Dodd. Actuellement, c'est à l'occasion de Mylord Chatham. On vouloit sauver la potence au premier: on se dispute pour l'enterrement du second: une même chaleur pour l'un & pour l'autre a agité les esprits, mais l'intérêt qu'ils ont inspiré n'est pas tout à fait le même. Dodd étoit aimé du peuple pour ses sermons, comme grand Orateur. On lui connoissoit une ame généreuse & une charité si ardente & si étendue, qu'elle l'a poussé jusqu'à une indiscrétion qui a fait sa perte. Il a excité une compassion générale. L'ex-Ministre étoit un politique profond, & aussi

grand prédicateur dans le Parlement, que l'autre dans la Chaire Evangélique. Vrai bourreau d'argent, ſon exceſſive prodigalité a chargé l'Angleterre de dettes énormes ſans qu'il s'embarraſsât comment elles ſeroient payés. Comme le Docteur Dodd, il diſſipoit ſon propre bien avec la même profuſion que celui d'autrui. Outre le gros révenu qu'il a tiré long-tems de ſes places, & ſes penſions, il a reçu diverſes donations (*a*) & legs conſidérables qui n'ont pas pu ſuffire à ſes beſoins, & à ſon goût pour la dépenſe. Pluſieurs fondations charitables laiſſées par le Docteur Dodd feront bénir à jamais ſa mémoire, quoique flétrie par l'erreur d'un moment. Mais la Nation gémira éternellement d'avoir eu à la tête de ſes affaires un Miniſtre enthouſiaſte dont les extravagances l'ont perdue. «

» Voilà donc l'affaire de ſon enterrement terminée. Quel nouvel amuſement la Cour va-t-elle donner à la populace ? Quelle autre baliſe nos Miniſtres jetteront-ils à ce Léviatan irrité pour occuper ſon attention, & empêcher qu'il ne les avale tout en vie ? Mal-

---

(*a*) Dix milles livres ſterlings données par la Ducheſſe de Marlborough pour qu'il ne s'enrôlât point parmi les Whigs. — La terre de Pynſent, au Comté de Somerſet, léguée à M. Pitt au préjudice d'un héritier naturel qui, actuellement, meurt de faim en Irlande, &c. &c.

heur à eux s'ils donnent le temps au peuple d'appercevoir l'abyme où il eſt prêt à tomber, & ſur le bord duquel on l'a conduit malgré les réclamations de ce grand & excellent homme d'Etat. Les Miniſtres engagent une Nation ruinée dans des dépenſes énormes pour ſa ſépulture, pour ſon monument, pour ſes dettes, pour la ſubſiſtance de ſa famille à perpétuité, comme s'ils vouloient en faire l'idole de la poſtérité, tandis que d'un autre côté ils font tout ce qu'ils peuvent pour que chacun remarque combien ils le déteſtent & le mépriſent. Si, dans cette conduite, on ne reconnoît point le fléau précurſeur de la ruine des Nations, par quels autres ſignes Dieu prend-il donc ſoin de la leur annoncer ? Car j'ai toujours vu ſe réaliſer ce proverbe :

Quos Deus vult perdere primùm dementat. «

PENDANT le Convoi, le Sonneur de l'Egliſe de Saint Martin s'amuſoit à jouer un air très-gai, quoique ceux des autres Paroiſſes fiſſent entendre un lugubre tocſin. On a ſçu que ce n'étoit pas de ſon chef que ce Sonneur avoit imaginé de ſe divertir auſſi ſcandaleuſement, & qu'il étoit payé par un certain Parti; mais sûrement ce Parti ne lui avoit pas ordonné de jouer de préférence *le carillon de Dunkerque*; & c'eſt ce qu'il a fait pendant près d'une demi-heure au grand divertiſſement de tous les François qui l'ont

entendu. Voilà de ces hasards qui semblent amenés par quelque esprit malin. Celui-ci étoit sûrement un Démon politique : ce n'est pas le plus innocent de tous.

On a remarqué aussi que le soir même de l'enterrement le Roi a été à la Comédie. Sa Majesté avoit passé une partie de la journée à une fête annuelle que donnoient à *Salthill* (butte de sel) les Ecoliers du Collége d'Eton, qui sont dans l'usage de saler tous ceux qui y assistent sans mettre au bassin. Ils avoient délibéré pour saler Sa Majesté, qui s'en est rachetée en leur faisant donner cent guinées. Un des Gazetiers Anglois qui ont rapporté cette anecdote, demande si on croit qu'Henri IV de France qui assistoit en personne aux funérailles de ses amis & de ses Ministres, eût voulu passer dans le plaisir & la dissipation la journée de l'enterrement de Sully ?

Nouvelles d'Amérique.

LA gazette de la Cour du 13 Juin a rendu publique une lettre du Général Howe au Lord Germaine, datée de Philadelphie, le 11 Mai. — Voici, en substance, ce que porte cette lettre. — Le Général Clinton étoit arrivé le 8 Mai à Philadelphie, & le Chevalier Howe comptoit profiter de la permission du Roi pour repasser en Angleterre aussi-tôt qu'il auroit remis ses ordres & instructions, &c. à M. Clinton, son successeur.

Depuis le mois de Mars, ſes détachemens n'ont ceſſé de faire des excurſions heureuſes, principalement dans les Jerſeys, d'où il a tiré par ce moyen les ſubſiſtances qui lui étoient néceſſaires.

Le Colonel Mawhood a fait une deſcente en Mars, à Salem ſur la côte de Jerſey, & & après avoir écarté l'ennemi, il a fait un grand fourage.

Le 4 Mai, le Lieutenant-Colonel Abercrombie a ſurpris un Corps Américain de neuf cents hommes à dix-ſept milles (ſix lieues) de Philadelphie. Il a défait ce Corps, duquel il a tué, bleſſé ou pris deux cent cinquante hommes, ſans avoir plus de neuf bleſſés. Cet avantage auroit été plus conſidérable, ſi le corps Anglois, compoſé de quatre cents hom. d'infanterie légere, de trois cents Chaſſeurs, & d'un parti de Dragons légers, n'eût pas été très-fatigué de ſa longue marche. Le Major Maitland, chargé le 7 Mai d'une expédition ſur le fleuve Delavarre, & ſecondé du Capitaine Henri de la marine, a détruit dans la partie ſupérieure du fleuve, depuis Philadelphie juſqu'à Trenton, quarante-quatre (*a*) bâtimens de diverſes grandeurs, du nombre deſquels étoient deux frégates, percées pour trente-deux & vingt-huit canons, & ſix corſaires percés pour ſeize & dix canons.

Il a fait deux établiſſemens ſur le bord du

(*a*) La plupart étoient de vieux bâtimens marchands, & ceux de guerre étoient ſur le chantier & ſeulement commencés.

Delavare dans le Jersey, l'un à Cooper's Ferry, l'autre à Billinsport, le premier pour couvrir les partis qui vont faire du bois, le second pour assurer la navigation du fleuve dans un endroit où le Chenal est étroit.

La lettre du Chevalier Howe est accompagnée d'une relation du Major Maitland, qui fixe l'expédition au 8 Mai au matin; c'est du bourg de Whithehill qu'il a chassé l'ennemi, où les Rebelles avoient une batterie de cinq canons, pour empêcher tous bâtimens de remonter. Quantité de provisions y ont été détruites par le feu avec les magasins, & les maisons des Habitans n'ont pas été épargnées, quoique le Commandant assure que ce fut par accident. Il a détruit encore plusieurs vaisseaux & magasins à la crique de Biles-Island & Bristol. Il n'a pu faire aucun mal aux galeres, qui étoient presque submergées.

Une lettre du Lord Howe, en date du 10 Mai, sur le vaisseau l'*Aigle*, devant Billingford, adressée à l'Amirauté, porte que l'ennemi ayant fait descendre quatre galeres armées entre Bordenton & Bristol, il avoit fait partir dans la nuit du 6 le Capitaine Henri de la marine, avec un détachement de troupes légeres, pour enlever ou détruire les frégates & autres bâtimens que l'ennemi avoit remontés au-dessus des passages de bas-fonds, lorsque l'armée du Roi prit possession de Philadelphie.

A cette lettre est jointe la relation du C

pitaine Henri, qui met la crique de Croſſwell au nombre des lieux où ce détachement a fait du dégât.

Les troupes étoient rentrées le Dimanche 10 à Philadelphie, ſans avoir perdu un ſeul homme.

Le Capitaine Henri paroît auſſi regretter que quelques maiſons de Membres du Congrès & autres Notables, ayent été brûlées, malgré les ordres & contre l'intention des Officiers. Il eſt fâcheux que de pareils accidens ſoient arrivés au moment où les Commiſſaires alloient apporter la branche d'olivier, & propoſer des arrangemens de paix. Une telle conduite annonce plutôt de la part du Gouvernement, la réſolution d'exercer une cruelle vengeance ſur des pays qu'il déſeſpere de ſoumettre, qu'une envie ſérieuſe d'amener les eſprits à la conciliation par les voies de la perſuaſion & de la douceur.

Ces deux lettres ont été apportées à Falmouth par le paquebot le Swallow, qui y eſt arrivé le 10 Juin. — Il étoit parti de Philadelphie le 15 Mai. — On prétend qu'il a rencontré en route l'eſcadre de M. le Comte d'Eſtaing, & qu'une de ſes frégates lui a donné chaſſe; ſuivant d'autres rapports, il n'a été chaſſé que par un Corſaire Américain, & étant plus fin voilier, il lui a échappé: mais la premiere nouvelle eſt celle qui s'accrédite le plus; & les Ecrivains de parti reprochent au Gazetier de la Cour d'en avoir fait un myſtere. Les Commiſſaires partis

d'Angleterre le 21 Avril, n'étoient point encore arrivés à Philadelphie le 15 Mai.

Le Général Clinton à qui reftera le commandement de Philadelphie & de l'armée, paroît être fortement foutenu par le Lord Germaine, qui a dit, dans la Chambre des Communes, que jamais Général ne s'étoit conduit avec plus d'habileté, & n'avoit montré plus de courage, que M. Clinton dans fon expédition de la campagne derniere fur la riviere de Hudfon.

On murmure hautement contre les miniftres, fur ce qu'il fe vérifie aujourd'hui, qu'ils favent déjà depuis quelque tems, que les Bills conciliatoires ont été rejettés par les Américains, & qu'ils ont cependant laiffé le Parlement fe féparer fans fe faire autorifer à envoyer aux Commiffaires de nouvelles inftructions, Pendant ce tems-là, dit-on, le Docteur Benjamin Franklin fait négocier avec les Etats-généraux, relativement à certaines branches du commerce de l'Amérique ; & on croit être certain, qu'il ne leur a fait porter fes propofitions qu'après s'être bien affuré qu'elles feroient favorablement accueillies.

Il femble depuis quelques jours qu'on ne foit pas fans inquiétude relativement à l'Efpagne ; divers envois qui devoient fe faire pour ce Royaume, des ports d'Angleterre, ayant été contremandés.

On croit que l'efcadre de l'Amiral Byron

est partie pour Halifax dans la nouvelle Ecosse, où elle pourra être rendue vers le 20 Juillet. Cet Amiral est destiné à remplacer le Lord Howe, qui doit, dit-on, revenir en Angleterre avec son frere, ou peu de tems après lui. Son commandement à la Nouvelle-York est passé au Commodore Griffith. Il y a une chose remarquable sur l'escadre de l'Amiral Byron, c'est qu'il n'a point de frégates. En effet elles sont toutes en Amérique.

Pour l'Amiral Keppel, comme il n'est approvisionné que pour trois mois, on croit qu'il ne s'écartera point de l'Angleterre, & qu'il établira sa croisiere dans le golfe de Biscaye.

Il se vérifie que l'Irlande est dans l'état le plus déplorable. Faute d'argent, l'administration ne peut y rien faire. Des trois cents mille livres st. octroyés au Roi, il n'a pu être levé par la tontine à six pour cent que soixante mille livres. Les banqueroutes se sont montées à plus de huit cents mille livres sterling. Pour faire remplir la tontine, il faudra que le Parlement donne jusqu'à dix pour cent, car 7 & demi ne suffiront pas. L'argent est extrêmement rare en Irlande; & il ne l'est pas moins en Angleterre, puisqu'il est avéré que le 14 Juin il n'y avoit pas plus de deux mille livres sterling dans l'échiquier. — On vient de calculer que pour payer la dette nationale angloise en

donnant une guinée par minute, elle ne le feroit complettement que dans 272 ans, 9 mois, une femaine, un jour, 17 heures, 15 minutes, & 32 fecondes.

P. S. Du 16 Juin.

Les Gazettes angloifes d'aujourd'hui me fourniffent, Monfieur, des nouvelles *très-intéreffantes* des Etats unis, que je m'empreffe de vous envoyer, jugeant que vous trouverez un plaifir fingulier à les lire.

Nouvelles très-autentiques des Etats-unis d'Amérique.

[Ce que l'on va lire eft traduit d'une gazette Américaine copiée dans celles de Londres; mais il eft néceffaire d'obferver que l'expofé de ce qui s'eft paffé tant à Paris qu'au Congrès, peut n'être point parfaitement exact, quoique vrai en général. Il eft à croire que c'eft le précis de quelques lettres écrites de France par les Américains & publiés par des Particuliers d'York-Town, qui y ont ajouté ce qu'ils favoient. Les prochaines nouvelles d'Amérique apporteront vraifemblablement une copie autentique des deux traités, ainfi que des réfolutions prifes en conféquence par le Congrès: le tout imprimé par ordre & figné *Charles Thompfon.*]

» ON a ici (à Londres) une Gazette d'*York-Town*, réfidence actuelle du Congrès, datée du 4 Mai. M. Siméon Déan, frere de

M. Silas Déan, y étoit arrivé de France le Samedi 2 Mai avec des Dépêches des Plénipotentiaires Américains à Paris. Voici ce que l'on débite de leur contenu.

» La nouvelle de la défaite & de la captivité du Général Burgoyne fut reçue en France, au commencement de Décembre, avec autant de joie que si c'eût été une victoire remportée par les armées de cette Puissance. Nos Plénipotentiaires saisirent cette occasion de rappeller l'attention de la Cour de France sur l'objet de leur négociation. Le 16 Décem., M. Gérard, un des Secrétaires du Conseil d'Etat de France, se rendit chez nos Plénipotentiaires, & les informa, par ordre du Roi, « qu'après de longues & mûres délibérations dans le Conseil, sur nos affaires & sur nos propositions, il avoit été décidé, & que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit résolu de reconnoître notre indépendance, & de conclure avec nous un traité d'amitié & de commerce : que dans ce traité on ne tireroit point avantage de notre situation actuelle, pour obtenir de nous des conditions qui, sans cette circonstance, pourroient ne point nous convenir, Sa Majesté désirant que ledit Traité une fois conclu fût durable, & que l'amitié respective des deux Nations subsistât éternellement; ce qu'on ne pouvoit espérer qu'autant que le même avantage qu'elles auroient trouvé l'une & l'autre à former cette alliance, les engageroit encore à la continuer : que l'intention

tention de Sa Majesté étoit donc que les conditions du traité fûssent telles que nous pourrions le souhaiter, si notre Etat établi depuis long-tems jouissoit de toute la plénitude de sa force & de sa puissance, & qu'elles fûssent de nature à nous satisfaire également, quand ce tems sera venu.

» Que le Roi Très-Chrétien étoit bien déterminé, non-seulement à reconnoître, mais encore à soutenir notre indépendance, par tous les moyens qui seroient en son pouvoir : qu'en agissant ainsi, il ne se dissimuloit point que son Royaume seroit peut-être bientôt engagé dans une guerre, & dans toutes les dépenses, risques & pertes qui l'accompagnent ordinairement : que cependant Sa Majesté n'attendoit de notre part aucun dédommagement pour cet objet : qu'elle ne prétendoit pas non plus nous faire entendre que ce fût uniquement notre intérêt qu'elle avoit en vue, puisqu'indépendamment des avantages réels qu'elle nous procureroit à nous & à notre cause, il étoit notoirement de l'intérêt de la France que le pouvoir de l'Angleterre fût diminué par notre séparation d'avec cette Puissance : que de plus Sa Majesté Très-Chrétienne, si elle s'engageoit dans une guerre avec l'Angleterre à notre sujet, n'entendoit pas même exiger que nous ne fissions point une paix séparée pour nous-mêmes, dans le cas où l'on nous feroit des propositions utiles & avantageuses : que la seule

condition requise par Sa Majesté Très-Chrétienne, & sur laquelle elle comptoit, étoit que, » *dans aucun traité de paix avec l'Angleterre, nous ne renoncerions à notre indépendance pour retourner sous l'obéissance de ce Gouvernement.*

» C'est d'après ces principes, & en vertu des pleins pouvoirs du Roi de France donnés à M. Gérard, Secrétaire du Conseil d'Etat de Sa Majesté, datés du 30 Janvier 1778, que ce Ministre & nos Plénipotentiaires ont signé à Paris le 6 Février un traité d'alliance & de commerce entre la Couronne de France & les Etats-unis de l'Amérique, presque sur le même plan qui avoit été tracé dans les instructions du Congrès aux Plénipotentiaires Américains.

Voici les articles les plus remarquables du traité d'alliance.

Article premier.

» Si la guerre se déclaroit entre la France & la Grande-Bretagne, pendant la présente guerre entre les Etats-unis & l'Angleterre, Sa Majesté Très-Chrétienne & les Etats-unis feront cause commune, & s'aideront mutuellement de leurs bons offices, de leurs conseils & de leurs forces, selon la nécessité des circonstances, ainsi qu'il convient entre de bons & fideles alliés.

Article deux.

» L'objet essentiel & direct de la présente alliance défensive est de maintenir efficacement la liberté, la souveraineté & l'indépendance absolue & illimitée desdits Etats-unis, tant en matiere de gouvernement que pour l'objet du commerce.

Article trois.

» Le Roi Très-Chrétien renonce pour toujours à la possession de l'Isle Royale, ainsi qu'à celle de toutes parties quelconques du Continent de l'Amérique Septentrionale, lesquelles, avant le traité de Paris de 1763, ou en vertu de ce traité, auroient été reconnues pour appartenir à la Couronne de la Grande-Bretagne, ou aux Etats-unis, ci-devant appellés Colonies Britanniques, ou qui sont aujourd'hui, ou étoient précédemment, sous la domination du Roi de la Grande Bretagne. «

Le traité de commerce est établi sur le pied de l'égalité la plus parfaite; & si l'on réfléchit à la situation de la France dont la puissance est si solide & si ancienne, & à celle des Etats-unis encore à leur berceau, on ne peut s'empêcher d'être émerveillé d'un si heureux événement qui n'a point d'exemple. En un mot, le discours que M. Gerard a tenu le 16 Décembre par ordre du Roi exprime des sentimens bien rares dans les Princes; &

cette magnanimité, jointe aux principes d'égalité parfaite du Traité, place Sa Majeſté Très-Chrétienne au rang des plus grands Monarques qui aient brillé dans l'Hiſtoire du Monde.

L'indépendance de l'Amérique fait le plus grand plaiſir à toutes les Puiſſances de l'Europe qui s'occupent du commerce. Elles attendoient que la France ſe déclarât pour reconnoître notre indépendance; & bientôt on les verra embraſſer hautement nos intérêts. L'Empereur, l'Eſpagne, la Pruſſe, ſont déterminés à nous ſoutenir. Le 6 Novembre de l'année derniere, le Miniſtre de Pruſſe écrivit dans les termes ſuivans à l'un de nos Plénipotentiaires: » Quant aux renforts de troupes que la Grande-Bretagne pourroit recevoir des autres Puiſſances de l'Europe pour la campagne prochaine, je puis vous aſſurer, Monſieur, que votre Nation n'a rien à craindre de la Ruſſie ou du Dannemarck; & que l'Allemagne ne fournira que quelques centaines d'hommes que le Duc de Brunſwick, le Landgrave de Heſſe & le Margrave d'Anſpach ſont tenus par leurs Traités d'envoyer annuellement pour recruter les troupes que ces Princes ont en Amérique à la ſolde de l'Angleterre. C'eſt avec une ſatisfaction bien ſincère que je vous donne cette agréable nouvelle. « Le Roi de Pruſſe a refuſé le paſſage par ſes Etats aux troupes de Heſſe & d'Hanau à la ſolde Britannique. Il a promis

qu'il seroit la seconde Puissance de l'Europe qui reconnoîtroit l'indépendance de l'Amérique.

Nos Plénipotentiaires nous assurent que si la Grande-Bretagne échoue dans cette campagne en Amérique, il lui est impossible d'en faire une autre, tant ses finances sont épuisées, son crédit au-dehors ruiné, & tant il lui est difficile de recruter des hommes chez elle. La France fait les plus grands préparatifs de guerre de tous les côtés. Elle a près de cinquante mille hommes qui marchent vers la Normandie & la Bretagne. La Marine de France & celle d'Espagne consistent actuellement en 270 voiles, qui n'attendent que des ordres pour appareiller.

Ces nouvelles importantes ont été apportées par la frégate de Sa Majesté Très-Chrétienne *la Sensible*, de vingt-huit canons & de trois cents hommes d'équipage, commandée par M. de Marigny. Elle est sortie de Brest le 8 Mars, & après une traversée de quarante-cinq jours, elle est arrivée le 20 Avril à la Baye de Casco, d'où elle a fait voile le 23, pour s'en retourner, après être restée deux jours pour faire de l'eau.

De Boston le 23 Avril 1778.

Nous avons reçu la nouvelle la plus authentique de France, qu'en vertu du traité qui vient d'y être conclu & signé, Sa Majesté Très-Chrétienne garantit l'indépendan-

ce, la ſouveraineté, la liberté & toutes les poſſeſſions des treize Etats-unis de l'Amérique, & que de leur côté ces treize Etats garantiſſent toutes les poſſeſſions de la France dans les Iſles de l'Amérique. Le procédé de Sadite Majeſté en cette occaſion eſt vraiment noble & magnanime. Elle n'a exigé aucun monopole de notre commerce. Il eſt laiſſé libre à tous ceux avec leſquels nous voudrons commercer. Il y a autant de ſageſſe que de grandeur dans cette conduite; car la France eſt très-certainement intéreſſée à ce que ce traité ſoit durable, & il eſt ſenſible qu'elle n'auroit pas pu y compter de même, ſi elle nous eût impoſé de dures conditions. De plus nous recevons actuellement en France des ſecours de toute eſpèce. Les deux traités ont été ſignés le 6 Février, mais ils n'étoient pas encore publics au départ de la frégate qui les a apportés au Congrès. On en parloit ſeulement comme de quelque choſe que les circonſtances rendoient très-probable; le Miniſtre anglois pour rompre, s'il étoit poſſible, cette union à laquelle on s'attendoit, & recouvrer la dépendance des Colonies, a fait paſſer deux bills qu'il appelle conciliatoires, mais qui ne préſentant rien de certain, paroiſſent encore remplis d'artifice. Le *droit* (pour nous ſervir des expreſſions de ces Bills) le droit de nous taxer n'y eſt pas abandonné. Le Parlement décla-

re ſeulement qu'en conſidération de quelques inconvéniens qui réſultent de l'exercice de ce droit, il ſe propoſe de n'en plus faire uſage à l'avenir, excepté pour régler le commerce. Mais le Parlement prochain peut trouver cette déclaration non convenable ; il peut la révoquer, & reprendre ſon droit. Des Commiſſaires ſont nommés pour traiter avec toute corporation d'hommes en Amérique *ſur les moyens d'y pacifier les troubles*, mais ils ne peuvent rien faire définitivement, à l'exception d'accorder des pardons, de déclarer & de révoquer une ceſſation d'armes, &c. Sur cela un Américain reſpectable dit dans une de ſes lettres : *J'eſpère que les Américains n'auront pas l'âme aſſez baſſe pour accepter ce pardon, & je ſuis sûr qu'ils ne feront pas la folie de ſe débander ou de déſarmer ſur la foi d'une déclaration de ceſſation d'armes de la part des Commiſſaires.* Il ajoute : *Croyez-moi, l'animoſité de la Cour Britannique contre nous eſt auſſi forte qu'elle l'ait jamais été ; mais l'Angleterre eſt à préſent dans la plus grande conſternation : elle eſt hors d'état d'avancer, elle a honte de reculer, & elle craint une guerre avec la France & l'Eſpagne, guerre qui la ruineroit infailliblement.* Si elle parvient à nous diviſer, à nous affoiblir, ou à nous engager par ſupercherie dans la ſoumiſſion qu'elle nous demande, elle ſaura *nous punir avec le tems.* La France vient auſſi de renouveller ſon alliance de cinquante ans avec les treize Etats-unis de la Suiſſe, alliance

qu'elle a fidellement gardée depuis deux ſiecles : excellent augure pour nous.

On ne doute point en France de l'acceſſion de l'Eſpagne au Traité. Ces événemens ſont de la plus grande importance pour l'Amérique ; ils nous donnent une ſtabilité qui doit étendre & ſoutenir notre crédit en Europe, tandis que celui de la Grande-Bretagne s'y affoiblit de jour en jour. Il y a un vœu général dans toute l'Europe pour le ſuccès de notre cauſe. Toutes les Nations déſirent que l'Angleterre ſoit humiliée & ſont prêtes à concourir avec nous pour accélérer ſon humiliation auſſi-tôt que les circonſtances leur permettront de le faire hautement. Si nous rentrions ſous l'obéiſſance de l'Angleterre, nous aurions & l'Angleterre & toute l'Europe contre nous. Aujourd'hui nous ſommes contre elle avec toute l'Europe. Il n'y a point à héſiter un moment ſur le parti que nous avons à prendre.

Il eſt intéreſſant de remarquer que M. Siméon Déane n'étant arrivé à Falmouth, dans la baye de Caſco, que le 20 Avril, avec la nouvelle de la concluſion du Traité, le Congrès n'en pouvoit point avoir connoiſſance, lorſqu'il a pris ſon arrêté motivé, du 22 Avril, pour rejetter les bills conciliatoires, dont le Général Washington lui avoit envoyé le 18 un exemplaire imprimé qui lui étoit venu de Philadelphie. Ainſi il n'eſt pas poſſible de dire que le courage des Améri-

cains ait eu besoin de ce réconfort; & cette démarche spontanée de leur part sert autant à prouver la confiance qu'ils ont dans leurs forces & dans leurs moyens, qu'elle doit inspirer de confiance à leurs nouveaux alliés, dans la solidité de leurs engagemens.

L'arrivée de M. Siméon Deane, avec de si bonnes nouvelles, fut célébrée à Boston par des fêtes. Il y eut des illuminations dans la Ville le 23 Avril. On ne voyoit par-tout qu'embrassades & félicitations. Les treize santés suivantes furent portées dans le Caffé Américain où s'étoient rendus toutes les Habitans les plus considérables de la Ville.

1°. Les Etats unis d'Amérique.

2°. Le Congrès.

3°. Louis XVI, Roi de France & de Navarre

4°. Le Général Washington.

5°. Les Armées Américaines de Terre & de Mer.

6°. Les Plénipotentiaires Américains à la Cour de France.

7°. La mémoire des Héros qui ont péri en défendant la liberté Américaine.

8°. Puissent la liberté & l'indépendance de l'Amérique se perpétuer jusqu'à la postérité la plus reculée.

9°. La sécurité de l'esclavage, n'est point préférable à la liberté, même au milieu des dangers.

10°. Puisse la glorieuse résistance des Amé-

ricains convaincre tous les Despotes, qu'il n'est point possible d'asservir un peuple qu'on a poussé à la résolution de briser ses fers.

11°. Puissent les Etats libres & indépendans d'Amérique devenir l'asyle de tous ceux que de cruels Tyrans se seront plûs à opprimer.

12°. Puissent les ennemis intérieurs de l'Amérique ne jamais goûter les douceurs de la liberté.

13°. Que l'Union Américaine dure jusqu'à la consommation des tems.

M. Siméon Dean a fait mettre dans les Gazettes Américaines qui ont annoncé son arrivée, qu'il saisissoit avec empressement cette occasion, pour faire connoître combien il étoit reconnoissant de tous les procédés honnêtes de M. de Marigny, Commandant de la frégate la *Sensible*, & de la diligence qu'il avoit mise dans son importante mission, dont il souhaitoit qu'il fût récompensé comme il le méritoit à son retour en France. — Il y a joint ses félicitations, adressées à tous ses compatriotes, sur ce grand & heureux événement.

QUOIQUE dans tout ce que vous venez de lire, Monsieur, vous ayez dû reconnoître le caractère de la vérité, il convient, comme je vous l'ai observé, d'attendre les publications qui émaneront du Congrès même, pour être certain de savoir tous ces détails

dans leur plus parfaite exactitude. — Je vais vous en communiquer quelques autres pour lesquels vous n'avez nul besoin de confirmation ultérieure. Ils sont extraits de Lettres écrites aux Députés Américains en France, & qui m'ont été envoyées par mon Correspondant, leur compatriote & leur ami. Je vous garantis la vérité de tout ce qui va suivre. Ces diverses Lettres roulent sur la joie qui a éclaté dans toute l'Amérique, lorsqu'on y a appris l'heureuse conclusion des deux Traités, & sur les grands effets que cet événement doit produire dans des ames, qui jusques-là avoient défendu la cause de l'indépendance avec une si courageuse résolution, sans être assurées d'obtenir un appui tout à la fois si imposant & si généreux.

Extrait d'une Lettre du 13 Mai.

» Je vois que le Ciel a résolu la perte de l'Angleterre : je le vois, non-seulement par les Traités en eux-mêmes, & par le bien prodigieux qu'ils feront à l'Amérique, mais par la sagesse & le jugement avec lesquels ils ont été conçus & par les excellens principes de politique qui en font la base. Les secours & l'alliance d'une aussi grande Puissance ne pouvoient pas manquer de donner un nouveau courage aux Américains ; mais la générosité de ses procédés gagne nos cœurs, & nous attache par d'aussi forts liens à nos bienfaiteurs, qu'à l'indépendance même. «

Autre du même jour.

» Recevez mes félicitations ſur l'admirable affaire que vous venez de terminer. Tout ne retentit ici que d'acclamations de joie, & des bénédictions que l'on donne à la France & à ſon Miniſtere. Ne manquez pas de lui faire remarquer, la conduite que le Congrès avoit tenue avant qu'il pût ſavoir que nous aurions l'aſſiſtance de Sa Majeſté Très Chrétienne. Les Bills conciliatoires & le diſcours de Mylord North, avoient devancé M. Siméon Déane, & le Congrès les a rejettés avec la même fierté, que s'il eût été certain que notre cauſe ſeroit épouſée par la France. Je puis vous certifier, qu'il n'y a pas eu une ſeule voix dans le Congrès, en faveur des propoſitions de l'Angleterre. Les Miniſtres de Verſailles ſeront bien aiſes de ſavoir cette particularité, qui n'empêche point que nous n'attachions tout le prix que nous devons au bien qu'ils nous ont fait, & à des ſecours dont nous avions le plus urgent beſoin ; mais c'eſt que nous étions réſolus à vaincre ou périr, & quand on fait des alliances, on a droit de ſe féliciter de s'être adreſſé à de braves gens. — On m'écrit du Congrès que les deux traités vont être publiés, avec des obſervations ſur la magnanimité du Roi de France, & ſur la fidélité de cette Cour à ſes engagemens avec les autres Etats «.

Autre du même jour.

» Béni ſoit le Ciel, qui a couronné d'un ſi heureux ſuccès vos importans travaux. — (La perſonne qui écrit cette Lettre eſt le Docteur Cooper, Prédicateur célèbre de Boſton, & toujours ſuivi d'un nombreux auditoire. C'eſt à M. Benjamin Franklin qu'il écrit.) » J'ai reçu votre Lettre du 27 Février, un Dimanche, au moment où j'allois monter en chaire. «

» Je n'héſitai point à faire à haute voix la lecture du premier article de votre Lettre, contenant l'aſſurance de la ſignature des Traités. J'invitai la Congrégation à s'unir à moi pour en rendre de vives actions de graces au Tout-puiſſant, & prier pour la conſervation des jours précieux du Roi, de la Reine & de la Famille Royale de France, & pour la proſpérité de ce Royaume. Je ne puis vous dire le merveilleux effet, & l'agréable ſurpriſe que produiſit cette nouveauté, qui en étoit réellement une à plus d'un égard. « (Ceci ſe rapporte à la défenſe faite par le Congrès de prier pour le Roi d'Angleterre, & qui eſt très-ſcrupuleuſement ſuivie.) » Toute l'Egliſe ne fut qu'un chœur de voix qui articulerent, après moi, chaque mot de cette priere, avec la plus grande ferveur. «

Autre du 14 Mai.

» La joie regne ſur tout ce vaſte conti-

nent. De toutes ses parties, il se rend des renforts à l'armée du Général Washington, qui va être des plus formidables. La campagne s'ouvrira aussi-tôt qu'il y aura sur terre assez de fourage. «

» Comme on vous demande souvent des nouvelles du Marquis de la Fayette, vous pouvez dire, qu'il se porte à merveille, & qu'il est ici généralement chéri & respecté. Le Général Conway, le Chevalier de Portal, & le Comte Pulawski, jouissent aussi de la plus grande considération, ainsi que le Baron de Stuben, qui est actuellement employé. «

Extrait d'une lettre du Général HEATH, *sous la garde duquel est l'armée prisonniere de Burgoyne, aussi du 14.*

» On voit briller la joie dans les yeux de tout le monde, depuis l'heureuse nouvelle de la signature des Traités. Les Officiers Anglois que j'ai occasion de voir journellement, en paroissent consternés. Jusques-là ils ne vouloient pas croire que la France eût reconnu ou voulût reconnoître notre indépendance; mais enfin, comme ils voyent que cela n'est que trop bien confirmé, ils ne disent plus mot, & leur morne silence peint la tristesse de leurs ames. «

Autre du Bureau de la guerre à Boston, le 14 Mai.

» Depuis l'arrivée de l'heureuse nouvelle, notre papier monnoyé reprend crédit, & la valeur en est considérablement augmentée. Nous aurons à notre tour ce nerf de la guerre qui va manquer à nos ennemis. La fermeté, la résolution, l'unanimité, sont les mêmes dans tous les treize Etats unis. «

Toutes les lettres ci-dessus sont écrites de Boston ou des environs.

Liste des charges des différens vaisseaux arrivés en Amérique suivant les dernieres nouvelles. (C'est la flotte que M. de la Motte Piquet avoit escortée.)

La Brune, environ	400 balles.
La Henriette	300
Les trois Amis,	180
Le tout	880

lainages & toiles, suffisantes pour habiller cinquante mille hommes.

Le *Dean*, chargé de
9,878 habits complets de soldats.
10,468 paires de souliers.
100,293 livres de plomb.
10,000 livres d'étain. } pour faire des ca-
57,685 livres de cuivre. } nons de fonte.
Le tout pour le compte du Congrès.

Jamais encore, dans les annés précédentes, le Congrès n'a eu en ſa diſpoſition une auſſi abondante quantité de munitions.

La liſte des priſes au N°. ſuivant.

LETTRE.

*D'un Banquier de Londres, à M.*** à Anvers.*

De Londres le 25 Juin 1778.

JE ne crains point, Monſieur, que vous me reprochiez de m'être appéſanti ſur des débats qui ont déja paru dans la plupart des écrits publics. Une révolution auſſi étonnante que celle que nous voyons s'opérer dans le ſyſtême politique, non ſeulement de l'Europe, mais du monde entier, ne peut point être préſentée ſous un point de vue trop lumineux. Quoique je n'aye point lû ces débats dans les gazettes, j'en ai aſſez vû pour m'aſſurer que l'objet des gazettes n'a point été de raſſembler tout ce qui s'y eſt dit d'intéreſſant, ſoit pour l'hiſtoire du tems, ſoit pour les ſpéculations; & comme en me preſſant moins, j'ai eu la faculté de le faire, vous ne pourrez qu'être bien aiſe de trouver ici tout ce qui peut ſatisfaire votre curioſité éclairée.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du premier Juin.

Le Lord *Radnor* ouvrit la séance en observant que dans les jours d'assemblée publique, & ceux auxquels le Roi se rendoit au Parlement, le corps de la Chambre se trouvoit confondu avec la multitude : que dans d'autres jours les Membres des Communes étoient foulés & obligés de se tenir debout durant un long débat, pêle mêle avec les étrangers, derriere la barre, tandis que les Lords étoient bien différemment traités lorsqu'ils alloient entendre les débats de la Chambre des Communes, où ils étoient reçus honnêtement & où ils pouvoient s'asseoir, soit dans la Chambre, soit dans la gallerie ; en conséquence il proposa d'ordonner la construction d'une gallerie qui communiquât avec le vestibule, & dans laquelle les femmes & les Membres de l'autre Chambre pourroient entrer. La motion de ce Lord passa unanimement.

Séance du 2 Juin.

A quatre heures, suivant l'ordre du jour, on fit la troisieme lecture du Bill qui attache une annuité au titre de Chatham. Le Duc de *Chandos* s'opposa vivement à ce Bill, désirant que l'annuité du moins ne fût pas rendue perpétuelle, mais qu'elle fût restreinte

au Lord Chatham vivant & à ſon fils, s'il en avoit un. Le Lord Chancelier (Bathurſt) opina pour rejetter entierement le Bill. Le Duc de Mancheſter, le Duc de Richmond & les Lords Littleton, Cambden & Shelburne, parlerent pour le ſoutenir. Ce dernier aſſura que l'idée en avoit été donnée par le Roi lui-même. A ſix heures & demie la queſtion ayant été miſe aux voix, il y en eut quarante-deux pour le Bill & onze contre : ce qui fait une pluralité de preſque trois contre un, & la ſeule qui ait été auſſi conſidérable, dans cette ſeſſion, contre le parti de la Cour.

Le Lord *Derby* propoſa que les papiers relatifs à la convention de Saratoga fuſſent mis ſous les yeux de la Chambre. Après un court débat dans lequel le Lord Weymouth ſe montra perſuadé qu'on ne forceroit point le Congrès à l'exécution de la convention, il aſſura la Chambre qu'on ne pourroit point ſans inconvénient diſcuter actuellement cette queſtion, & il la fit rejetter ſans qu'il fût beſoin d'aller aux voix.

Voici qu'elle fut la motion du Lord Derby.

» Qu'il ſoit préſenté une humble adreſſe au Roi pour qu'il lui plaiſe faire remettre à la Chambre avant la prorogation du Parlement, toutes les informations reçues relativement à la détention de l'armée actuellement priſonniere en Amériqne, conformément aux conditions de la convention ſignée à Saratoga «. Sur quelques objections du

Lord Weymouth, il ajouta que dans un tems où la disette d'hommes étoit si grande, il convenoit de savoir ce qu'étoient devenus dix mille hommes, l'élite de l'armée Britannique.

Le Lord Effingham soutint la motion du Lord Derby d'après les mêmes principes. » Quoique je convienne, dit-il, avec le Lord Weymouth qu'on *ne peut point forcer le Congrès* à exécuter la convention, (en effet nous avons la douloureuse expérience que nous ne *pouvons le forcer sur rien*) cependant il est nécessaire de savoir de qui provient la faute, afin que le Parlement puisse prendre les mesures convenables pour y remédier.

Le Duc de *Richmond* releva ce que le Vicomte Weymouth avoit allégué pour s'excuser de rendre compte de cette affaire. » Il est bien singulier, dit-il, que ce Ministre ne puisse pas nous donner de mémoire quelques informations de tous les papiers relatifs à cet événement, puisqu'ils ont dû passer par ses mains. On aura d'ailleurs beaucoup de peine à se persuader que l'infraction de la convention puisse être imputée au Congrès, qui dans toutes les autres occasions a rempli ses engagemens avec la plus scrupuleuse ponctualité «.

Cette apologie du Congrès blessa le Comte Denbigh. » Il m'est impossible, dit-il, de supporter plus longtems de pareils éloges. Le Vicomte Weymouth n'a point le droit de

répondre à aucune queſtion ſur cette matiere ; & j'eſpere qu'il n'en fera rien. Quant à la prétendue ponctualité du Congrès à remplir ſes engagemens, c'eſt encore un fait auquel je ne puis nullement croire. Il alloit parler de l'affaire de Bennington ; mais on l'arrêta en le rappellant à l'ordre.

Le Duc de *Richmond* répliqua : » le papier public, où le Lord Denbigh a pris ſa nouvelle au ſujet de Bennington, eſt la Gazette de la Cour, que je ne regarde jamais. Je ſerois bien fâché de mettre aucune confiance dans ce recueil d'impoſtures. J'ai puiſé ailleurs mes informations qui détruiront celles du Lord Denbigh. J'inſiſte donc ſur la bonne foi rigoureuſe du Congrès, & je ſoutiens qu'il en a donné des preuves en mille occaſions. C'eſt ſa *bonne foi*, c'eſt ſa *vertu* qui l'ont enhardi à tenter & à exécuter des entrepriſes auſſi difficiles. Une aſſemblée compoſée d'hommes auſſi vertueux aura toujours les mêmes principes ; & je ſuis fâché d'ajouter que c'eſt à notre mauvaiſe foi & à notre dépravation que nous devons imputer tous nos malheurs.

Il fut queſtion enſuite de faire la ſeconde lecture du Bill pour l'annuité du Comte de Chatham.

Dans le débat de la ſéance précédente le Duc de Chandos avoit aſſuré la Chambre qu'il avoit la plus haute opinion des talens du feu Comte & des inſignes ſervices qu'il

avoit rendus à ſon pays. Il avoit obſervé qu'une annuité perpétuelle d'un revenu auſſi conſidérable étoit de la plus ſérieuſe conſéquence pour l'exemple; qu'il n'en connoiſſoit qu'un ſeul d'une annuité perpétuelle attachée aux deſcendans d'un homme qui avoit bien ſervi ſa patrie, le grand Duc de Marlborough; que le feu Duc de Cumberland avoit rendu des ſervices éminens à la nation, & que cependant il n'avoit été recompenſé que par une annuité viagere: qu'il exiſtoit actuellement un certain Lord (le Lord Hawke) à la bravoure & aux talens duquel la Chambre étoit peut-être redevable de ce qu'elle ſe trouvoit aſſemblée aujourd'hui; & que ſi le Bill en queſtion paſſoit, la famille de ce Lord étoit en droit de former des prétentions à la même grace.

Ce Duc inſiſta de nouveau ſur les beſoins preſſans de l'état qui rendoient condamnable cet acte de générosité.

Le Comte d'Abingdon.

Je me déclare pour le Bill afin qu'on ne puiſſe pas dire que tandis que nous prodiguons des penſions, des titres & des établiſſemens à des gens qui méritent la corde ou la roue, nous refuſons à d'autres qui ont bien mérité du public la récompenſe de leurs ſervices.

Le Duc de Richmond,

Je conviens avec le Duc de Chandos de la néceſſité indiſpenſable où nous ſommes d'adopter un plan général d'œconomie ; mais ce n'eſt pas dans cette circonſtance que nous devons en faire uſage ; ce ſeroit mal commencer. Le premier objet d'œconomie qui doit nous occuper, eſt de ſupprimer des penſions & des places où il n'y a rien à faire, telles que celle de Gardien (*a*) des cinq ports qui rapporte annuellement quatre à cinq mille livres ſterling, & celle d'Auditeur de l'Echiquier (*b*), qui en vaut près de 20 mille pour une ſignature qu'on donne à la paſſade. Ces ſommes ainſi que toutes celles que l'on prodigue journellement à des gens en place doivent faire l'objet des recherches de la nation, & non pas l'argent octroyé pour entretenir les orphelins d'un des plus grands hommes d'état qu'ait eus la Grande-Bretagne.

Le Lord Chancelier appuya les objections du Duc de Chandos. » Je crois, dit-il, qu'une forte penſion & un titre ſeroient des récompenſes ſuffiſantes. Le ſeul exemple qu'on puiſſe apporter en faveur de ce Bill, eſt celui

(*a*) Cette place venoit d'être accordée au Lord North.

(*b*) C'eſt le Duc de Newcaſtle qui en eſt en poſſeſſion.

du Duc de Marlborough ſous la Reine Anne. Le Duc de Marlborourg étoit doué des plus grands talens, & comme homme d'état & comme Général. Il fut nommé Ambaſſadeur pour négocier les articles de la grande alliance qui, par la ſuite, mit un frein à la puiſſance de la France & à l'ambition de Louis XIV. Lorſque par ſon habileté dans la négociation il eut réuſſi au point de porter la Hollande & les Puiſſances Germaniques à entrer dans cette alliance, la Reine l'ayant gratifié d'une annuité de 5000 livres ſa vie durant, envoya en 1702 par le Sécretaire Harley, un meſſage à la Chambre des Communes pour rendre cette annuité perpétuelle. Je voudrois pouvoir vous faire entendre la lecture des procédés de cette Chambre à l'occaſion de ce meſſage; mais je me contente à préſent d'obſerver qu'après une mure délibération, les Communes refuſerent d'y acquieſcer. Ce ne fut qu'au bout de quelques années (en 1709) après des victoires réitérées, après que le Duc eut rempli l'Europe de l'éclat de ſon nom, & qu'il fut devenu la terreur de la France, que le Parlement jugea à propos de rendre la penſion perpétuelle. Je rends toute la juſtice due au mérite du feu Comte de Chatham; mais j'oſe dire que la conduite du Parlement, relativement au Duc de Marlborough doit aujourd'hui ſervir de regle pour empêcher

l'établissement d'un nouvel exemple qui pourroit entraîner de grands inconvéniens.

Le Lord Cambden.

On a tort d'avancer que la Nation n'est pas en état de se charger d'une annuité de 4000 livres. Cette annuité doit être prise sur le *fonds aggrégé* qui durera autant que la Nation se trouvera dans un état de *prospérité*, ce fonds étant le résidu du produit de toutes les taxes après que l'intérêt a été payé aux créanciers publics. Tant que ce fonds qui dérive des sources de richesses & de commerce que le feu Comte de Chatham a étendues & multipliées si heureusement, continuera d'avoir un résidu, après qu'on aura liquidé les intérêts de la dette, il ne pourra y avoir aucune impossibilité de payer cette annuité. Si jamais un événement aussi fâcheux avoit lieu & que le fonds ne pût pas suffire, il est très certain qu'alors le paiement cesseroit. Alors les descendans du Comte de Chatham seroient compris dans la détresse & la ruine générale de leur pays. » Le Lord Chancelier appuye principalement son opposition au Bill, sur ce que le feu Comte de Chatham avoit été amplement récompensé de ses services, & sur ce qu'il convenoit peu de faire au bout de seize ans ce qu'on auroit dû faire lorsqu'il étoit en place; il part de ce principe que George III, aussi bien que la Nation, avoient toujours eu en vue, que ce qui

avoit été fait en faveur du feu Comte, étoit une récompense proportionée à ses services.
» A cela je répondrai au Lord Chancelier ce qui m'est arrivé lorsque j'avois l'honneur d'occuper un poste très-important dans l'administration avec le feu Comte de Chatham : il tomba malade & sa vie parut en danger : quelque tems après qu'il fut rétabli, j'eus un entretien avec le Roi ; & la conversation roulant sur la maladie du Comte de Chatham, Sa Majesté s'exprima à son sujet dans des termes que je n'oublierai jamais. Les voici : » si la mort avoit enlevé le Comte de Chatham je me serois cru *obligé* de faire *un sort à sa famille* ».

Le Lord Cambden employa ensuite les argumens les plus forts pour appuyer le Bill & faire voir qu'il y avoit une grande différence entre l'affaire du Duc de Marlborough & celle du Comte de Chatham. » Je n'y vois, poursuivit-il, d'autre rapport que les talens supérieurs de ces deux Grands-Hommes; sans chercher à les mettre en parallèle, je dirai simplement, que c'est d'après les plans du feu Comte de Chatham que nos armes ont été victorieuses, même après son administration : que c'est lui qui, en faisant choix d'Officiers vraiment habiles & également honnêtes a garanti son pays d'une invasion : que c'est lui qui a subjugué l'Inde & garanti l'Amérique de tout danger de la part des François : que c'est lui qui a dé-

couvert des ſources de commerce inconnues jusqu'alors & en a dirigé les canaux vers l'Angleterre; que c'eſt lui enfin qui par ſes conſeils a élevé la nation à un degré de gloire où elle n'étoit jamais parvenue & dont on n'avoit point d'idée «.

» La famille d'Ariſtide a été préciſément dans le même cas où ſe trouve aujourd'hui celle du feu Comte de Chatham. Cet illuſtre Athénien, après avoir rendu les plus grands ſervices à la République, mourut inſolvable; mais la République prit ſa fille ſous ſa protection. Cette fille devint l'enfant de l'Etat qui lui donna une dot en la mariant à un des meilleurs partis d'Athênes. Suivons, Milords, un ſi bel exemple. Que les vertus du pere deviennent les richeſſes des enfans. En leur aſſurant un ſort, ce n'eſt qu'une juſtice que nous leur rendons. Ne craignons point que cette généroſité ouvre la porte à des abus dangereux. Depuis la conquête ce n'eſt que le ſecond Bill de cette nature. Loin de partager les craintes du Duc de Chandos, déſirons plutôt que ce Bill en occaſionne beaucoup d'autres ſemblables. Fut-il jamais un tems où la nation eût plus beſoin d'encourager les hommes à de grandes & illuſtres actions? Que le Ciel la préſerve de ſe trouver dans un état de détreſſe & d'humiliation qui ne lui permette pas de donner quatre mille livres ſterling par an aux deſcendans

d'un homme tel que fut le Comte de Chatham «.

Le Lord *Shelburne* qui parla après le Lord Cambden, se répandit également en éloges sur le feu Lord Chatham. Après avoir traité quelques points particuliers de sa glorieuse administration, il dit qu'il étoit prêt à recevoir tous les plans d'économie que proposeroit le Duc de Chandos. « Je désirerois, poursuivit il, qu'on commençât par supprimer la grande addition faite en dernier lieu à la liste civile, les pensions & les places où il n'y a rien à faire, ainsi que les sommes d'argent octroyées par le Parlement & dont on ne rend pas compte. Ce sont là des objets qui méritent toute l'attention du Duc de Chandos & de la Chambre: des objets sur lesquels il est de notre devoir de délibérer, comme étant des abus qui font un tort infini à l'Etat; mais loin de détourner une nation d'accorder des récompenses à de vertueux citoyens, je soutiens au contraire que par de tels actes de générosité, elle place son argent au plus haut intérêt possible, & qu'elle encourage tous les citoyens à se porter aux grandes choses. C'est ce qui arrive actuellement en France où un Ministere sage & vraiment patriotique fait élever des monumens & des statues au Duc de Sully & à d'autres grands hommes de ce siecle & du siecle passé. «

» Le Lord Chancelier, en parlant du Comte de Chatham, a paru vouloir donner à entendre qu'il avoit peu mérité de sa patrie en ce qu'il n'étoit point mort dans le Ministere, mais je demande à tous ceux qui ont observé la maniere dont les affaires ont été traitées depuis quelques années, si ceux qui sont restés en place ont beaucoup mieux servi leur pays «.

Le Lord *Radnor* fut un de ceux qui appuyerent le plus fortement le Bill & qui donnerent les plus grands éloges à la mémoire du feu Comte de Chatham. » Cependant, ajouta-t-il, ma conscience ne sauroit être d'accord dans tous les points avec les nobles Lords qui paroissent ne pouvoir assez louer sa conduite politique. Je rends justice à toutes ses éminentes qualités : je n'oublierai jamais l'étendue & l'importance de ses services ; mais je ne puis m'empêcher de rappeller une circonstance qui, selon moi, en diminue prodigieusement le mérite : c'est d'avoir dressé une proclamation contre un acte du Parlement, pendant sa derniere administration en 1766, relativement à l'exportation des grains, & d'avoir soutenu que cette proclamation avoit la même autorité qu'un acte du Parlement. Un tel procédé, si notre silence lui donnoit une sorte de sanction, seroit capable de produire les exemples les plus dangereux. Il pourroit à l'avenir fournir un prétexte pour rendre les Parlemens inutiles.

Au surplus, en citant cette anecdote, mon intention n'est point de chercher à parler contre le Bill : je suis si loin de le désaprouver, que s'il ne passoit point je serois le premier à former une protestation dans laquelle je ferois voir que le délabrement des finances de la nation allégué par le Duc de Chandos, & le besoin qu'elle a d'user d'économie ne sont point des motifs suffisans pour rejetter le Bill «.

Le Lord *Cambden* se leva pour disculper le Comte de Chatham au sujet du reproche que le Lord Radnor venoit de faire à sa mémoire, & il parla ainsi : » J'étois alors Chancelier. En vertu de ma place je fus consulté plus particulierement qu'aucun autre des Ministres du Roi ; par conséquent s'il y a quelque blâme à jetter sur tout le corps ; c'est sur moi principalement que ce blâme doit tomber. Mais la Chambre se rappelle sans doute les circonstances où se trouvoit la Nation. On étoit menacé d'une disette générale dans toute l'Europe : le Royaume n'avoit fait qu'une très-mince récolte : on craignoit une famine ; & on s'allarma avec raison d'une exportation trop rapide. Je fus consulté : le Conseil fut assemblé sur le champ, & mon avis fut qu'une proclamation devoit être donnée tout aussitôt pour arrêter l'exportation. Le Comte de Chatham, qui étoit alors Ministre, porta ensuite l'affaire au Parlement pour y être

discutée. On proposa une indemnité (autorisation). J'ai cru n'avoir rien fait en cela que de très-juste ; &, depuis, je n'ai point changé d'opinion. J'ai présumé que la famine dont nous étions menacés étoit un de ces cas de nécessité pressante à laquelle tout homme d'Etat doit céder & qui justifieroit ma conduite. Ce n'est pas dans des livres de loi que j'ai appris cette doctrine : c'est dans les ouvrages du célèbre Lock, que j'ai toujours regardé comme un oracle d'administration, & dont les écrits offrent à chaque page une foule de vérités auxquels il est impossible de ne pas souscrire. C'est ce sublime Génie qui m'a appris qu'il est des circonstances qui exigent l'exercice de la prérogative. Malheureusement c'étoit dans de pareilles circonstances que se trouvoit la nation. Il s'agissoit de sa conservation, & je ne me persuaderai jamais qu'en la conservant j'aie commis un crime. Au surplus qu'il me soit permis de dire au Lord Radnor qu'il est mal informé relativement à la conduite du feu Lord Chatham dans cette affaire ; car si ma mémoire ne me trompe, voici ce que répondit ce Lord quand on lui demanda son avis dans le cours du débat ; *puisqu'il faut que je parle*, dit-il ; *je pense que la proclamation est illégale* «.

Le Lord Cambden fit ensuite l'éloge du désintéressement de son ami dans les différens postes lucratifs qu'il avoit exercés. Il apprit à la Chambre que le feu Comte, après

avoir eu l'occasion d'acquérir une fortune immense, avoit manqué même du nécessaire dans sa derniere maladie : qu'à peine avoit-il un domestique pour le servir ; qu'enfin il est mort avec le chagrin de laisser une nombreuse famille sans aucun établissement.

Le Lord *Littleton* parla aussi en faveur du Bill & s'étendit particulierement sur le désintéressement du Comte de Chatham. Lorsque ce Lord, dit-il, étoit Trésorier général des troupes, il refusa les droits qui lui revenoient sur le subside ; & le *tant par livre* qu'il eût dû toucher fut offert au Prince a qui le subside étoit accordé, (le Lord Littleton fit entendre que c'est le Roi de Prusse; mais nous croyons que c'est le Roi de Sardaigne) ce Prince ne voulut point l'accepter ; de sorte que cet argent est resté sans emploi, jusqu'à ce que M. Charles Townshend fut fait Chancelier, époque à laquelle la somme fut appliquée au service courant de l'année.

Le Duc de Richmond.

Je ne suis point de l'avis du Lord Radnor ni du Lord Cambden par rapport à la conduite du feu Lord Chatham au sujet de l'embargo mis sur l'exportation des grains, contre les termes exprès d'un acte du Parlement. La conduite du Lord Cambden dans cette affaire fut telle qu'il vient de le dire; mais celle du feu Comte fut bien différente ;

car

car au lieu de reconnoître l'illégalité de la proclamation, il persista jusqu'à la fin à la soutenir. Je me souviens même qu'il traita l'indemnité parlementaire comme tout-à-fait ridicule & inutile.

A sept heures le Duc de Bolton fit la proposition qu'il avoit annoncée dans une séance précédente, savoir : qu'au lieu d'une prorogation du Roi, la Chambre s'ajournât pour délibérer sur les affaires importantes de la nation. Il s'ensuivit des débats très-intéressans, qui durerent jusqu'à dix heures. Enfin la motion fut rejettée par 40 voix contre 22 : pluralité 18.

[Ces nouveaux débats étant très-longs, on est obligé de les réserver pour le N.° *XLVIII*. Ils roulent sur des matieres si intéressantes, qu'on se seroit reproché de ne les pas donner ici dans toute leur étendue, d'après les cahiers autentiques dont on a eu communication. Il sera aisé de reconnoître que les Gazettes Angloises même n'en avoient rendu compte que très-superficiellement.]

On a inscrit sur les registres de la Chambre, la protestation suivante contre le Bill intitulé: *Acte pour affecter & assurer une certaine annuité au Comte de Chatham & aux héritiers en ligne directe de feu Guillaume Comte de Chatham, auxquels ledit titre de Comte de Chatham sera dévolu, en considération des services importants que*

ledit Comte de Chatham a rendus au Roi & au Public. «

Nous sommes d'un avis différent.

1°. Parce qu'il nous est impossible de donner notre consentement à une profusion aussi peu convenable de l'argent public, dans un tems où la Nation est accablée sous le fardeau de ses dettes, & engagée dans une guerre dangereuse & qui entraîne des dépenses considérables.

2°. Parce que nous craignons que par la suite des tems un esprit de faction ou de cupidité ne s'autorise de cet exemple pour enrichir des familles particulieres aux dépens du Public.

Signé, Bathurst, Chancelier.
Chandos.
Archevêque d'York.
Paget.

Chambre des Communes le 2 Juin.

Le Chevalier James *Lowther*, ayant retiré sa motion tendante à assurer un douaire à la Duchesse de Cumberland, vû l'attention que le Roi paroissoit donner à celui de la Duchesse de Gloucester, il entra dans quelque discussion sur le Bill du Commerce d'Irlande, & sur celui des Papistes, demandant au Lord Nu-

gent & au Lord New-Haven, moteurs du premier, ainſi qu'au Chevalier George Saville, moteur du ſecond, des éclairciſſemens ſur ce qu'ils comptoient faire à l'appui de ces Bills, dans la prochaine ſeſſion. Le Lord *Nugent* déclara qu'il inſiſteroit pour que la liberté d'importation fût accordée à l'Irlande, le Bill d'exportation ne pouvant être, ſans cela, d'aucune utilité à ce Royaume. Il fit voir que l'Irlande ne pouvoit pas donner de longs crédits, & qu'elle y ſeroit cependant contrainte, ſi dans ſon commerce avec les Colonies, elle n'avoit pas la permiſſion d'en importer les denrées.

Le Chevalier George *Younge* proteſta qu'il s'oppoſeroit au Bill d'importation : attendu que l'Irlande ne ſe trouve dans une ſituation auſſi gênée que pour avoir voulu aider le Gouvernement au-delà de ſes moyens.

Le Lord *New-Haven* annonça qu'il propoſeroit d'étendre le Bill d'importation juſques ſur les ſucres.

M. *Gilbert* obſerva qu'il conviendroit de faire préalablement un examen approfondi du commerce des deux pays.

Le Chevalier George *Saville*, interpellé ſur le Bill des Papiſtes, aſſura la Chambre que tous les non-Conformiſtes en général déſiroient que l'on accordât aux Catholiques les mêmes priviléges qu'aux autres ſujets de Sa Majeſté.

Le Chevalier James *Lowther* propoſa une

adreſſe au Roi pour obtenir que le Parlement reſtât aſſemblé. Pour cet effet, il eſſaya de faire comprendre à la Chambre, combien il ſeroit difficile de raſſembler, ſous quinzaine, les Députés, diſperſés juſques dans les Provinces les plus éloignées.

Cette motion fut appuyée par M. Temple *Luttrel*, ſur ce qu'il en avoit une à faire relativement aux équippemens des vaiſſeaux. — Il aſſura à la Chambre, que quoique le Parlement eût voté 60,000 hommes de mer, il n'y en avoit pas plus de 51,000 exiſtans.

M. *Penton*, l'un des Lords de l'Amirauté, ſoutint en réponſe, qu'au 31 Décembre dernier, le nombre des Gens de Mer portés ſur les livres étoit de 59,869, & celui des Matelots paſſés en revue de 56,704.

M. Temple *Luttrel* récuſa l'autorité des Livres de l'Amirauté, prétendant les avoir trouvés en défaut ſur plus d'un article. Il ſoutint qu'il n'y avoit pas plus de 30,000 hommes de mer ſur les vaiſſeaux Anglois en Europe : qu'il n'en comptoit que 13,000 ſur ceux de la ſtation d'Amérique : 3,000 à la Jamaïque ; & moins de 4,000 dans les autres parties du monde : en tout (*a*) 51,000.

(*a*) Le Gouvernement s'en eſt procuré environ douze cents par le dernier embargo : il compte en lever près de quinze cents ſur la flotte attendue de la Jamaïque : le nombre total, lors de l'arrivée de

Cette discussion fut interrompue par la demande que fit M. Fitzpatrik, d'être écouté pendant quelques instans. » J'arrive, dit-il, de l'armée du Général Howe ; & puisqu'on ne juge point à propos d'informer la Chambre de l'effet que les Bills conciliatoires ont produit dans cette armée, je vais en parler comme témoin oculaire. — La Chambre saura donc qu'ils ont été reçus on ne peut pas plus mal, & que l'armée entiere en est dans la consternation. Elle s'attendoit à un renfort de vingt mille hommes; & ce sera une puissante escadre Françoise qu'elle verra arriver. Elle a en horreur, elle méprise souverainement les Ministres qui l'ont réduite à une situation si humiliante. L'indignation de plusieurs Officiers d'entre les plus qualifiés, a éclaté jusqu'au point qu'ils ont arraché & mis en pieces leurs cocardes, s'écriant, dans leur désespoir, qu'ils étoient des hommes (*a*) perdus & déshonorés. «

---

cette flotte, pourra donc être de 54,000, dont 33,000 sur les vaisseaux d'Europe, y compris ceux de l'escadre de Byron, vû que sa destination étant secrette on ne peut en faire l'attribution à aucune station éloignée.

(*a*) Depuis l'arrivée de M. Fitzpatrick on a reçu des nouvelles de même nature, par lesquelles on apprend que dans l'emportement de leur colere contre les Ministres pour ces mêmes Bills conciliatoires, deux Officiers Anglois se sont défaits, l'un en se pendant, l'autre en se jettant par une fenêtre.

» Les Américains s'en ſont moqués, comme d'une nouvelle extravagance de nos Miniſtres; & la maniere indécente & ridicule dont on les leur a fait parvenir, en les répandant parmi le bas-peuple, nous a mérité de leur part les qualifications les plus inſultantes. J'ai parlé à deux ou trois Membres du Congrès. Ils ne conçoivent pas comment des Miniſtres, l'objet de leur déteſtation, ont oſé tenter de traiter avec eux. Ils ſe ſeroient attendus, s'il devoit leur venir quelque propoſition, qu'elle leur auroit été portée de la part de Mylord Chatham, & peut-être par le Général Burgoyne. Mais le Lord Chatham eſt mort, & la Cour a fait à M. Burgoyne le plus mauvais accueil. J'apprends, à mon arrivée ici, tant d'étranges choſes, que je ne puis plus être étonné de rien. Comment deux hommes de principes auſſi oppoſés que le lord Carliſle & le Gouverneur Johnſtone, ont-ils pu être choiſis pour cette miſſion conciliatoire? N'auroit-on pas dû les embarquer ſéparément ſur deux vaiſſeaux; mais ſans doute on a pris leur parole d'honneur, que le mot d'Amérique ne ſeroit pas prononcé une ſeule fois dans la traverſée. « — M. Fitzpatrick apprit à la Chambre que la Ville entiere de Falmouth où il étoit débarqué, lui avoit paru être dans une telle anxiété ſur les affaires de l'Amérique, qu'il ne ſeroit point ſurpris s'il entendoit dire qu'il y eût éclaté un ſoulevement. Il parla avec éloge du Général

Howe aimé & chéri de ſon armée qui regrette de le voir partir, & qui en ſeroit encore bien plus affectée, ſi elle ſavoit que ce ſera pour éprouver en Angleterre un traitement auſſi dur & auſſi injuſte que celui qu'on a fait au Général Burgoyne.

Le Lord *Germaine* répondit aux inculpations relatives au général Burgoyne, que le Roi avoit fait aſſembler un Conſeil d'Officiers généraux, qui n'avoient pas voulu (*a*) prendre connoiſſance de ſon affaire. Quant aux Bills conciliatoires, il prétendit que s'ils n'avoient été rejettés que comme venant du Miniſtere actuel, ce ſeroit, de ſa part, un obſtacle bientôt levé, étant tout prêt à donner ſa démiſſion dès que l'intérêt de la paix le requéreroit.

M. *Burgoyne* apprit à la Chambre qu'il avoit bien d'autres griefs contre les Miniſtres, que le refus qui lui avoit été fait de voir le Roi. » Ce n'eſt point, dit-il, à des Officiers reſpectables par leur rang & par leur bonne réputation, qu'on a demandé des informations ſur l'affaire de Saratoga. On a choiſi des gens perdus d'honneur,

(*a*) Milord Germaine a fait inſérer l'article ſuivant dans les Gazettes.

» Les Officiers généraux nommés pour examiner la conduite du Général Burgoyne s'étant aſſemblés, ils ont débuté par lui adreſſer cette queſtion par écrit: comment êtes vous venu en Angleterre? Le Général a répondu de même: avec la permiſſion du Congrès.

des Officiers caſſés, comme M. de Saint-Luc. On s'eſt abaiſſé juſqu'à entendre un de ſes valets, qui a été le mien, & que j'ai chaſſé. C'eſt après que de ſi mépriſables témoins ont eu une audience ſecrette du Miniſtre, qu'on m'a déclaré que le Roi ne permettoit point que je parûſſe en ſa préſence. Encore n'ai je appris ce fatal arrêt, qu'après avoir ouvert mon cœur à Mylord Germaine dans un entretien qu'il m'accorda à l'inſtant de mon arrivée, & qui sembloit m'annoncer toute autre choſe, à en juger par l'air d'amitié avec lequel il m'avoit reçu. Auſſi en ai-je été plus frappé que s'il eût levé tout-à-coup le poignard ſur mon ſein. « — M. Burgoyne fit retomber ſur M. de *Saint-Luc* toutes les atrocités commiſes par les Sauvages de ſon armée qui étoient ſous les ordres de ce partiſan. » Il n'eſt devenu, dit-il, mon ennemi, que parce qu'il m'a toujours trouvé oppoſé à ſes projets, quand je pouvois remarquer qu'il ſe piquoit de réparer tous ſes meurtres de ſoldats & d'Officiers Anglois dans la derniere guerre ſous les ordres des Généraaux François, par les excès de barbarie qu'il commettroit ſous les miens. Il a fait entendre aux Miniſtres que les Sauvages auroient pu rendre de

---

Auſſitôt le Conſeil s'eſt levé après avoir arrêté que le Général Burgoyne ſe trouvant, de ſon propre aveu, dans cette poſition, il n'étoit pas poſſible de prendre aucune connoiſſance militaire de ſon affaire.

grands ſervices, mais que je les ai congédiés. Si en réprimant leur fureur ſanguinaire, je les ai congédiés, je m'en fais gloire. Mais je maintiendrai toujours que c'eſt lui qui a déſerté avec ſes Sauvages, mécontent de la rigidité avec laquelle je ſuivois le plan concerté dès l'année 1776 entre M. Carlton & moi, de ne jamais laiſſer agir les Sauvages ſéparément, & de refuſer plutôt leurs ſervices, ſi on ne pouvoit pas les aſtreindre à ſuivre l'armée, & à former un Corps commandé par un nombre ſuffiſant d'Officiers Anglois. «

Aux autres raiſons que M. Burgoyne avoit déjà apportées pour faire voir la néceſſité de tenir le Parlement aſſemblé, il ajouta qu'il vouloit propoſer de demander que la Chambre eût communication de tous les papiers ſur la convention de Saratoga, ou qu'au moins le Lord Germaine informât la Chambre des meſures qu'il avoit priſes pour recouvrer une armée auſſi aguerrie, auſſi bien diſciplinée que la ſienne, & qui en valoit une, du double plus forte par le nombre. — Il expliqua auſſi ce qu'il avoit entendu par les mots *déſertion honorable.* » Je ſuis fâché, dit-il, d'avoir donné lieu de penſer que les troupes à mes ordres euſſent ſongé à déſerter. J'ai voulu ſeulement dire que le ſoldat ſongeoit à chercher les moyens de paſſer aux autres armées angloiſes. Mais les ſentimens de tous nos Officiers généraux me ſont bien connus; & je ſuis convaincu, que

quand la totalité de l'armée prisonniere, eût été rejoindre le Chevalier Howe ou le Chevalier Clinton, elle auroit été renvoyée sur le champ. «

» Quant à l'agrément donné par le Congrès à mon départ pour l'Angleterre: je répéterai encore comment la chose s'est passée. Le Président du Congrès avoit eu l'honnêteté de m'envoyer l'arrêté pris pour retenir mon armée. Je chargeai d'une lettre de remercimens & de remontrances pour le Congrès, un de mes Aides de camp, qui devoit en remettre une seconde au Président, si le Congrès, après avoir délibéré sur la premiere, ne changeoit point de résolution. Dans cette seconde, je demandois la liberté de passer en Angleterre, tant pour ma santé, que pour régler un compte très-long & très compliqué, promettant, pour le cas où la suspension seroit prolongée au-delà d'un certain tems (ceci doit vouloir dire, si le Roi refusoit sa ratification à la convention,) que je retournerois en Amérique, dès que j'y serois rappellé par le Congrès; & qu'aussi-tôt que ses intentions m'auroient été signifiées, (*a*) j'irois mettre ma personne entre ses mains, & attendre le sort du reste de l'armée avec laquelle j'ai servi. Je me flattois que le Gouvernement

(*a*) Il est clair, d'après cette déclaration, qu'aujourd'hui M. Burgoyne n'attend pour s'en retourner, qu'un ordre du Congrès.

recevroit de moi des lumieres, qui ne pouvoient guères lui parvenir par une autre voie; & j'espérois que par l'appui que je donnerois dans la Chambre à un nouveau plan du Ministere, je réparerois les disgraces qui m'ont fait perdre la faculté de servir l'Etat à la tête de mon armée. «

» Mais que ma position est différente! Je ne puis pas même obtenir de la Chambre, un examen complet & impartial de mon affaire, quoique ce soit un objet national de la plus grande importance. Mais au moins je dirai ici hautement, que l'existence de l'Empire Britannique dépend du courage des Militaires, & que l'ame de ce courage, c'est la justice du Gouvernement. Que ne pourroit-on pas attendre d'une armée angloise, si son ardeur naturelle pour la gloire étoit soutenue par une sage distribution des punitions & des récompenses? La plus belle récompense, qui pût flatter mon ambition, seroit de voir ma conduite scrutée par mes Juges naturels, & honorée ensuite des applaudissemens de mon pays. Si au contraire, on me trouve des torts: si j'ai désobéi, si sans être autorisé par les circonstances, ou pressé par mes ordres, (car je soutiendrai toujours que j'en ai eu de positifs) si sans nécessité, dis je, j'ai marché témérairement à l'ennemi, si j'ai tenté de surmonter des difficultés supérieures aux forces humaines, que l'Etat m'en punisse, même quand il ver-

roit en moi un fils chéri : que l'Esprit de Manlius prononce mon arrêt. «

I, lictor, deliga ad palum.

» Voilà, Monsieur le Président, le moyen d'exciter dans vos Généraux de vrais sentimens de gloire : voilà le moyen de contenir en eux une dangereuse ardeur. «

» Je renouvelle mes prieres, mes instances pour être jugé, quoique je ne me déguise point que si je suis coupable, c'est au plus haut dégré que je le suis. Une armée perdue : l'attente de tout un Royaume trompée : une guerre étrangere causée ou accélérée : des torrens de sang anglois inutilement versés : tant de familles plongées dans le deuil ! si tous ces maux sont l'effet de ma mauvaise conduite, comment puis je espérer qu'on me plaigne de mes fatigues & souffrances particulieres, de tant de nuits passées dans les angoisses d'esprit les plus cruelles, de tous les efforts surnaturels que j'ai faits, & de tous les obstacles que j'ai vaincus par mon courage & ma persévérance. Tout cela sera-t-il une compensation suffisante, aux yeux des hommes, aux yeux de Dieu, pour la détresse actuelle de ma patrie ? J'ose pourtant solliciter un Jugement, comme la grace la plus signalée qu'on puisse me faire. J'y sacrifierois les liens les plus doux qui puissent m'attacher à la vie : ma fortune, mon honneur, ma tête même ; & j'oserois presque dire que mon salut éternel en dépend. «

» Mais si on persiste à me traiter avec une rigueur barbare : qu'au moins je sois le seul malheureux, le seul persécuté. La conduite de mon armée est au-dessus de tout reproche ; & c'est-là ma consolation. Je dis plus, elle a des droits aux remercimens de la patrie. Au milieu de son désastre, qu'elle étoit encore imposante & respectable ! Que ce moment, ce terrible moment, à mes yeux au moins, lui a fait d'honneur ! Dans l'attente d'une réponse du général ennemi, au refus que je venois de faire de conditions ignominieuses, la totalité de mes troupes offroit un aspect dont il est impossible de faire le tableau. L'idée seule peut se représenter cette ardeur comprimée, ce courage souffrant, cette farouche résignation, dans les regards de ces braves gens fixés tous sur moi, & où je lisois la résolution désespérée de périr plutôt que de se déshonorer. «

» Quant aux ordres peremptoires que je soutiens avoir reçus, ils existent dans la lettre du Lord Germaine au Général Carlton, du 26 Mars 1777. » Vous ordonnerez à M. Burgoyne de passer le lac Champlain, & ensuite, par tous les efforts dont il sera capable, de se rendre en toute diligence à Albany où il se mettra sous les ordres du Général Howe. — Il dit dans la même lettre : » J'écrirai par le premier paquebot au Général Howe. « — Et un peu plus loin : » Jusqu'à ce que M. Burgoyne ait reçu les ordres du Général Howe, l'intention de Sa Majesté est

qu'il agiſſe (*a*) ſelon les circonſtances. « — Il eſt clair par cette lettre, que tandis que les ordres les plus poſitifs m'étoient donnés le 26 Mars d'aller, d'aller au plutôt me mettre à Albany ſous les ordres du Général Howe, il n'y en avoit point encore à cette époque, d'expédiés au Général Howe pour lui preſcrire de coopérer avec moi, quoique, par mon projet donné à la Cour le 28 Février, j'euſſe bien articulé que je ne propoſois l'expédition, qu'en ſuppoſant que l'armée du Canada eût pour unique objet d'effectuer une jonction avec le Général Howe, après que ce Général auroit coopéré avec moi pour m'aider à me mettre en poſſeſſion d'Albany. — Mais le défaut de concert entre le miniſtere & le Chevalier Howe a fait avorter ce plan, le Chevalier Howe ayant écrit à M. Carleton le 5 Avril, que d'autres opérations convenues le mettroient dans l'impoſſibilité de prêter aucune aſſiſtance à l'armée ſeptentrionale, ſi ce n'eſt de laiſſer, ainſi qu'il l'a fait, un corps à l'entrée de la riviere d'Hudſon. Il eſt ſenſible que j'ai été trompé par les ordres poſitifs partis d'Angleterre le 26 Mars, avec la promeſſe de les donner de même au Général Howe, qui écrivoit le 5 Avril, qu'il en

---

(*a*) M. Burgoyne a qualifié cette derniere période de *réſerve inſidieuſe* (Saving clauſe) qui expoſoit M. Burgoyne au reproche d'avoir toujours fait trop ou trop peu, vû que quelques lignes plus haut on lui recommande de faire tous les efforts dont il ſera capable.

avoit d'autres, & qui s'y est tenu, malgré ce qu'il a pu apprendre de ceux du 26 Mars. «

Mylord *Germaine* se défendit d'avoir entendu des Officiers cassés, & autres témoins suspects. Il protesta même qu'il avoit refusé de voir un homme qui s'annonçoit pour avoir des choses importantes à communiquer contre M. Burgoyne, ayant su que M. Burgoyne avoit été son bienfaiteur. — Quant aux mesures prises pour recouvrer (*a*) l'armée Britannique, il se défendit de s'en expliquer avant qu'elles eussent été mises à exécution, quoiqu'il lui parût que les Américains cherchoient à éluder la convention, la faisant dépendre de la *ratification de la Cour de la Grande-Bretagne*. » Il est visible, ajouta t-il, qu'ils y ont mis cette difficulté, d'après les plaintes que le Général avoit faites d'une violation de leur part.

M. *Fox* rendit compte à la Chambre de quelques récits que lui avoit faits M. Fitzpatrick sur l'état de foiblesse de l'armée & de la flotte en Amérique, qui ne pourroit que se tenir sur la défensive devant le Comte d'Estaing. Il l'amusa de la surprise que cet Officier avoit marquée en apprenant que les Ministres s'étoient joints à l'opposition pour obtenir que les plus grands honneurs fussent rendus aux cendres du Lord Chatham, &

(*a*) Lorsque le Général Burgoyne partit du Canada pour son expédition, cette armée étoit forte de 8,256 hommes de troupes reglées. — Suivant les derniers états de revue, il n'en restoit que 3,164.

qu'on assurât la subsistance de sa famille. » Grands Dieux, s'est écrié M. Fitzpatrick! comment cela se peut-il, après ce que je viens de voir en Amérique. Je parle du dernier jour de Saint André (fête Ecossoise.) Il n'y a pas plus de cinq mois que tous les partisans du Gouvernement, persuadés qu'ils faisoient la chose qui lui seroit la plus agréable, ont renversé en Amérique la statue du Lord Chatham & celle du Lord Cambden; & en Angleterre, Mylord Chatham est mis après sa mort au rang des Dieux, par les mêmes Ministres qui le détestoient. Mais c'est ainsi que fut publiée l'apothéose de Romulus, par les Conjurés qui l'avoient fait tomber sous leurs coups. «

M. *Fox* revenant à l'affaire du Général Burgoyne (*a*), déclara qu'il ne croyoit point qu'il dût être jugé par un Conseil de guerre, puisqu'on ne le chargeoit d'aucune faute contre les articles de guerre, ni contre l'acte

---

(*a*) Avant que M. Burgoyne partît pour prendre le commandement de l'armée du Nord en Amérique, il étoit bien persuadé qu'il alloit devenir le principal instrument de la soumission des Rebelles. Dans un entretien qu'il eut au Café d'Arthur avec diverses personnes, il dit qu'avant de revenir en Angleterre il espéroit forcer l'Amérique à rentrer dans son devoir. M. Fox qui étoit présent lui fit cette prophétie singuliere: *Burgoyne, ne vous flattez pas tant, car je parierois que la premiere fois que vous reviendrez en Angleterre, ce sera en qualité de prisonnier sur votre parole.*

(L'Éditeur de ce Recueil se souvient d'avoir lû dans le tems cette prophétie dans les papiers publics.)

de

de diſcipline. Il inſiſta, avec le reſte du parti, ſur la néceſſité de continuer la ſeſſion, ce qui n'empêcha point que la motion du Chevalier Lowther ne fut rejettée par 94 voix contre 54 : pluralité pour la prorogation, 40.

Le 3 Juin.

Au moment où l'Huiſſier à verge noire vint annoncer que le Roi mandoit les Communes à la Chambre des Pairs, M. Temple Luttrel faiſoit la motion dont il avoit parlé la veille, & qui fut interrompue par ce meſſage.

La motion portoit en ſubſtance, que le ſervice des Gens de Mer qui ſe ſeroient enrôlés volontairement, auroit un terme, ſavoir de trois ans pour les bons Matelots, de quatre ans & demi pour les Matelots ordinaires, & de ſix ans pour les hommes de terre : que ceux qui auroient ſervi ce tems reſpectivement, ne pourroient plus être contraints à monter ſur les vaiſſeaux du Roi; & que tous ceux qui ſe trouvent actuellement enrôlés, profiteroient des avantages de cette loi. —

On a fait l'eſſai d'un projet à-peu-près pareil ſous Guillaume III, mais il fallut l'abandonner, parce qu'il ne reſtoit pas un nombre ſuffiſant de bons matelots au ſervice.

Affaires d'Irlande.

CE N'EST pas en Angleterre ſeulement,

Monſieur, que s'agitent les grands intérêts de la Couronne Britannique. L'Irlande offre auſſi à nos obſervations une ſcène des plus curieuſes. Il s'y prépare une même révolution qu'en Angleterre dans la Religion & dans le commerce: les mêmes ſignes y annoncent un renverſement total des fortunes. Ce ſeroit manquer entiérement l'objet de ce recueil que de laiſſer de côté les affaires particulieres de ce Royaume, qui peut-être avant peu ſuivra l'exemple des Etats-unis d'Amérique, après avoir éprouvé les mêmes traitemens de la part du gouvernement. Je vais donc vous rendre un compte ſuccinct des derniers débats de ſon Parlement dont la ſeſſion doit être auſſi ſur le point de finir.

Ce Parlement n'eſt point encore ſéparé. Il y a très-long-tems qu'on n'a vu une ſeſſion prolongée ſi avant dans la ſaiſon. Il ne reſte aſſemblé que pour attendre les actes paſſés dans les dernieres ſéances du Parlement Britannique & ſe conduire en conſéquence. La Nobleſſe & les Habitans aiſés font actuellement par reſſentiment ce qu'ils auroient dû faire depuis long-tems par eſprit de patriotiſme : ils encouragent leurs manufactures. Il y a ſix mois que le plus petit particulier n'auroit pas voulu porter un habit s'il n'eût été de drap Anglois; & aujourd'hui le premier Pair de ce royaume ne s'habille que de Draps d'Irlande. Il en eſt de même pour tous les autres articles.

On assure aussi que la résolution de révoquer les Loix contre les Papistes occasionne en Irlande de violentes dissensions. Le placard suivant fut distribué le Samedi 6 Juin aux portes de plusieurs Curés & Vicaires des environs de Dublin. » *Très-chers freres*, vos prieres les plus ferventes sont devenues nécessaires ainsi que votre concours dans tout acte légal en faveur de la Religion Protestante, indignement livrée entre les mains des Papistes & des faux Protestans ».

Chambre des Communes d'Irlande. Séance du 24 Mai.

Les Bills revenus d'Angleterre ayant été mis en Comité, M. *Gardiner* se leva; & après un court préambule, demanda qu'on lui permît de présenter les articles d'un Bill pour adoucir le sort des Sujets Catholiques Romains de Sa Majesté dans ce royaume. Cette motion fut secondée par M. Barry *Barry* qui insista fortement pour ce Bill comme étant une opération que l'humanité sollicitoit autant que la nécessité dans les circonstances actuelles.

M. Burke prit ensuite la parole. » Si on veut, dit il, procéder tout-à-coup à la confection d'un Bill de cette importance, ce sera précipiter une affaire qui demande les délibérations les plus réfléchies. Je pense qu'on ne pourroit rien faire de mieux que de nommer un Comité pour reviser les loix

concernant le Papiſme, & de prendre le rapport de ce Comité pour baſe d'un Bill ». M. Iſaac *Corry* obſerva que les non-Conformiſtes qui ſe trouvoient en grand nombre dans ſon pays (Newry) étant auſſi très-moleſtés, le Parlement, pendant qu'il s'occupoit du ſoulagement des Papiſtes, devroit ſonger en même-tems à celui de cette claſſe de ſujets.

M. *English* s'étendit beaucoup ſur le préjudice cauſé aux intérêts de l'Irlande par les loix penales qui en ont fait ſortir quantité de Soldats, d'Hommes d'états & de Manufacturiers, leſquels ont ſervi à défendre & à enrichir d'autres royaumes. Il ajouta que quoique la ſeſſion fût déja fort avancée, il eſpéroit néantmoins que perſonne ne regretteroit le tems qu'on employeroit pour tirer de peine des millions de Sujets. M. *Rowley* prétendit qu'on ne pouvoit aucunement ſe repoſer ſur la bonne-foi de gens qui n'étoient pas eux-mêmes les maîtres de leur conſcience: que les loix concernant le Papiſme avoient été établies ſagement; & qu'il ne conſentiroit jamais au renverſement de ce Boulevard de la ſureté publique. Il exhorta la Chambre à uſer de précaution en touchant à ces loix; & il lui rappella que l'objet de ſa miſſion étoit de conſulter les intérêts du royaume & non de ſuivre uniquement tout ce qu'elle voyoit faire au Parlement d'Angleterre.

M. *Ogle* dit, qu'il lui ſembloit que la queſtion étoit plus importante qu'aucune de celles

qui avoient été discutées dans la Chambre depuis qu'il y avoit séance, » c'est d'elle, dit-il, que dépend l'existance même des intérêts des Protestans «. Il ajouta : » je ne me serois point attendu à voir mettre cette matiere sur le tapis dans un moment où nous touchons de si près à la clôture de la session, après qu'on a déja retiré une motion de même nature, par la seule raison que la session paroissoit trop avancée. Je ne suis point ennemi du Tolerantisme ; je voudrois que la façon de penser de tout homme en matiere de Religion fût entiérement libre : tout ce que je demande c'est qu'on ait des mœurs «.

» Les loix concernant le Papisme sont tellement tissues ensemble que nous n'en pouvons pas revoquer une partie sans annuller la totalité. On nous dit que l'Angleterre va revoquer ses loix de Papisme, & qu'il convient que nous suivions son exemple. J'avoue que je ne suis nullement disposé à le faire quand je pense que c'est une opération des Ministres Anglois. J'appréhende les suites de tout ce qui vient de pareils Ministres qui sont les seules personnes qui ayent l'oreille du Roi & dont les avis ont rendu méprisable, & conduit au bord du précipice un Empire ci-devant couvert de gloire. Il est généralement reconnu que ces loix étoient nécessaires lorsqu'elles ont été faites ; comment se peut-il qu'elles le soient moins aujourd'hui ? l'Eglise

Romaine a-t elle changé de maximes ? Mais je ne veux point discuter la question pour le présent. Je me borne à demander plus de tems pour l'examiner mûrement «.

M. *Ponsonby* desira qu'on remît le Bill à la prochaine session quoiqu'il avouât qu'il ne le désaprouvoit pas.

M. Robert *Stewart* fut du même sentiment. Le Chevalier Henri *Cavendish* jugea qu'on devroit adoucir les loix penales en question; & qu'en accordant quelques faveurs aux Catholiques Romains & en les attachant au pays plus étroitement, on verroit que leurs consciences ne sont point soumises au Pape comme on le prétend. Il observa aussi que la conduite loyale qu'ils ont tenue depuis la fin des troubles en Irlande méritoit quelque récompense.

M. James *Fitzgerald* insista sur la nécessité de prendre ce parti, assurant que si on le différoit jusqu'à la prochaine session, les deux tiers des Catholiques en Irlande passeroient dans l'intervalle en Angleterre ou en Amérique.

Le Chevalier Hercules *Langrishe* plaida fortement en faveur des Papistes & soutint que le meilleur moyen de s'assurer de leur fidelité, c'étoit de leur accorder la permission d'acquérir des terres.

M. *Ogle* proposa d'ajouter à la motion ces mots : » autant que cela seroit compatible

avec la ſûreté de l'état & avec les intérêts des Proteſtans «.

Le premier Avocat général (M. *Burg*) pria les Membres de la Chambre de conſidérer quel effet produiroit une pareille modification dans ſes votes. » Elle jetteroit néceſſairement l'alarme, dit-il, dans tous les eſprits en ce qu'elle feroit ſoupçonner que les articles du Bill contiennent quelque choſe de déſavantageux à la ſûreté de l'état & à l'intérêt des Proteſtans. La queſtion conſiſte à ſavoir ſi le Bill doit être préſenté ou non. Aucun Membre de la Chambre ne peut s'y oppoſer, à moins qu'il ne penſe qu'il n'y a point de changement à faire aux loix concernant le Papiſme. Si on croit qu'il y ait une ſeule ligne dans ces loix rigoureuſes qu'il faille ſupprimer, il faut voter pour la motion; & dans le cas contraire on ne peut qu'opiner pour qu'elle ſoit rejettée. Or nous ne pouvons pas ſavoir quels changemens il s'agit de faire avant d'avoir vu les articles du Bill. Dira-t-on que ce ſoit agir contre la ſageſſe que de jetter un coup d'œil une fois dans l'eſpace d'un ſiecle ſur un Code de loix ſeveres, & de voir ſi elles n'auroient pas beſoin d'être adoucies? Prétendra-t-on que c'eſt mal faire que d'examiner ſi un Catholique Romain peut poſſéder un cheval qui vaille plus de 5 livres ſterling? Sera-ce une choſe déplacée de vérifier ſi nous devons continuer encore d'oppoſer les enfans à leurs

Peres, & de souffrir qu'il soit de l'intérêt des premiers de piller les autres? Ne devons nous pas plutôt considérer les Catholiques d'Irlande comme des concitoyens & des Chrétiens & les traiter en conséquence »?

M. *Mason* observa que si on rejettoit le Bill, les Papistes quitteroient ce Royaume; & que s'il étoit nécessaire de prendre des précautions de sureté ou qu'il y eût des objections à faire, le tems convenable pour les unes & les autres seroit celui où l'on redigeroit le Bill.

M. *Ogle* répondit que tout ce qu'il avoit en vue par sa modification, c'étoit de calmer les alarmes des Protestans; & qu'au moyen de cette modification le Bill auroit ensuite toute l'extension qui seroit ou qui pourroit-être compatible avec la sureté de l'Etat & l'intérêt des Protestans.

M. *O'hara* repliqua que la motion renfermoit le titre du Bill projetté, & que ce que M. Ogle desiroit pourroit-être fait par forme de provisoire.

M. *Dillon* insista pour que la modification de M. Ogle fût retirée; & ce dernier finit en effet par la retirer.

M. *Sheridam* dit qu'il se levoit en qualité de Protestant & d'Irlandois pour solliciter les avantages qu'il étoit dans le pouvoir de la Chambre de procurer aux Catholiques Romains. Il ajouta que de tel côté qu'il portât ses regards dans le Royaume d'Ir-

lande il ne voyoit que la funeste influence de notre mauvaise politique qui séparoit l'intérêt des Papistes de celui des Protestans & aigrissoit les uns contre les autres ; que les loix concernant le Papisme étoient aujourd'hui dures & oppressives : qu'elles étoient contraires à l'humanité, à l'esprit de tolérance du Protestantisme & à la saine politique : que lorsqu'elles furent faites, ce fut pour des raisons d'état indispensables & pour se mettre en garde contre le danger dans des momens de trouble ; mais que présentement la même nécessité ne subsistoit plus : que le danger étoit passé ; & que continuer ces loix aujourd'hui seroit une chose aussi absurde que continuer l'usage d'un remede dangereux administré dans une maladie désespérée, après que cette maladie auroit entiérement cessé. Il termina ainsi. » Je ne voudrois pas qu'on pût reprocher au Protestantisme d'avoir adopté la superstition & la fausse politique qui, jusqu'ici sembloient l'appanage exclusif des Papistes.

M. *Yelverton* prit la parole & dit avec beaucoup de gayeté «. J'ai peur que ce ne soit ici un parfait *Hibernisme*, & que nous ne justifions l'observation déja faite, que nous discutons nos Bills avant de les avoir vus. Je suis fâché de ce qu'on prodigue inutilement tant d'éloquence. Est-ce pour amuser la gallerie que nous mettons au jour toutes nos raisons pour ou contre un Bill que nous ne

connoiſſons pas? Il ne nous en reſtera plus pour le tems où il nous ſera préſenté. Nous reſſemblerons à cet Ecrivain qui, après avoir épuiſé tout ſon ſujet dans une longue préface, n'avoit plus rien à dire dans ſon livre. Je voudrois que nous ne fuſſions pas comme les Papiſtes dans Triſtram Shandy, qui baptiſerent l'enfant avant qu'il fût né.

La queſtion paſſa enſuite à l'affirmative ſans qu'il y eût plus de ſix voix contraires. MM. Gardinier, Barry & Yelverton eurent ordre de rédiger & de rapporter les articles du Bill.

Le Chevalier Edward *Newenham* demanda la permiſſion de préſenter les articles d'un Bill pour le ſoulagement des Sujets de Sa Majeſté en Irlande appellés non Conformiſtes, & elle lui fut accordée.

M. *Ogie* pria le Secrêtaire d'Etat de lui dire s'il y avoit lieu d'eſpérer que le Bill de la Milice fût rapporté à la Chambre.

M. *Heron* répondit qu'il n'avoit encore rien appris à ce ſujet.

Séance du 5 Juin.

L'Avocat Général (M. Scott) ouvrit la ſéance, par ce diſcours. » Il n'eſt plus néceſſaire d'entrer dans des détails ſur l'état des affaires qui ont engagé la Chambre à paſſer le vote pour lever 300000 livres. Je me contenterai donc de faire voir pourquoi on avoit jugé à propos de propoſer différens

moyens pour se procurer cette somme. Tous ceux dont on a fait usage pour remplir la souscription à six pour cent sont demeurés sans succès ; & même les 166,000 livres votées pour être empruntées par (a) *debentur*, ne sont pas à moitié remplies. Il n'est possible d'en accuser que la détresse générale occasionnée par les dernieres banqueroutes qui se sont montées à 800,000 livres sterling. On a cru devoir essayer de tirer cet argent d'Angleterre; mais après les recherches les plus soigneuses, il n'a pas été possible d'y trouver des fonds à moins de sept & demi pour cent. C'est ce qui me décide à proposer d'arrêter que cet intérêt soit accordé à tous les souscripteurs de la tontine pour ladite somme.

M. *Ohara* engagea fortement la Chambre à rejetter cet avis, prétendant que si on l'adoptoit, il n'y auroit plus aucune espérance d'en faire préférer un autre ; & que cette hausse d'intérêt détruisant le crédit public, elle entraîneroit une banqueroute nationale. L'expédient qu'il proposa de son côté fut de donner une prime de dix pour cent à chaque souscripteur.

M. Barry *Barry* jugea que donner sept & demi pour cent, ce seroit en effet une usure, & qu'en prenant ce parti il ne seroit plus possible de réprimer les usuriers, puisque les

(a) Ce sont des billets de Gouvernement.

pourſuites contre eux ſe faiſoient au nom de la Couronne. Il ajouta que la détreſſe actuelle de la Nation ne ſeroit point de durée, la multitude des banqueroutes ne provenant que de celle d'un ſeul homme dont les effets ſeroient payés dans onze mois, après lequel tems le crédit reprendroit ſa conſiſtance. Il opina enfin pour qu'on eſſayât de lever la moitié de la ſomme à cinq pour cent; ou pour qu'on donnât une annuité de deux pour cent ſur chaque ſomme de cent livres ſouſcrite pour les *debentur*.

M. George *Montgommery* propoſa, comme une modification, de mettre une taxe de deux shellings par livre ſur toutes les places & penſions de ceux qui réſident dans le Royaume, & de 4 shellings par livre ſur les places & penſions de ceux qui n'y réſident point, en exceptant la famille royale & les Juges.

M. *Ponſonby* approuva cette idée, mais il dit, qu'en l'exécutant, on s'écarteroit de l'ordre; attendu que nulle taxe ſemblable ne pouvoit être impoſée autrement que dans un Comité de ſubſides.

M. *Giralton* demanda ſi les membres de la Chambre entendoient lever 300000 livres ſur le peuple, ſans contribuer, par une taxe ſur eux-mêmes, à alléger le fardeau d'un pays ruiné? Il voulut ſavoir pareillement ſi on avoit deſſein d'ouvrir de nouveau un comité de ſubſides? Il ajouta enfin que ce co-

mité devroit reſtituer plutôt les ſommes par leſquelles il s'eſt déjà enrichi aux dépens de la Nation.

Le premier Avocat (M. Burgh) répliqua que non-ſeulement il conſentiroit à ſupporter une taxe ſur ſon ſalaire, mais que même la totalité de ſes appointemens étoit au ſervice du Public, & que tout ſon regret étoit de n'avoir pas davantage à lui offrir, le tout ne ſe montant qu'à 100 livres par an. Il avoua qu'il y avoit à la vérité des émolumens attachés à ſa place, mais qu'ils étoient caſuels. Suivant lui, l'expédient de M. George Montgommery avoit été propoſé trop inopinément pour qu'on pût y répondre convenablement; & par rapport à la queſtion concernant le Comité de ſubſide, ce n'étoit point au Gouvernement à la décider. Les actes en faveur du Commerce d'Irlande qui venoient d'être paſſés en Angleterre demandoient de l'égalité: c'étoit à la Nation de juger ſi elle vouloit ouvrir les portes du commerce qui avoient été fermées ſi long-tems; & cette conſidération pourroit donner lieu d'ouvrir le Comité de ſubſide.

Le Colonel *Burton* obſerva que toute la queſtion conſiſtoit à ſavoir ſi les beſoins du Gouvernement autoriſoient à payer 4,500 livres d'intérêts extraordinaires pour ſe procurer l'argent néceſſaire? Quant à la légalité de l'intérêt, il dit que le Statut portoit: qu'on ne devoit pas donner plus de ſix pour

cent d'un capital dont le payement étoit retardé : que dans le cas préſent, il ne s'agiſſoit point de retardement, mais d'extinction totale, puiſque c'étoit un argent qui ne ſeroit jamais rendu. Il ajouta que quand même on pourroit trouver de l'argent en Irlande par *debentur* à ſix pour cent, ce ſeroit une opération ruineuſe pour la Nation, en ce que non ſeulement elle engageroit les gens à argent à placer à hypotheque, & hors du commerce, mais qu'elle feroit tomber tous les anciens *debentur* à 67 livres.

M. *Ogle* ſoutint que, lorſque quelqu'un s'étoit caſſé un bras ou une jambe, il ne falloit point perdre le tems à demander comment le malheur étoit arrivé, mais plutôt s'empreſſer à lui porter les ſecours néceſſaires : que quand il avoit donné ſon conſentement au vote de crédit, c'étoit dans la perſuaſion que ce vote auroit ſon exécution, & que ce ne ſeroit point un pur compliment : que par conſéquent ſi on ne pouvoit point ſe procurer la ſomme dont il s'agit à moins de ſept & demi pour cent, il falloit ſe réſoudre à payer cet intérêt ; que cependant il avoit un expédient qui pourroit être agréable à tout le monde : c'étoit de donner cette annuité, mais de ne former aucun dividende du bénéfice de la ſurvivance, que ce bénéfice ne fût monté à un & demi pour cent, & de procéder enſuite comme on l'a propoſé d'abord. Par ce moyen, dit-il, on remplira toutes les

vues qu'on a pu avoir, & on se dédommagera du surcroît d'intérêt.

L'Avocat Général (M. Scott) répliqua aux objections faites à sa motion qui passa unanimement.

M. Gardiner présenta les articles du Bill pour adoucir le sort des Catholiques Romains de l'Irlande, lequel, après quelques difficultés, a été lu & mis en comité pour le 15, avec ordre de l'imprimer.

Voici en substance ce que porte ce Bill.

» Tout Catholique Romain, qui aura prêté le serment d'allégeance & fait la déclaration prescrite par l'acte, aura la faculté d'acquérir toutes sortes de biens fonds, & de les tenir à bail, ou autrement, pour tel nombre d'années, ou sur tel nombre de têtes que ce soit, avec une sécurité aussi entiere que tout autre sujet du Roi: il pourra de même en disposer par testament ou de telle autre maniere qu'il lui plaira, de sorte que tous les actes passés jusqu'ici, pour l'objet de découverte, seront révoqués par le présent acte, pourvu toutefois qu'aucun franc Tenancier exerçant des droits acquis à titre de Papiste, n'ait le pouvoir de voter aux élections, excepté les Protestans qui auroient des baux à vie. Et pour que des parens papistes ne puissent point faire ressentir d'humeur à leurs enfans qui auroient embrassé la Religion Romaine, & ne prétendent point leur refuser

pour cela leur ſubſiſtance, il eſt porté dans cet acte, que ſur demande adreſſée à la Cour de Chancellerie, & à la diſcrétion du Chancelier, il ſera accordé une proviſion aux enfans dans ce cas, ſur les biens réels ou perſonnels du pere juſqu'à la concurrence du tiers deſdits biens, ainſi qu'il plaira à la Cour. A compter de la paſſation de l'acte, des peres papiſtes ne pourront point être rendus tenanciers pour leur vie, ſur ce que leurs enfans ſeroient devenus proteſtans.

Le 6 Juin.

M. *Foſter* fit le rapport de la réſolution du Comité de donner ſept & demi pour cent aux Souſcripteurs de la tontine, & la Chambre ordonna de porter ce rapport au Lord Lieutenant. Il n'y eut d'oppoſition que de la part de M. *Manſell*, M. Barry ayant retiré ſa motion, depuis que des gens à argent lui avoient fait entendre que l'emprunt ne pourroit être levé par le moyen d'une prime de dix pour cent, qu'en détournant du commerce tout l'argent qui y eſt employé.

Séance du 11 Juin.

Le Lord Lieutenant donna le conſentement royal dans la Chambre des Pairs, en préſence des Communes, à divers actes d'adminiſtration, parmi leſquels il n'y en avoit point qui eût rapport aux grandes affaires politiques du jour.

Les

Les Communes de retour dans leur Chambre, M. *Barry-Barry* proposa de faire mettre sous les yeux de la Chambre des listes des personnes qui ont souscrit pour la tontine à six pour cent & des sommes souscrites. Cette motion passa à l'affirmative.

La Chambre en Comité sur le rapport du Comité de subsides ; l'Avocat général (M. Scot) demanda qu'il fût octroyé au Roi une somme de 10,000 livres sterling ; sur certains droits mis en conséquence de l'extension donnée au commerce. L'Orateur fit cesser ce grand Comité ; en reprenant son fauteuil, & il fut arrêté que le rapport du Comité seroit reçu le lendemain 12.

Le Chevalier Edouard *Newenham* annonça que le Lundi 15 il proposeroit d'ajouter cette clause au Bill des Catholiques : » d'abolir l'usage du Test Sacramentel de la part de ceux qui ont à justifier des qualités requises pour exercer un Office ou emploi quelconque «.

Je ne vous ai point encore fait connoître, Monsieur, le nouvel acte passé en Angleterre en faveur des Catholiques. C'est une piece trop essentielle pour que je differe plus long-tems à vous l'envoyer.

BILL pour affranchir les Sujets de Sa Majesté qui professent la Religion Catholique, de certaines peines & inhabiletés auxquelles ils étoient assujettis par un acte des onzieme & douzieme années du règne de Guillaume III.

Ce Bill porte qu'il est à propos de révoquer certaines dispositions renfermées dans un acte des onzieme & douzieme années du règne de Guillaume III pour empêcher les progrès du Papisme.

Ces dispositions sont celles qui concernent la persécution des Catholiques, Evêques ou Prêtres, ou des Jésuites; celles qui condamnent à un emprisonnement perpétuel lesdits Evêques, Prêtres ou Jésuites, & autres Catholiques Romains qui tiennent des écoles, qui se chargent de l'éducation ou de l'inspection des jeunes gens, ou qui en prennent en pension dans ce Royaume ou dans les états qui en dépendent; celles qui déclarent les personnes élevées dans la Religion Catholique, ou professant cette même Religion, incapables d'hériter ou de prendre à titre de descendance, de legs ou de fideicommis, aucunes terres, ténemens ou héritages dans le Royaume d'Angleterre, la Principauté de Galles & la ville de Barwich sur la Tweed, & qui attribuent au plus proche parent qui est Protestant, le droit de prendre possession & jouir de ces terres, tenemens & hérita-

ges: celles qui rendent les Catholiques Romains inhabiles à acheter aucun manoir, terre, tenement ou héritage en Angleterre, dans la Principauté de Galles ou dans la ville de Berwick ſur la Tweed, & qui défendent de laiſſer jouir déſormais, à compter de la date dudit acte, aucun Catholique Romain d'aucuns de ces ſortes de manoirs, terres, ténemens ou héritages, ſoit en propriété ou à aucun titre de confiance.

Il eſt ſtatué en outre, dans ce Bill, que toutes perſonnes qui poſſedent ou reclament aucunes terres, tenemens ou héritages à des titres qui, juſqu'à ce moment, ne leur ont pas été conteſtés en juſtice, quoique dérivant d'aucune deſcendance, legs, fideicommis ou achat, continueront d'en jouir comme ſi ledit acte n'eût jamais été paſſé: pourvu cependant que rien de ce qui eſt contenu dans le préſent acte ne puiſſe être appliqué à aucune action ou procédure actuellement pendante en juſtice: que rien de ce qu'il renferme ne pourra être étendu à aucune autre perſonne qu'à celles qui prêteront & ſigneront le ſerment d'allégeance envers Sa Majeſté, dans l'eſpace de ſix mois, à compter de la date de la paſſation du préſent acte, ſi à cette époque elles ont vingt-un ans révolus, ou ſi elles ne les ont point, dans l'eſpace de ſix mois, après qu'elles auront atteint cet age; ou ſi elles ont quelques maladies d'eſprit, qu'elles ſoient détenues en

prison, ou qu'elles se trouvent par-delà les mers, dans l'espace de six mois, après la cessation de ces obstacles.

Ledit serment sera reçû dans les Greffes de Sa Majesté à Westminster & dans les autres lieux accoutumés, par toute l'Angleterre & la Principauté de Galles; & il sera tenu un registre de ces sortes de sermens, qui seront prêtés en la même maniere qui est prescrite par les Loix actuellement en vigueur, pour les sermens des personnes qui obtiennent quelque office ou emploi.

Dans ma lettre du 29 Mai, page clxxj, je vous ai rendu compte des allarmes que ce Bill a répandues en Ecosse. Vous avez vû qu'il en a été sérieusement question dans l'assemblée générale du Clergé de ce Royaume, qui ne s'est abstenue d'adresser à ce sujet des remontrances au Roi, que parce que la nature du Bill n'étoit pas encore bien connue. Je ne puis donc me dispenser de mettre sous vos yeux ce qui s'est passé depuis cette assemblée. Une pareille innovation dans la constitution Angloise est une affaire si grave, qu'on ne sauroit la suivre avec trop d'attention. Nous en saisirons beaucoup mieux l'intelligence des nouveaux débats auxquels il est vraisemblable qu'elle donnera lieu dans la prochaine session.

Voici la motion faite le 28 Mai dans cette

même Assemblée générale par le Réverend M. Gilies de Glasgow.

» Attendu qu'il a été porté depuis peu au Parlement un Bill pour le soulagement des Catholiques Romains en Angleterre, lequel a déja passé dans la Chambre des Communes, & qu'il peut se faire que le Parlement soit séparé avant qu'une autre assemblée du Clergé d'Ecosse soit convoquée, l'assemblée actuelle donnera des instructions particulieres à ses Commissaires afin que dans leurs assemblées respectives ils veillent avec le plus grand soin aux intérêts de la Religion Protestante dans cette partie des Royaumes-unis. Il leur sera recommandé de redoubler de vigilance lorsqu'il sera fait quelque proposition pour étendre le Bill à l'Ecosse; & dans le cas où il se présenteroit quelque circonstance qui exigeroit une séance extraordinaire de la commission, comme le Modérateur de l'assemblée demeure à une grande distance d'Edimbourg, ladite assemblée ordonnera à son principal Clerc que lorsqu'ils en seront requis par le Presbitere d'Edimbourg ou par dix Ministres quelconques de cette Eglise, il ait à convoquer une assemblée extraordinaire de la commission par des avis qui seront insérés dans les papiers publics. L'assemblée générale charge tous ses Membres d'instruire leurs constituans des résolutions ci-dessus, afin que ceux-ci puissent envoyer les infor-

mations convenables aux assemblées de la commission.

Cette motion ayant été rejettée à la pluralité de 183 voix, contre 24, le parti qui la soutenoit fit porter sur les registres de l'assemblée générale la protestation suivante:

» I Quoique nous ayons la plus grande horreur pour tout ce qui a l'air de persécution en affaire de conscience; cependant nous ne pouvons point nous empêcher de penser qu'il n'est point d'événement plus digne de l'attention particuliere de cette Eglise, que la révocation d'une loi qu'un intéret aussi puissant que celui de la conservation de notre existence, a rendu autrefois nécessaire pour défendre dans ces pays la Religion réformée contre les artifices & la violence d'une communion, obligée par ses principes d'intolérance, de poursuivre tous ceux dont les opinions religieuses different des siennes «.

» Quoiqu'on nous ait assuré que le présent Bill concernant les Catholiques Romains ne s'étendoit point au-delà de l'Angleterre, cependant comme nous avons sû par la même voie qu'on se proposoit de faire une pareille loi pour cette partie des Royaumes-unis, nous ne pouvons nous empêcher de croire que le silence & l'inactivité de cette assemblée nationale, dans une circonstance aussi importante, & en particulier le refus qu'elle fait de donner à sa commission aucune inf-

truction spéciale sur cet objet, augmenteront les craintes des peuples dont nous sommes chargés, au lieu de les diminuer, d'autant plus que la proposition de révoquer une loi passée à l'époque mémorable de la révolution leur a déja donné une allarme générale; sur-tout parce que,

II L'intérêt actuel du Protestantisme en Ecosse nous oblige de nous tenir de plus en plus sur nos gardes & de faire tous les efforts possibles pour son soutien & sa conservation. En effet, nous ne sommes que trop fondés à croire que les Emissaires Papistes montrent depuis quelque tems une activité qui a eu un succès extraordinaire, & qu'il est de toute notoriété qu'en plusieurs lieux de l'Ecosse, & même dans la Métropole, (Edimbourg) le Papisme n'a cessé de prendre un accroissement considérable depuis quelques années.

III. Par le Bill rejetté on ne se proposoit que l'esprit & l'intention des injonctions qui se font annuellement, en recommandant à la commission *de veiller scrupuleusement à l'intérêt de l'Eglise en toute occasion, pour que l'Eglise & son établissement actuel ne souffre aucun des préjudices que la commission peut prévenir, parce qu'elle en seroit responsable*, c'est-à-dire, qu'on vouloit se précautioner contre tout danger possible & peut-être probable, à la faveur de la clause ordinaire par laquelle *lesdits Commissaires sont autorisés à tenir une*

correſpondance avec le Comité pour la réformation des montagnes & des iſles, à l'effet d'empêcher les progrès du Papiſme & de la ſuperſtition ; d'étendre la connoiſſance de la vraie Religion, de porter la réforme dans ces parties, & à leur donner toute ſorte d'aſſiſtance & de protection, en s'adreſſant, s'il eſt beſoin, au Gouvernement pour en obtenir un remede convenable & un prompt redreſſement : en ajoutant à ladite clauſe une inſtruction ſpéciale pour veiller ſoigneuſement à l'effet de ſavoir ſi avant la prochaine tenue de l'aſſemblée générale il ſeroit porté au Parlement aucun Bill pour l'Ecoſſe ſemblable au Bill pour l'Angleterre, qui a donné lieu à la préſente motion.

Signé de John Gillies & de 13 autres Membres de l'aſſemblée générale.

Hoſtilités commencées par l'Angleterre.

CE titre, d'une petite diſcuſſion que je vais entamer, répond, Monſieur à celui qui annonçoit le combat des frégates Françoiſes contre l'Amiral Keppel dans la plupart des Gazettes de Londres vendues au Gouvernement Anglois. Ce n'étoit point, il eſt vrai, la Gazette de la Cour ; mais c'étoient diverſes lettres venues de l'eſcadre, & qu'on avoit oſé intituler *hoſtilités commencées par la France.* Je vous laiſſe à penſer quelle a été, je ne dirai point ma ſurpriſe, mais

mon indignation, lorſqu'en liſant celles de M. Keppel, je me ſuis aſſuré que ce titre y étoit démenti à chaque mot, & que cet Amiral ne pouvoit avoir eu d'autre intention que d'en venir aux hoſtilités qu'il avoue lui-même. J'établis mon opinion ſur un uſage connu de tout le monde, & auquel n'ont jamais manqué les Commandans des nations en paix qui ſe rencontrent à la mer.

Le Commandant d'un vaiſſeau ſupérieur en forces déſire-t-il prendre quelque information du Capitaine d'un vaiſſeau moindre que le ſien, portant pavillon national, fût-ce un vaiſſeau de cent canons, vis-à-vis d'une corvette de huit, il lui envoye ſon canot & un Officier pour le prier de ſe rendre à ſon bord. Si celui-ci ne peut point le faire, c'eſt ſon Lieutenant ou un autre Officier qui ſe détache pour y aller; & il ſeroit blâmé de s'y refuſer ou de ſe plaindre. En effet, l'envoi du canot eſt une honnêteté ſuffiſante, & telle qu'elle pourroit paſſer pour exceſſive, s'il n'étoit pas convenu, de même qu'il eſt raiſonnable, que les avances partent de celui qui ayant la force de ſon côté ne peut point craindre le reproche de s'être compromis. Voilà l'uſage, c'eſt-à-dire, la loi; elle eſt auſſi ancienne que l'exiſtence des marines reſpectives, au moins parmi les nations civiliſées qui ſont en paix. Un Amiral auſſi inſtruit, auſſi expérimenté, auſſi honnête que M. Keppel, ne pouvoit certainement pas l'ignorer. Cette baſe poſée, liſons & jugeons.

Gazette de la Cour de Londres du 27 Juin 1778.

De l'Amirauté le 24 Juin.

Les trois lettres de l'honorable Amiral Keppel, deux desquelles vont être données ici tout au long & une par extrait, sont parvenues cet après midi au bureau de l'Amirauté.

Copie d'une lettre de l'Amiral Keppel, dattée à bord du Victory, *en mer le 18 Juin 1778, au sieur Philippe Stephens, Secrétaire de l'Amirauté.*

MONSIEUR,

Hier, un peu avant midi, la flotte étant en ordre de bataille & gouvernant Sud-Sud-Ouest, vent Ouest, le cap Lizard restant à l'Ouest à la distance de vingt-cinq milles, nous vîmes deux vaisseaux qui *paroissoient reconnoître* la flotte & deux corvettes à leur suite.

Les deux vaisseaux François, PAROISSOIENT RECONNOITRE *la flotte Angloise. Ce n'est point là un acte d'hostilité. Ces vaisseaux ne faisoient rien qui pût autoriser l'Amiral Keppel à s'écarter à leur égard des usages qui s'observent entre les Nations en paix ; encore moins à insulter leur pavillon. M. d'Estaing a été observé & suivi par deux frégates Angloises pendant près de cent vingt lieues, & il ne leur a fait aucune insulte.*

J'ordonnai auſſi-tôt à *toute la flotte* de donner chaſſe, & entre cinq & ſix heures du ſoir; le *Milford* ſe mit par le travers du vaiſſeau le plus ſous le vent qui étoit une groſſe frégate Françoiſe.

Ce vaiſſeau François ſous le vent, étoit la LICORNE, *commandée par M. de* BELISAT. *Il dut être ſurpris de voir toute une flotte de* 21 *vaiſſeaux de ligne chaſſer ſa fregate, qui n'eſt nullement une* GROSSE FRÉGATE, *n'ayant que* 26 *canons de huit & ſix de quatre. Remarquez s'il vous plaît que cette chaſſe duroit depuis midi, & qu'il étoit ſix heures. Il y avoit eu du tems de reſte pour ſonger que le moyen le plus court comme le plus honnête, que le ſeul enfin de ne pas expoſer un Officier étranger à ſe compromettre, étoit de lui envoyer un canot, & que toutes les autres civilités qu'on pourroit lui faire ſeroient très-mal interprêtées par un Officier jaloux de ſon honneur & inſtruit de ſon métier. Plus M. Keppel avoit de forces, plus l'outrage qu'il faiſoit au pavillon François étoit grand. Cela eſt ſenſible.*

Je fis le ſignal aux vaiſſeaux qui donnoient chaſſe, de m'amener leur chaſſe. Le Chevalier William Burnaby, par toutes les paroles *civiles* qu'il adreſſa à l'Officier François, ne put point le déterminer à le ſuivre.

Je ne demanderai point en quelle langue étoient

ces paroles civiles, parce qu'il ne falloit dans ce cas que des civilités de fait, *qui ne remplacent point celles de parole.*

Mais l'*Hector* portant fur lui & tirant un coup de *canon à boulet*, le vaiffeau François gouverna pour le joindre, & alors l'*Hector* fit voile avec ce vaiffeau vers la flotte.

Ici ce n'eft plus une incivilité négative; *comme de vouloir parler aux gens fans s'y prendre par les voies honnêtes. C'eft une incivilité* pofitive, *c'eft-à-dire* une violence *ouverte.* L'HECTOR *de* 74 *canons en tire un à boulet fur le pavillon d'une Puiffance avec laquelle fa Nation n'eft point en guerre. M. de Bélifat a dû dire alors,* » *quoiqu'on ne m'ait point fait prifonnier, je fuis molefté, puifqu'on m'emmene de force à un Amiral étranger après avoir tenu en contrainte le pavillon du Roi pendant toute une demie journée. C'étoit une rude vexation* «.

L'autre vaiffeau François fût ferré de près par l'*Arethufe* & par le *Cutter*, l'*Alert* que fuivoient à quelque diftance de l'arriere le *Vaillant* & le *Monarque.*

Cet autre vaiffeau étoit la Belle Poule *de* 26 *canons de* 12 *& de* 4 *de* 6, *La relation qui la concerne fait le fujet de la feconde piece. M. de la Clocheterie dit deux fois dans fa relation que l'efcadre étoit à* 4 *lieues de diftance, & il ne parle point de ces deux vaiffeaux.*

Je ne puis donner ici à vos ſeigneuries d'autres informations ſur cette chaſſe, ſi ce n'eſt qu'un Officier du *Vaillant* qui avoit paſſé toute la nuit dans le canot, eſt venu ce matin (18) à mon bord. Son Capitaine l'avoit chargé de me dire qu'il ſeroit revenu, conformément au ſignal d'abandonner la chaſſe, s'il n'eût pas vu que la frégate Françoiſe livroit combat à l'*Arethuſe*.

Deux vaiſſeaux de 74 canons ne veulent point abandonner la chaſſe d'une petite frégate Françoiſe, parce qu'ils la voient aux priſes avec une des leurs ; cependant ils s'abſtiennent de ſecourir leur frégate, ce qu'ils pouvoient faire ſeulement en s'approchant de plus près des combattans : cependant ils laiſſent finir le combat ſans prendre la frégate qui avoit eu l'avantage ſur la leur. Dans le même-tems l'Amiral Keppel venoit de ſe faire amener à coups de canon la Licorne*, & il ordonnoit d'abandonner la chaſſe de la* Belle Poule*. Voici ce qu'il eſt naturel d'inférer de cette ſinguliere conduite ; c'eſt que ſes ordres, n'étoient offenſifs que pour le cas de réſiſtance aux actes de violence qui lui étoient commandés, dans la vue de ſuſciter un reſſentiment qu'on ſe promettoit de qualifier d'hoſtilités. Apparemment la maniere dont s'étoit engagé le combat avec la* Belle-Poule *ne faiſoit pas aſſez bien ſon affaire. Il ſera plus hardi quand il aura pris la* Licorne*. Il lui falloit la priſe d'un vaiſſeau qui eût l'air d'avoir des torts.*

Hier au ſoir à 9 heures, j'envoyai le Chevalier Charles Douglas vers l'*Hector* & l'*América*, qui étoient ſous le vent, pour faire ſavoir à leurs Capitaines que je leur ordonnois d'amener la frégate Françoiſe (*la Licorne*) à poupe du *Victory*, & je donnai en même-temps ordre au Chevalier Charles Douglas de marquer *toute l'honnêteté* poſſible au Capitaine François, l'informant que je le verrois lorſque les vaiſſeaux & la frégate (*l'Aréthuſe*) auroient rejoint la flotte le lendemain ; en même - tems il devoit accompagner la frégate (*la Licorne*) & me l'amener ſans lui faire aucune moleſtation.

Quel mêlange d'honnêtetés & de violences ! Il ne peut s'expliquer que par le développement que je viens de faire des vues ſecrettes de M. Keppel.

Mais à mon grand étonnement, j'ai vu ce matin vers les neuf heures, que le vaiſſeau François (*la Licorne*) paroiſſoit courir au large.

Comment M. Keppel marque-t-il tant d'étonnement de ce qu'après vingt & une heures d'une injuſte & outrageante détention, M. de Béliſat a pris le parti de s'en aller, s'il a crû en trouver le moment favorable ? N'eſt-il pas viſible que l'Amiral Anglois ne vouloit que pouſſer ſa patience à bout, pour qu'il ſe portât à quelqu'acte de reſſentiment qui pût être qualifié de premiere hoſtilité ; & afin de mettre la

nécessité & les conséquences d'une déclaration de guerre sur le compte de la France, & tout l'avantage de l'état de guerre non déclarée du côté de l'Angleterre ?

Un des vaisseaux qui l'escortoient ayant tiré à son avant un coup de canon, la frégate Françoise a répondu aussi-tôt en lâchant toute sa bordée, & faisant feu de toute sa mousqueterie sur l'*América* dans le moment où le Lord Longford étoit sur le plat bord parlant au Capitaine François de la *maniere la plus civile.* L'*América* reçu plusieurs boulets & il a eu 4 hommes blessés. Alors le Capitaine François a amené. Sa conduite eût mérité que l'*América* lui donnât tout son feu; mais l'humanité & la prudence du Lord Longford l'ont emporté sur son ressentiment: ce qui lui fait beaucoup d'honneur.

Voilà un second coup de canon tiré à la Licorne *par un vaisseau qui en avoit 74; & ce coup de canon est suivi des* civilités *les plus grandes du Lord Longford son Capitaine. Si je compte bien, c'étoit la troisieme fois que M. de Bélisat recevoit des* civilités *de la part de l'Amiral Anglois & deux coups de canon de gros calibre dans les intervales. M. de Bélisat, ennuyé de la plaisanterie, crut que pour son honneur personnel ainsi que pour celui de sa nation il convenoit qu'elle cessât. Falloit-il que ce fût sans rendre un seul coup de canon, toute*

ſa baterie étant dehors? Il vaudroit autant dire qu'il avoit des excuſes à faire. Calculez les différences de calibre & les trois civilités pour trois coups de canon, que certainement M. de Béliſat auroit préferés, & vous conviendrez qu'il en devoit bien une douzaine des ſiens pour n'avoir rien aux Anglois. C'étoit toute ſa bordée, & M. Keppel, témoin digne de foi, nous aſſure qu'il l'envoya toute entiere au vaiſſeau Anglois de 74 canons avec ſa mouſqueterie pour la bonne meſure. Il faut convenir cependant que toute cette bordée de pieces de 8 ne fit pas grand mal au vaiſſeau de ligne, puiſqu'il n'eût que quatre hommes bleſſés. M. de Béliſat ne pouvoit pas moins faire pour l'honneur du pavillon. Nous ne ſavons point ſi la Licorne *n'avoit pas perdu du monde des deux coups de canon qu'elle avoit eſſuiés. Après avoir tiré cette très-petite ſatisfaction, la* Licorne *ſe rendit aux vaiſſeaux de ligne. M. Keppel prétend qu'on lui a fait grace de ne la point couler bas, & il vante beaucoup la modération du Lord Longford; mais ce Capitaine ſe ſeroit deshonoré par une conduite différente; & il auroit été blâmé de l'Amiral, à qui il importoit beaucoup plus que la prétendue faute de M. de Béliſat fût punie dans les autres vaiſſeaux de ſa nation, que dans le vaiſſeau même de cet Officier.*

Je crois n'avoir point mal fait en envoyant cette frégate à Plymouth. La conduite qu'elle a tenue & le combat livré par l'autre frégate

gate à l'*Aréthuse* doivent me justifier de l'avoir prise & envoyée dans un port.

Signé KEPPEL.

P. S. La frégate Françoise s'appelle la *Licorne*, de 32 canons, & elle est montée de 230 hommes.

On voit que M. Keppel a des scrupules sur la conduite qu'il a tenue avec la Licorne. *Il n'a que* 21 *vaisseaux de ligne, & il aura appris qu'il y en avoit* 32 *prêts à sortir de Brest. Aussi s'est-il bientôt décidé à retourner à la rade de Sainte Helene où il a eu un entretien avec Milord Sandwich, qui s'y étoit rendu exprès de Londres. C'est ce qu'on remarquera encore dans sa troisieme lettre, par les précautions qu'il a prises de recommander un soin particulier de tous les effets de la* Pallas *dont il s'est saisi depuis.*

Extrait d'une lettre écrite par l'Amiral Keppel, à bord du Victory, *en mer, le* 20 *Juin* 1778, *à midi, N.* 37-00. *E.* 19 *lieues, au sieur Stephens, Secrétaire de l'Amirauté.*

MONSIEUR,

HIER (19), avant midi, nous vîmes revenir le *Vaillant* & le *Monarque*, qui s'étoient détachés de la flotte le 17 pour donner chasse. Le *Vaillant* remorquoit un vaisseau désemparé, que nous reconnûmes bientôt pour être l'*Aréthuse*. Cette frégate avoit perdu

ſon grand mât, & elle étoit d'ailleurs très-délabrée.

Ce mât eſt venu à terre à la côte de France, & il étoit écrit deſſus : ARÉTHUSE.

L'*Aréthuſe* avoit joint, le 17 au ſoir, ſa chaſſe qui s'eſt trouvée être une forte frégate Françoiſe avec du gros canon, (*la Belle Poule.*)

C'étoit la BELLE POULE, *de 26 canons de 12, & 4 de 6, commandée par M. de la Clocheterie.*

Le Capitaine Marshall avoit requis le Capitaine François de mettre en panne, lui ſignifiant qu'il avoit ordre de le conduire à ſon Amiral qui vouloit lui parler.

Point de canot envoyé par l'Amiral Anglois : c'eſt un ordre ſignifié de ſa part, comme il feroit à un Barbareſque, à un Forban.

Mais l'Officier François ayant refuſé net de faire l'un & l'autre, le Capitaine Marshall tira un coup de canon en avant de la frégate, & le Capitaine François lâcha à l'inſtant même toute ſa bordée ſur l'*Aréthuſe* qui étoit alors très-près du vaiſſeau François, & par ſon travers. Il s'enſuivit un combat entre les deux vaiſſeaux, qui dura plus de deux heures.

Il y a une observation importante à faire ici. La Relation de l'Amiral Keppel differe en plusieurs points essentiels de celle de M. de la Clocheterie; mais vous n'hésiterez pas, Monsieur, à croire celle ci de préférence, & même sans que l'Amiral puisse s'en offenser. Je me fonde sur ces deux raisons: c'est qu'ici M. Keppel parle sur un rapport qu'on lui a fait, & que l'Amirauté ne publie qu'un Extrait de sa Lettre. Il n'en est pas de même par rapport à la LICORNE*: l'Amiral avoit* VU *ce qui s'étoit passé; & sa lettre a été publiée en son entier. Comme on connoît les infidélités de la plûpart des rapports, & qu'il y a tant de preuves, seulement depuis cette guerre, de celle des Ministres Anglois, dans leurs Extraits des Lettres de leurs propres Généraux, il est constant que cette piece informe ne peut point se soutenir devant la Lettre de M. de la Clocheterie, principal acteur dans cette scene, & qu'on a eu si peu d'intérêt de ménager. Nous sommes donc en droit de nous servir de la Lettre de l'Officier François, pour completter & restituer le texte altéré & tronqué de celle de M. Keppel. On vous dit ici que le Capitaine* Marshall *tira un coup de canon en avant de la frégate, & que le Capitaine François lâcha à l'instant même toute sa bordée. Suivant M. de la Clocheterie, ce fut l'Anglois qui sur son refus d'aller trouver l'Amiral, lui envoya toute sa bordée. Je sais de plus un fait, c'est que cette bordée de l'Anglois, la premiere tirée, tua & blessa plusieurs hommes sur la* Belle Poule, *ce que n'auroit pas fait un*

ſeul boulet tiré à l'avant. Mais pourquoi s'évertuer à prouver la vérité d'un rapport fait avec ingénuité par M. de la Clocheterie, qui en l'écrivant ignoroit le ſort des autres frégates Françoiſes, & ne pouvoit pas deviner à quel dégré la circonſtance d'avoir reçu ou donné la premiere bordée ſeroit aggravante, après l'inſulte qui venoit de lui être faite, par un ordre abſolu d'aller à poupe de l'Amiral Anglois? L'exemple du paſſé ne laiſſe lieu à aucun doute. M. Marshall n'a fait que ſuivre celui du Lord Howe, en 1755, *qui envoya toute ſa bordée à l'*Alcide, *pour réponſe à M. Hocquart, qui lui demandoit ſi on étoit en paix ou en guerre.*

L'*Aréthuſe* ayant beaucoup ſouffert dans ſes mâts, ſes voiles & ſes agrès, & le vent lui manquant pour gouverner, elle ſe trouva dans une ſituation qui ne lui permit pas de porter ſur le vaiſſeau François, malgré tous les efforts que fit pour cela le Capitaine Marshall.

Il paroît, dans la relation de M. de la Clocheterie, que les efforts que fit le Capitaine Marshal, furent pour arriver vent arriere ſur ſon eſcadre: ce qui eſt bien plus croyable, dans l'état délabré où elle étoit.

La frégate françoiſe, courant ſur terre, avec ſa miſaine dehors, elle entra dans une petite baye, d'où il ſortit au point du jour

(le 18) des bateaux qui la remorquerent, & la mirent tout-à fait en sûreté.

Le vaisseau françois ne courut sur terre qu'après avoir tiré plus de cinquante coups de canon, dans l'arriere de la frégate angloise, sans que celle-ci ait pu en riposter un seul. J'ai vu une lettre de Dunkerque, d'un Marchand François témoin du combat, qui assure que l'Aréthuse avoit tout son arriere fracassé.

Le Capitaine Marshall paroît s'être comporté dans toute cette affaire avec beaucoup de résolution & de courage. Il donne de grands éloges à la conduite de ses Officiers & de son équipage. L'*Aréthuse* a eu huit hommes tués, & 36 blessés. Les François ont dû faire une perte considérable.

On m'assure que les canons anglois sont chargés à mitraille, tandis que ceux des François ne sont chargés qu'à boulets. Si cela est ainsi, la perte doit être en effet plus considérable sur le vaisseau françois.

Je ne dois pas négliger d'informer vos Seigneuries, par cette même relation, que le sieur Fairfax, Capitaine du cutter l'*Allert*, a eu aussi part à l'action. Il se mit par le travers d'un *schooner* de dix canons & de dix pierriers, compagnon de la Frégate qui a attaqué l'*Aréthuse*. Ayant requis le Comman-

dant du *ſchooner* de venir à la flotte, il répondit qu'il ſuivroit l'exemple de la frégate. Celle-ci ayant tiré ſur l'*Aréthuſe*, le *ſchooner* tira également ſur l'*Allert*. Auſſitôt, le Capitaine Fairfax ſe mit bord à bord, & dans cette ſituation, ayant combattu très-ſerrés l'un contre l'autre, pendant plus d'une heure, le vaiſſeau françois ſe rendit. Le Capitaine Fairfax lui avoit tué cinq hommes, & en avoit bleſſé mortellement ſept. L'*Allert* a eu quatre hommes bleſſés, deux deſquels paroiſſent l'être mortellement.

Ce SHOONER *eſt le* Lougre le Coureur, *commandé par M. de Roſily.— On l'accuſe d'avoir donné ſon feu le premier, comme la frégate, après avoir refuſé comme elle d'aller parler à l'Amiral. En conſéquence il a été pris par celui avec lequel il s'étoit battu. Les vaiſſeaux de ligne le* Vaillant *& le* Monarque *s'étoient abſtenus de prendre la* Belle Poule *ne s'étant point battus avec elle, & pour éviter l'inculpation d'Hoſtilité. Mais M. Keppel s'autoriſant de la conduite à laquelle il avoit pouſſé la* Licorne, *auroit fait prendre la* Belle Poule *le 18, ſi elle n'avoit pas été entourée par des roches, au milieu deſquelles elle avoit cherché un abri. Le 17 il avoit ordonné d'en abandonner la chaſſe.*

Les deux relations du combat de la Belle Poule *different encore entre elles ſur l'éloignement où étoit l'eſcadre, pendant le combat. M. Keppel a dit dans la lettre précédente, que le* Vaillant *& le* Monarque *ſuivoient à quelque diſtan-*

ce de l'arriere l'Aréthuse & l'Allert. *M. de la Clocheterie parle deux fois de l'escadre angloise comme étant à quatre lieues de distance, & il ne dit point avoir vu deux vaisseaux de cette escadre, à quelque distance de l'arriere de l'A-*réthuse. *Je suis bien tenté d'en conclure qu'il n'y en avoit point, & que le rapport fait à M. Keppel à cet égard étoit faux. Certainement l'Officier François n'auroit pas manqué de dire que deux gros vaisseaux de ligne étoient à portée de soutenir la frégate avec laquelle il se battoit. — On aura induit M. Keppel en erreur à cet égard, pour entrer d'autant mieux dans ses vues, & l'aider à faire briller la modération de ses ordres.*

*M. Keppel a aussi omis de faire mention d'une circonstance intéressante. C'est qu'après que l'*Allert *étoit venue heler en anglois M. de la Clocheterie, qui avoit répondu qu'il n'entendoit pas l'anglois, cette corvette avoit été en rendre compte à l'Aréthuse, qui à son tour étoit venue heler en anglois la Belle Poule, & mettre une seconde fois M. de la Clocheterie dans l'obligation de dire qu'il n'entendoit pas l'anglois. Il y avoit déjà plus de six heures que M. de la Clocheterie étoit chassé. Il n'a signifié son refus d'aller sous la poupe de l'Amiral, qu'après une troisieme parole, qui lui fut portée en françois, & qui fut suivie du coup de canon ou de la bordée de l'Aréthuse. La seconde parole en anglois étoit inutile, si on ne cherchoit point à donner de l'humeur au Capitaine François, & si ce n'étoit pas une insulte qui annonçoit la bordée.*

Hier, plusieurs Bâtimens Marchands françois ont passé au milieu de notre flotte, sans que nous leur ayons rien dit. Je n'ai pas cru devoir interrompre leur commerce, en aucune manière. L'Isle d'Ouessant étoit alors à vue, du haut des mâts.

En lisant ce dernier paragraphe de la lettre de M. Keppel, je crois avoir sous les yeux ses instructions. Il doit y être dit : » Faites toujours en sorte de paroître n'avoir usé que de » représailles. « En conséquence, il respecte le commerce françois, après avoir pris (a) *deux frégates & un Lougre du Roi, parce que le commerce ne lui a rien fait, & qu'il prétend avoir été insulté par une des frégates & par le Lougre. Mais j'espere avoir assez démontré que l'insulte est venue de sa part, & que les vaisseaux du Roi n'ont fait qu'y répondre comme ils le devoient.*

Copie d'une lettre de l'Amiral Keppel au sieur Philipp Stephens, Secrétaire de l'Amirauté, à bord du Victory, *en mer le* 20 *Juin* 1778.

MONSIEUR,

Le 18, de grand matin, on apperçut un vaisseau au Nord-Ouest portant sur notre flotte, mais peu après on le vit virer de bord. Le *Foudroyant*, le *Courageux* & le *Robuste* furent envoyés à sa poursuite, & après

(a) La *Licorne* & la *Pallas*. Il sera question de cette derniere dans sa troisieme lettre.

avoir fait réparer, autant que le tems le put permettre, le mal qu'avoit souffert le *Milford* de la part de la frégate Françoise (*a*) qui l'avoit heurté tandis qu'il lui parloit: je l'envoyai pareillement en chasse. Le 19 au matin la Proserpine ayant joint, je lui ordonnai aussi de chasser. Le vent étoit mou & de l'est. Avant midi, les frégates & les autres vaisseaux étoient tout auprès de la chasse qui étoit une frégate Françoise. Le signal ayant été fait aux vaisseaux d'amener la chasse à la flotte, ils l'y conduisirent, l'Officier François n'ayant eu aucun moyen quelconque d'éviter ce qui lui est arrivé.

Cet Officier François est M. de Ransane, *& sa frégate est la* Pallas *de 26 canons de 8, & de 6 de 4. —— Il avoit soutenu plus de trente heures de chasse, depuis le 18 de grand matin jusqu'au 19 à midi, & cette chasse lui étoit donnée par un vaisseau de ligne de 80 canons, deux de 74, & deux fortes frégates. Il ne paroît point qu'on lui ait adressé des* civilités *assaisonnées de coups de canon, comme à la* Licorne *& à la Belle Poule. N'en ayant point reçu, il n'en avoit point à rendre, pour l'acquit de sa conscience; & il falloit bien qu'il cédât à une force aussi supérieure dont il étoit enveloppé.*

D'après la conduite tenue le 18 au matin

[*a*] La *Licorne*.

par la frégate Françoiſe la *Licorne*, je crus devoir retenir pareillement ce vaiſſeau. J'ordonnai à M. Hood, Capitaine du *Robuſte*, de prendre à ſon bord les Officiers de cette frégate, & de diſtribuer ſon équipage parmi les vaiſſeaux qu'il avoit avec lui. Je lui fis dire de déclarer au Capitaine François que la conduite étrange du Capitaine de la *Licorne* m'avoit mis dans la néceſſité d'en uſer ainſi.

Vous aurez obſervé dans tout ce paragraphe, le ſoin extrême que prend M. Keppel de faire entendre que la premiere inſulte étoit venue de la Licorne, *& qu'il n'a fait que venger l'honneur du Pavillon Anglois. Mais ſe ſera-t-il flatté qu'on n'apprécieroit point ſa propre conduite, qui dans chacun des détails qu'il en donne, porte tout le caractere de provocation & d'hoſtilité?*

En même tems je recommandai au Capitaine Hood de veiller à ce que les Officiers François & leurs Gens fuſſent traités avec la plus grande honnêteté, & qu'on eût tout le ſoin poſſible de tout ce qui étoit à bord de la frégate. Cette frégate s'appelle la Pallas de trente-deux canons & de deux cens vingt hommes. Selon ce qu'on a pu apprendre il y avoit huit jours qu'elle étoit ſortie de Breſt pour tenir croiſière.

Je ſuis, &c.

Signé, A. KEPPEL.

M. Keppel recommande qu'on prenne ſoin de tout ce qui eſt à bord de la Pallas, pour donner à ſa piraterie une couleur d'honnêteté, comme il avoit cherché à en donner une de civilité à ſes coups de canon. La Pallas ne lui ayant rien fait, il eût été encore plus honnête de ne point s'en ſaiſir. S'il étoit mécontent de la Licorne, n'étoit-ce pas aſſez de l'avoir priſe & envoyée à Plimouth? Où s'arrêtera la ſatisfaction qu'il juge lui être néceſſaire? Je demanderai auſſi quel droit il avoit de faire diſtribuer les matelots de la Pallas ſur les vaiſſeaux anglois? Je me doute bien que c'étoit pour renforcer leurs équipages qui ſont très-foibles. Mais ne devoit-il pas laiſſer les matelots de ce vaiſſeau François auſſi intacts que ſes effets? On voit une incohérence dans toute cette conduite, qui décele, ou plutôt qui manifeſte le vice des intentions; & il n'y aura perſonne en Europe qui, en l'enviſageant ſous ſon vrai point de vue, ne ſe croye obligé de prononcer que les HOSTILITÉS ONT ÉTÉ COMMENCÉES PAR L'ANGLETERRE.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du premier Juillet.

J'ai eu le temps, Monſieur, de recueillir les ſuffrages ſur l'affaire des Frégates françoiſes. Il ſemble qu'en général on ne la regarde point ici comme un augure favorable

pour entrer en guerre. Les Marchands en sont consternés, parce qu'ils voyent le moment s'approcher d'une déclaration de guerre qui leur portera le plus grand préjudice ; & ils accusent hautement M. Keppel d'une injuste témérité. Les partisans du Ministre ne se plaignent pas moins de sa conduite, parce qu'en même temps qu'ils reçoivent la nouvelle de l'arrivée de ses prises dans les Ports Anglois, les rapports uniformes des Officiers & des Equipages François leur apprennent qu'il y a dans le Port de Brest trente-deux vaisseaux de ligne tout prêts à sortir, avec quinze Frégates. Ils trouvent que M. Keppel a été un peu trop vif, ou qu'au moins il n'a pas mis assez de dextérité dans l'exécution de ses ordres, & que s'il s'ensuit une guerre ouverte ce sera par sa faute. Les amis de M. Keppel alléguent en vain pour sa justification, que dans les mers Britanniques (devant Brest) les Amiraux Anglois ont eu de tout temps le droit de faire venir à poupe, sans autre cérémonie, les Vaisseaux de guerre des autres Nations. Cette justification ne satisfait point des Ministres, qui n'ont pas actuellement 32 vaisseaux de ligne équipés & en état de faire tête à l'armée navale du Roi de France. Ils savent qu'outre ce nombre, il y en a encore plusieurs autres dans Brest même, huit à Rochefort, cinq à Toulon, & cent mille hommes sur les côtes de Picardie, de Normandie & de Bretagne.

Après avoir fait un pareil coup, disent-ils, M. Keppel a eu grande raison de revenir au plus vîte, avec toute son Escadre, demander un renfort de vaisseaux & des ordres ultérieurs. Mais les Marchands qui attendent d'un jour à l'autre une flotte de l'Inde & deux des Isles Angloises ne sont pas aussi contens qu'il ait quitté sa station, dans un moment si critique. Ils n'ont dormi un peu plus tranquilles cette nuit, que sur l'assurance qui leur a été donnée que M. Keppel alloit repartir pour sa premiere destination.

Le moment est arrivé où les Ministres doivent gémir d'une disette de Matelots, dont ils sont eux-mêmes la cause. Dans les autres guerres, à peine éprouvoient-ils ce besoin, qu'il rentroit une flotte, soit de la Virginie, soit de la Caroline, soit de la nouvelle Yorck ou de la nouvelle Angleterre, &c. qui leur fournissoit plusieurs milliers d'excellens Matelots. Aujourd'hui cette ressource leur manque, & M. Keppel s'en retournera, forcé par les circonstances, sans avoir plus de forces réelles, que celles avec lesquelles il étoit rentré. Peut-être seulement n'aura-t-il fait que mettre à terre un grand nombre de malades, qu'à peine on aura pu lui remplacer. Il doit être certain que ce sont les vives appréhensions de la Nation pour les flottes attendues qui pourront lui faire donner promptement l'ordre de repartir. On peut en juger par l'événement qui s'est passé depuis sa rentrée.

Il s'étoit fait honneur dans ſa Lettre du 20 Juin de n'avoir point touché aux vaiſſeaux Marchands François, ne voulant point interrompre leur commerce; & cependant le 29 au matin, on a vu entrer à Portſmouth deux bâtimens François, pris par *le Fox*, une de ſes frégates. L'un de ces bâtimens eſt *l'Aimable Victoire*, Capitaine Vincent, de la Martinique, chargée uniquement des productions de cette Iſle pour le Havre : l'autre eſt *la Sainte-Marthe*, Capitaine Guillaume Détaille, du Havre pour Breſt, chargée de farine. Le Capitaine Windſor les a pris l'un & l'autre à quinze lieues de Plymouth. Il eſt évident que c'eſt cet acte d'hoſtilité, ſi contraire aux proteſtations faites le 20 par l'Amiral Keppel, & publiées le 27 à Londres ſous la ſanction de la Cour, qui décidera les Miniſtres à faire repartir au plutôt M. Keppel, de peur que dans de pareilles circonſtances deux ou trois vaiſſeaux détachés de Breſt n'enlevent toutes les flottes attendues de l'Inde, de la Jamaïque & des Iſles du Vent : toutes trois fort mal eſcortées.

En attendant que tout ceci ſe débrouille, & que les événemens nous facilitent le rapprochement de tout ce que je vois de diſcordant & de bizarre dans la conduite du Miniſtere Anglois, je vais vous tranſcrire ici, Monſieur, un petit morceau de poëſie qui etoit joint à une lettre que je viens de recevoir de Breſt. Comme vous êtes bon

François, & que vous le lirez par les yeux de votre cœur, je ne doute point que vous ne le trouviez excellent. On ne peut pas juger autrement un impromptu inſpiré à une ame guerriere & triomphante, par un tranſport héroïque qui n'appartient qu'au beau ſexe François.

Pluſieurs Dames qui étoient ſur le Conquérant *lorſque la* Belle-Poule *rentra dans le port de Breſt pour s'y radouber, monterent ſur cette frégate. Elles voulurent bien embraſſer les Officiers en leur donnant des cocardes, & l'un d'eux fit ces vers.*

Marchons amis, volons à la victoire :
De notre vie embelliſſons le cours.
Allons cueillir les lauriers de la gloire
Pour les unir aux mirthes des amours.
Que notre ſort ſera digne d'envie !
Jeunes Héros, quelle félicité
D'être à la fois bénis de la patrie
Et couronnés des mains de la beauté !
Suivons, amis la plus belle carriere :
Toujours l'honneur fut chéri de Cipris.
Rien n'eſt ſi beau que la vertu guerriere,
Quand un baiſer peut en être le prix.
Sexe charmant recevez notre hommage :
Qui mieux que vous ſait former de grands cœurs ?
Les fiers Anglois maudiront votre ouvrage,
Et nous ſerons doublement leurs vainqueurs.

L'escadre de M. Keppel etoit encore le 30 Juin à Sainte Helene, *attendant* un renfort de six vaisseaux de ligne, qui *attendoient* des matelots de la Jamaïque, &c. qu'on craint fort que l'escadre Françoise n'ait *attendus* & pris dans la station que M. Keppel a quittée avec tant de précipitation.

On paroît fort inquiet ici de la sensation que sera en France la prise des vaisseaux l'*Aimable Victoire* & la *Sainte Marthe*, qui n'avoient aucune relation avec le commerce d'Amérique. Les fonds sont baissés de 2 $\frac{1}{2}$. pour cent. Que sera-ce si on apprend la sortie de l'escadre Françoise, avant que M. Keppel soit retourné à sa station! C'est pour le coup qu'on dira qu'avec l'Empire d'Amérique, l'Angleterre a encore perdu l'empire des mers. Quel malheur!

Nouvelles très-fraîches des Etats-unis.

Un bâtiment Hollandois, qui vient d'arriver à Portsmouth, a rencontré deux vaisseaux Américains, qui lui ont demandé des nouvelles, & de qui il a appris ce qui suit:

L'un de ces vaisseaux étoit la frégate Américaine *le Boston*, la même sur laquelle M. Adams, Député du Congrès, a passé en France. Cette frégate faisoit route pour Nantes avec quatre prises Angloises. Elle en avoit envoyé à Boston une cinquieme, chargée de Pharmacie pour l'armée Angloise. Sous l'escorte du *Boston* étoit *le Saratoga*,

parti du Maryland avec des dépêches importantes pour les Députés du Congrès à Paris. Elle a fait entendre que ces paquets contenoient la ratification des Traités d'alliance & de commerce avec la France. Le *Saratoga* est sorti de la baye de Chésapéak sans avoir vû un seul vaisseau de guerre Anglois. Avant son départ le *Fier Rodrigue* y étoit arrivé de France avec un chargement considérable, & qui avoit fait le plus grand plaisir. Toute la Colonie étoit dans l'yvresse de la joie, au sujet de la conclusion & ratification des Traités. L'armée du Général Washington, considérablement augmentée, serroit toujours de très-près Philadelphie; & l'opinion générale étoit que le Chevalier Clinton ne tarderoit point à l'évacuer. Il y étoit dans la même position où le Général Howe s'est vu à Boston, en Mars 1776, lorsque, sans attendre l'aveu de la Cour, il a pris le parti d'en sortir. Le papier-monnoye du Congrès avoit repris la plus grande faveur : personne ne doutant plus de l'indépendance de l'Amérique, depuis qu'on savoit que les propositions des Commissaires avoient été rejettées par le Congrès d'une voix unanime. — Suivant le rapport du Capitaine Hollandois, le Boston doit être entré à Nantes avec son convoi le 30 Juin.

L'autre vaisseau Américain qui l'a araisonné, est la goëlette le *Spy* (l'Espion) par-

tie de Boſton le 11 Juin. Il préſume qu'elle ſera entrée à Breſt le 3 Juillet. Cette goëlette dit avoir vu aux atterrages de Boſton, deux frégates Françoiſes, qui annonçoient l'approche d'une forte eſcadre, (ſans doute celle de M. le Comte d'Eſtaing) attendue de jour en jour à Boſton. Si cela eſt, la traverſée de cet Amiral François aura été très courte, & il ſera arrivé (toujours dans la ſuppoſition qu'il n'y ait point d'erreur) vers le même tems où l'Amiral Byron eſt ſorti de la Manche. — On étoit perſuadé auſſi à Boſton, que les Anglois évacueroient avant peu Philadelphie. La goëlette l'*Eſpion* étoit chargée de paquets intéreſſans pour la Cour de France, vrai ſemblablement c'étoit un *Duplicata* de la ratification du Traité. Il y a grande apparence que ces paquets ſeront arrivés à Paris, en même tems que vous parviendra, Monſieur, ce petit ſupplément de nouvelles. Si on ne les a pas reçus encore, vous pouvez aſſurer hardiment qu'ils ne tarderont pas.

PRISES FAITES A LA MER.

Vaisseaux pris par les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus &c.*
Un vaisseau estimé 20,000 livres sterling, armé par un Officier François passager sur ce bâtiment.	Chargé d'effets pour l'armée Américaine.	. . . . .	Pris par la frégate de guerre l'*Expériment*, & conduit à Rhode-Island.
Le double Retour monté de 20 canons.	Saint Malo, chargé de lainage, de quincaillerie, d'armes, de piqures de Marseille & de bonneteries d'Angleterre.	Salem près de Boston.	Pris le 10 Avril après un combat d'une heure par le *Général*, vaisseau de guerre de 18 canons & conduit à Halifax.
La bonne Louise de Paris.	De la Guadeloupe pour Salem, ayant à bord 16 Officiers François, parmi lesquels des Ingénieurs.	Salem près de Boston.	Les Officiers & équipages retirés de dessus le vaisseau qui s'étoit perdu le 3 Avril par un vaisseau Anglois armé qui lui donnoit la chasse.
La Calipso, bâtiment François au service du Congrès, de 28 canons percé pour 32.	. . . .		Pris le 23 Mars à 23 lieues de New York par le vaisseau armé le *Northumberland* de 26 canons, après un combat où la *Calipso* a eu 9 tués & 21 blessés.

*

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont avenus.*
Le Stork, Capitaine Brown.	Charles-Town Caroline Méridionale avec tabac & indigo pour 80,000 liv. sterl.	Pour France.	Pris & conduit à Saint Christophe par une frégate du Roi.
Le Duc de Choiseul, brigantin.	Caroline Septentrionale chargé de tabac.	Bordeaux.	Pris par le *Prince de Galles*, vaisseau de ligne, Amiral Barrington, envoyé à Plymouth.
La Virginie. Capitaine Nicolson, frégate.	....	....	Pris par le vaisseau de guerre l'*Emerald*.
La Louise au disque, Capitaine Adderson.	Cadix, chargé de canons.	Pour la Virginie.	Envoyé à New-York par le vaisseau de guerre le *Sénégal*.
Un gros sloop, Capitaine Steel.	Virginie, 105 boucauts de tabac.	Bordeaux.	Pris par le *Levant* lettre de marque, Capitaine Martin.
Le Colombus, Corsaire de 32 canons.	....	....	Détruit par le vaisseau de guerre le *Diamand* de 32 canons, en sortant du port bloqué de Providence.

Le vaisseau François conduit à Waterford par un Corsaire de Guernesay est condamné & sera vendu dans la premiere semaine de Juin.

Vaisseaux pris sur les Anglois.

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
L'Expériment, Capitaine Valley.	Pensacola.	Corke.	Conduit à Charles-Town.
Un brigantin.	Londres.	Méditerranée.	Pris par un Sloop Corsaire à la hauteur de Viana.
Le Royal George Capitaine Neave.	Isles Angloises.	Halifax.	Pris par les Américains & conduit à la Guadeloupe.
Cinq vaisseaux dont un Ecossois	....	....	Pris par *Cunningham* dans le courant d'Avril & conduits à Cadix.
La Marie-Anne, Capitaine Kiough	Dublin.	Isles Angloises	Pris par un Corsaire Américain & conduit à la Martinique.
Un vaisseau.	Halifax chargé de 8.700 galons de melasses, & 570 quintaux de sucre.	....	Pris par le Corsaire l'*Echo*.
Un vaisseau.	Chargé de rum & café.	Terreneuve.	Pris par le Corsaire le *Nembrod*, Capitaine Bowles.
Le Lovely Betsy, Capitaine Thomas.	New-York.	Philadelphie.	Pris le 20 Février par un Corsaire Américain & conduits à la Guadeloupe.
Et un brigantin.	d'Antigoa.	. . . . .	

Noms & désignations des vaisseaux.	*Lieu de leur départ & chargement.*	*Lieu de leur destination.*	*Ce qu'ils sont devenus, &c.*
Le Lively, Capitaine Calvert.	De Lancastre.	Grenade.	Pris le 10 Mars devant Curaçao.
Le Thomas Henri, Capitaine Pearle.	Du convoi de Gorke parti en Janvier.	Pour les Isles.	Pris & conduit à Saint Domingue.

La flotte de Quebec a été rencontrée le 8 Mai par le vaisseau le *Salisbury* revenant de l'Inde, à deux cents lieues Ouest des Sorlingues.

De Salem près de Boston le 3 Avril.

Le sieur Stapleton, Capitaine du Corsaire l'*Achile*, est rentré ici d'une croisiere dans laquelle il a fait cinq prises tres-riches. Il a débarqué ses prisonniers à la Martinique.

De Boston le 6 Avril.

Le *Streamer*, Capitaine Hawkins, est arrivé ici de la Rochelle en sept semaines avec un chargement de petites armes, de balles, de poudre, &c.

FIN.





